



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 13 septembre 2017**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal.
Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil
d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution CE17 1204

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1172621001

Autoriser une dépense additionnelle de 753 316 \$ pour exercer l'option de 10 000 tonnes supplémentaires pour l'année 2017 du contrat de traitement par compostage des résidus alimentaires octroyé à Recyclage Notre-Dame Inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 4 589 400 \$ à 5 342 716 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1172621002

Autoriser une dépense additionnelle de 1 020 403 \$ pour exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année pour les trois années du contrat de traitement par compostage des résidus verts octroyé à Englobe corp., majorant ainsi le montant total du contrat de 3 061 209 \$ à 4 081 612 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1170793001

Accorder un contrat à Revolution Environnemental Solutions LP pour la collecte itinérante des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 564 118,89 \$, taxes incluses./Accorder un contrat à CRI Environnement Inc. pour la collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement pour 36 mois, pour une somme maximale de 1 675 241,38 \$, taxes incluses /Dépense totale de 3 239 360,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15847 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA -
1176770005

Accorder à "Groupe Contant Inc", un contrat pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige de la 46e avenue, pour une durée de trois (3) ans / Dépense totale de 760 560,71 \$ (contrat: 619 140,38 \$ + projection IPC: 6 835,51 \$ + contingences: 134 584,82 \$) taxes incluses / Appel d'offres No 17-16258 - (2 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1170748001

Octroyer quatre contrats de services techniques aux firmes Télécommunications Grimard et Resologi pour la maintenance et l'entretien des infrastructures des systèmes de transport intelligents (STI) du Centre de gestion de mobilité urbaine (CGMU) / Dépenses totales de 964 265,70 \$, 527 437,76 \$, 141 380,45 \$ et 463 259,03 \$, taxes incluses (contrats: 876 605,18 \$, 479 488,87 \$, 128 527,68 \$ et 421 144,57 \$, incidences: 87 660,52 \$, 47 948,89 \$, 12 852,77 \$ et 42 114,46 \$)- Appel d'offres public 17-16205, (3 soumissionnaires au total pour les 4 lots)

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1164473002

Conclure avec Les Contrôles Provan et Associés inc., une entente-cadre, d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture et la livraison de vannes de type papillon et de type guillotine, pour une somme maximale de 1 043 057,57 \$, taxes incluses. La dépense totale de 1 069 134,01 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 26 076,44 \$, taxes incluses, pour les incidences - Appel d'offres public 17-15801- (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1176859006

Accorder un contrat à Garage Bigras Tracteur inc. pour la fourniture d'un tracteur utilitaire bidirectionnel de 85 HP, pour une somme maximale de 205 194,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15979 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1176859010

Octroyer quatre (4) contrats d'acquisition de divers véhicules de marque Honda, Kia, Mazda et Subaru, pour un montant total de 2 929 399,14 \$ taxes incluses, aux plus bas soumissionnaires suivants : Honda Drummondville 6676677 Canada Inc. (764 431,80 \$ - 32 véhicules Honda Civic LX, Sedan 4 portes), Méga Kia Brossard Inc. (617 822,67 \$ - 32 véhicules Kia Forte, Sedan 4 portes), Mazda de Laval Armand Querin Automobile Ltée (768 390,25 \$ - 33 Mazda 3 GS, Sedan 4 portes) 4431341 Canada Inc. Subaru Repentigny (778 754,42 \$ - 33 Subaru Impreza, Sedan 4 portes) - Appel d'offres public 17-16196 - (12 soumissionnaires au total)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1177749001

Conclure avec GoSecure Inc. deux (2) ententes-cadres d'une durée de trois (3) ans pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité - Appel d'offres public 17-16243 - (1 soumissionnaire) - (Lot 2 : 1 624 952,02 \$ - Lot 4 : 94 640,52 \$) / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 523 400 \$ pour 2018 et les années subséquentes

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1177482006

Conclure une entente-cadre avec la compagnie Fonderie Fondalco inc., pour une période de cinq (5) ans, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces en aluminium coulées obtenues par moulage pour les bancs de parcs, et ce, à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-15586, au montant de 1 028 365,14 \$, taxes incluses (1 soumissionnaire)

20.011 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1177711001

Accorder 2 contrats de collecte et transport des matières recyclables aux firmes 9064-3032 Québec inc (JR Services Sanitaires) et Environnement Routier NRJ inc. pour une durée de 31 mois / Dépenses totales de 3 220 111 \$ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 17-16255 - (9 soumissionnaires)

20.012 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1175331004

Conclure une entente-cadre collective avec l'entreprise Teltech Télécommunication inc., pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture, sur demande, de services d'interventions diverses en signalisation routière, et ce, à la suite de l'appel d'offres public 17-16380, au montant de 1 657 716,50 \$, taxes incluses - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.014 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1173438008

Accorder à la compagnie Aqua-Mécanique inc., un contrat pour la fourniture de vannes manuelles pour les structures de dérivation et d'interception du réseau des intercepteurs de la Ville, au montant de 570 803,10 \$ taxes incluses. Appel d'offres public 17-16198 - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.015 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1173438006

Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 413 391,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP17031-BF0000-C - (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.016 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1175960002

Accorder à 142975 Canada Ltée (Mironor) le contrat de location d'un retourneur d'andains avec opérateur d'une durée de 12 mois pour une somme maximale de 104 167,35 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16346 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.017 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1175296001

Conclure avec Signel Service inc., une entente-cadre d'une période de deux (2) ans, pour la fourniture de panneaux de signalisation en aluminium - Appel d'offres public 17-16076 (4 soumissionnaires) - (Montant estimé de l'entente: 803 686,29 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.018 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1177297001

Autoriser une deuxième prolongation pour une période de douze (12) mois débutant le 20 décembre 2017 des ententes-cadres conclues avec les firmes Bauval CMM division de Bau-Val Inc., Recy Béton Inc. et Construction GFL Inc. pour la fourniture des sites de valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte - Appel d'offres public 13-12769 - Le montant estimé de la prolongation avec Bauval CMM division de Bau-Val Inc. est de 192 778,58 \$, taxes incluses, avec Recy Béton Inc. est de 286 510,34 \$, taxes incluses et avec Construction GFL Inc. est de 182 925,23 \$, taxes incluses pour un total de 662 214,15 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.019 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification immobilière - 1173370001

Dans le cadre du projet d'enfouissement du réseau câblé aérien sur un tronçon de la rue Honoré-Beaugrand, autoriser une dépense de 2 540 193,71 \$ taxes incluses, pour les travaux civils, d'électricité, de câblodistribution, de voirie et d'éclairage, incluant des contingences de 291 843,32 \$ et comprenant tous les frais incidents / Mandater la Commission des services électriques de Montréal pour la coordination du projet et l'exécution des travaux civils pour l'enfouissement des fils et autoriser à cette fin une dépense maximale de 1 448 673, 78 \$ contingences, incidences et taxes incluses / Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour la mise en oeuvre du réseau électrique souterrain et le démantèlement du réseau aérien existant, pour la somme maximale de 761 219,17 \$ taxes incluses / Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Ltée, fournisseur unique, pour la fourniture et l'installation de câblodistribution et le démantèlement du réseau aérien existant, pour la somme maximale de 103 468,78 \$ taxes incluses / Accorder un contrat de gré à gré à Telus, fournisseur unique, pour la fourniture et l'installation du câblage et le démantèlement du réseau aérien existant, pour la somme maximale de 19 242,42 \$ taxes incluses

20.020 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1176859009

Accorder un contrat à Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. pour la fourniture de 40 véhicules de marque et modèle Dodge Grand Caravan - Somme maximale de 1 273 049,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16189 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.021 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1176859012

Accorder un contrat à 9467866 Québec inc. Silverstar Montréal pour la fourniture d'un fourgon Sprinter 2500 cargo, pour le transport d'animaux pour les besoins du Biodôme, pour une somme maximale de 102 943,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16323 (1 soumissionnaire)

20.022 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526033

Accorder un contrat à Le Groupe LML Ltée, pour la mise à niveau de l'électricité et de l'instrumentation des pompes d'inondation et d'assèchement des puits sud et nord de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 505 120,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP17003-160691-C (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.023 Contrat de construction

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526034

Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée, pour la réfection des toitures au bâtiment de prétraitement, bâtiment des boues, poste de garde et (4) édicules à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 132 360,09 \$ taxes incluses - Appel d'offres public SP17033-132359-C (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.024 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231073

Autoriser une dépense additionnelle de 640 082,52 \$, taxes incluses, pour construire la section de la conduite d'égout sous l'autoroute 40, à l'intersection du boulevard Saint-Michel et de la rue Crémazie, en utilisant la méthode de forage à l'aide d'un micro-tunnelier, dans le cadre du contrat # 283901 accordé à Construction Bau-Val inc., (CG16 0427), majorant ainsi le montant total du contrat de 16 373 685,94 \$ à 17 013 768,46 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.025 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.026 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1175350004

Accorder un contrat à la firme St-Denis Thompson inc. pour la phase deux (2) des travaux de réfection de la maçonnerie de la caserne de pompiers n° 48 (0177) située au 3616, rue Hochelaga, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve / Dépense totale de 2 025 399,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5919 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.027 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1175350006

Accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne de pompiers n° 18, située au 12012, boulevard Rolland, arrondissement de Montréal-Nord / Dépense totale de 9 174 120,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5906 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.028 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1173438009

Autoriser une dépense additionnelle de 23 570,19 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau de treize (13) vannes murales à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat 1366-AE accordé à la compagnie Nordmec inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 842 762,38 \$ à 866 332,57 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.029 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1173438004

Accorder un contrat à l'entreprise Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues 1 et 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 596 254,60 \$, taxes incluses, - Appel d'offres SP17057-BF0000-C - (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.030 Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231071

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc., pour des travaux de restauration et de stabilisation des talus et des berges bordant le boulevard Gouin Est, entre la 132e Avenue et la rue Trefflé-Berthiaume dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles / Dépense totale de 509 887,60 \$ (contrat: 490 887,60 \$ + incidences: 19 000 \$), taxes incluses / Appel d'offres public 337407 - (2 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.031 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1173482001

Autoriser une dépense additionnelle de 559 643,11\$, taxes incluses, pour compléter les travaux de sécurisation de l'enveloppe et de décontamination du 200-300, rue Bellechasse dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM 16 0894) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 510 680,02 \$ à 4 070 323,13 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.032 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.033 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1173438007

Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., pour la réfection de la structure de régulation des eaux usées Alepin, située dans l'arrondissement LaSalle, pour une somme maximale de 1 387 529,80 \$ taxes incluses - Appel d'offres public CP17044-123274-C - (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.034 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1173438010

Accorder un contrat à la compagnie Filtrum inc. pour la mise en oeuvre de systèmes de suivi d'ouvrages de surverse à 39 sites répartis sur le territoire de l'Île de Montréal, pour une somme maximale de 1 498 198,98 \$ taxes incluses - Appel d'offres public IP17008-150803-C - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.035 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1166342001

Autoriser une dépense additionnelle de 11 230,81 \$ taxes incluses, pour le réajustement des honoraires selon le coût réel des travaux ainsi qu'une modification au contrat de 46 158,26 \$ taxes incluses, pour des services rendus, pour le projet de la reconstruction de la caserne de pompiers n° 75 (3095) / Approuver un projet d'avenant n° 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés. (CG14 0248) majorant ainsi le montant total du contrat de 205 554,16 \$ à 216 784,97 \$, taxes incluses, avant les contingences

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.036 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1176342001

Autoriser une dépense additionnelle de 212 620,60 \$ pour le réajustement des honoraires selon le coût réel des travaux ainsi qu'une augmentation de 31 893,09 \$ des contingences pour le projet de réfection des appentis de la toiture et du tunnel à la cour municipale située au 775 rue Gosford (bâtiment no. 2) / Approuver un projet d'avenant no.1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Archipel architectures inc. et WSP inc. (CG 14 0467) majorant ainsi le montant total du contrat de 747 724,39 \$ à 992 238,08 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Cour municipale

20.037 Contrat de services professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1175249004

Autoriser une dépense additionnelle totale de 71 781,97 \$, taxes incluses pour compléter la surveillance des travaux de la réfection du pont d'étagement Rockland (projet 11-19) dans le cadre du contrat de services professionnels accordé aux Consultants S.M. inc. (CM15 0309), majorant ainsi le montant total du contrat de 873 401,84 \$ à 945 183,81 \$, taxes incluses / Approuver la convention modifiant la convention de services professionnels / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses au montant de 35 890,99 \$, taxes incluses correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal

20.038 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.039 Contrat de services professionnels

CE Service des affaires juridiques - 1174403003

Autoriser une somme additionnelle de 150 000 \$ avant taxes pour les services professionnels de la firme Cain Lamarre s.e.n.c.r.l., pour agir comme procureurs de la Ville dans la médiation du différend entre elle et la Fraternité des policiers de Montréal concernant le renouvellement de la convention collective 2011-2014

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.040 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1175951001

Accorder un contrat à WSP Canada pour les services professionnels en contrôle de la qualité pour la réalisation de deux projets à caractère industriels en mode de réalisation conception-construction-entretien, pour une dépense totale de 965 742,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15861 - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.041 Contrat de services professionnels

CE Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1170222001

Autoriser des crédits additionnels de 110 577,21 \$, faisant passer le contrat de services professionnels accordé à Consultrail international inc. de 93 877,09 \$ à 204 454,30 \$, taxes incluses pour la conception de plans détaillés des cinq passages à niveau demandés par la Ville dans le cadre de la demande déposée à l'Office des transports du Canada

20.042 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.043 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1173438005

Accorder à la firme Axor experts-conseils inc. un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées- au montant de 3 838 035,66 \$, taxes incluses - Approuver la convention de services professionnels - appel d'offres public 17-16230 - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.044 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1176019002

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes WSP Canada inc. et Viau Bastien Gosselin architectes inc. pour la modernisation et la réfection des stations de pompage et des réservoirs, pour une somme maximale de 7 903 397,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16162 - (7 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.045 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.046 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1177541004

Autoriser la cession partielle du contrat de la firme Dupras Ledoux inc. en faveur de la firme MLC Associés inc., à partir de la date de l'approbation de l'acte de cession, et la cession du contrat de la firme MDA experts-conseils en faveur de la firme Les Services exp inc., rétroactivement en date du 23 septembre 2015, conclue entre la Ville de Montréal, Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal (convention de services professionnels du lot 3, contrat 14344) / Approuver les conventions de cession à cet effet

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.047 Contrat de services professionnels

CG Service de police de Montréal, Direction des opérations - 1175841002

Conclure de gré à gré une entente-cadre de services professionnels avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour des services professionnels en juricomptabilité pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour un montant maximal de 900 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.048 Entente

CE Service de police de Montréal, Direction stratégique - 1172610002

Approuver, pour une période de 5 ans, deux protocoles d'entente sur la présence policière en milieu scolaire, un premier entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et les commissions scolaires de l'Île de Montréal et l'autre, entre le SPVM et les établissements d'enseignements privés et autoriser le directeur du SPVM, ou son représentant, à les signer

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.049 Entente

CE Service de la culture, Direction du développement culturel - 1170552005

Approuver le projet d'acte de donation par lequel la Ville de Montréal accepte le don du buste de Toussaint Louverture de Dominique Dennery, fait par le Bureau de la communauté haïtienne de Montréal dans le cadre des célébrations de son 375e anniversaire

20.050 Entente

CG Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'habitation - 1176692002

Accepter le bénéfice des engagements pris en application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, dans le cadre du projet de développement résidentiel sur les lots 3 361 976, 3 361 992, 3 362 017 et 3 362 018 du cadastre du Québec, situés au nord du prolongement prévu de la rue Gilford et à l'ouest de la 4e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.051 Entente

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1171097001

Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement du réseau aérien longeant le boulevard Laurentien entre la rue de Louisbourg et la rue Émile-Nelligan nord, la rue Lachapelle entre la rue de Louisbourg et le boulevard Gouin et les rues de Salaberry et Périnault entre le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle / Dépense totale de 1 368 202,50 \$, taxes incluses

20.052 Entente

CE Service de la culture , Direction des bibliothèques - 1176936005

Accepter un don additionnel de cinquante (50) instruments de musique d'une valeur estimée à 27 500 \$, de Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, en complément de l'entente de commandite intervenue entre Sun Life du Canada et la Ville de Montréal, pour le programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life dans les bibliothèques de Montréal

20.053 Entente

CM Service de l'eau - 1171158005

Approuver un projet de protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière pouvant atteindre 82 978 664 \$ dans le cadre du Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU-volet 1)

20.054 Immeuble - Acquisition

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1151195005

Approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) à des fins d'accès à l'aire de chargement, le lot 5 829 243 du cadastre du Québec, d'une superficie de 169,2 m², situé du côté sud de la rue Saint-Paul, entre la rue de l'Inspecteur et de la voie ferrée, en contrepartie, le CN cède à la Ville de Montréal, à des fins de rue, les lots 5 777 988 et 5 777 990 du cadastre du Québec, d'une superficie de 263,5 m² situés sur la rue Nazareth, entre les rues Saint-Maurice et Saint-Paul (parties de rues), dans l'arrondissement du Sud-Ouest, avec une soulte en faveur du CN au montant de 147 000 \$, plus les taxes applicables, dont 107 000 \$ a été payé par la Ville en effectuant des travaux d'aménagement sur le lot 5 829 243 dudit cadastre et 40 000 \$ est payable à la signature de l'acte d'échange, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte d'échange

Compétence d'agglomération : Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1

20.055 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.056 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.057 Immeuble - Acquisition

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1164315005

Approuver le projet d'acte de donation par lequel la Cité de Dorval cède à la Ville de Montréal, un immeuble sis au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval, connu comme étant la caserne de pompiers n° 63

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.058 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1164962007

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9217-7112 Québec inc. à des fins de construction de stationnement le lot 5 790 890 du cadastre du Québec ayant front sur la rue Philippe-Lalonde, situé à l'est du chemin de la Côte-Saint-Paul, d'une superficie de 1 316,8 m², dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme de 320 000 \$, plus les taxes applicables

20.059 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1176462003

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Gestions Galtech inc, à des fins d'assemblage, un terrain situé à l'angle nord-est de l'avenue Louis-Lumière et de la 28e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, connu et désigné comme étant le lot 1 279 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 90 507 \$, plus les taxes applicables

20.060 Immeuble - Aliénation

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1161027013

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à 9114-6183 Québec inc., à des fins résidentielles, tous ses droits, titres et intérêts, dans l'immeuble sis au 12131-12139, avenue Bois-de-Boulogne, connu et désigné comme étant le lot 3 879 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Achetsic-Cartierville, en échange duquel 9114-6183 Québec inc. cède à la Ville, à des fins de parc, un terrain connu comme étant le lot 3 880 367 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre les rues Dudemaine et Guérin, au sud de la rue Laforest, dans l'arrondissement d'Achetsic-Cartierville, le tout sans soulte / Désaffecter de son utilité publique la caserne Bois-de-Boulogne située sur le lot 3 879 978 du cadastre du Québec

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.061 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition d'immeuble par la Ville. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.062 Immeuble - Expropriation

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1177723001

Décréter le renouvellement d'une réserve foncière, à des fins de rues, sur une partie du lot 3 632 717 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située à Pointe-Claire et appartenant à Placements CFIC Pointe-Claire inc. / Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet / Mandater le Service de la gestion et planification immobilière pour négocier l'acquisition du site

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

20.063 Immeuble - Location

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1175323006

Approuver un projet de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville prête à la Société d'animation de la promenade Bellerive, à titre gratuit, à des fins d'activités sportives, de plein air, de loisirs et récréotouristiques, des locaux d'une superficie d'environ 153 m², au chalet du parc situé au 8300, rue Bellerive, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

20.064 Immeuble - Location

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174565008

Prolonger le contrat de location de cinq bâtiments modulaires avec la firme Williams Scotsman du Canada inc. pour une durée de dix-huit mois, situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable / Dépense totale de 77 608,12 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.065 Immeuble - Location

CM Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports - 1161543010

Approuver le bail entre la Ville de Montréal et Physiothérapie du sport du Québec d'une durée de 5 ans et une somme maximale de 175 170 \$ qui établit les modalités et conditions de location des installations de la clinique de physiothérapie et de la médecine du sport du complexe sportif Claude-Robillard

20.066 Immeuble - Location

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174565009

Prolonger le contrat de location de deux bâtiments modulaires avec la firme Williams Scotsman du Canada inc. pour une durée de dix-huit mois, situés au 3705, rue Saint-Patrick, pour la Direction de l'eau potable / Dépense totale de 52 945,98 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.067 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174565011

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc., des espaces situés au 8525, rue Ernest-Cormier, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 4 ans et 4 mois, soit du 1er octobre 2017 au 31 janvier 2022 / Le loyer total est de 746 043,11 \$, incluant les taxes

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.068 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1167392003

Modifier la date de fin de la convention entre la Ville et Réseau réussite Montréal pour la réalisation du projet « Des quartiers persévérants pour la jeunesse montréalaise » présenté dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant (CM17 014, adoptée par le conseil municipal à sa séance du 20 février) et, par le fait même, la date de dépôt du rapport d'étape ainsi que les dates des deuxième et troisième versements

20.069 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1161543007

Accorder une contribution financière additionnelle de 40 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, à l'organisme sans but lucratif Commission sportive de Montréal inc. pour la réalisation des célébrations du 40e anniversaire des Jeux de Montréal / Approuver un Addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Commission sportive de Montréal inc. (CG17 0046)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.070 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1176794007

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Méta d'Âme, pour l'année 2017, pour le projet d'intervention social ARIMÉ, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.071 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.072 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.073 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Investissement et développement - 1177340003

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'Association interindustrielle de Montréal afin de tenir la deuxième édition du Forum industriel le 25 octobre 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.074 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1173931008

Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal pour la réalisation de la première édition du Programme en entrepreneuriat : culture, médias et divertissement qui se déroulera du 24 novembre 2017 au 3 février 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.075 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1177233009

Accorder un soutien financier de 136 000 \$ à la Société des directeurs de musées montréalais(SDMM) pour la réalisation de son plan d'action 2017 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

20.076 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1171654013

Accorder un soutien financier de 284 154 \$ à l'École de cirque de Verdun pour le projet d'aménagement de l'école - volet acquisition d'équipements spécialisés, dans le cadre de l'aide d'urgence à l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

20.077 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1171654012

Conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire, accorder un soutien financier de 3 085 246 \$ à l'École de cirque de Verdun pour le projet d'aménagement de l'école - volet travaux, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

20.078 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1171654008

Conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire, accorder un soutien financier de 11 000 000 \$ à la Compagnie de théâtre le Carrousel pour la réalisation du projet Le Cube, centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

20.079 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique, Direction Investissement et développement - 1177511003

Accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à L'Espace Ludique pour des améliorations locatives dans son projet d'expansion et d'agrandissement / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Éléments du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.080 Entente

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1177698002

(AJOUT) Adopter la Convention de services professionnels relativement au projet du Réseau électrique métropolitain (REM) pour la période de planification-conception-construction entre la Ville de Montréal et la CDPQ Infra Inc. / Adopter l'Entente intermunicipale portant sur le prêt de ressources professionnelles requises pour la gestion du projet du REM sur le territoire de la Ville de Brossard entre la Ville de Montréal et la Ville de Brossard / Autoriser, pour 2017, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 1 010 800 \$ (sans impact sur le cadre financier de la Ville) / Autoriser, pour 2018 et suivantes, une augmentation de la base budgétaire de revenus et de dépenses de 1 110 800 \$ (sans impact sur le cadre financier de la Ville)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1176477002

Autoriser la présentation d'une demande d'inscription au programme "Enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques" d'Hydro-Québec dans le cadre du projet du site Outremont et de ses abords sur l'avenue Durocher, l'avenue Hutchison et la rue Beaubien Est en conformité avec la réglementation encadrant le développement du projet (RCG 06-069)

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie - 1173894003

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (195 000 579,39 \$)

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie - 1173894004

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (72 700 118,40 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1175175009

Approuver les rapports d'activités 2015-2016 et 2016-2017 relatifs au Fonds de développement des territoires

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.006 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1171097005

Accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la charte de la Ville de Montréal, une offre de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la planification , la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de deux saillies de trottoir dans l'avenue des Pins Ouest

30.007 Administration - Nomination de membres

CG Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires - 1175304002

Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler deux postes de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Compétence d'agglomération : Cour municipale

30.008 Administration - Nomination de membres

CM Conseil Jeunesse - 1177670001

Approuver le renouvellement du mandat de Madame Kathryn Verville-Provencher à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un second terme de 3 ans, se terminant en août 2020 / Nommer Madame Jessica Condemi à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en septembre 2020

30.009 Administration - Nomination de membres

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1176898001

Approuver la nomination de Mme Lise Guillemette à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour un mandat de trois (3) ans

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

30.010 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1177209005

Approuver la 6e partie de la programmation d'événements publics 2017 / Autoriser l'occupation du domaine public du 17 septembre au 31 octobre 2017

30.011 Budget - Autorisation de dépense

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1170498003

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 200 000 \$ pour l'année 2017 pour le remboursement à l'Office municipal d'habitation de Montréal des frais encourus pour l'hébergement temporaire et les autres mesures d'urgence dispensées dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis

30.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.014 Budget - Virement / Annulation de crédits

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1171081002

Autoriser le transfert d'un budget de 559 800 \$ de l'arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), suite au regroupement des activités du SMRA, l'arrondissement a procédé à l'ajustement concernant le transfert du budget pour la location des véhicules

30.015 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1176692001

Adopter un règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) afin que soit déléguée au directeur de la Direction de l'habitation toute décision relative à l'acceptation, la gestion et l'exécution des engagements pris en faveur de la Ville en conformité avec la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels

40.002 Règlement - Avis de motion

CG Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1171179006

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023)

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.003 Règlement - Adoption

CM Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1177580002

Adoption d'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte 2.6.1 intitulée « Le patrimoine bâti » incluse à la partie II du Plan d'urbanisme, à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, par l'ajout de 6 secteurs à valeur intéressante

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 6 juin 2017 par le conseil d'arrondissement

Assemblée de consultation publique tenue le 30 août 2017

40.004 Règlement - Adoption

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1164810001

Adopter, avec changements, en vertu des dispositions de l'article 89 (3) de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 2155 et 2175, rue Saint-Patrick ainsi que la construction et l'occupation à des fins résidentielles, commerciales et communautaires de nouveaux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Patrick et Island dans l'arrondissement Le Sud-Ouest »

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 27 mars 2017 par le conseil municipal

Assemblée de consultation publique tenue aux mois de mai et juin 2017

40.005 Règlement - Adoption

CG Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1170607007

Adopter un règlement autorisant la démolition de deux bâtiments et la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte, sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du Cadastre du Québec

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

40.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.008 Règlement - Emprunt

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs - 1171250001

Adopter un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 64 M\$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles", dépenses relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération : Acte mixte

40.009 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CM Service du greffe - 1170132003

Déposer les rapports d'activités 2016 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger

60.002 Dépôt

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174396014

Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er août 2017 au 31 août 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	28
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	31
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	53

CE : 10.002

2017/09/13 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2017/09/13 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
(CE17 1204)

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai modifié le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 2 août 2017, pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction consiste au remplacement du montant de la somme maximale indiquée au point 2 de la résolution et de la recommandation, soit 145 989,69 \$, par le suivant, soit 145 986,69 \$. En effet, à la lecture des pièces inhérentes au dossier supportant cette résolution, il appert que le montant de 145 986,69 \$, est bien le montant indiqué dans la soumission de la firme à qui le contrat a été octroyé.

Fait à Montréal, le 6 septembre 2017.



Me Yves Saindon
Greffier de la Ville de Montréal

VERSION ORIGINALE

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 2 août 2017

Résolution: CE17 1204

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, dans le cadre du projet Bonaventure, une dépense maximale de 152 868,46 \$, taxes incluses, pour le montage d'une structure d'acier visant l'installation de l'œuvre d'art public « Source » de Jaume Plensa, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation Loiseau inc. (Licence RBQ# 1211-9046-37), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 145 989,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214727;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.018 1171009022

/pl

Pierre DESROCHERS

Président du comité exécutif

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

VERSION MODIFIÉE

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 2 août 2017

Résolution: CE17 1204

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, dans le cadre du projet Bonaventure, une dépense maximale de 152 868,46 \$, taxes incluses, pour le montage d'une structure d'acier visant l'installation de l'œuvre d'art public « Source » de Jaume Plensa, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation Loiseleur inc. (Licence RBQ# 1211-9046-37), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 145 986,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214727;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.018 1171009022

/pl

Pierre DESROCHERS

Président du comité exécutif

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville



Dossier # : 1172621001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 753 316 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de 10 000 tonnes supplémentaires pour l'année 2017 du contrat de traitement par compostage des résidus alimentaires octroyé à Recyclage Notre-Dame Inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 4 589 400 \$ à 5 342 716 \$.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 753 316 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de traitement de 10 000 tonnes supplémentaires pour l'année 2017 du contrat de traitement des résidus alimentaires, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 589 400 \$ à 5 342 716 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-28 09:53

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1172621001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 753 316 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de 10 000 tonnes supplémentaires pour l'année 2017 du contrat de traitement par compostage des résidus alimentaires octroyé à Recyclage Notre-Dame Inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 4 589 400 \$ à 5 342 716 \$.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par la Direction - Gestion des matières résiduelles et infrastructures du Service de l'environnement.

D'ici la mise en opération des centres de traitement des matières organiques (CTMO) prévue en 2020, le traitement des matières organiques collectées est confié à des sites de compostage du secteur privé.

À cet effet, des contrats de traitement par compostage des résidus alimentaires ont été octroyés depuis 2008.

Le bilan de l'actuel contrat de traitement est le suivant : 13 200 tonnes en 2016 et 8 000 tonnes pour les cinq premiers mois de 2017. Avec les nouvelles implantations de la collecte réalisées auprès des citoyens en avril, c'est plus de 2 000 tonnes qui ont été récupérées seulement au mois de mai.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0355 - 28 mai 2015 Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage de 60 000 tonnes de résidus alimentaires pour une période de

trois ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 4 589 399,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14211 (1 soum.)

DESCRIPTION

Le contrat de traitement par compostage des résidus alimentaires prévoit le chargement de la matière livrée par les territoires du secteur « Est » de l'agglomération à un site de transfert, le transport vers le site de traitement ainsi que le compostage de la matière (voir carte «Agglo_Est(RA-RV)-Ouest(MO).pdf» en pièce jointe).

Afin de faire face à l'augmentation de la desserte de la collecte chez les citoyens, une option de traitement par compostage de 10 000 tonnes de résidus alimentaires supplémentaires par année a été inscrite dans les spécifications du Devis technique à l'**Article 2. Objet du contrat** et se lit comme suit :

La Ville souhaite obtenir des soumissions pour le traitement par compostage, dans un lieu certifié par le MDDELCC, de 20 000 tonnes par année de résidus alimentaires triés à la source avec option de 10 000 tonnes supplémentaires par année.

L'option de traitement par compostage de 10 000 tonnes de résidus alimentaires supplémentaires permettra de répondre à l'augmentation des tonnages collectés chez les citoyens.

JUSTIFICATION

Le secteur « Est » de l'agglomération compte dix-sept (17) territoires, soit quinze (15) arrondissements de la Ville de Montréal et deux (2) villes liées. À la fin de l'année 2016, environ 286 000 unités d'occupation (u.o.) dans des immeubles de 8 logements et moins étaient desservies par la collecte de résidus alimentaires à l'intérieur de seize territoires. L'implantation est graduelle.

En 2017, dix arrondissements poursuivent l'implantation de la collecte des résidus alimentaires pour environ 93 000 u.o. supplémentaires.

Si la tendance se maintient, c'est plus de 25 000 tonnes de résidus alimentaires qui devraient être générés et traités par compostage cette année.

L'octroi de l'option de traitement de 10 000 tonnes supplémentaires permettra de maintenir les services de traitement en plus de permettre la poursuite des implantations de cette collecte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme requise pour l'option de 10 000 tonnes supplémentaires s'élève à 753 316 \$ taxes incluses. Voir le détail du calcul dans la pièce jointe.

Cette hausse de tonnage par l'implantation progressive de la collecte des résidus alimentaires sera absorbée par la baisse de la même quantité des ordures ménagères.

L'octroi de l'option n'aura pas d'impact sur le cadre financier de la Ville en raison du coût de traitement à la tonne comparable à celui des ordures ménagères.

Le crédit nécessaire de l'année 2017 est prévu au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire des services techniques - gestion des matières résiduelles - traitement des résidus alimentaires.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation du service de collecte des résidus alimentaires par la distribution des outils de collecte et la sensibilisation des citoyens, répond aux objectifs du plan d'action *Montréal Durable 2016-2020* de l'administration montréalaise. Ce contrat fait partie intégrante de la priorité *Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources, Action 6 - Réduire et valoriser les matières résiduelles - Instaurer la collecte des matières organiques dans 100 % des immeubles de huit logements et moins.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le potentiel de valorisation des résidus alimentaires doit être exploité à son maximum dans le but de respecter, sur le territoire de l'agglomération, les mesures inscrites dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

La collecte et le compostage des résidus alimentaires font partie des actions nécessaires pour atteindre l'objectif de 60 % de valorisation de ces matières fixé par la *Politique québécoise de gestion de matières résiduelles* et par le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR).

L'augmentation du tonnage à traiter permettra la poursuite de la *Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires - 2015-2019* présentée par l'administration en août 2015.

Si ce service n'est pas bonifié, le contrat arrivera à échéance plus rapidement et un nouveau contrat devra être octroyé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de la prolongation du contrat par le conseil d'agglomération : septembre 2017

Début prévu de la prolongation du contrat : septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois LESAGE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-12

Michel RABY
C/d collecte transport et traitement des
matières résiduelles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel RABY
C/d collecte transport et traitement des
matières résiduelles

Approuvé le : 2017-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Approuvé le : 2017-07-27



Dossier # : 1172621002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 020 403 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année pour les trois années du contrat de traitement par compostage des résidus verts octroyé à Englobe corp., majorant ainsi le montant total du contrat de 3 061 209 \$ à 4 081 612 \$.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 020 403 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de traitement de 5 000 tonnes supplémentaires par année pour les trois années du contrat de traitement des résidus verts, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 061 209 \$ à 4 081 612 \$;
2. de doter le Service de l'environnement d'un budget additionnel récurrent de 312 338 \$ taxe nette à partir de l'année 2018, tel qu'indiqué dans l'aspect financier, pour financer ce contrat;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-28 14:06

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1172621002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 020 403 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année pour les trois années du contrat de traitement par compostage des résidus verts octroyé à Englobe corp., majorant ainsi le montant total du contrat de 3 061 209 \$ à 4 081 612 \$.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par la Direction - Gestion des matières résiduelles et infrastructures du Service de l'environnement.

D'ici la mise en opération des centres de traitement des matières organiques (CTMO) prévue en 2020, le traitement des matières organiques collectées est confié à des sites de compostage du secteur privé.

À cet effet, des contrats de traitement par compostage des résidus verts ont été octroyés depuis 2008. L'actuel contrat de traitement des résidus verts vient de débiter le 13 avril dernier.

En avril et mai, une hausse de 28 % des quantités collectées a été observée par rapport à la même période en 2016 (+ 525 tonnes). Cette hausse est en grande partie attribuable au suivi plus serré des collectes des ordures ménagères par les arrondissements et à la présence de clauses dans les contrats de collecte-transport, à savoir que les entrepreneurs ont l'obligation de collecter seulement la matière prévue lors de la collecte des ordures. Ainsi, même si un citoyen dépose ses résidus verts lors de la collecte des ordures ménagères, les résidus verts ne sont pas collectés et sont laissés sur place en attendant la collecte prévue pour les résidus verts.

De plus, une partie des feuilles mortes en vrac ramassées sur le domaine public et habituellement compostées sur la plateforme de compostage du CESM, devra être compostée à l'externe pour les prochaines années en raison de l'aménagement temporaire de la cour du Service des parcs de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0090 - 30 mars 2017 Accorder un contrat à Englobe corp. pour le traitement par compostage de 45 000 tonnes de résidus verts (15 000 tonnes par année) avec retour de compost, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 3 061 209 \$, taxes incluses (2 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 105 000 tonnes de résidus organiques mélangés (35 000 tonnes par année), pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 9 113 436 \$, taxes incluses (3 soum.) - Dépense totale de 12 174 645 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15674

DESCRIPTION

Le contrat de traitement par compostage des résidus verts prévoit le chargement de la matière livrée par les territoires du secteur « Est » de l'agglomération (voir carte «Agglo_Est(RA-RV)-Ouest(MO).pdf» en pièce jointe) au Complexe environnemental Saint-Michel, le transport vers le site de traitement par compostage ainsi que le compostage de la matière en plus d'un retour en compost de la matière traitée (40 % pour les deux premières années, 20 % pour la dernière année du contrat).

Afin de faire face à une possible variation à la hausse des quantités collectées, une option de traitement par compostage de 5 000 tonnes de résidus verts supplémentaires par année a été inscrite dans les spécifications du Devis technique à l'**Article 3. Objet des contrats** et se lit comme suit :

CONTRAT 1 :

Compostage de 15 000 tonnes de résidus verts par année avec une option de traitement annuelle de 5 000 tonnes. L'adjudicataire doit charger les résidus verts directement au lieu de réception-transfert de la Ville (CESM), en faire le chargement dans ses remorques puis les transporter à son lieu de compostage pour y être traités et enfin retournés sous forme de compost mature au CESM.

L'option de traitement par compostage de 5 000 tonnes de résidus verts supplémentaires par année permettra de répondre à l'augmentation des tonnages collectés chez les citoyens.

JUSTIFICATION

Le secteur « Est » de l'agglomération compte dix-sept (17) territoires, soit quinze (15) arrondissements de la Ville de Montréal et deux (2) villes liées. Tous sont desservis par la collecte des résidus verts. Le nombre de collectes varie et celles-ci se tiennent entre la mi-avril et la fin novembre.

Avec la hausse observée en avril et mai, si la tendance se maintient, c'est près de 15 000 tonnes de résidus verts qui devraient être générés et qui devront être traités par compostage cette année.

De plus, la plateforme de compostage du CESM pour les feuilles mortes en vrac (ramassées sur le domaine public par les travaux municipaux) reçoit entre 12 000 et 13 000 tonnes de feuilles par année. Une partie de ce tonnage, estimé entre 4 200 et 4 800 tonnes, devra être détournée vers le contrat pour une durée approximative de cinq ans. La superficie de la plateforme correspondante au tonnage estimé sera occupée par la cour du Service des parcs de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

L'octroi de l'option de traitement de 5 000 tonnes supplémentaires par année pour les trois années du contrat permettra de maintenir les services de traitement en plus de permettre d'absorber la hausse des quantités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme requise pour l'octroi de l'option de 5000 tonnes par année représente 1 020 403 \$ taxes incluses durant les trois ans du contrat. La répartition du coût est comme suit :

Montant des contrats - taxes incluses	2017	2018	2019	2020	Total
Résidus verts - Contrat 1	342 051 \$	342 051 \$	336 302 \$	- \$	1 020 403 \$

Le détail du calcul est dans les pièces jointes : 'GDD 1172621002.xls – onglet contrats'

Pour l'année 2017, les efforts au sein du Service de l'environnement permettront d'assurer le financement du coût de traitement de ces matières. À compter de 2018, et pour les années subséquentes, un budget additionnel récurrent sera requis afin de pouvoir maintenir les services offerts aux citoyens.

Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La desserte des citoyens avec le service de collecte des résidus verts et la sensibilisation de ceux-ci, répond aux objectifs du plan d'action *Montréal Durable 2016-2020* de l'administration montréalaise. Ce contrat fait partie intégrante de la priorité *Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources, Action 6 - Réduire et valoriser les matières résiduelles - Instaurer la collecte des matières organiques dans 100 % des immeubles de huit logements et moins.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le potentiel de valorisation des résidus verts doit être exploité à son maximum dans le but de respecter, sur le territoire de l'agglomération, les mesures inscrites dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

La collecte et le compostage des résidus verts font partie des actions nécessaires pour atteindre l'objectif de 60 % de valorisation de ces matières fixé par la *Politique québécoise de gestion de matières résiduelles* et par le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR).

Si ce service n'est pas bonifié, le contrat arrivera à échéance plus rapidement et un nouveau contrat devra être octroyé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de la prolongation du contrat par le conseil d'agglomération : septembre 2017
Début prévu de la prolongation du contrat : septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois LESAGE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-12

Michel RABY
C/d collecte transport et traitement des
matières résiduelles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2017-07-27



Dossier # : 1170793001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Revolution Environnemental Solutions LP pour la collecte itinérante des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 564 118,89\$ taxes incluses./Accorder un contrat à CRI Environnement Inc. pour la collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement pour 36 mois, pour une somme maximale de 1 675 241,38\$ taxes incluses./Dépense totale de 3 239 360,28\$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15847. 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des contrats, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres publics 17-15847 et aux tableaux de prix reçus et les contingences :

Firmes	Contrats	Montants (taxes et contingences incluses)
Revolution Environnemental Solutions LP	Collecte itinérante des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement pour une période de 36 mois	1 564 118,89\$
CRI Environnement Inc.	Collecte des RDD dans les écocentres	1 675 241,38\$

2. de doter, le Service de l'environnement, d'un budget additionnel récurrent à partir de l'année 2018 pour financer la contingence de 3% du contrat RDD - itinérante et de 5% du celui de RDD - écocentres ainsi que l'augmentation de quantité des RDD - écocentres prévue pour l'ouverture de l'écocentre Dickson à partir de 2020. Ces montants en taxe nette sont évalués à 13 866 \$ en 2018, 13 866 \$ en 2019 et 116 857 \$ en 2020.

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-08-31 15:34

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1170793001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Revolution Environnemental Solutions LP pour la collecte itinérante des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 564 118,89\$ taxes incluses./Accorder un contrat à CRI Environnement Inc. pour la collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement pour 36 mois, pour une somme maximale de 1 675 241,38\$ taxes incluses./Dépense totale de 3 239 360,28\$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15847. 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E-20.001), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par la Direction de la gestion des matières résiduelles et infrastructures du Service de l'environnement.

L'agglomération de Montréal met à la disposition de ses citoyens deux types de collecte pour se départir de leurs résidus domestiques dangereux (RDD) : les collectes itinérantes sur des sites aménagés temporairement dans les villes liées et les arrondissements éloignés d'un écocentre et un service de collecte sur une base régulière dans tous les écocentres.

La récupération des RDD permet de les soustraire de l'élimination et d'en disposer en conformité avec la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., Q-2). De plus, elle s'inscrit dans les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

Les contrats de collecte des RDD viennent à échéance le 31 décembre 2017.

Depuis plus de vingt ans, plusieurs entreprises de transport et d'élimination de déchets

dangereux ont développé l'expertise pour effectuer la collecte itinérante des RDD et la collecte des RDD dans les écocentres. Le triage des RDD demande une expertise particulière à l'effet que les RDD apportés par les citoyens requiert des connaissances sur la réglementation portant sur le transport des marchandises dangereuses (RTMD) mais aussi sur le tri de ces matières dangereuses selon leurs destinataires (centre de réemploi, de recyclage, de valorisation énergétique ou d'élimination) afin d'en faciliter le recyclage et la valorisation. Dans le cas particulier des écocentres, le personnel de l'adjudicataire du contrat de gestion des écocentres effectue le tri des RDD apportés selon les indications du fournisseur. Il n'existe aucune entente cadre pour ce domaine d'activités.

Quatre fournisseurs se sont procurés un cahier des charges pour l'appel d'offres 17-15847.

L'appel d'offres public 17-15847 a été publié (SÉAO et LeDevoir) le 19 avril 2017, l'ouverture s'est effectuée le 24 mai avec un délai de 34 jours de calendrier. L'étude des soumissions s'est faite en juin et juillet. Les soumissions sont valides 240 jours civils suivant la date d'ouverture, soient jusqu'au 19 janvier 2018. L'octroi des contrats s'est effectué selon le principe du plus bas soumissionnaire conforme. Trois addenda ont été produits et envoyés aux détenteurs du cahier des charges les 21 avril, 4 mai et 10 mai. Le premier addenda concerne la durée de validité sur la page du cautionnement de soumission et de la lettre d'engagement qui n'est pas indiquée, une coquille au bordereau de soumission "contrat 4 - écocentres" et la page sommaire à remplacer. Le second addenda concerne le report de la date d'ouverture du 8 au 15 mai. Le troisième addenda reporte l'ouverture au 24 mai et l'obtention de l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers au plus tard le 28 juillet 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0590 - 18 décembre 2014 : Accorder un contrat à Clean Harbors Québec inc. pour la collecte itinérante et la collecte dans les cours de voirie municipale des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 2 233 843,35\$, taxes incluses. / Accorder un contrat à CRI Environnement inc. pour la collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement pour 34 mois, pour une somme maximale de 1 500 327,29\$, taxes incluses. / Dépense totale de 3 734 170,74\$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13248 (3 soum.)

DESCRIPTION

La collecte itinérante compte 36 journées de collecte par année, selon les besoins des villes liées et des arrondissements. Le calendrier annuel des collectes itinérantes est établi en collaboration avec les villes liées et les arrondissements.

La collecte des RDD dans les écocentres s'effectue durant toute l'année, le citoyen est invité à laisser ses RDD aux heures d'ouverture des écocentres.

En 2016, 1 475,6 tonnes de RDD ont été récupérées dont 17,9 % (264,3 tonnes) provenaient de la collecte itinérante, 78,8 % (1 161,9 tonnes) des écocentres et 3,3 % (49,4 tonnes) des cours de voirie municipale.

JUSTIFICATION

Tel que prévu au devis technique général de l'appel d'offres public, la Ville exerce son droit de regrouper les contrats d'un même adjudicataire. Ainsi, les deux contrats pour la collecte itinérante des RDD (contrat 1 et contrat 2) attribués à Revolution Environnemental Solutions LP n'en feront qu'un. Le contrat pour la collecte des RDD dans les écocentres (contrat 4) est attribué à CRI Environnement Inc. Les contrats sont octroyés selon le principe du plus bas soumissionnaire conforme. Seulement trois des quatre preneurs du cahier des charges ont soumissionnés pour l'appel d'offres 17-15847.

En vertu du décret 435-2015 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q. c. C-65.1) les soumissionnaires doivent s'inscrire au registre des entreprises autorisées tenu par de l'Autorité des marchés financiers lorsqu'engagés dans un processus d'appel d'offres public pour un montant supérieur à 1 M\$. Tous les soumissionnaires ont joint ce document.

Le montant global estimé par les professionnels pour la collecte des RDD dans l'agglomération de Montréal (collecte itinérante, collecte dans les écocentres, 36 mois) est de 3 182 294,13\$ taxes incluses (2 776 511,53\$ avant taxes). Les offres retenues totalisent 3 114 030,03\$ taxes incluses (2 708 440,98\$ avant taxes) (consulter le tableau de l'aspect financier) un écart de 2,1%.

Les résultats du processus d'appel d'offres public et de comparaison des soumissions reçues pour la collecte itinérante et la collecte dans les écocentres sont présentés ci-après :

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme	Itinérante	Écocentres
Soumissions conformes	Total (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Revolution Environnemental Solutions LP	1 518 562,04	
C.R.I .Environnement Inc.		1 595 467,99
Clean Harbors Québec Inc.	2 088 854,48	2 544 640,48
Estimation des professionnels (\$) (Indiquer s'il s'agit d'une estimation faite par des professionnels interne)	1 589 490,28	1 602 803,04
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	1 803 708,26	2 070 054,24
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	18,78%	29,75%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	570 292,44	1 026 078,44
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	37,55%	59,49%
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	-70 928,24	-7 335,05
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-4,46%	-0,46%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	570 292,44	949 172,49
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	37,55%	59,49%

La commission permanente sur l'examen des contrats n'a pas à examiner ces contrats de biens et services, puisqu'ils sont chacun d'une valeur inférieure à 2 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces contrats sont d'une durée de 36 mois qui s'étendra sur une période de trois années financières. Le coût total des contrats s'élèvera de 3 239 360\$ incluant les taxes et les contingences. La répartition du coût est présentée comme suit :

Période	2018	2019	2020	Total
RDD - itinérante	506 187 \$	506 187 \$	506 187 \$	1 518 562 \$
Contingence (3%)	15 186 \$	15 186 \$	15 186 \$	45 557 \$
Sous-total	521 373 \$	521 373 \$	521 373 \$	1 564 119 \$
RDD - écocentres	520 818 \$	520 818 \$	553 832 \$	1 595 468 \$
Contingence (5%)	- \$	- \$	79 773 \$	79 773 \$
Sous-total	520 818 \$	520 818 \$	633 606 \$	1 675 241 \$
Grand total	1 042 191 \$	1 042 191 \$	1 154 978 \$	3 239 360 \$

Pour plus de détail, voir le calcul dans la pièce jointe 'Aspect financier'.

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire des services techniques – gestion des matières résiduelles pour la collecte et le traitement des résidus domestiques dangereux.

Un budget additionnel récurrent sera requis à partir de l'année 2018 pour financer la contingence de 3% du contrat de RDD – itinérante et de 5 % du celui de RDD - écocentres et l'augmentation de quantité des RDD - écocentres prévue pour l'ouverture de l'écocentre Dickson à partir de 2020. Ces montants en taxe nette sont évalués à 13 866 \$ en 2018, 13 866 \$ en 2019 et 116 857 \$ en 2020.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La collecte des RDD répond aux objectifs du développement durable (DD) et fait partie intégrante de l'objectif *Récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des RDD (résidus domestiques dangereux), des résidus de CRD (construction, rénovation, démolition) et des encombrants d'ici 2019*, inscrit au Plan d'action du Plan de développement durable de la communauté montréalaise 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'interruption du service de collecte itinérante des RDD et de la collecte des RDD dans les écocentres aurait les conséquences suivantes :

- l'augmentation des RDD mis en bordure de rue avec les ordures ménagères;
- l'augmentation des dépôts sauvages dans les ruelles et terrains vagues.

Les arrondissements et les villes liées seraient obligés de gérer cette problématique, alors que la gestion des RDD relève d'une compétence d'agglomération.

Les RDD sont des matières dangereuses et leur entreposage représente un danger pour l'environnement et la santé humaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat de collecte itinérante des RDD : 1^{er} janvier 2018 fin du contrat 31 décembre 2020.

Début du contrat de collecte des RDD dans les écocentres : 1^{er} janvier 2018 fin du contrat 31 décembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Étienne LANGLOIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Angelica RAMIREZ, Service des communications

Lecture :

Angelica RAMIREZ, 14 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hélène BOISVERT
Conseillère

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-10

Michel RABY
C/d collecte transport et traitement des
matières résiduelles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre GRAVEL
Directeur – gestion des matières résiduelles et
infrastructures

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Éric BLAIN
infrastructures

Approuvé le : 2017-08-30

Approuvé le : 2017-08-31



Dossier # : 1176770005

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder à "Groupe Contant Inc", un contrat pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige de la 46e avenue, pour une durée de trois (3) ans. Dépense totale de 760 560,71 \$ (contrat: 619 140,38\$ + projection IPC: 6835,51 + contingences: 134 584,82 \$) taxes incluses. Plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres No 17-16258.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer un contrat à la compagnie "Groupe Contant Inc.", le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige de la 46e Avenue, pour une dépense maximale de 760 560,71 \$ (taxes incluses) , conformément à l'appel d'offres No. 17-16258.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-09-06 08:46

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176770005

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder à "Groupe Contant Inc", un contrat pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige de la 46e avenue, pour une durée de trois (3) ans. Dépense totale de 760 560,71 \$ (contrat: 619 140,38\$ + projection IPC: 6835,51 + contingences: 134 584,82 \$) taxes incluses. Plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres No 17-16258.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis janvier 2016, le Service de la concertation des arrondissements est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats s'y rattachant.

Dans le cadre des activités de déneigement, le contrat numéro 12-121435 pour l'exploitation du lieu d'élimination de la Neige à la 46e Avenue de l'arrondissement de Lachine, est venu à échéance le 30 avril 2017.

La direction des Travaux publics du Service de la concertation des arrondissements (SCA) a procédé à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour un nouveau contrat. Le Service de l'approvisionnement était responsable du processus d'appel d'offres afin de s'assurer que les documents présentés au marché lui permettent d'obtenir des propositions répondant à ses besoins, et ce, à prix compétitif. Les activités opérationnelles relatives aux lieux d'élimination de la neige sont déléguées aux arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 19 0402 - 5 nov 2012 : Octroyer un contrat à la compagnie Gaston Contant Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exploitation d'un dépôt à neige pour les saisons 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 avec option de renouvellement pour les saisons 2015-2016 et 2016-2017, au montant de 254 382,19 \$ incluant les taxes pour la première saison 2012-2013, le tout selon les documents de l'appel offres public numéro 12-12435;

DESCRIPTION

Le présent appel d'offres a pour objet l'exploitation du lieu d'élimination de la neige (LEN) de la 46e avenue de l'arrondissement de Lachine. Le travail consiste à exploiter et à entretenir le lieu d'élimination de la neige (LEN) afin d'assurer en tout temps des espaces nécessaires à l'entreposage de la neige, la libre circulation des camions affectés au transport de la neige et le bon état du site.

Afin d'assurer le bon déroulement des activités, l'exécution du contrat inclut la fourniture

des équipements suivants : une souffleuse haute puissance (SHP); un tracteur chargeur pour pousser, ramasser et charger la neige, un boteur sur chenilles et une camionnette munie d'un gyrophare.

Sur avis écrit de la Ville, transmis à l'adjudicataire au moins soixante (60) jours civils avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé d'une année. Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le Service de l'approvisionnement a procédé à l'appel d'offre public n° 17-16258, publié par le Service électronique d'appels d'offres (SÉAO), le 05 juillet 2017. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 07 août 2017.

A la fin du processus d'appel d'offres, il y a eu : 4 preneurs du cahier de charges, 2 soumissions déposées, à savoir :

- Contant Inc.
- Environnement Routier NRJ Inc.

Les soumissions reçues sont toutes conformes.

LEN	Mètres cubes / année	Prix au mètre cube Soumission 17-16258		
		Estimation juin 2017	NRJ	Contant Inc.
46e avenue	250 000	0,920 \$	0,829 \$	0,718 \$
Prix annuel		230 000,00 \$	207 250,00 \$	179 500,00 \$
TOTAL AVANT TAXES (3 ans) :		690 000,00 \$	621 750,00 \$	538 500,00 \$
T.P.S. 5 % :		34 500,00 \$	31 087,50 \$	26 925,00 \$
T.V.Q. 9,975 % :		68 827,50 \$	62 019,56 \$	53 715,38 \$
MONTANT TOTAL :		793 327,50 \$	714 857,06 \$	619 140,38 \$
Coût moyen des soumissions conformes				666 998,72 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				7,73%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)				95 716,69 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)				15,46%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)				(174 187,13 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)				-21,96%
Plus bas soumissionnaire conforme				

Les prix en vigueur pour l'année 2016-2017 était de 0.885 \$ par mètre cube. Compte tenu du contrat octroyé en 2012, la dernière estimation effectuée en juin 2017 envisageait une augmentation des prix de 4 % par m3, soit un prix de 0.92\$/m3. Cependant, la concurrence

semble avoir eu une incidence sur les conditions du marché, ce qui a eu pour conséquence de faire ressortir des prix moindres que ceux projetés. Ceci explique l'écart de prix important par rapport à la dernière estimation (- 21.96%). La proposition de Contant Inc., s'avère économiquement très avantageuse pour la Ville et ce, pour les prochains trois ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme a été majoré pour compenser l'augmentation de l'IPC (1,1 % à partir de la deuxième année du contrat) et pour couvrir, en termes de précipitations, 75 % des hivers (majoration de 21,5 %). Le montant total demandé pour le contrat est présenté dans le tableau suivant. Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Adjudicataire	Contrat	Montant (TTC)
9150-2732 Quebec inc. (Groupe TMD)	17-16258 - 46e Avenue	760 560,71 \$

Le Service de la concertation des arrondissements ne possède pas, en date de l'endossement de ce dossier, les fonds nécessaires à l'octroi de ce contrat. À terme, tous les coûts reliés à ce contrat de déneigement seront assumés par la ville centre via l'appropriation de crédits budgétaires requis.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'exploitation des sites d'élimination de la neige fait partie intégrante de la stratégie d'élimination de la neige et s'encadre à la Politique de Déneigement de la Ville de Montréal. L'exploitation et l'entretien du site sont importants afin d'assurer les espaces nécessaires à l'entreposage de la neige. Sans la gestion du site, la stratégie d'élimination aura des impacts majeurs sur le transport de la neige, sur la gestion des autres sites d'élimination, ainsi que sur les coûts associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation CM : 25 septembre 2017

Début contrat: 1er nov 2017

Fin contrat: 31 octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La politique de gestion contractuelle, les clauses particulières en prévention de la collusion étaient incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires. À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Étant donné que le montant du contrat est inférieur à 2M\$, le dossier ne doit pas nécessairement faire l'objet d'un examen de conformité auprès de la commission des contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Guy ROY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain CHAPUT, Lachine
Christophe ASHKAR, Lachine

Lecture :

Sylvain CHAPUT, 24 août 2017
Christophe ASHKAR, 21 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

José Alberto CARDENAS AVILA
ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Benjamin PUGI
Ingenieur junior

Le : 2017-08-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics

Approuvé le : 2017-09-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Approuvé le : 2017-09-05



Dossier # : 1170748001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Octroyer quatre contrats de services techniques aux firmes Télécommunications Grimard et Resologi pour la maintenance et l'entretien des infrastructures des systèmes de transport intelligents (STI) du Centre de gestion de mobilité urbaine (CGMU). Dépenses totales de 964 265,70\$, de 527 437,76\$, de 141 380,45\$ et de 463 259,03\$ taxes incluses (contrats: 876 605,18\$, 479 488,87\$, 128 527,68\$ et 421 144,57\$, incidences: 87 660,52\$, 47 948,89\$, 12 852,77\$ et 42 114,46\$)- Appel d'offres public 17-16205, (3 soumissionnaires au total pour les 4 lots)

IL EST RECOMMANDÉ :

1. d'autoriser des dépenses totales de 964 265,70\$, de 527 437,76\$, de 141 380,45\$ et de 463 259,03\$, taxes incluses, pour la maintenance et l'entretien des infrastructures des systèmes de transport intelligents (STI) du CGMU, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder aux firmes Télécommunications Grimard Inc. et Resologi, ces derniers ayant présenté des soumissions conformes, pour une période de 36 mois, quatre contrats, soit pour des sommes maximales de 876 605,18\$, de 479 488,87\$, de 128 527,68\$ et de 421 144,57\$ taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 17-16205;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-09-07 11:04

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1170748001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Octroyer quatre contrats de services techniques aux firmes Télécommunications Grimard et Resologi pour la maintenance et l'entretien des infrastructures des systèmes de transport intelligents (STI) du Centre de gestion de mobilité urbaine (CGMU). Dépenses totales de 964 265,70\$, de 527 437,76\$, de 141 380,45\$ et de 463 259,03\$ taxes incluses (contrats: 876 605,18\$, 479 488,87\$, 128 527,68\$ et 421 144,57\$, incidences: 87 660,52\$, 47 948,89\$, 12 852,77\$ et 42 114,46\$)- Appel d'offres public 17-16205, (3 soumissionnaires au total pour les 4 lots)

CONTENU

CONTEXTE

Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU)

Le CGMU est le centre de surveillance du réseau des rues de la Ville de Montréal. Il agit autant à titre de récepteur d'information que d'émetteur. C'est par le CGMU que transite actuellement et transitera éventuellement toute l'information provenant des équipements des systèmes de transport intelligents (STI) du réseau artériel et celle que l'on veut communiquer aux différents outils sur le terrain.

La supervision à distance des équipements à partir du CGMU permet de rapporter les pannes et les problèmes en temps réel, ce qui améliore la gestion des incidents sur le réseau et permet d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes, des usagers du transport en commun et des automobilistes. Cette flexibilité de la gestion centralisée des feux permet une meilleure adaptation quant aux événements spéciaux (festivals, manifestations) et aux mesures d'urgence (fermetures de métro, évacuation). De plus, elle permet une mobilité accrue pour l'ensemble des Montréalais, tout en conservant le réseau routier actuel et en évitant des investissements dans de coûteux projets d'infrastructures routières.

Le CGMU permet au personnel d'exploiter efficacement les systèmes et ainsi contribuer, entre autres, à l'efficacité du réseau artériel et à l'amélioration du bilan de la sécurité tel que préconisé dans le Plan de transport. Il est à noter que cette gestion dynamique du réseau artériel est rendue possible par la création d'un réseau de télécommunication qui relie entre elles toutes les composantes de ce réseau ainsi qu'avec le CGMU. Cela inclut entre autres, les contrôleurs de feux de circulation, les panneaux à messages variables (PMV), les systèmes de détection des véhicules, les postes de comptage, les caméras de surveillance et le système d'éclairage intelligent.

Le réseau de télécommunication urbain

Le réseau de télécommunication urbain est un réseau télémétrique permettant de gérer à distance les équipements sur le terrain (feux de circulation, caméras, postes de comptage, PMV, éclairage intelligent, etc.) à partir du CGMU. Ce réseau est composé de plusieurs technologies: cellulaire, sans-fil et filaire (fibre optique et cuivre).

Le présent contrat

Afin d'assurer la continuité et la fiabilité de ses opérations, des services techniques sont requis pour effectuer la maintenance et l'entretien des infrastructures technologiques du CGMU. La Division de l'exploitation du réseau artériel (DERA) fait appel à des ressources externes pour ces contrats de maintenance, car certaines spécialités requises pour effectuer les travaux sont inexistantes au sein de l'équipe technique de la Ville.

L'appel d'offres public #17-16205 a été lancé le 19 juin 2017 pour une période de 4 semaines en vue d'octroyer 4 contrats pour les services techniques pour la maintenance et l'entretien des infrastructures des systèmes de transports intelligents (STI) du CGMU. L'appel d'offres a été publié dans le SEAO et dans le journal (Le Devoir).

Appel d'offres public: #17-16205

Titre: Services professionnels pour la maintenance et l'entretien des infrastructures technologiques des systèmes de transports intelligents (STI) du CGMU- Quatre lots

Date de lancement: 19 juin 2017

Date d'ouverture: 19 juillet 2017

Le délai de validité des soumissions est de 180 jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 15 janvier 2018.

Un addenda a été émis le 6 juillet 2017 pour répondre à des questions des preneurs du cahier des charges et pour modifier l'annexe 4 du devis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Acquisition de caméras d'observation

CM 16 0461 - 18 Avril 2016- Accorder un contrat à Néolect INC., pour la fourniture et l'installation de 185 caméras motorisées pour CGMU, pour une période de 24 mois et autoriser une dépense maximale de 1 605 206,24\$ taxes incluses.

CM 14 0792 - 19 Août 2014 - Accorder un contrat à Télécommunication Grimard Inc., d'une durée de 24 mois, pour l'acquisition et l'installation de 100 caméras motorisées pour CGMU, pour une somme maximale de 1 605 206,24\$ taxes incluses.

CM 13 0310 - 23 Avril 2013 - Accorder un contrat à Néolect Le Saux Inc., pour l'acquisition et l'installation de 100 caméras motorisées utilisées pour la surveillance du réseau artériel et l'observation des conditions de circulation à partir du CGMU, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 587 851,72\$, taxes incluses.

Acquisition d'équipements de télécommunication

CM 16 0330 - 21 Mars 2016 - Accorder un contrat à Électromega Ltée pour l'acquisition

et l'installation des équipements de télécommunication (commutateurs de fibre optique) pour le raccordement de 17 réseaux de feux de circulation au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU). Dépense totale de 1 295 747,03 \$ taxes incluses.

CE 15 2048 - 18 Novembre 2015 - Octroyer un contrat à Télécommunications Grimard Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunication sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 44 intersections du réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au CGMU. Dépense totale de 407 126,01 \$ taxes incluses.

CE 15 1308 - 29 Juillet 2015 - Octroyer un contrat à Systèmes Urbains Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunications sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 15 intersections dans le secteur du boulevard de l'Acadie et de l'A-15 du réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au CGMU. Dépense totale de 404 800,91\$ taxes incluses.

CM 14 1236 - 15 décembre 2014 - Accorder un contrat à Electromega Ltée, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture et l'installation d'équipements de télémétrie (commutateurs) sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système de télécommunication urbain relié au CGMU - Dépense totale de 840 316,56 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Pour assurer la continuité ainsi que la fiabilité de ses opérations, le CGMU se dote d'un programme de maintenance de son infrastructure de Systèmes de transport intelligents (STI). Le présent dossier consiste à octroyer des contrats de maintenance et d'entretien des infrastructures technologiques du CGMU. La durée du contrat est de trois (3) ans.

Les contrats de maintenance visés sont nécessaires pour la continuité et la fiabilité des équipements de télécommunication, une étape cruciale au raccordement d'équipements STI de la Ville au CGMU. La maintenance et l'entretien sont essentiels, entre autres, afin d'opérer le réseau de télécommunication et le CGMU nécessaires à la gestion centralisée des contrôleurs de feux de circulation. Le contrôle à distance des feux de circulation et des différents équipements STI, comme les caméras de surveillance et les panneaux à messages variables est un enjeu majeur dans la mise en oeuvre du CGMU. Être en mesure de modifier les temps des feux de circulation à distance en temps réel en fonction des conditions de circulation permettra d'optimiser l'exploitation du réseau artériel et de limiter la congestion routière, ce qui est également bénéfique aux véhicules d'urgence et de transport collectif utilisant ce réseau. Toutes ces fonctionnalités dépendent de l'existence et de la fiabilité du réseau de télécommunication et du CGMU, et donc de la maintenance des équipements STI.

Dans un souci d'ouverture du marché, la DERA de la DT du SIVT a choisi une approche fondée sur plusieurs sources en appliquant une approche par spécialité technique pour donner l'opportunité à de nouveaux joueurs de déposer des offres. Ainsi, l'appel d'offres a été découpé en 4 lots de spécialité:

Lot #1: Caméra d'observation et système de gestion de vidéo

Dans cette spécialité, l'adjudicataire doit fournir les expertises nécessaires afin d'entretenir et de corriger les problématiques associées aux caméras d'observation et au système de gestion de vidéo.

Lot #2: Réseautique

Dans cette spécialité, l'adjudicataire doit fournir les expertises nécessaires afin d'entretenir et de corriger les problématiques associées aux équipements de télécommunications du réseau filaire (cuivre et fibre optique). Ce réseau filaire sert à raccorder les équipements STI

(feux de circulation, panneaux à messages variables, poste de comptages, éclairage intelligent, etc.) au CGMU.

Lot #3: Administration des technologies de l'information

Dans cette spécialité, l'adjudicataire doit fournir les expertises nécessaires afin d'entretenir et de corriger les problématiques associées aux éléments applicatifs reliés aux opérations et aux services fournis par le CGMU, tels que les serveurs, les unités de stockage et les applications STI.

Lot #4: Télécommunications sans-fil et cellulaire

Dans cette spécialité, l'adjudicataire doit fournir les expertises nécessaires afin d'entretenir et de corriger les problématiques associées aux équipements de télécommunications sans-fil et cellulaire. Les équipements cellulaires et sans-fil assurent des liaisons réseau avec le CGMU, lorsque le réseau filaire ne peut offrir une connectivité réseau.

De façon générale, l'entrepreneur pour lequel un contrat de maintenance est octroyé sera responsable de fournir les services suivants:

1) Interventions techniques mensuelles (à distance et sur site) :

§ L'entrepreneur peut être appelé à supporter le représentant de la Ville afin d'effectuer un diagnostic et ensuite, identifier le problème technique;

§ Lorsqu'une panne ou une problématique technique est détectée et identifiée par la Ville, les problématiques techniques doivent être examinées, corrigées et documentées de façon proactive selon les délais prescrits;

2) Interventions à la demande, telles que:

§ L'ajout et le retrait d'équipements et logiciels;

§ La modification de configuration d'équipements et logiciels;

§ Les interventions techniques pour les mises à jour des logiciels et des équipements;

§ Les interventions techniques pour la mise en service des logiciels et des équipements;

§ Les interventions techniques requises pendant et après des travaux civils à une intersection;

§ Toutes autres interventions techniques ponctuelles à la suite de demandes spécifiques ou de la surveillance technique lors de travaux planifiés, impliquant des mises hors service sur des équipements existants de l'infrastructure.

Les interventions techniques mensuelles seront payées par intersection et par mois, tandis que les interventions à la demande seront payées à taux horaire. Les interventions à la demande sont souvent reliées à l'implantation de nouveaux équipements dans le cadre des projets PTI.

Le pourcentage de contingences n'était pas inscrit sur le bordereau, toutefois 10% de contingences seront ajoutés aux bons de commande pour couvrir les travaux imprévus (par exemple, la réparation du réseau suite aux accidents ou aux travaux civils à l'intersection, et la mise en service de nouveaux équipements).

Le pourcentage d'incidences prévu est de 10%. Ce montant est requis pour couvrir les travaux incidents, par exemple, la réparation de câbles (fibre optique et cuivre) dû à une coupure de câbles existants.

JUSTIFICATION

Sur un total de 20 preneurs du cahier des charges:

- 2 firmes ont déposé une offre pour les lots 1 et 4;
- Seulement une firme a déposé une offre pour les lots 2 et 3.

Dix-sept (17) autres preneurs n'ont pas soumissionné. Parmi ces dix-sept derniers:

- Trois se sont désistés pour produits ou services non offerts.
- Un s'est désisté pour délais versus volume trop risqués.
- Cinq sont des manufacturiers ou des firmes de consultants ou des compagnies de téléphone qui n'offrent pas de service de maintenance et d'entretien.
- Huit n'ont pas précisé leur décision de ne pas soumettre d'offres.

L'explication pour le nombre peu élevé de preneurs de cahier de charge ayant soumissionné réside dans le fait que les travaux requis nécessitent des expertises en au moins deux domaines (feux de circulation et un autre domaine, par exemple, caméra), ce qui désintéresse les entreprises qui ont des expertises en un seul domaine.

Le tableau ci-dessous résume les soumissions reçues pour chacun des lots (à noter qu'une firme pouvait soumissionner sur plusieurs lots).

No et description du lot	Soumissions reçues	Soumissions conformes
1- Caméra et système de gestion vidéo	Téléfil Télécommunications Grimard	Télécommunications Grimard
2- Réseautique	Resologi	Resologi
3- Administration des technologies de l'information	Resologi	Resologi
4-Télécommunications sans-fil et cellulaire	Téléfil Télécommunications Grimard	Télécommunications Grimard

Les soumissions de Téléfil ont été déclarées non conformes, car le pointage final suivant l'évaluation du comité de sélection est inférieur à 70% (voir l'intervention de Service de l'approvisionnement).

Présentation des résultats pour l'ensemble des 4 lots:

No de lot	Firmes soumissionnaires	Prix de base	Total
1- Caméra	Télécommunications Grimard	693 119,20 \$	
2-Réseautique	Resologi	379 125,00 \$	
3-Administration des TI	Resologi	101 625,00 \$	
4-Télécom sans-fil et cellulaire	Télécommunications Grimard	332 993,00 \$	
	Total des quatre lots	1 506 862,20 \$	1 506 862,20 \$
	Dernière estimation réalisée pour les quatre lots	1 591 650,00 \$	1 591 650,00 \$
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		(84 787,80) \$
	<i>((la plus basse conforme - estimation)</i>		
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		-5%
	<i>((la plus basse conforme - estimation)/estimation) x 100</i>		

Pour ce dossier, Cima+ a effectué une estimation globale pour l'ensemble des quatre lots. Pour l'ensemble des 4 lots, il y a seulement -5% de différence entre le prix soumissionné et le prix estimé.

Présentation des résultats pour le lot 1 - Caméra de surveillance et système de gestion de vidéo:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note final	Prix de base	Autre (à préciser)	Total
Télécommunications Grimard Inc.	82,3	1,66	693 119,20 \$		693 119,20 \$
Dernière estimation réalisée			385 950,00 \$		385 950,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)					307 169,20 \$
<i>((la plus basse conforme - estimation)</i>					
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)					80%
<i>((la plus basse conforme - estimation)/estimation) x 100</i>					

Le bordereau pour les interventions techniques mensuelles est basé sur le prix par intersection par mois. L'estimation faite par la firme consultante Cima+ est basée sur un prix moyen par intersection par mois pour l'ensemble des lots, et elle n'a pas tenu compte de la différence de la nature du travail inhérente à chaque lot et des ressources requises pour chaque lot. Dans cet appel d'offres, la DERA impose des pénalités sévères pour s'assurer de la qualité du travail de l'entrepreneur. Toutefois, ce dernier a la latitude de choisir la méthodologie ainsi que les ressources requises pour réaliser ses tâches. En outre, un entrepreneur peut soumissionner et remporter tous les quatre lots. Ainsi, Cima+ a effectué une estimation globale pour l'ensemble des quatre lots au lieu de réaliser des estimations précises et particulières pour chaque lot. Ensuite, cette estimation globale a été répartie sur le nombre d'intersections afin d'arriver à un prix moyen par intersection de 15\$ par mois pour tous les lots.

Quand les firmes soumissionnent, elles soumissionnent par lot et elles doivent tenir compte de la nature du travail et des ressources requises pour effectuer le travail. En effet, souvent un camion nacelle et deux ressources sont requis pour régler un problème du lot 1, tandis que pour le lot 2, seulement une ressource est requise. Ainsi, le prix par intersection par mois soumissionné par Télécommunications Grimard pour le lot 1 varie entre 30,11\$-30,72 \$ au lieu de 15\$. Cela explique l'écart de 80% entre le prix soumissionné et l'estimation pour le lot 1. Toutefois, pour l'ensemble des 4 lots, il y a seulement -5% de différence entre le prix soumissionné et le prix estimé.

Présentation des résultats pour le lot 2 - Réseautique:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note final	Prix de base	Autre (à préciser)	Total
Résologis	78	2,94	379 125,00 \$		379 125,00 \$
Dernière estimation réalisée			772 950,00 \$		772 950,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)					(393 825,00) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation)/estimation) x 100					-51%

Le bordereau pour les interventions techniques mensuelles est basé sur le prix par intersection par mois. Cima+ a estimé un prix moyen par intersection de 15\$ par mois pour tous les lots. Quand les firmes soumissionnent, elles doivent tenir compte de la nature du travail et des ressources requises pour effectuer le travail. Elles doivent aussi considérer les probabilités et les risques d'interventions qui peuvent différer des hypothèses utilisées par Cima+. Resologi a soumissionné un prix de 5,0\$-5,75\$ par intersection par mois pour le lot 2, car souvent une seule ressource est requise pour réparer une panne du réseau. En outre, Resologi a probablement utilisé les probabilités et les risques d'interventions plus basses que celles de Cima+. Cela explique l'écart de -51% entre le prix soumissionné et l'estimation pour le lot 2. Toutefois, pour l'ensemble des 4 lots, il y a seulement -5% de différence entre le prix soumissionné et le prix estimé.

Présentation des résultats pour le lot 3 - Administration des technologies de l'information

Soumissions conformes	Note Intérim	Note final	Prix de base	Autre (à préciser)	Total
Résologis	75,3	10,73	101 625,00 \$		101 625,00 \$
Dernière estimation réalisée			90 000,00 \$		90 000,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)					11 625,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation)/estimation) x 100					13%

Pour le lot 3, aucune intervention technique mensuelle n'est requise, donc seulement le bordereau pour les interventions à la demande s'applique et ce dernier est basé sur les taux d'horaire. Toutefois, l'augmentation du coût de la vie n'a pas été incluse dans les estimations, et le même taux d'horaire a été utilisé pour estimer le prix pour toute la durée du contrat. Cela explique pourquoi l'écart entre le prix estimé et le prix soumissionné pour le lot 3 dépasse un peu 10%, en effet, l'écart est de 13%.

Présentation des résultats pour le lot 4 - Télécommunications Sans-fil et cellulaire

Soumissions conformes	Note Intérim	Note final	Prix de base	Autre (à préciser)	Total
Télécommunications Grimard Inc.	78,7	3,36	332 993,00 \$		332 993,00 \$
Dernière estimation réalisée			342 750,00 \$		342 750,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)					(9 757,00) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation)/estimation) x 100					-3%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'ensemble des dépenses associées à ce projet est déjà prévu au budget de fonctionnement du CGMU (103292) et au PTI 2017-2019 de la Direction des transports, du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (Projet 54100 - Programme d'implantation de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies).

Les coûts totaux des contrats à octroyer sont de 1 905 766,30\$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 732 514,82\$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 173 251,48\$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est de 2 096 342,93 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses accessoires est de 190 576,63 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 100 % par la ville centre.

La dépense totale est répartie de la façon suivante :

No de Lot	Soumissionnaire	Montant Avant Taxes	TPS	TVQ	10% Contingences	Montant du contrat	10% Incidences	Total des Dépenses	Net de Ristourne
1	Télécommunications Grimard	693 119,20	34 655,96	69 138,64	79 691,38	876 605,18	87 660,52	964 265,70	880 503,11
2	Resologi	379 125,00	18 956,25	37 817,72	43 589,90	479 488,87	47 948,89	527 437,76	481 620,98
3	Resologi	101 625,00	5 081,25	10 137,09	11 684,33	128 527,68	12 852,77	141 380,45	129 099,19
4	Télécommunications Grimard	332 993,00	16 649,65	33 216,05	38 285,87	421 144,57	42 114,46	463 259,03	423 017,24
	Total	1 506 862,20	75 343,11	150 309,50	173 251,48	1 905 766,30	190 576,63	2 096 342,93	1 914 240,52

100% des incidences seront imputées au budget de fonctionnement du CGMU (103292).

Pour les contrats (travaux et contingences):

- 70% sont reliés à la maintenance des équipements STI et seront imputés au budget de fonctionnement du CGMU (103292)
- 30% sont reliés à l'implantation de nouveaux équipements et seront imputés au PTI (projet 54100- Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies).

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau «incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille pour une ville de dimension aussi importante que Montréal. Dans un contexte de développement durable, les villes doivent prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales inhérentes au développement des réseaux de transport.

Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40 % des émissions de polluants atmosphériques. Le réseau de télécommunication permet d'assurer une fiabilité dans la gestion centralisée des feux.

Ceci a pour conséquence d'assurer une bonne coordination des feux de circulation:

1. réduisant ainsi les arrêts fréquents et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre;
2. assurant ainsi une régularité et une optimisation des services du transport en commun;
3. évitant des débordements dans le réseau local;
4. améliorant le temps d'intervention des véhicules d'urgence en temps réel lors des incidents sur le terrain.

Nous pouvons donc diminuer les impacts négatifs de la congestion routière et améliorer l'environnement et la qualité de vie pour les résidents, les commerçants et les visiteurs en contrôlant la congestion routière et en redistribuant l'espace réservé aux différents modes de transport afin d'optimiser le transport de personnes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la fiabilité du réseau de télécommunication urbain et du CGMU, la communication avec les contrôleurs de feux et les caméras ne se ferait pas et ne permettrait pas de profiter des avantages d'un tel système, comme l'intervention en temps réel et l'optimisation des temps de parcours des véhicules d'urgence et des autobus. Par ailleurs, toutes les sommes dépensées jusqu'à maintenant dans le réseau de télécommunication urbain et le CGMU seraient perdues puisque ces deux derniers n'auraient plus aucune utilité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de communication existante entourant les projets antérieurs. Comme il s'agit de poursuivre le projet déjà amorcé de l'implantation du système intégré de télécommunication, il n'y aura pas, à proprement parler, d'opération de communication à ce stade du dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du CM: Septembre 2017

Octroi du contrat: Octobre 2017

Réalisation du mandat (36 mois): Octobre 2017 - Octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Élisa RODRIGUEZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc CAMPEAU, Service des technologies de l'information

Lecture :

Marc CAMPEAU, 24 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thi Mai Thanh DO
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-16

Son Thu LÊ
CHEF DE DIVISION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-08-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-08-28



Dossier # : 1164473002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation du réseau et des réservoirs , Entretien du réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Les Contrôles Provan et Associés inc., une entente-cadre, d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture et la livraison de vannes de type papillon et de type guillotine, pour une somme maximale de 1 043 057,57 \$, taxes incluses. La dépense totale de 1 069 134,01 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 26 076,44\$, taxes incluses, pour les incidences - Appel d'offres public 17-15801- (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture et la livraison sur demande de vannes de type papillon à la Direction de l'eau potable du Service de l'eau;
2. d'accorder à Les Contrôles Provan et Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 043 057,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15801 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-05 14:39

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164473002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation du réseau et des réservoirs , Entretien du réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Les Contrôles Provan et Associés inc., une entente -cadre, d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture et la livraison de vannes de type papillon et de type guillotine, pour une somme maximale de 1 043 057,57 \$, taxes incluses. La dépense totale de 1 069 134,01 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 26 076,44\$, taxes incluses, pour les incidences - Appel d'offres public 17-15801- (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau d'aqueduc principal de Montréal est vieillissant et possède un nombre important de vannes installées dans plus de trois mille (3 000) chambres souterraines. La mise en service de la majeure partie de ces vannes a été effectuée il y a plus de 50 ans. Dans le cadre de notre programme d'entretien planifié, des inspections et des manipulations sont prévues. Il n'est pas rare d'observer que des vannes sont défectueuses et doivent être remplacées pour mettre à niveau et sécuriser le réseau d'aqueduc principal existant. De plus, des travaux de réhabilitation et de construction sont prévus sur le réseau d'aqueduc principal, projets qui peuvent requérir des vannes.

Ce contrat d'achat de vannes est important pour s'assurer d'avoir en main les pièces nécessaires lors de la réalisation des différents travaux des nouvelles conduites, des nouvelles chambres souterraines ou de remplacement des équipements défectueux. Les délais de fabrication et de livraison de ces pièces sont longs.

Avec l'achat d'une quantité importante de vannes à l'intérieur d'un même contrat, la Ville bénéficie de prix préférentiels.

Notons, qu'un premier contrat, octroyé en 2015, a dû être abrogé du fait d'un manque important dans la qualité des vannes qui ne répondaient pas au devis technique.

À cet effet, un nouvel appel d'offres public a été publié dans le quotidien Le Devoir et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 5 juillet 2017. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 16 août 2017. La durée de publication a été de quarante-deux (42) jours. La durée de validité des offres est de cent quatre-vingt (180) jours, à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 12 février 2018.

Cinq (5) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres afin d'apporter certaines précisions au cahier des charges.

Addenda n°1	12 juillet 2017	Questions techniques et réponses clarifiant le devis technique.
Addenda n°2	14 juillet 2017	Modifications aux clauses administratives particulières, mise à jour du bordereau de soumission, ajout du formulaire d'assurances tous risques et questions techniques.
Addenda n°3	18 juillet 2017	La date d'ouverture des soumissions est reportée au 14 août 2017.
Addenda n°4	24 juillet 2017	Questions techniques et réponses clarifiant les options possibles sur les manipulateurs électriques.
Addenda n°5	4 août 2017	Clarification de la clause administrative particulière #18 et questions techniques.
Addenda n°6	10 août 2017	Date d'ouverture des soumissions reportée au 16 août 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0270 - 8 mars 2017 - Abroger la résolution CE15 1691 afin de ne pas donner suite au contrat accordé à 9317-6667 Québec inc. (Groupe TEC) pour la fourniture et la livraison de vannes de type papillon, dans le cadre de l'appel d'offres public 15-14182.

CE15 1691 - 16 septembre 2015 - Conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour la fourniture et la livraison de vannes de type papillon à la Direction de l'eau potable du Service de l'eau. D'accorder à 9317-6667 Québec inc. (Groupe TEC), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 192 403,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14182 - (7 soumissionnaires).

CG11 0432 - 22 décembre 2011 - Accorder un contrat à Les Contrôles Provan Associés inc. pour la fourniture de 76 vannes de type papillon, pour un montant total approximatif de 548 815,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11805 - (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à conclure une entente-cadre avec la compagnie Les Contrôles Provan et Associés inc., pour une période de cinq (5) ans, pour la fourniture sur demande de vannes de type papillon et de type à guillotine, pour les besoins des divisions Ingénierie du réseau et des réservoirs, Exploitation du réseau et des réservoirs et Projets réseau principal de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Les vannes seront installées dans différentes chambres de vannes localisées sur l'île de Montréal et ont des diamètres variant entre 350 mm (14 pouces) et 1800 mm (72 pouces) et sont destinées au réseau primaire d'aqueduc. Les nouveaux équipements serviront soit au remplacement des vannes brisées ne pouvant être réparées sur place ou aux nouvelles installations.

Cette entente-cadre permet de minimiser la quantité de pièces à garder en inventaire par la Ville de Montréal.

Des incidences de 26 076,44 \$, taxes incluses, soit 2,5 % du coût du contrat ont été ajoutées pour couvrir les coûts reliés aux inspections chez le fabricant et le fournisseur.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no. 17-15801, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et quatre (4) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Les trois (3) preneurs du cahier des charges suivants se sont désistés :

- Fastenal
- KSB Pumps inc
- WH Hydraulic Inc.

La raison invoquée par ces soumissionnaires est que la période de soumission ne convient pas à la compagnie.

L'analyse administrative a été réalisée par la Division de l'acquisition de biens et services du Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Après l'analyse des soumissions, il s'avère que quatre (4) soumissionnaires sont conformes soit: Les Contrôles Provan et Associés, D.M. Valve et Contrôles inc, Wolseley Canada inc et Réal Huot inc.

Firmes soumissionnaires conformes	Total (Taxes incluses)
Les Contrôles Provan et Associés inc	1 043 057,57 \$
D.M. Valve et Contrôles inc.	1 091 776,74 \$
Wolseley Canada inc.	1 280 690,43 \$
Réal Huot inc	1 354 449,27 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	1 095 342,32 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>	1 192 493,50 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	14,33 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	311 391,70 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	29,85 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-52 284,75 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	(-4,77 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	48 719,17 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	4,67 %

Nous recommandons de conclure cette entente-cadre avec Les Contrôles Provan et Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme.

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 4,77 %, soit 52 284,75 \$, taxes incluses, par rapport à l'estimation réalisée à l'interne.

Les validations requises à l'effet que Les Contrôles Provan et Associés inc. ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. Le soumissionnaire recommandé n'a pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 043 057,57 \$ taxes incluses. La dépense totale de 1 069 134,01 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat, ainsi qu'un montant de 26 076,44 \$, taxes incluses, pour les incidences.

La dépense de 1 069 134,01 \$, taxes incluses, représente un coût net de 976 261,86 \$, lorsque diminuée des ristournes de taxes fédérales et provinciales.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Cette dépense est financée à l'emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition de ces équipements visent à assurer la pérennité des infrastructures d'eau potable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait d'acheter ces vannes par le biais d'une entente-cadre permet de répondre aux besoins des différents projets d'amélioration et d'entretien du réseau. Étant donné les très longs délais de fabrication de ces vannes, leur non disponibilité pourrait compromettre directement les échéanciers et la réalisation de multiples projets d'amélioration et de réparation.

Advenant le cas où l'octroi de ce contrat serait retardé, la réalisation de projets majeurs sur le réseau d'aqueduc principal pourrait être compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, tel que convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : novembre 2017
Livraison : novembre 2017 à octobre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iva STOILOVA-DINEVA)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Alexandre MUNIZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie VOYER, Service des communications
Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Marc OUELLET
Ingénieur mécanique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-21

Daniel TURCOT
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2017-09-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-09-05



Dossier # : 1176859006

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Garage Bigras Tracteur inc. pour la fourniture d'un tracteur utilitaire bidirectionnel de 85 HP, pour une somme maximale de 205 194,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15979.

Il est recommandé:

1. d'accorder à Garage Bigras Tracteur inc., le contrat pour la fourniture d'un tracteur utilitaire bidirectionnel de 85 HP, pour une somme maximale de 205 194,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15979.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération pour un montant de 200 182,73 \$ (net de ristourne).

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-30 10:50

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176859006

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Garage Bigras Tracteur inc. pour la fourniture d'un tracteur utilitaire bidirectionnel de 85 HP, pour une somme maximale de 205 194,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15979.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'améliorer la disponibilité et la fiabilité de son parc de véhicules, la Ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant le 1^{er} janvier 2017. Conséquemment, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est responsable de l'acquisition de tous les véhicules de la Ville. Dans ce contexte, elle récupère les dossiers d'acquisition entamée par les arrondissements et services en 2016.

Le SMRA souhaite acquérir un tracteur utilitaire bidirectionnel pour les besoins du Centre environnemental Saint-Michel (CESM). Le tracteur utilitaire servira à différents travaux tels que la coupe de gazon sur le terrain du CESM, le déneigement des aires piétonnières, le retournement de la terre à l'aide du rotoculteur ainsi que le transport du matériel servant à l'épandage des voies d'accès du CESM. Cet achat vise à remplacer l'appareil 411-96096 lequel a été mis au rancart puisqu'il avait atteint sa durée de vie utile.

Pour acquérir le tracteur, l'appel d'offres 17-15979 s'est tenu du 20 mars au 10 avril 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 22 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 150 jours civils suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission.

Durant la période de sollicitation, deux addenda ont été produits:

- Addenda no 1, émis le 3 avril pour reporter la date d'ouverture des soumissions au 10 avril 2017 et pour des modifications aux devis technique 41417A11 de l'appel d'offres 17-15979.
- Addenda no 2, émis le 7 avril 2017 pour des modifications aux devis technique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à Garage Bigras Tracteur inc. pour la fourniture d'un tracteur utilitaire bidirectionnel, tel que décrit au devis technique de l'appel d'offres 17-15917. Le tracteur, de marque et modèle Antonio Carraro, TRH 9800, est muni d'un poste de conduite réversible d'une puissance de 85 HP, de quatre roues motrices et d'une cabine ROPS. Le tracteur est également muni d'une débroussailleuse broyeur, d'un chargeur avec godet, d'un système de fourches à palettes adaptables sur l'attache rapide, d'un rotoculteur et d'une souffleuse frontale.

JUSTIFICATION

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-15979 pour lequel il y a eu deux soumissionnaires dont un (1) soumissionnaire conforme. Selon le Service de l'approvisionnement, un seul soumissionnaire est conforme administrativement.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Garage Bigras Tracteur inc.	205 194,46 \$		205 194,46 \$
Estimation	186 834,38 \$		186 834,38 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			18 360,08 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			9,83 %

Préalablement au lancement de l'appel d'offres, l'analyse du marché avait permis d'estimer la dépense du contrat à 186 834,38 \$, taxes incluses. Cette estimation a été réalisée à partir de prix obtenus en 2016 or, en 2017, les fournisseurs ont dû se conformer à des normes environnementales ce qui a fait légèrement fluctuer les prix.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 205 194,46 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 200 182,73 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 17-022) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'approbation du présent dossier entraînerait des délais dans les opérations du CESM en plus de faire perdre à la Ville des économies, puisque le CESM devrait faire la location d'un tracteur de même type.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Livraison: 185 jours suite à l'émission du bon de commande

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève MILOT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-23

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Paul MASSÉ
Directeur - Ateliers mécaniques et de proximité
Tél : 514 872-9003
Approuvé le : 2017-08-29



Dossier # : 1176859010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Octroyer quatre (4) contrats d'acquisition de divers véhicules de marque Honda, Kia, Mazda et Subaru, pour un montant total de 2 929 399,14 \$ taxes incluses, aux plus bas soumissionnaires suivants : Honda Drummondville 6676677 Canada Inc. (764 431,80 \$ - 32 véhicules Honda Civic LX, Sedan 4 portes), Méga Kia Brossard Inc. (617 822,67 \$ - 32 véhicules Kia Forte, Sedan 4 portes), Mazda de Laval Armand Querin Automobile Ltée (768 390,25 \$ - 33 Mazda 3 GS, Sedan 4 portes) 4431341 Canada Inc. Subaru Repentigny (778 754,42 \$ - 33 Subaru Impreza, Sedan 4 portes) - Appel d'offres public 17-16196.

Il est recommandé:

1. d'accorder quatre (4) contrats d'acquisition de divers véhicules de marque Honda, Kia, Mazda et Subaru, pour un montant total de 2 929 399,14 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16196.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération pour un montant de 2 674 931,88 \$ (net de ristourne).

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-30 10:56

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176859010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Octroyer quatre (4) contrats d'acquisition de divers véhicules de marque Honda, Kia, Mazda et Subaru, pour un montant total de 2 929 399,14 \$ taxes incluses, aux plus bas soumissionnaires suivants : Honda Drummondville 6676677 Canada Inc. (764 431,80 \$ - 32 véhicules Honda Civic LX, Sedan 4 portes), Méga Kia Brossard Inc. (617 822,67 \$ - 32 véhicules Kia Forte, Sedan 4 portes), Mazda de Laval Armand Querin Automobile Ltée (768 390,25 \$ - 33 Mazda 3 GS, Sedan 4 portes) 4431341 Canada Inc. Subaru Repentigny (778 754,42 \$ - 33 Subaru Impreza, Sedan 4 portes) - Appel d'offres public 17-16196.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'améliorer la disponibilité et la fiabilité de son parc de véhicules, la Ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant le 1^{er} janvier 2017. Conséquemment, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est responsable de l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et services centraux. Dans le cadre de sa planification d'achat pour l'année 2017, le SMRA a identifié le besoin de remplacer 130 véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) lesquels seront mis au rancart pour cause de désuétude. La liste des véhicules ciblés pour une mise au rancart en 2017 est présentée en pièces jointe.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 17-16196 qui s'est tenu du 31 mai au 19 juillet 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 49 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 150 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission.

Durant la période de sollicitation, trois addenda ont été produits:

- Addenda no 1, émis le 13 juin pour reporter la date d'ouverture des soumissions au 19 juillet 2017.
- Addenda no 2, émis le 14 juin pour une précision sur les prix (en fonction des modèles de véhicules de production 2018) et pour une correction apportée aux véhicules de marque Honda.

- Addenda no 3, émis le 5 juillet pour modifier la couleur des véhicules de marque Mazda.

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres 17-16196, l'octroi du contrat se fait par article au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles.

Le présent dossier nécessite l'approbation du conseil d'agglomération, car la dépense est liée à l'exercice d'une compétence d'agglomération supérieure à 500 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi de quatre contrats pour le remplacement de 130 véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dont

§ 32 véhicules Honda Civic LX, Sedan 4 portes

Couleurs :

Acier moderne métallisé= 12

Noir cristal nacré= 10

Argent lunaire métallisé = 10

§ 32 véhicules Kia Forte, Sedan 4 portes

Couleurs :

Gris urbain métallisé= 12

Noir aurore= 10

Argent ultra métallisé = 10

§ 33 Mazda 3 GS, Sedan 4 portes

Couleurs :

Gris mécanique métallisé= 11

Noir de jais mica= 11

Aluminium métallisé = 11

§ 33 Subaru Impreza, Sedan 4 portes

Couleurs :

Gris carbure métallisé= 11

Cristal noir silice= 11

Argent glacé métallisé = 11

Les 130 véhicules seront dotés d'un moteur 4 cylindres de 2L et d'une transmission automatique. Ces véhicules seront utilisés par les enquêteurs des 4 centres d'enquêtes.

JUSTIFICATION

Lea tableaux ci-dessous présentent les résultats de l'appel d'offres public 17-16196.
Item 1: 32 véhicules Honda Civic LX, Sedan 4 portes

Firmes soumissionnaires conformes	Total
Honda Drummondville	764 431,80 \$

LALLIER AUTOMOBILE (MONTRÉAL) INC.	768 786,87 \$
SPINELLI HONDA	789 813,86 \$
Estimation	741 726,72 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	774 344,18 \$ 1,30 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	25 382,06 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	3,32 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)(la plus basse conforme - estimation)	22 705,08 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	2,97 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	4 355,07 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	0,57 %

Item 2: 32 véhicules Kia Forte, Sedan 4 portes

Firmes soumissionnaires conformes	Total
MÉGA KIA BROSSARD	617 822,67 \$
KIA JOLIETTE	651 181,61 \$
Estimation	704 824,34 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	634 502,14 \$ 2,70 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	33 358,94 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	5,40 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)(la plus basse conforme - estimation)	-87 000,67 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	-14,08 %

Item 3: 33 Mazda 3 GS, Sedan 4 portes

Firmes soumissionnaires conformes	Total
MAZDA DE LAVAL	768 390,25 \$
MAZDA DRUMMONDVILLE (7043716 CANADA INC.)	768 535,95 \$
MAZDA POINTE-AUX-TREMBLES	772 808,19 \$
PRESTIGE GABRIEL HENRI-BOURASSA, S.E.C.	777 455,93 \$
AUTO QUÉBEC MÉTRO INC.	779 437,37 \$
Estimation	762 249,76 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>	773 325,54 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,64 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	11 047,12 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	1,44 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	6 140,49 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	0,81 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	145,70 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,02 %

Item 4: 33 Subaru Impreza, Sedan 4 portes

Firmes soumissionnaires conformes	Total
Subaru Repentigny	778 754,42 \$
Estimation	804 782,46 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-26 028,04 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-3,34 %

Préalablement au lancement de l'appel d'offres, l'analyse des prix des véhicules moins les rabais des manufacturiers avait permis d'estimer la dépense total du contrat à 3 013 583,28 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 2 929 399,14 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 2 674 931,88 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 17-022) destiné aux achats de véhicules et

leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les critères pour la mise au rancart d'un véhicule banalisé sont les suivants:

- avoir atteint 100 000 km au compteur;
- être âgé de plus de 72 mois;
- le coût d'entretien et de réparation (excluant le coût liés à l'achat de pneus et aux accidents) excède le coût d'acquisition du véhicule (avant son aménagement).

Lorsque **deux de ces trois** critères sont atteints, le véhicule est placé au rancart.

Conséquemment, ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Livraison

Article 1 : 150 jours suite à l'émission du bon de commande

Article 2 : 40 jours suite à l'émission du bon de commande

Article 3 : 30 jours suite à l'émission du bon de commande

Article 4 : 90 jours suite à l'émission du bon de commande

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Guy ROY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève MILOT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-23

Simon DESRUISSEaux
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Paul MASSÉ
Directeur - Ateliers mécaniques et de proximité
Tél : 514 872-9003
Approuvé le : 2017-08-29



Dossier # : 1177749001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec GoSecure Inc. deux (2) ententes-cadres d'une durée de trois (3) ans pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité - Appel d'offres public 17-16243 - Un soumissionnaire - (Lot 2 : 1 624 952,02 \$ - Lot 4 : 94 640,52 \$) / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 523 400 \$ pour 2018 et les années subséquentes.

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 3 ans, incluant une possibilité de renouvellement annuel pour deux années consécutives, pour la fourniture sur demande de services de support et d'entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité;
2. d'accorder au seul soumissionnaire GoSecure Inc., ce dernier ayant présenté des soumissions conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de ses soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16243;

<u>Firme</u>	<u>Description</u>	<u>Montant estimé (3 ans)</u>
GoSecure Inc.	Lot 2 - support et entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité de la famille Check Point	1 624 952,02 \$
GoSecure Inc.	Lot 4 - support et entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité de la famille F5 Networks.	94 640,52 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler;

4. d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 523 400 \$ pour l'année 2018 et les années subséquentes.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-28 20:46

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177749001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec GoSecure Inc. deux (2) ententes-cadres d'une durée de trois (3) ans pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité - Appel d'offres public 17-16243 - Un soumissionnaire - (Lot 2 : 1 624 952,02 \$ - Lot 4 : 94 640,52 \$) / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 523 400 \$ pour 2018 et les années subséquentes.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) s'est donné pour objectif de devenir un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. Un des éléments structurels de cette stratégie est le développement d'un réseau de télécommunications urbaines multiservices à très haut débit, capable de supporter les nouveaux services de haute technologie tels que le Wi-Fi public, la mobilité intelligente, l'internet des objets, ou encore l'infonuagique. Pour ce faire, le Service des technologies de l'information (TI) et le Bureau de la ville intelligente et numérique (BVIN) ont établi un nouveau modèle de gestion pour la transmission de données incluant :

1. Le déploiement par phases d'un réseau propriétaire de fibres optiques à la Ville en fonction de la faisabilité, rentabilité et criticité de chaque site à connecter;
2. L'ouverture du marché pour la location de circuits (MAN) et l'Internet;
3. Des ententes-cadres pour l'acquisition des équipements et des services de télécommunications;
4. Le rapatriement de la maîtrise d'œuvre à l'interne pour gagner en agilité et en efficacité;
5. La possibilité d'implanter de nouvelles solutions à moyen terme pour joindre des édifices où la fibre ne se rend pas (micro-ondes, liaisons radiocommunications et liaisons cellulaires).

Dans le cadre du 3e volet du nouveau modèle de gestion de télécommunications pour la transmission de données, la Ville veut se doter d'ententes-cadres pour le support et l'entretien de ses équipements de télécommunications et de sécurité. Le Service des TI a

donc lancé l'appel d'offres public 17-16243, en date du 14 juin 2017, publié sur le site SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir.

Dans le cadre de cet appel d'offres, six (6) addenda ont été publiés :

No. addenda	Date	Portée
1	2017-06-23	Nouveau bordereau de soumission
2	2017-06-29	Nouveau bordereau de soumission impliquant la mise à jour de la clause 5.1 <i>Prise en charge</i> (section V) et le report de la date d'ouverture des soumissions
3	2017-07-07	Nouveau bordereau de soumission impliquant le report de la date d'ouverture des soumissions
4	2017-07-14	Nouveau bordereau de soumission impliquant le report de la date d'ouverture des soumissions
5	2017-07-17	Demande d'information
6	2017-07-18	Nouveau bordereau de soumission et une version du bordereau de soumission non protégée pour permettre le traitement des données par les soumissionnaires

Au total, trente-neuf (39) jours ont donc été accordés aux soumissionnaires pour préparer leurs soumissions.

L'ouverture des soumissions s'est tenue le lundi 24 juillet 2017. Le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Étant donné que ces services de support et d'entretien concernent certains équipements de télécommunication et de sécurité utilisés par les services de sécurité publique, une enquête de sécurité est nécessaire pour les firmes adjudicataires et leurs administrateurs.

La firme GoSecure Inc. présente une enquête de sécurité valide ainsi que ses administrateurs.

Le présent dossier vise donc à conclure avec GoSecure Inc. deux (2) ententes-cadres d'une durée de trois (3) ans, incluant une possibilité de renouvellement annuel pour deux années consécutives, pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité (Lot 2 : 1 624 952,02 \$ - Lot 4 : 94 640,52 \$) et à autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 523 400 \$ pour 2018 et les années subséquentes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0026 - 2008-02-05 - Mise en oeuvre RASOP, volet télécommunications - Accorder aux firmes TELUS et Bell Mobilité trois contrats pour la fourniture des services de télécommunications, pour les durées et montants indiqués en regard de chacun d'eux, conformément aux appels d'offres publics 07-10382 et incluant une provision de 20% pour des besoins additionnels / transmission de données (TELUS, 10 ans, 57 M\$), 07-10420 / Téléphonie filaire (TELUS, 7 ans, 42 M\$) et 07-10421 / Téléphonie cellulaire (Bell Mobilité, 4 ans, 9 M\$).

DESCRIPTION

Dans son appel d'offres, la Ville a regroupé les contrats sous quatre (4) familles. Les familles sont identifiées selon les manufacturiers suivants :

- Lot 1 : support, entretien et acquisition d'équipements de télécommunications de la famille Cisco;
- Lot 2 : support et entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité de la famille Check Point;
- Lot 3 : support et entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité de la famille Blue Coat;
- Lot 4 : support et entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité de la famille F5 Networks.

L'Adjudicataire est responsable auprès de la Ville de l'application des garanties du manufacturier, du respect des conditions du contrat de support et d'entretien auprès du manufacturier, tout au long de son mandat et pour tous les items pris en charge, conformément au bordereau de soumission de l'appel d'offres.

Les services de support et d'entretien inclus au contrat comprennent les éléments suivants :

- La garantie de bon fonctionnement du manufacturier;
- Les mises à jour mineures ou majeures des logiciels (incluant, sans s'y limiter, les correctifs, les mises à jour et les nouvelles versions des outils de gestion, des outils de configuration et des nouveaux pilotes);
- Le soutien technique;
- L'accès à des banques d'informations;
- Le dépannage et la correction d'erreurs;
- La résolution de problèmes techniques;
- La documentation;
- Le remplacement des équipements;
- Le suivi des travaux;
- La rédaction de rapports post-mortem accompagnés de recommandations et communiqués à la Ville, au plus tard, sept (7) jours après la résolution d'un incident.

JUSTIFICATION

Le contrat d'impartition des services de télécommunications octroyé précédemment est arrivé à échéance. La nouvelle stratégie de gestion des télécommunications de la Ville préconise le rapatriement de la gestion du réseau et de sa sécurité. Le Service des TI gère son réseau qui relie les édifices municipaux sur l'ensemble du territoire, soit plus de 500 édifices. Le Service des TI a ainsi récupéré la gestion des activités du réseau précédemment imparties et par le fait même, la gestion des contrats de support et d'entretien de ces équipements.

À l'origine, les coûts de support et d'entretien étaient absorbés dans l'entente de l'ancien adjudicataire et se chiffraient, taxes incluses, à 669 905,31 \$ annuellement. Depuis, la Ville a repris la gestion des contrats et effectué cet appel d'offres pour les services de support et d'entretien. Les nouveaux contrats se chiffrent, taxes incluses, à 541 650,67\$ (Lot 2) et 31 546,84 \$ (Lot 4) annuellement, représentant ainsi une économie globale de 14,44% par rapport à l'ancien contrat.

Le résultat du processus d'appel d'offres indique qu'il y a eu 6 preneurs de cahier des charges. De ce nombre, une firme (16,66%) a déposé une soumission pour les lots 2 et 4, ainsi qu'une firme pour le lot 1, alors que quatre (4) firmes n'ont pas déposé de soumission (66,67 %). Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, une seule firme a transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. La raison invoquée est la suivante :

- La firme nous a indiqué ne pas vouloir adhérer aux clauses générales spécifiques de la Ville.

Présentation des résultats pour le lot 1 : Famille Cisco

Les résultats pour ce lot seront présentés dans un prochain sommaire, puisque l'adjudicataire recommandé doit satisfaire à une enquête de sécurité qui est toujours en cours.

Présentation des résultats pour le lot 2 : Famille Check Point

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (taxes incl.)	Autre (à préciser)	Total (taxes incl.)
GoSecure Inc.	1 624 952,02 \$		1 624 952,02 \$
Dernière estimation réalisée	2 091 285,39 \$		2 091 285,39 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(-466 333,37) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			(-22,30) %

Les prix figurant dans l'estimation de la Ville proviennent des informations publiques du manufacturier. L'écart de prix favorable entre la dernière estimation réalisée et le plus bas soumissionnaire s'explique par un escompte important qui a été accordé.

Présentation des résultats pour le lot 3 : Famille Blue Coat

Ce lot n'est pas octroyé. Il n'y a pas eu de soumissionnaire.

Présentation des résultats pour le lot 4 : Famille F5 Networks

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (taxes incl.)	Autre (à préciser)	Total (taxes incl.)
GoSecure Inc.	94 640,52 \$		94 640,52 \$
Dernière estimation réalisée	91 460,31 \$		91 460,31 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			3 180,21 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			3,48 %

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M\$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

- La firme GoSecure Inc. a obtenu son accréditation le 8 février 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats qui seront effectués auprès du soumissionnaire retenu se feront au rythme de l'expression des besoins. Les dépenses seront assumées au budget de fonctionnement pour la durée des ententes. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Cette dépense sera assumée à 50,2% par l'agglomération.

La dépense de 143 299,38 \$, taxes incluses, en 2017 (3 mois) sera assumée à même le budget actuel du Service des TI. Par la suite, il sera nécessaire d'effectuer un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des TI de 523 400 \$ (montant au net) pour l'année 2018 et les années subséquentes.

Tableau de répartition des coûts :

GoSecure Inc.	2017 (3 mois)	2018	2019	2020 (9 mois)	TOTAL
Somme des lot 2 et lot 4 (incluant taxes)	143 299,38 \$	573 197,51 \$	573 197,51 \$	429 898,14 \$	1 719 592,54 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville se dote par les lots 2 et 4 de services d'entretien et de support technique pour assurer le bon fonctionnement et la haute disponibilité de ses équipements réseau sur lesquels s'appuient les services et applications névralgiques de la Ville et de la sécurité publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier au CE - 13 septembre 2017;
- Approbation du dossier au CM – 25 septembre 2017;
- Approbation du dossier au CG – 28 septembre 2017;
- Octroi du contrat – octobre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine BRIEN KILIAN
Conseillère Analyse et Contrôle de Gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-24

Demis NUNES
chef division reseaux de telecommunications

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carle BEAUCHAMP
Directeur / CE Espace de travail

Approuvé le : 2017-08-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Approuvé le : 2017-08-28



Dossier # : 1177482006

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la compagnie Fonderie Fondalco inc., pour une période de cinq (5) ans, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces en aluminium coulées obtenues par moulage pour les bancs de parcs, et ce, à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-15586, au montant de 1 028 365,14 \$, taxes incluses (1 soum.).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, pour une période de cinq (5) ans, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces en aluminium coulées obtenues par moulage pour les bancs de parcs;
2. d'accorder à la compagnie Fonderie Fondalco inc., ayant présenté une soumission conforme aux documents de l'appel d'offres 17-15586, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux tableaux de prix reçus joints au rapport du directeur;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-30 11:08

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177482006

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la compagnie Fonderie Fondalco inc., pour une période de cinq (5) ans, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces en aluminium coulées obtenues par moulage pour les bancs de parcs, et ce, à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-15586, au montant de 1 028 365,14 \$, taxes incluses (1 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

L'appel d'offres (17-15586) faisant l'objet du présent dossier décisionnel vise à combler les besoins en pièces d'aluminium coulées obtenues par moulage pour les bancs de parcs pour le Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, pour une période de cinq (5) ans. Le Service du matériel roulant et des ateliers s'occupe de fournir aux arrondissements et aux services corporatifs leurs besoins en pièces de rechange pour leurs mobiliers urbains. Depuis 2011, le Service de l'approvisionnement met à la disposition du Service du matériel roulant et des ateliers, une entente-cadre pour ce type de biens. D'ailleurs, en 2011, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le but d'octroyer une entente-cadre collective pour une période de cinq (5) ans, pour la fourniture, sur demande, de pièces en aluminium coulées obtenues par moulage, pour bancs de parcs (appel d'offres public numéro 11-11574). Le 22 juin 2011, le contrat a été octroyé, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11574, au plus bas soumissionnaire conforme, soit, la compagnie L.L. Recyclage ltée, au montant total estimé de 686 682,94 \$, taxes incluses. Le contrat ne prévoyait aucune option de prolongation et il a pris fin le 21 juin 2016.

Dans le but de favoriser la concurrence, solliciter davantage les fournisseurs et tenir compte des attentes des usagers, nous avons ajouté au bordereau de soumission dix-huit (18) articles aux quatre (4) articles déjà prévus initialement dans l'ancien appel d'offres, soit un total de vingt-deux (22) articles. Ainsi, les besoins sont couverts pour les pattes en aluminium, et ce, pour les différents modèles de bancs de parcs fabriqués par la Ville.

L'appel d'offres a été publié sur SÉAO et dans le Devoir le 5 juillet 2017. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 août 2017, ce qui a permis aux fournisseurs de bénéficier d'une période de trente-quatre (34) jours. Par ailleurs, la durée de validité des soumissions a été fixée à cent-quatre-vingts (180) jours civils. Aucun addenda n'a été émis.

Le montant total pour cet appel d'offres est de 1 028 365,14 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 11 0191 – 22 juin 2011 - Conclure avec L.L.recyclage ltée une entente-cadre collective d'une période de cinq (5) ans, pour la fourniture, sur demande, de pièces en aluminium coulées obtenues par moulage pour bancs de parcs – appel d'offres public 11-11574 (4 soum.). Montant total estimé : 686 682,94 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

L'appel d'offres pour la fourniture, sur demande, de pièces en aluminium coulées obtenues par moulage pour les bancs de parcs, a été élaboré sur la base des prévisions du Service du matériel roulant et des ateliers.

Dans le cadre de cet appel d'offres et en conformité avec la matrice décisionnelle, des garanties de soumission et d'exécution, une garantie de soumission équivalente à 2 % du montant total de la soumission et une garantie d'exécution de 5 % de la valeur annuelle du contrat, ont été exigées.

Aspect qualitatif :

Les divers articles de l'appel d'offres visent à combler les besoins en pattes en aluminium, en appui-bras et en sangle de support pour les bancs de parcs. Les pattes de panier à déchets en aluminium ainsi que son couvercle, ont été également incluses dans le bordereau de cet appel d'offres.

Aspect quantitatif :

Les quantités inscrites au bordereau de soumission, sont basées sur les historiques de consommation ainsi que des prévisions des besoins fournies par le Service du matériel roulant et des ateliers. Elles sont fournies à titre indicatif seulement, afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville pour ces produits, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité de ces produits. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des divers besoins des usagers.

En effet, les quantités estimées pour chacun des modèles de pattes pour les bancs de parcs sont :

- 5 500 pour le secteur 5, avec dossier;
- 1 780 pour le modèle Lafontaine;
- 500 pour le modèle Ville-Marie;
- 175 pour le modèle des bancs doubles des frères Charron;
- 225 pour le type QIM, avec dossier;
- 125 pour le type Mont-Royal;
- 25 pour les pattes des paniers à déchets;
- 25 pour les paniers à déchets;
- 25 pour les couvercles des paniers à déchets.

JUSTIFICATION

Ce contrat vise à conclure une entente-cadre pour la fourniture et la livraison, sur demande, de la fourniture de pièces en aluminium coulées, obtenues par moulage pour les bancs de parcs, pour les cinq (5) prochaines années, à la suite de l'appel d'offres public 17-15586. La conclusion d'une entente-cadre collective, permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement, en collaboration avec le Service du matériel roulant et des ateliers, a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 033 740,23 \$, taxes incluses, pour

les cinq (5) prochaines années.

Preneurs de cahier de charge : quatre (4)

Fonderie Fondalco inc.;
Les agences de L'Est P.J. inc.;
Les Créations le Bronzier;
Métallurgie Syca.

Soumissionnaire : Fonderie Fondalco inc.

Afin de solliciter davantage la concurrence, l'emphase a été mise sur l'ajout de plusieurs articles, soit vingt-deux (22) articles en total, au lieu de quatre (4) articles lors de l'ancien appel d'offres. En plus, des échantillons ont été mis disponibles pour consultation, pour les soumissionnaires. Malgré les changements de sollicitation apportés par le Service de l'approvisionnement lors de l'élaboration de l'appel d'offres, un seul soumissionnaire, la firme Fonderie Fondalco inc., a déposé une soumission.

Les raisons évoquées par les preneurs du cahier de charge qui n'ont pas présenté une soumission sont : les prix trop élevés et non compétitifs (étant donné qu'il s'agit d'un distributeur) et le manque de temps pour préparer la soumission.

Néanmoins, aucune demande de report de date d'ouverture n'a été formulée en cours de processus par un preneur de cahier de charge.

Dans le cadre de ce dossier décisionnel, un seul soumissionnaire ayant soumis des prix est conforme. Voici le tableau :

Firme soumissionnaire	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Fonderie Fondalco inc.	1 028 365,14 \$		1 028 365,14 \$
Dernière estimation réalisée	1 033 740,23 \$		1 033 740,23 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(5 375,09 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			- 0,52 %

L'estimation réalisée dans le cadre de cet appel d'offres est basée sur les prévisions de consommation du Service du matériel roulant et des ateliers, ainsi qu'en fonction des derniers prix unitaires obtenus lors du précédent appel d'offres. L'estimation a été faite à l'interne en toute confidentialité, et ce, en collaboration avec le requérant. Aucune firme externe n'a participé à l'établissement de l'estimation.

L'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, permet à la Ville de Montréal de garantir la continuité de pouvoir combler les besoins de tous les arrondissements et les Services corporatifs en pièces de rechange pour leurs mobiliers urbains en pièces en aluminium coulées, obtenues par moulage pour les bancs de parcs, et ce, pour les cinq (5) prochaines années.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Le soumissionnaire dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle et n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Comparativement à l'estimation faite, nous constatons des économies de l'ordre de 5 375,09 \$, soit 0,52 % par rapport au prix obtenu.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces en aluminium coulées obtenues par moulage pour les bancs de parcs, pour une période de cinq (5) ans. Les achats seront effectués, sur demande, au fur et à mesure de l'expression des besoins. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

Montant total de l'entente

<u>Adjudicataire recommandé</u>	Montant estimé	TPS 5 %	TVQ 9,975 %	Montant, taxes incluses
Fonderie Fondalco inc.	894 425,00 \$	44 721,25 \$	89 218,89 \$	1 028 365,14 \$

Montant total = 1 028 365,14 \$, taxes incluses.

Comparativement aux prix payés lors de l'ancien appel d'offres, qui nous a servi de base pour établir l'estimation, nous constatons des économies de l'ordre de 0,52 %. De plus, dans le cadre de ce dossier décisionnel nous couvrons les besoins pour vingt-deux (22) articles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces produits sont nécessaires pour la réparation de mobiliers urbains des arrondissements et des services corporatifs. L'absence d'entente-cadre collective alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits, en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs, pour les informer de la conclusion de l'entente-cadre collective, ainsi que des modalités d'achats convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre collective à la suite de l'adoption de la présente résolution :

CE : 13 septembre 2017;

CM : 25 septembre 2017.

Début du contrat : 26 septembre 2017;
Fin du contrat : 25 septembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naceur AYARA
agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-24

Isabelle LAZURE
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2017-08-30



Dossier # : 1177711001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder 2 contrats de collecte et transport des matières recyclables aux firmes 9064-3032 Québec inc (JR Services Sanitaires) et Environnement Routier NRJ inc. pour une durée de 31 mois. Dépenses totales de 3 220 111 \$ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 17-16255 - 9 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements, les contrats de services de collecte et transport de matières recyclables, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, pour une période de 31 mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public N° 17-16255 et au tableau de prix reçus;

Firme	Arrondissement	Débutant le	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
Collecte matières recyclables				
JR Services Sanitaires	Anjou	1 ^{er} avril 2018	31	1 244 885 \$
Environnement Routier NRJ inc.	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	1 ^{er} avril 2018	31	1 975 226 \$
N.B. : Les contrats se terminent le 31 octobre 2020				3 220 111 \$

2. de doter le Service de l'Environnement d'un budget additionnel récurrent à partir de l'année 2019 pour financer les ajustements ou l'indexation du contrat. Ce montant est évalué à 16 790 \$ et à 31 976\$, taxes nettes en 2020.

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-01 18:06

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177711001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder 2 contrats de collecte et transport des matières recyclables aux firmes 9064-3032 Québec inc (JR Services Sanitaires) et Environnement Routier NRJ inc. pour une durée de 31 mois. Dépenses totales de 3 220 111 \$ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 17-16255 - 9 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal de la Ville de Montréal.

Deux (2) arrondissements, Anjou et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension doivent procéder avec de nouveaux contrats en 2018.

Le contrat de collecte et de transport des matières recyclables de l'arrondissement d'Anjou vient à échéance le 31 mars 2018. Ce contrat inclus une option de prolongation de 12 mois qui a été acceptée par l'entrepreneur. La Ville désirant sonder le marché privé a demandé des prix unitaires pour cet arrondissement avant de prendre une décision, l'objectif étant de poursuivre les services de collecte au meilleur coût possible. Dans ce cas, le coût des services de collecte par le présent appel d'offres représente une diminution de 13% (- 66 234 \$ taxes nettes). Pour cette raison, il est recommandé au conseil municipal de ne pas exercer l'option de prolongation de ce contrat et d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires).

Pour l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, la collecte et le transport des matières recyclables sont effectués en régie. L'arrondissement et le Service de l'environnement se sont entendus pour qu'environ la moitié du territoire soit désormais desservi par le secteur privé. L'arrondissement est divisé en huit (8) secteurs, dont quatre (4) seront réalisés par contrat au lieu de régie. Les coûts des services de collecte et de transport pour les quatre (4) secteurs ciblés par l'appel d'offres représentent une diminution de 22% (- 535 112 \$) par rapport à l'estimation établie par le Service de l'environnement, basée sur le prix moyen des résultats de quatre (4) arrondissements lors du dernier appel d'offres 17-15972, en avril dernier.

La date de début des deux (2) nouveaux contrats est le 1er avril 2018.

Conformément à la stratégie mise en place en 2015 pour l'harmonisation de l'élaboration d'appels d'offres normés pour les contrats de collecte et transport des matières résiduelles, le présent appel d'offres a bénéficié du même encadrement et des mêmes balises. Ces

balises se retrouvent dans la section technique du devis et encadrent l'étalement obligatoire des jours de collecte (4 ou 5 jours) et le découpage territorial limitant le nombre de camions pour une journée à six (6).

L'appel d'offres public N° 17-16255 a été lancé le 12 juillet 2017. Les soumissions ont été ouvertes le 14 août 2017.

Il y a eu quatorze (14) preneurs de cahier de charge et de ce nombre neuf (9) entreprises ont déposé une soumission.

Aucune raison n'a été invoquée par les entreprises n'ayant pas soumissionné.

L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir et les soumissionnaires ont eu 34 jours de calendrier pour préparer leur dossier. Les soumissions ont un délai de validité de 180 jours de calendrier.

Trois (3) addendas ont été produits pour répondre aux questions d'acquéreurs du cahier des charges le 19 juillet, 4 août et 10 août 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1247 - 21 novembre 2016 Anjou Autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2017-2018 prévues au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Anjou au montant de 568 605,31 \$ dans le cadre du contrat octroyé à Rebutis Solides Canadiens inc.

CM16 1455 - 20 novembre 2016 Prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants donc : - l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles.

CM14 1126 - 25 novembre 2014 Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la ville compétence à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 et à compter du 1er janvier 2015: ...2- l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

CA14-12057 - 4 mars 2014 Anjou D'autoriser une dépense de 1 774 714,35 \$, taxes incluses, pour la collecte des matières recyclables pour l'arrondissement d'Anjou pour une durée de 36 mois, soit pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017, avec une option pour deux prolongations d'une année chacune; D'octroyer à la compagnie Rebutis Solides Canadiens Inc., plus bas et unique soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission datée du 14 février 2014, pour un total approximatif de 1 774 714,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 14-13312.

DESCRIPTION

Le présent sommaire concerne le renouvellement du contrat de collecte et transport des matières recyclables de l'arrondissement d'Anjou et le transfert d'une partie (54%) de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension de la collecte et du transport des matières recyclables au secteur privé.

Dans le cadre de la stratégie retenue depuis l'année 2015, suite au rapatriement des compétences de collecte/transport, cet appel d'offres permet d'assurer la poursuite des services dans les arrondissements concernés tout en permettant la synchronisation des fins de contrats (31 octobre 2020). Cette synchronisation sera atteinte en 2020, suite à tous les renouvellements des contrats en arrondissement, permettra de solliciter les marchés de collecte, transport et élimination en bloc afin d'obtenir les meilleures conditions de compétition possible sur le marché.

JUSTIFICATION

Des prix pour la collecte et le transport des matières recyclables ont été obtenus pour deux (2) arrondissements.

Le tableau suivant présente les soumissions déposées par les soumissionnaires pour chaque arrondissement:

	Récupération Tersol Inc.	9064-3032 Québec inc (JR Services Sanitaires)	Derichebourg Environnement inc.	Services Ricova inc.	Col Sel Transit inc.	Les entreprises Multi PM Inc.	WM Québec inc.	Services Matrec inc.	Environnement Routier NRJ inc.
Anjou									
VSMPE									

Les tableaux présentés dans l'intervention du Service de l'approvisionnement illustrent les résultats des analyses.

Selon la Directive C-RM-DG-D-11-001, ces contrats n'ont pas à être soumis à la Commission permanente sur l'évaluation des contrats (CEC).

Le tableau normalisé se retrouve en pièce jointe : (AO 17- 16255 Formulaire normalisé CT CS 2 arrond.xls).

La comparaison entre les résultats du processus d'appel d'offres et les estimations internes du Service de l'environnement se trouve en pièce jointe : (A-O 17-16255 Estimé SE.pdf).

Les estimations ont été réalisées par les professionnels du Service de l'environnement sur la base des coûts unitaires par porte de l'arrondissement d'Anjou pour l'année 2017 et projetées dans le cas de l'arrondissement de Villeraie - Saint-Michel - Parc-Extension (moyenne des prix (4) obtenus de l'AO-15972).

Au global, les services demandés pour la durée des deux (2) contrats, les résultats de l'appel d'offres sont inférieurs de 17 % aux estimations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire de services techniques – gestion des matières résiduelles.

Les contrats sont d'une durée de 31 mois répartis sur trois années financières.

Le coût total s'élève à 3 220 111 \$ incluant les taxes et l'ajustement annuel estimé à 2% à compter de la date anniversaire des contrats. La répartition du coût est présentée comme suit :

Arrondissements	2018	2019	2020	Total
Anjou	355 424 \$	473 899 \$	394 916 \$	1 224 239 \$
VSMPE	563 942 \$	751 923 \$	626 602 \$	1 942 467 \$
Sous-total	919 366 \$	1 225 822 \$	1 021 518 \$	3 166 706 \$
Ajustement annuel	- \$	18 387 \$	35 018 \$	53 405 \$
Grand total - taxes incluses	919 366 \$	1 244 209 \$	1 056 536 \$	3 220 111 \$

Pour plus de détail, voir la pièce jointe 'Aspects financiers'.

Concernant l'arrondissement Anjou, le renouvellement du contrat permet à la Ville d'avoir un prix plus avantageux de 13% que celui du contrat en cours (2017), soit une économie annuelle de 66 324 \$ (taxe nette).

Concernant l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, il s'agit du transfert de la collecte faite en régie au secteur privé. Le coût du contrat sera financé par l'arrondissement et le budget sera transféré au Service de l'environnement via un ajustement de sa base budgétaire à la baisse de 514 954 \$ en 2018 et de 171 651 \$ en 2019 lors de la confection du budget.

Selon l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, les 4 secteurs qui seront dorénavant réalisés par contrat au lieu de régie généreront des économies de 341 600\$ soit une diminution de 14,7%.

Un budget additionnel récurrent sera requis à partir de l'année 2019 pour financer les ajustements ou l'indexation des contrats. Il est évalué en taxe nette à 16 790 \$ en 2019 et à 31 976 \$ en 2020.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'atteinte de la cible suivante : Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70%) d'ici 2020. Il contribue de plus à l'action 7 des organisation partenaires de ce plan, soit de réduire et de valoriser les matières résiduelles, notamment en implantant la collecte des matières recyclables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tous les services inclus à cet appel d'offres sont nécessaires étant donné la fin du contrat actuel pour l'arrondissement d'Anjou et pour l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension qui désire impartir cette collecte au privé. Les services offerts permettent à la Ville de s'acquitter de ses obligations d'atteintes des objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles, édictées par le gouvernement.

Les octrois planifiés pour le conseil municipal de septembre offriront aux adjudicataires les délais nécessaires avant le début des contrats pour procéder à d'éventuelles acquisitions d'équipements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les arrondissements concernés réaliseront des communications de proximité afin d'informer, le cas échéant, les citoyens des changements dans les jours de collecte.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : CM du 25 septembre 2017

Début des contrats : 1er avril 2018

Fin des contrats : 31 octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÊT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline ROUSSELET
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-25

Pierre GRAVEL
Directeur – gestion des matières résiduelles
et infrastructures

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre GRAVEL
Directeur – gestion des matières résiduelles et
infrastructures

Approuvé le : 2017-09-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Éric BLAIN
C/d sout technique

Approuvé le : 2017-09-01



Dossier # : 1175331004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre collective avec l'entreprise Teltech Télécommunication inc., pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture, sur demande, de services d'interventions diverses en signalisation routière, et ce, à la suite de l'appel d'offres public 17-16380, au montant de 1 657 716,50 \$, taxes incluses (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture, sur demande, de services d'interventions diverses en signalisation routière;
2. d'accorder à Teltech Télécommunication inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16380;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-09-05 14:37

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175331004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre collective avec l'entreprise Teltech Télécommunication inc., pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture, sur demande, de services d'interventions diverses en signalisation routière, et ce, à la suite de l'appel d'offres public 17-16380, au montant de 1 657 716,50 \$, taxes incluses (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Conclure avec l'entreprise Teltech Télécommunication inc., une entente-cadre collective pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture, sur demande, de services d'interventions diverses en signalisation routière, à la suite de l'appel d'offres public 17-16380.

Une entente-cadre collective pour la fourniture de ce service a été mise principalement à la disposition du Service de l'eau - Direction de l'eau potable, ainsi que pour tous les arrondissements depuis le 15 mai 2015. L'entente-cadre collective, d'un montant total estimé à 425 830,61 \$, taxes incluses, a été octroyée le 13 mai 2015 à l'entreprise Transelec/Common inc pour une période de trente-six (36) mois, à la suite de l'appel d'offres 15-13770 lancé du 25 février 2015 au 16 mars 2015.

Selon les dernières données disponibles, l'entente-cadre collective actuelle a été consommée entièrement (100 %). L'entente-cadre n'a pas fait l'objet d'une prolongation et ne possède pas une option de prolongation. Le lancement d'un appel d'offres pour le renouvellement de l'entente-cadre est donc nécessaire afin de combler les besoins pour ce service pour les dix-neuf (19) arrondissements ainsi que les services corporatifs.

L'entente-cadre collective est gérée par le Service de l'approvisionnement. La Ville octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme. Chaque arrondissement ainsi que les services corporatifs confirment leurs achats par l'émission de bons de commande au fur et à mesure de leurs besoins. Le Service de l'approvisionnement assure la coordination de l'appel d'offres et de la gestion contractuelle de l'entente-cadre.

L'appel d'offres public 17-16380 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est faite sur une période de dix-sept (17) jours civils, soit du 7 août 2017 au 23 août 2017. Aucun addenda n'a été émis.

Les soumissions reçues sont valides pour cent-quatre-vingts (180) jours civils, soit jusqu'au 19 février 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0882 - 13 mai 2015 - Conclure avec Transelec/Common inc., une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de services d'interventions diverses en signalisation routière - Appel d'offres public # 15-13770 (4 soum.) - (Montant estimé : 425 830,61 \$, taxes incluses)

CE12 0706 - 16 mai 2012 - Conclure avec Signalisation Routière du Québec inc., une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de services d'interventions diverses en signalisation routière - Appel d'offres public # 12-12027 (6 soum.) - (Montant estimé : 344 148,92 \$, taxes incluses)

DESCRIPTION

Sur le plan qualitatif :

La fourniture sur demande, de services d'interventions diverses en signalisation routière, pour une période de trente-six (36) mois, à partir de la date d'autorisation d'octroi.

L'entente faisant l'objet du présent dossier vise principalement à combler les besoins du Service de l'eau - Direction de l'eau potable, pour la déviation de la circulation lors des travaux d'entretien et de réparation du réseau d'aqueduc. L'entente est également disponible pour tous les arrondissements et les services corporatifs ayant un besoin pour ce service.

L'entreprise recommandée doit effectuer, lors des fermetures de la voie publique, la mise en place et l'enlèvement des dispositifs de signalisation, comportant notamment tous les panneaux indicateurs routiers, les barricades ainsi que tous les accessoires de sécurité. Ces opérations sont requises afin de sécuriser les lieux pour les travailleurs ainsi que pour les usagers de la route, le tout conformément aux normes du ministère des Transports du Québec.

Les prix sont ajustés annuellement à l'anniversaire de l'entente selon les prix soumis au bordereau pour chacune des années de l'entente.

Sur le plan quantitatif :

L'appel d'offres a été élaboré en collaboration avec la Division de la planification et l'entretien de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Les quantités prévues à l'appel d'offres 17-16380 ont été estimées en fonction des consommations des services corporatifs et des dix-neuf (19) arrondissements au cours des vingt-six (26) derniers mois.

Ces prévisions sont fournies à titre indicatif, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité des produits.

Puisqu'il s'agit de services provenant d'un secteur de marché à faible risque, nous avons exigé une garantie de soumission de vingt-mille dollars (20 000 \$) équivalente à environ 2% de la soumission. Nous avons également demandé une garantie d'exécution équivalente à vingt-mille dollars (20 000,00 \$) qui devra être fournie par l'adjudicataire recommandé.

La différence de montant de l'entente précédente par rapport à celle-ci s'explique par le fait que nous avons constaté que la consommation a considérablement augmenté pour la période de avril 2017 à juin 2017, ce qui s'explique par les inondations historiques qu'a connue la Ville de Montréal. Ce service a été sollicité grandement durant cette période

faisant bondir la demande. De plus, la multiplication des chantiers sur le réseau routier au cours des deux (2) dernières années ainsi que l'augmentation de la demande avec le 375e de Montréal ont fait en sorte que la consommation s'est également accrue considérablement. La forte demande fait en sorte que le montant estimé lors de la dernière entente a été consommé en deux (2) ans au lieu de trois (3) ans (l'entente précédente devait être disponible de mars 2015 à mars 2018). C'est pourquoi nous avons procédé au lancement d'un appel d'offres à l'été 2017 avec des prévisions supérieures à l'entente précédente. Lors de la mise sur pied des prévisions pour l'entente précédente à la fin 2014, nous n'avions pas anticipé de tels événements. Les prévisions dans la prochaine entente tiennent compte de possibles événements de même nature, c'est pourquoi il y a une différence notable du montant par rapport à la dernière entente.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres 17-16380, le nombre de preneurs de cahier des charges est de cinq (5) fournisseurs :

- Groupe de sécurité Garda SENC;
- Signa+ inc.;
- Signalisation routière du Québec inc.;
- Teltech Télécommunication inc.;
- Transelec / Common inc.

Nous avons reçu trois (3) soumissions :

- Signa+ inc.;
- Teltech Télécommunication inc.;
- Transelec / Common inc.

Les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission se sont désistés parce qu'ils n'ont pu remettre leur soumission avant la date et l'heure de tombée.

Les soumissionnaires dans ce dossier ont tous été déclarés conformes.

Analyse des soumissions :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Teltech Télécommunication inc.	1 657 716,50 \$	---	1 657 716,50 \$
Transelec / Common inc.	1 740 758,29 \$	---	1 740 758,29 \$
Signa+	1 951 315,46 \$	---	1 951 315,46 \$
Dernière estimation réalisée	1 633 182,37 \$	---	1 633 182,37 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 783 263,42 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			7,57 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			293 598,96 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	17,71 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	24 534,13 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	1,50 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	83 041,79 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	5,01 %

La Ville a corrigé toutes les erreurs de calcul dans les soumissions et a effectué les ajustements qui en découlent, selon les dispositions prévues à l'article 9 - Prix des biens et services, des instructions aux soumissionnaires du document d'appel d'offres. Cependant, les prix unitaires soumis sont restés inchangés.

Le présent dossier d'appel d'offres requérant la présentation de l'attestation de l'Autorité des marchés financiers, celle-ci a bien été jointe à chacune des soumissions.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues. Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclarés non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle ou n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles. L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 633 182,37 \$, taxes incluses, pour les trente-six (36) prochains mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation au cours des vingt-six (26) derniers mois, calculée en fonction des derniers prix payés pour ces services avec une majoration annuelle de 1,4 % sur trois (3) ans. Cette majoration correspond à l'évolution moyenne de l'IPC pour la région de Montréal au cours des vingt-six (26) derniers mois (du début l'entente précédente en mai 2015 jusqu'à juin 2017), tel que publié par Statistique Canada dans son rapport mensuel de juin 2017, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en juillet 2017.

Comparativement aux derniers prix payés par la Ville, le prix moyen pondéré des articles va connaître une légère hausse annuelle moyenne de 1,48 % (sur 3 ans), ce qui correspond presque exactement à la majoration annuelle anticipée (1,4 %) lors de l'estimation du projet.

Le montant total estimé de l'entente, pour les vingt-sept (27) articles au bordereau de soumission, pour une période de trente-six (36) mois est de :

1 441 806,05 \$ + TPS 72 090,30 \$ + TVQ 143 820,15 \$ = 1 657 716,50 \$

Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit. Les quantités prévisionnelles fournies n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité des quantités.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume. Le renouvellement de l'entente-cadre permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des services, tout en permettant à la Ville de constituer des volumes économiques profitables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin « Info-achats » afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre collective à la suite de l'adoption de la résolution.

- Comité exécutif : le 13 septembre 2017.
- Conseil municipal : le 25 septembre 2017.
- Début du contrat prévu : le 26 septembre 2017.
- Fin du contrat: 25 septembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre MUNIZ
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-25

Isabelle LAZURE
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement

Tél : 514 868-4433

Approuvé le : 2017-09-01

CE : 20.013

2017/09/13 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1173438008

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à la compagnie Aqua-Mécanique inc., un contrat pour la fourniture de vannes manuelles pour les structures de dérivation et d'interception du réseau des intercepteurs de la Ville, au montant de 570 803,10 \$ taxes incluses. Appel d'offres public 17-16198 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. Accorder un contrat à la compagnie Aqua-Mécanique inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de vannes manuelles pour les structures de dérivation et d'interception du réseau des intercepteurs de la Ville, au montant de 570 803,10 taxes incluses. Appel d'offres public 17-16198 - 3 soumissionnaires;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-01 13:34

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173438008

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à la compagnie Aqua-Mécanique inc., un contrat pour la fourniture de vannes manuelles pour les structures de dérivation et d'interception du réseau des intercepteurs de la Ville, au montant de 570 803,10 \$ taxes incluses. Appel d'offres public 17-16198 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) du Service de l'eau planifie la réalisation de plusieurs projets d'entretien, d'inspection et de remplacement d'équipements dans les différentes structures de dérivation et d'interception du réseau des intercepteurs de la Ville. Dans une première étape, la DEEU doit remplacer trente-huit (38) vannes qui sont en opération depuis plus de vingt-cinq ans et qui ont atteint leur durée de vie utile. Puisque plusieurs d'entre elles n'ont jamais été entretenues depuis leur installation, elles doivent être remplacées rapidement pour s'assurer de leur bon fonctionnement en cas d'urgence. Dans un prochain contrat, ces vannes seront installées et plusieurs autres seront réparées.

Un appel d'offres public a été lancé le 28 juin 2017 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 août . La validité des soumissions est de cent quatre vingt (180) jours. Trois (3) addenda ont été émis, pour reporter à chaque fois la date d'ouverture des soumissions, à la demande des soumissionnaires. Le montant des contingences a été fixé à 15 % pour couvrir les imprévus qui pourraient survenir en cours de fabrication ou lors de la mise en service.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0192 - 24 mars 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC - Lavalin inc. pour l'élaboration des plans et devis pour les travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau des intercepteurs - Dépense totale de 475 716,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14833 (1 soumissionnaire.)

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste à fabriquer et livrer 38 vannes rectangulaires en acier inoxydable de différentes grandeurs (de 457 mm à 3048 mm) ainsi que leurs accessoires (actuateurs, tiges, guides, etc.) pour permettre des travaux de remplacement qui sont prévus en 2018 et 2019.

Le fournisseur devra fabriquer, réaliser les essais en atelier et livrer les équipements à la Station, préparer les dessins et la documentation, garantir les équipements et assister à la mise en service des équipements tel que spécifié dans le cahier des charges spéciales de l'appel d'offre.

JUSTIFICATION

Trois entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et nous ont toutes fait parvenir une offre:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Aqua-mécanique inc.	496 350,52 \$	74 452,58 \$	570 803,10 \$
D.M. valve et controles inc.	846 635,66 \$	126 995,35 \$	973 631,01 \$
ISE métal inc.	891 797,84 \$	133 769,68 \$	1 025 567,52 \$
Dernière estimation réalisée	1 144 086,33 \$	171 612,95 \$	1 315 699,28 \$
Coût moyen des soumissions conformes (<i>total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions</i>)			856 667,21 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (<i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>)			50,08%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (<i>la plus haute conforme – la plus basse conforme</i>)			454 764,42 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (<i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>)			79,67 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (<i>la plus basse conforme – estimation</i>)			(744 896,18 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (<i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>)			(56,62 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (<i>la deuxième plus basse – la plus basse</i>)			402 827,91 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (<i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>)			70,57 %

Veuillez vous référer à l'intervention du Service de l'approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart de prix entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation interne est favorable de 56.62%. L'estimation de la DEEU est basée sur une étude de marché effectuée par une firme externe et approuvée par notre département d'ingénierie. À cet effet, il faut aussi considérer que les deuxième et troisième plus basses soumissions conformes présentent des écarts favorables de 26 % et 22 %, lesquelles sont plus près de l'estimation.

Après vérification auprès de la compagnie Aqua-mécanique inc., celle-ci nous a confirmé qu'elle avait bien compris le mandat et qu'elle sera en mesure de répondre aux exigences du devis tout en respectant le montant de sa soumission. De plus, la compagnie a consciemment offert des prix plus bas que le marché, dans le but de se faire connaître auprès de la Ville.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Aqua-mécanique inc., 825, rue Salaberry, Laval (Québec) H7S 1H5 - NEQ: 1167631036.

Les entreprises ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014. Par ailleurs, Aqua-mécanique inc. ne détient pas une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour la fourniture et la livraison de vannes manuelles pour les structures de dérivation des intercepteurs de la ville de Montréal en incluant les contingences sont de 570 803,10 \$ taxes incluses, ou 521 219,31\$ net de ristourne de taxes. Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 277 983,63\$ au programme Fonds Chantiers Canada Québec (FCCQ) – volet Grandes Villes. La partie financée par la réserve de l'eau locale représente un montant de 138 991,82 \$ (selon disponibilité de la réserve). L'emprunt net de 104 243,86\$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas donner suite à la présente recommandation pourrait compromettre le projet de remplacement des vannes défectueuses et ainsi compromettre la fermeture des intercepteurs en cas d'urgence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: septembre 2017

- Livraison des valves : 26 décembre 2017
- Installation des dernières valves: Septembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-28

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-08-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-09-01



Dossier # : 1173438006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 413 391,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP17031-BF0000-C - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1- d'autoriser une dépense de 413 391,48 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;

2- d'accorder à Mécanique CNC (2002) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17031-BF0000-C

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-01 13:35

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173438006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 413 391,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP17031-BF0000-C - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) est responsable de l'entretien des équipements de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station), des intercepteurs, des collecteurs, ainsi que de nombreux édicules, stations de pompage et chambres de vannes nécessitant un entretien assidu afin de les maintenir dans un état optimal de fonctionnement et de disponibilité pour rencontrer les exigences opérationnelles de traitement et de rejet.

Des travaux d'entretien ou de réparation sont à exécuter en tout temps, rapidement et souvent dans des circonstances dont l'ampleur de ceux-ci ne peut être constatée qu'à la dernière minute (ex. : arrêt temporaire de fonctionnement, bris d'une vanne, réparation urgente, etc.) sur place.

Afin de faire face à différentes éventualités opérationnelles pour l'exécution de travaux (vacances, exécution de travaux spécialisés par une main-d'oeuvre non disponible à la Station, etc.), il est impératif de pouvoir compléter les équipes de la DEEU par une main-d'œuvre d'appoint et spécialisée telle que prévu dans l'actuelle convention collective des cols bleus.

La convention collective des cols bleus prévoit que des travaux peuvent être réalisés par de la main-d'œuvre contractuelle, si l'un des critères suivants est rencontré :

- travaux d'amélioration;

- échancier de réalisation serré;
- main-d'œuvre interne de la Division Entretien n'est pas disponible pour réaliser ces travaux dans un délai raisonnable;
- main-d'œuvre interne de la Division Entretien n'est pas qualifiée pour réaliser ces travaux.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 7 août 2017 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 août 2017. La validité des soumissions est de 120 jours. Aucun addenda n'a été émis dans le cadre de cette appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0083 - 27 février 2014 - Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour des travaux en régie contrôlée sur des équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 1 129 145 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2065-AE (3 soum.)
 CG10 0135 - 22 avril 2010 - Accorder à Mécanique CNC (2002) inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution de travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une durée de 2 ans à compter du mois de juin 2010, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 871 680,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2045-AE

DESCRIPTION

Les travaux comprennent la fourniture de la main-d'œuvre à taux horaires dans différentes disciplines de la mécanique de chantier ainsi que des montants prévus au contrat pour le transport, la location d'équipements, l'achat de matériaux, la fourniture d'outillage et de biens consommables sur présentation de pièces justificatives.
 La durée du contrat sera d'une année ou jusqu'à l'épuisement des crédits.

Aucune contingence n'est prévue au contrat.

JUSTIFICATION

Les responsables de la Division Entretien de la DEEU doivent être en mesure d'assurer le fonctionnement des équipements en continu et de faire face à différentes situations telles la disponibilité du personnel, les vacances, les urgences, etc.
 Le bris de convoyeurs de filtres-presses, vanne défectueuse ou refusant de s'ouvrir ou de se fermer, l'arrêt d'une pompe, une panne électrique dans des stations de pompage, etc. sont des exemples de travaux sur des équipements qui se doivent d'être non seulement exécutés, mais remis en opération le plus rapidement possible.

Cinq entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux (2) d'entre elles ont déposé une soumission. Les trois autres n'ont pas soumissionné par manque de temps (1) ou par manque de personnel spécialisé (2).

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Mécanique CNC (2002) inc.	413 391,48 \$	0,00 \$	413 391,48 \$

Gastier M.P. inc.	429 999,13 \$	0,00 \$	429 999,13 \$
Dernière estimation réalisée	407 703,48 \$	0,00 \$	407 703,48 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			421 695,30 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			2 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			16 607,65 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			4,02 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			5 688,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			1,4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			16 607,65 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			4,02 %

Le prix offert par le plus bas soumissionnaire est défavorable de 1,38% par rapport à la dernière estimation réalisée.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Mécanique CNC (2002) inc. au prix de sa soumission, soit 413 391,48 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - Mécanique CNC (2002) inc. 1470 rue Graham Bell, Boucherville (Québec) - no de licence 8286-1493-58. L'entreprise a fourni avec sa soumission une attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 31 octobre 2017.

Les soumissionnaires n'avaient pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat. L'entreprise Mécanique CNC (2002) inc. détient tout de même une attestation valide de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées est de 413 391,48 \$ taxes incluses. Ceci représente un montant de 377 481,52 \$ net de ristournes de taxes.

Un montant de 226 488,91 \$ (60%) sera comptabilisé au budget de fonctionnement de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau et la différence 150 992,61 (40%) sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération, à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le recours à une main-d'œuvre spécialisée et d'appoint à très court terme pour accomplir divers travaux urgents et non prévisibles, le fonctionnement optimal des équipements sous la responsabilité de la Direction de l'épuration des eaux usées, pourraient être compromis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: septembre 2017

- Fin des travaux : septembre 2018 ou à l'épuisement des fonds

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-29

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-08-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-09-01



Dossier # : 1175960002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder à 142975 Canada Ltée (Mironor) le contrat de location d'un retourneur d'andains avec opérateur d'une durée de 12 mois pour une somme maximale de 104 167,35 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16346 - un soumissionnaire.

Il est recommandé de:

- 1- Accorder à 142975 Canada Ltée (Mironor), le contrat de location d'un retourneur d'andains avec opérateur d'une durée de 12 mois pour une somme maximale de 104 167,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16346 - un soumissionnaire.
- 2- D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 104 167,35 \$ taxes incluses.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-08-31 16:07

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1175960002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder à 142975 Canada Ltée (Mironor) le contrat de location d'un retourneur d'andains avec opérateur d'une durée de 12 mois pour une somme maximale de 104 167,35 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16346 - un soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'automne 1995, le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) reçoit des feuilles provenant de tout le territoire de l'agglomération de Montréal. Le certificat d'autorisation actuel, émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) permet le compostage de 16 000 tonnes de feuilles par année. Pour la période 2017-2018, le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal (SGPVMR) poursuivra la préparation des sols et la végétalisation nécessaire pour l'aménagement du parc Frédéric-Back au Complexe environnemental de Saint-Michel dont une portion a été ouverte au public le 26 août 2017. La totalité du compost produit sera utilisée pour l'aménagement du parc. Le compostage est un procédé qui transforme la matière organique (feuilles) en une matière semblable au terreau. Ce processus se fait en présence d'oxygène. Il est nécessaire de brasser (retourner) les andains afin d'introduire de l'air. En absence d'air, le processus de compostage s'arrête et il survient une fermentation anaérobie pouvant engendrer des odeurs, c'est pourquoi il est important de retourner régulièrement les andains.

Le contrat couvre la période du 15 octobre 2017 au 30 juin 2018.

Aucun honoraire professionnel n'est prévu dans le cadre de ce projet.

L'appel d'offres a été publié le 31 juillet 2017 et l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 23 août 2017. La durée de publication était de 24 jours.

Un seul soumissionnaire s'est présenté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE - CG 14 0282 (23 juin 2014) Accorder au seul soumissionnaire 142975 Canada inc Ltée Mironor, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 36 mois incluant une année d'option (approximativement 390 heures) le contrat pour la location

d'un retourneur d'andains avec un opérateur pour la production de compost au CESM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 313 881,75 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13471.

CE13 1043 (31 juillet 2013) Accorder une dépense additionnelle de 96 579 \$, taxes incluses, afin d'exercer, conformément à l'art. 3 du cahier des clauses administratives particulières de l'appel d'offres public 11-11719, l'option de prolongement du contrat pour une période de 12 mois (approx. 120 heures), du 15 octobre 2013 au 30 juin 2014, dans le cadre du contrat accordé à Mironor 142975 Canada Ltée (CE11 1650), majorant ainsi le montant total du contrat de 177 723 \$ à 274 302\$.

CE11 1650 (19 octobre 2011) Accorder à 142975 Canada Ltée (Mironor), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 240 heures réparties du 15 octobre 2011 au 30 juin 2013, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 177 723 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #11-11719; avec la troisième année en option.

CE10 1694 (27 octobre 2010) Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée "Mironor" pour la fourniture de la location d'un retourneur d'andains avec opérateur pour une période de 120 heures réparties sur neuf mois au prix total approximatif de 94 011,75 \$ taxes incluses, appel d'offres sur invitation # 10-11400 (1 soumissionnaire).

DESCRIPTION

Le contrat comprend la location d'un retourneur d'andains avec opérateur pour le retournement des feuilles, pour une durée totale de 120 heures.

JUSTIFICATION

Il est impossible d'effectuer du compostage de feuilles au CESM sans un équipement pour effectuer le brassage efficace des andains afin d'y introduire de l'air. La Ville de Montréal ne possède pas ce type d'équipement.

Le contrat est octroyé sur une période qui se terminant le 30 juin 2018.

Un seul preneur du cahier des charges - un seul a déposé une soumission.

Soumission conforme	Coût de base (taxes incluses)	Autres (contingences)	Total (taxes incluses)
142975 Canada inc Ltée Mironor	104 167,35 \$	0 \$	104 167,35 \$
Dernière estimation réalisée	102 372,00 \$	0 \$	102 372,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)			1794,67 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100			1,75%

Ce type d'activité qui n'est pas de la construction ne nécessite pas de licence RBQ.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat s'élève à 104 167,35 \$ taxes incluses ou 95 118,68 \$ net de ristournes fédérales et provinciales. Il n'y a pas de contingence ni d'incidence à ce projet. Le contrat débutera le 15 octobre 2017 et se terminera le 30 juin 2018. Voir intervention du Service des finances.

La répartition des montants par année est tributaire des conditions météorologiques et les activités de compostage sont liées à la réception des feuilles selon des périodes

spécifiques :

Le budget net requis sera réparti sur les exercices 2017 et 2018.

Information complémentaire :

Le parc Frédéric-Back au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) nécessite une grande quantité de compost comme amendement des sols afin de favoriser la croissance et le développement des végétaux. Si ce compost n'est pas disponible, la Ville devra l'acheter sur le marché privé, augmentant substantiellement les coûts d'aménagement.

Information budgétaire : ce projet fait partie du Projet 32130 - Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4, sous-projet 17 32130 105, projet Simon 170316.

Information comptable : la répartition par année financière, les comptes de provenance et d'imputation sont inscrits à l'intervention de la Direction des opérations budgétaires et comptables du Service des finances.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'il s'agit d'activité liée à la conception du parc Frédéric Back au Complexe environnemental de Saint-Michel, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les feuilles acheminées au CESM sont valorisées et ainsi détournées de l'enfouissement. Le compost produit répond aux besoins d'amendement du sol de plantation pour le parc. Cette action permet la valorisation de 8 000 à 12 000 tonnes de feuilles chaque année.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le parc Frédéric-Back du CESM nécessitera une grande quantité de compost comme amendement des sols, favorisant la croissance et le développement des végétaux qui y seront plantés. Si ce compost n'est pas disponible, la Ville devra l'acheter sur le marché privé, augmentant substantiellement les coûts d'aménagement. Or, pour ce faire, l'appareil doit être disponible dès l'automne soit dès l'acheminement des feuilles au CESM puisque c'est au début du processus de compostage qu'un retournement régulier est requis. Le contrat se termine le 30 juin 2018. Cela permettra de faire le compostage de feuilles dans le cadre normal de nos opérations et permettra l'arrimage avec les besoins d'aménagement du parc Frédéric-Back.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Opération du retourneur d'andains : 120 heures étalées comme suit:

2017: du 15 octobre 2017 au 20 décembre 2017

2018: du 15 mars 2018 au 30 juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Clément ARNAUD, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Clément ARNAUD, 31 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nabil HADDADOU
Agent Technique Principal

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-30

Luc BORNAIS
Chef de section - soutien tech. et opérations-
complexe env. st-michel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre GRAVEL
Directeur – gestion des matières résiduelles et
infrastructures

Approuvé le : 2017-08-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Éric BLAIN
C/d sout technique

Approuvé le : 2017-08-31



Dossier # : 1175296001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Signel Service inc., une entente-cadre d'une période de deux (2) ans, pour la fourniture de panneaux de signalisation en aluminium — Appel d'offres public 17-16076 (4 soum.) — (Montant estimé de l'entente: 803 686,29 \$).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une période de deux (2) ans, pour la fourniture sur demande de **panneaux de signalisation en aluminium**;
2. d'accorder à **Signel Service inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public **17-16076** et au tableau de prix reçus joint au présent dossier;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-09-01 16:03

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175296001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Signel Service inc., une entente-cadre d'une période de deux (2) ans, pour la fourniture de panneaux de signalisation en aluminium — Appel d'offres public 17-16076 (4 soum.) — (Montant estimé de l'entente: 803 686,29 \$).

CONTENU

CONTEXTE

L'approvisionnement des neuf (9) arrondissements de l'ex-Ville en panneaux de signalisation se faisait par l'entremise de l'atelier de sérigraphie du Service du matériel roulant et des ateliers alors que les ex-banlieues s'approvisionnaient en gré à gré chez des fournisseurs. La fermeture de l'atelier de sérigraphie, prévue pour la fin septembre 2017, a amené la nécessité de lancer un appel d'offres pour couvrir ce besoin.

La division logistique a lancé une démarche de consultation à l'ensemble de la Ville pour déterminer les besoins pour l'ensemble des dix-neuf (19) arrondissements. Également, des données ont été extraites du système SIMON pour avoir le portrait global des achats en panneaux de signalisation en aluminium des dernières années.

Une analyse des sources d'approvisionnement potentielles a été faite par un conseiller de la Division des pratiques et contrôles du Service de l'approvisionnement, afin de bien connaître ce marché.

Le contrat est prévu pour une période de vingt-quatre (24) mois. Il pourra être prolongé pour une période d'un (1) an chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations. Tout renouvellement du contrat convenu avec l'adjudicataire devra respecter l'intégralité des conditions.

L'appel d'offres a été lancé le 21 juin 2017 et l'ouverture a eu lieu le 17 juillet 2017. Le délai laissé aux soumissionnaires pour préparer leurs soumissions a été de 27 jours. L'appel d'offres a été publié sur SEAO et annoncé dans le journal Le Devoir.

Les soumissions sont valides pour cent cinquante (150) jours.

Pendant la publication sur le marché, il y a eu trois (3) addenda.

Addenda n°1 : 29 juin — Questions/réponses et ajout d'un plan en annexe.

Addenda n°2 : 5 juillet — Report de date, remplacement d'une annexe et correction d'une

erreur sur un plan.

Addenda n°3 : 10 juillet — Ajout d'une précision au devis technique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Il n'y a pas de décision antérieure.

DESCRIPTION

Annuellement, il se consomme près de 20 000 panneaux de signalisation en aluminium. L'aspect qualitatif est déterminé par les normes du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) et par les spécifications demandées par les requérants. L'appel d'offres inclut les plaques toponymiques générales avec le logo de la Ville de Montréal.

Les panneaux de signalisation en aluminium sont surtout utilisés pour informer les citoyens des différents règlements municipaux sur le réseau routier de la Ville, par exemple les panneaux de stationnement et d'arrêt obligatoire. L'entente couvrira l'ensemble des besoins des 19 arrondissements.

A l'aide de notre matrice décisionnelle des garanties, il a été décidé de demander une garantie d'exécution de 15 000 \$ qui couvre les deux ans du contrat

JUSTIFICATION

Il y a eu six (6) preneurs du cahier de charge et quatre (4) ont déposé une soumission. Sur les deux (2) firmes qui n'ont pas déposé de soumission, une (1) fabrique de la pellicule alors que l'autre est spécialisée dans les kiosques et affiches publicitaires.

Les quatre (4) soumissionnaires ont été jugés conformes lors de l'analyse administrative. La conformité technique a été faite par le responsable de la division du marquage et de la signalisation de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (taxes incluses)	Autre (préciser)	Totaux (taxes incluses)
Martech Signalisation Inc.	881 816,51 \$		881 816,51 \$
9030-5814 Québec Inc. (Spectralite)	916 302,81 \$		916 302,81 \$
Signel Services Inc.	803 686,29 \$		803 686,29 \$
Groupe Signalisation (Signalisation de l'Estrie Inc.)	1 059 441,46 \$		1 059 441,46 \$
Dernière estimation réalisée	1 140 000,00 \$		1 140 000,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			915 311,77 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			13,9 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			255 755,17 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			31,8 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-336 313,71 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-29,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	78 130,22 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	9,7 %

L'estimation a été faite en fonction des prix unitaires payés en gré à gré et en comparant les prix payés par le MTMDET (anciennement MTQ). Le volume et l'ouverture du marché provoquée par l'appel d'offres public ont amené les fournisseurs à être beaucoup plus agressifs dans leurs prix que ceux proposés en gré à gré.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, et n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tous points à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut estimé de ce contrat est de 803 686,29 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les arrondissements de l'ex-ville de Montréal se retrouveront sans fournisseur officiel et devront s'approvisionner en gré à gré et possiblement devoir repousser certains travaux d'installation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise par le bulletin Info-achats aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, cette entente sera visible par le moteur de recherche du site Intranet de la Ville, ainsi que dans les rapports des ententes valides du système informatique SIMON.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Création de l'entente.
Envoi du bulletin Info-achats.

Rencontre de démarrage.

Envoi de bons de commande.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique ROUSSIN, Service de l'approvisionnement
Marc-André LABELLE, Service de l'approvisionnement
Christian LAUZON, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Véronique ROUSSIN, 31 août 2017
Christian LAUZON, 31 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-André DESHAIES
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section

Le : 2017-08-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
Directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2017-09-01



Dossier # : 1177297001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens et services - Services conseils
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une deuxième prolongation pour une période de douze (12) mois débutant le 20 décembre 2017 des ententes-cadres conclues avec les firmes Bauval CMM division de Bau-Val Inc., Recy Béton Inc. et Construction GFL Inc. pour la fourniture des sites de valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte - Appel d'offres public 13-12769 - Le montant estimé de la prolongation avec Bauval CMM division de Bau-Val Inc. est de 192 778,58 \$, taxes incluses, avec Recy Béton Inc. est de 286 510,34 \$, taxes incluses et avec Construction GFL Inc. est de 182 925,23 \$, taxes incluses pour un total de 662 214,15 \$, taxes incluses.

Il est recommandé au conseil d'agglomération:

1. D'autoriser la prolongation du contrat pour une période de douze (12) mois des ententes-cadres collectives avec les firmes Recy Béton Inc., Bauval CMM division de Bau-Val Inc., et Construction GFL Inc., pour la fourniture des sites pour la valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte.
2. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-09-04 20:52

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177297001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens et services - Services conseils
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une deuxième prolongation pour une période de douze (12) mois débutant le 20 décembre 2017 des ententes-cadres conclues avec les firmes Bauval CMM division de Bau-Val Inc., Recy Béton Inc. et Construction GFL Inc. pour la fourniture des sites de valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte - Appel d'offres public 13-12769 - Le montant estimé de la prolongation avec Bauval CMM division de Bau-Val Inc. est de 192 778,58 \$, taxes incluses, avec Recy Béton Inc. est de 286 510,34 \$, taxes incluses et avec Construction GFL Inc. est de 182 925,23 \$, taxes incluses pour un total de 662 214,15 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux municipaux effectués par les arrondissements, les agrégats constitués de pierre, de roc, de béton et d'asphalte sont acheminés vers des sites pour permettre leur réemploi, leur recyclage et leur valorisation. La valorisation des matériaux excavés doit être conforme aux lois et règlements en vigueur. Selon les lois en vigueur dans le domaine des matériaux excavés, les agrégats doivent être acheminés vers des sites accrédités par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Le présent dossier a pour objet d'autoriser une deuxième prolongation des ententes-cadres conclues à la suite de l'appel d'offres numéro 13-12769 pour une période de douze (12) mois à partir du 20 décembre 2017. Cette prolongation vise à fournir des sites pour la valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte pour combler les besoins des dix-huit (18) arrondissements de la Ville de Montréal.

L'entente d'origine a été conclue en 2013, pour une période de trente-six (36) mois pour une valeur de 1 986 642,45 \$, taxes incluses. Elle a débuté le 20 décembre 2013 et a fini le 19 décembre 2016. Selon les données disponibles, elle a été consommée à environ 50 % de l'estimation, soit 967 432,16 \$, taxes incluses.

Une première prolongation a été autorisée pour la période de douze (12) mois pour une valeur estimée de 761 380,72 \$, taxes incluses. Elle a débuté le 20 décembre 2016 au 19 décembre 2017. Selon les données disponibles en date du 28 août 2017, elle est consommée à environ 40 % de l'estimation, soit 249 919,03 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0699 - 22 décembre 2016 - Prolongation de trois (3) ententes-cadres pour une période de douze (12) mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte - Appel d'offres public 13-12769 et ce avec Recy Béton Inc., Bauval CMM division de Bau-Val Inc. et Construction GFL Inc. pour un montant total estimé de 761 380,72 \$, taxes incluses.

CG13 0467 - 19 décembre 2013 - octroi de trois (3) ententes-cadres pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte - Appel d'offres public 13-12769 et ce avec Recy Béton Inc., Bauval CMM division de Bau-Val Inc. et Construction GFL Inc., montant total estimé de 1 986 642,45 \$, taxes incluses.

CG11 0254 - 25 août 2011 - Octroi d'une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois pour la fourniture de sites pour la valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte - Appel d'offres public 11-11537 à la firme Bauval CMM division de Bau-Val Inc., pour un montant estimé de 662 677,64 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise la prolongation des ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de sites pour la valorisation de roc et de béton autres que la terre soit : roc, béton, asphalte, granulat, brique, pierre et gravier provenant des services centraux et des arrondissements.

L'aspect qualitatif :

Dans le présent dossier, la catégorie roc et béton est constituée des matériaux d'excavation suivants : roc, béton avec ou sans armature, asphalte, pierre, gravier, brique, ciment et granulat. Toutefois, il est possible de retrouver de petites quantités de terre dans ces matières.

Les arrondissements génèrent des résidus d'excavation composés de différentes grosseurs de morceaux de roc, de béton et d'asphalte. De plus, il peut contenir des armatures et des matières résiduelles autres, jusqu'à concurrence de 5 % (en poids).

L'aspect quantitatif :

Les arrondissements génèrent annuellement environ 150 000 à 200 000 tonnes. Les estimations sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs des dix-huit (18) arrondissements. Elles sont fournies, à titre indicatif seulement et ont pour but de fournir un ordre de grandeur des besoins de la Ville. Cependant, la Ville de Montréal ne garantit aucune quantité annuelle.

Dans le respect de la matrice décisionnelle pour les garanties d'exécution, mise en place par le Service de l'approvisionnement, l'adjudicataire devra remettre à la Ville une garantie d'exécution équivalant à quarante pour cent (40 %) de la valeur du contrat (c.f article 15 des clauses administratives particulières du cahier des charges).

Pour l'attribution de ce contrat, les prix resteront les mêmes que ceux soumissionnés en 2013, à la suite de l'appel d'offres 13-12769.

JUSTIFICATION

Après avoir consulté le marché, une baisse de prix pour la valorisation des pierres, de roc et de béton par rapport aux prix de 2013 semble peu envisageable. Deux facteurs expliquent cette tendance du marché. Le premier, réside dans la rareté de trouver d'autres sites. À cet

égard, l'ensemble des principaux fournisseurs consultés a confirmé la grande difficulté de trouver de nouveaux sites.

Le second facteur tient au fait que les principaux fournisseurs de ce service consultés, semblent être d'accord pour dire que leurs sites actuels contiennent déjà d'importantes quantités de matière résiduelle. En effet, selon une étude faite par RECYC-QUÉBEC, dans le cadre d'un bilan de la gestion des matières résiduelles de construction, de rénovation et de démolition (CRD) au Québec, indique que « la recherche de nouveaux usages pour de tels matériaux et de nouveaux marchés pour les résidus de CRD récupérés demeure un défi pour le secteur ».

Les principaux fournisseurs de ce secteur consultés, estiment augmenter leurs prix de l'ordre d'environ 25 %, dans le cas d'un nouvel appel d'offres.

La prolongation de ce contrat permettra aux arrondissements de la Ville de Montréal de continuer de bénéficier de services de qualité pour atteindre leurs objectifs de valorisation des agrégats constitués de pierre, de roc, de béton et d'asphalte et ce, aux prix compétitifs soumissionnés dans l'appel d'offres 13-12769. Il est à souligner que les bénéficiaires des ententes-cadres issues de ce contrat sont satisfaits des services des trois adjudicataires.

Conformément à la politique de la gestion contractuelle de la Ville et avant d'entamer l'analyse proprement dite de l'éventuelle prolongation du contrat, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Veuillez noter que la prolongation devrait se faire selon les termes et les conditions prévues dans le document d'appel d'offres 13-12769, ainsi, la détention de chacun des soumissionnaires, d'une autorisation de l'AMF n'est pas requise dans ce dossier.

Les soumissionnaires dans ce dossier ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles.

Pour toutes ces raisons, nous recommandons la prolongation du contrat selon les termes et les conditions prévues dans le document d'appel d'offres 13-12769.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de renouveler aux mêmes termes soumis pour l'appel d'offres 13-12769, des ententes-cadres collectives pour la fourniture de services de sites pour la valorisation de lots de pierre, de roc, de béton et d'asphalte pour une période de douze (12) mois. Les quantités estimées et mentionnées dans le document d'appel d'offres ont été prises en considération pour déterminer le montant estimé d'une prolongation de douze (12) mois.

Le montant total estimé des ententes-cadres est de 662 214,15 \$, taxes incluses. Ces services seront utilisés sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Le tableau suivant indique les montants estimés (taxes incluses) pour la prolongation des ententes-cadres :

Adjudicataires	Description	Montant
Bauval CMM Division de Bau-Val Inc.	Montant total avant taxes	
	Taxe sur les produits et services (5 %)	167 670,00 \$
	Taxe de vente du Québec (9,975 %)	8 383,50 \$
		16 725,08 \$
	Montant total (A)	192 778,58 \$

Recy Béton Inc.	Montant total avant taxes	
	Taxe sur les produits et services (5 %)	249 193,60 \$
	Taxe de vente du Québec (9,975 %)	12 459,68 \$
		24 857,06 \$
	Montant total (B)	286 510,34 \$
Construction GFL Inc.	Montant total avant taxes	159 100,00 \$
	Taxe sur les produits et services (5 %)	7 955,00 \$
	Taxe de vente du Québec (9,975 %)	15 870,23 \$
		182 925,23 \$
	Montant total (C)	
	Montant total (A) + (B) + (C) (Taxes incluses)	662 214,15 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier est en accord avec les orientations et objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. La saine gestion de la disposition des sols excavés contribue à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En cas de non-renouvellement du contrat, la Ville devrait procéder à un nouvel appel d'offres. Par conséquent, durant ce processus d'appel d'offres, les arrondissements ne pourront pas acheminer les agrégats constitués de pierre, de roc, de béton et d'asphalte vers ces sites pour permettre leur réemploi, leur recyclage et leur valorisation. L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la ville d'économies de volume. Dans le cas où ce contrat est reconduit pour une période supplémentaire, les prix restent inchangés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer du renouvellement des ententes-cadres ainsi que des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra des ententes-cadres collectives avec les firmes retenues.

Séance visée :

CE du 13 septembre 2017;

CM du 25 septembre 2017;

CG du 28 septembre 2017.

Début de la deuxième prolongation : 20 décembre 2017.

Fin de la deuxième prolongation : 19 décembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément aux documents d'appel d'offres 13-12769, le contrat offre la possibilité de renouveler avec les adjudicataires Recy Béton Inc., Bauval CMM division de Bau-Val Inc. et Construction GFL Inc. Le respect de l'intégralité des termes de l'appel d'offres 13-12769 doit

être observé. Le présent dossier vise à favoriser la transparence et il est conforme à la politique de gestion contractuelle, ainsi qu'à la Politique d'approvisionnement de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia BEDDER
Agente d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-31

Isabelle LAZURE
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
Directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2017-09-01



Dossier # : 1173370001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification immobilière , Division stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre du projet d'enfouissement du réseau câblé aérien sur un tronçon de la rue Honoré-Beaugrand, autoriser une dépense de 2 540 193,71 \$ taxes incluses, pour les travaux civils, d'électricité, de câblodistribution, de voirie et d'éclairage, incluant des contingences de 291 843,32 \$ et comprenant tous les frais incidents. Mandater la Commission des services électriques de Montréal pour la coordination du projet et l'exécution des travaux civils pour l'enfouissement des fils et autoriser à cette fin une dépense maximale de 1 448 673, 78 \$ contingences, incidences et taxes incluses. Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour la mise en oeuvre du réseau électrique souterrain et le démantèlement du réseau aérien existant, pour la somme maximale de 761 219,17 \$ taxes incluses. Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Ltée, fournisseur unique, pour la fourniture et l'installation de cablodistribution et le démantèlement du réseau aérien existant, pour la somme maximale de 103 468,78 \$ taxes incluses. Accorder un contrat de gré à gré à Telus, fournisseur unique, pour la fourniture et l'installation du câblage et le démantèlement du réseau aérien existant, pour la somme maximale de 19 242,42 \$ taxes incluses.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense de 2 540 193,71 \$, taxes incluses, pour les travaux civils, d'électricité, de câblodistribution, de voirie et d'éclairage sur la rue Honoré-Beaugrand entre les rues Massicotte et Dubuisson, incluant des contingences de 291 843,32 \$, une allocation de 75 000 \$ pour l'achat du mobilier d'éclairage et comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. de mandater la Commission des services électriques de Montréal pour la coordination du projet et l'exécution des travaux civils pour l'enfouissement des fils et d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 1 448 673,78 \$ contingences, incidences et taxes incluses;
3. d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour le jointage, le tirage, l'installation des appareils électriques, la mise en service et le démantèlement du réseau aérien existant selon le rapport d'avant-projet soumis, pour la somme maximale de 761 219,17 \$ taxes incluses;

4. d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Ltée, fournisseur unique, pour les études techniques et la conception, la fourniture et l'installation du câblage et le démantèlement du réseau aérien existant, pour la somme maximale de 103 468,78 \$ taxes incluses;
5. d'accorder un contrat de gré à gré à Telus, fournisseur unique, pour la fourniture et l'installation du câblage et le démantèlement du réseau aérien existant, pour la somme maximale de 19 242,42 \$ taxes incluses;
6. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-09-05 12:17

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173370001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification immobilière , Division stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre du projet d'enfouissement du réseau câblé aérien sur un tronçon de la rue Honoré-Beaugrand, autoriser une dépense de 2 540 193,71 \$ taxes incluses, pour les travaux civils, d'électricité, de câblodistribution, de voirie et d'éclairage, incluant des contingences de 291 843,32 \$ et comprenant tous les frais incidents. Mandater la Commission des services électriques de Montréal pour la coordination du projet et l'exécution des travaux civils pour l'enfouissement des fils et autoriser à cette fin une dépense maximale de 1 448 673, 78 \$ contingences, incidences et taxes incluses. Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour la mise en oeuvre du réseau électrique souterrain et le démantèlement du réseau aérien existant, pour la somme maximale de 761 219,17 \$ taxes incluses. Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Ltée, fournisseur unique, pour la fourniture et l'installation de cablodistribution et le démantèlement du réseau aérien existant, pour la somme maximale de 103 468,78 \$ taxes incluses. Accorder un contrat de gré à gré à Telus, fournisseur unique, pour la fourniture et l'installation du câblage et le démantèlement du réseau aérien existant, pour la somme maximale de 19 242,42 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le site municipal de l'ex-cour de voirie Honoré-Beaugrand sera développé pour des fins résidentielles et commerciales. Il est prévu d'implanter sur ce site entre 275 et 325 unités de logements, dont une soixantaine d'unités de logements sociaux et des unités pour les familles, des espaces commerciaux d'une superficie comprise entre 3 200 et 3 700 mètres carrés ainsi que des espaces de stationnement et un espace vert public. Ce projet fait partie du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière.

En novembre 2015, le CE a retenu une proposition pour la vente et la mise en valeur du terrain de la cour Honoré-Beaugrand. Le contrat de vente prévoit que la ligne de transport électrique de moyenne tension (25 kV) d'Hydro-Québec, qui longe la propriété sur la rue Honoré-Beaugrand, soit enfouie afin de maximiser le potentiel de développement du terrain.

La Ville a autorisé une dépense de 172 462,50 \$ pour assumer les frais d'expertise d'Hydro-Québec. Le mandat réalisé par Hydro-Québec incluait les analyses pour les modifications au réseau de distribution électrique et les travaux civils connexes (excavation et installation de conduites souterraines), ainsi que l'évaluation des coûts de ces travaux et l'échéancier de

réalisation. Aux travaux d'Hydro-Québec et aux travaux civils, s'ajoutent le déplacement des liens de télécommunications de câblodistributeurs et les travaux d'éclairage urbain par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Le coût de l'ensemble des travaux a été évalué à 2,38M\$ avant taxes (soit environ 2,74M\$ taxes incluses)

La Ville a mandaté la Commission des services électriques de Montréal pour agir en tant qu'intégrateur technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des réseaux de distribution câblés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0929 - 22 août 2016 - Autoriser Hydro-Québec à réaliser une étude d'avant-projet en ingénierie électrique et expression des besoins civils pour l'enfouissement du réseau électrique longeant la rue Honoré-Beaugrand pour permettre le développement à des fins résidentielles et commerciales de l'ex-cour de voirie Honoré-Beaugrand.

CE15 2073 - 18 novembre 2015 Retenir la soumission de EJP Construction inc. pour la vente et la mise en valeur d'un terrain d'une superficie approximative de 13 711,3 mètres carrés, situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand et A.-A.-Desroches et l'avenue Souigny, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CE15 1250 - 23 juin 2015 - Autoriser Hydro-Québec à procéder avec les études préalables à l'enfouissement des fils, autoriser le directeur du SGPI à signer et soumettre le formulaire de demande d'inscription au programme.

DESCRIPTION

Le contrat de vente de l'ancienne cour de voirie Honoré-Beaugrand prévoit que la ligne de transport électrique de moyenne tension (25 kVA) d'Hydro-Québec, qui longe la propriété sur la rue Honoré-Beaugrand, soit enfouie afin de maximiser le potentiel de développement du terrain. L'enfouissement est requis en raison des normes d'Hydro-Québec qui établit à 2 mètres, la distance minimale à respecter entre une ligne de 25 kVA et la façade ou une saillie ou un balcon d'un immeuble. Cette distance peut être augmentée en raison du balancement des lignes sous l'effet du vent pour assurer la sécurité des occupants. Le réseau aérien sera enfoui sur une distance d'un peu plus de 300 mètres sur la rue Honoré-Beaugrand, conformément aux exigences minimales d'Hydro-Québec pour l'enfouissement d'un réseau aérien, entre les rues Massicotte au nord et la rue Dubuisson au sud. Les travaux comprennent le passage de la ligne sous les voies ferrées du Canadien National situées entre les rues Souigny et Dubuisson.

Le mandat de la CSEM pour l'enfouissement des fils sur la rue Honoré-Beaugrand comprend sommairement les travaux d'excavation, la réalisation d'un massif en béton et l'installation de conduites, l'installation de nouvelles bases pour l'éclairage urbain, l'installation de l'éclairage de rue temporaire et de l'éclairage permanent et la réfection des surfaces. Le mandat de la CSEM comprend également la gestion des travaux et la coordination de la mise en oeuvre. L'estimation du montant maximal des travaux à autoriser est de 1 448 673,78 \$ incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Les travaux d'Hydro-Québec comprennent sommairement, en plus des études préalables déjà réalisées dans le cadre du projet, le jointage et le tirages des câbles, l'installation des appareils électriques et la mise en service. L'installation sera suivie du démantèlement du réseau existant et l'enlèvement des poteaux. Matériaux: 3 nouveau poteaux, 4 remplacements de poteaux, 4 ancrages, 1830 mètres de fils moyenne tension sur 20 portées, 9 liaisons souterraines, 1000 mètres 750 AL moyenne tension et 850 mètres 500 AL moyenne tension. L'estimation du montant maximal des travaux d'Hydro-Québec est de 761 219,17 \$ taxes incluses.

Les travaux de Vidéotron Ltée comprennent sommairement les études techniques et la conception, la fourniture et l'installation du câblage ainsi que l'enlèvement du réseau aérien existant. L'estimation du montant maximal des travaux de Vidéotron Ltée est de 103 468,78 \$ taxes incluses.

Les travaux de Telus comprennent sommairement la fourniture et l'installation du câblage ainsi que l'enlèvement du réseau aérien existant. L'estimation du montant maximal des travaux de Telus est 19 242,42 \$ taxes incluses.

Les fournisseurs factureront à la Ville les coûts réels des travaux.

JUSTIFICATION

Le besoin d'enfouir le réseau électrique à cet endroit de la rue Honoré-Beaugrand découle du contrat de vente du site de l'ex-cour de services Honoré-Beaugrand liant la Ville à augmenter le potentiel de développement du terrain, tel qu'indiqué dans la section « Contexte »,

Sommairement, selon les normes d'Hydro-Québec, la distance minimale à respecter entre une ligne de distribution à moyenne tension et la façade d'un immeuble, d'une saillie ou d'un balcon est de deux mètres. Cette distance peut être augmentée en fonction du balancement des lignes sous l'effet du vent par exemple, pour assurer la sécurité des occupants voisins.

Cette distance de sécurité entraînerait le déplacement de l'alignement de construction, en retrait, de celui permis par le règlement de zonage et, par conséquent, réduirait la superficie constructible prévue pour le commerce et le nombre d'unités de logements et, entraînant ainsi, la baisse de la valeur marchande de l'immeuble mis en vente par la Ville ainsi que les revenus subséquents de taxes.

À ces contraintes techniques, s'ajoutent les considérations d'ordre paysager dans le contexte de la création d'un nouveau milieu de vie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tableau sommaire de la répartition des coûts:

	Contrat/estimation taxes incluses	Contingences taxes incluses	Incidences taxes incluses	Frais généraux taxes incluses	TOTAL
CSEM	1 061 691,75 \$	159 253,76 \$	58 338,53 \$	169 389,74 \$	1 448 673,78 \$
Hydro-Québec	761 219,17 \$	114 182,87 \$	-	-	875 402,04 \$
Vidéotron	103 468,78 \$	15 520,32 \$	-	-	118 989,10 \$
Telus	19 242,42	2 888,37 \$	-	-	22 128,79 \$
Mobilier éclairage	-	-	75 000,00 \$	-	75 000,00 \$
TOTAL	1 945 622,12 \$	291 843,32 \$	133 338,53 \$	169 389,74 \$	2 540 193,71 \$

Montant total à autoriser : 2 540 193,71 \$

Les travaux seront financés par le règlement d'emprunt corporatif 09-044 – Acquisition d'immeubles destinés à la revente.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Il est prévu que:

20 % du montant sera dépensé en 2017

80 % du montant sera dépensé en 2018

L'ensemble du coût de ces travaux est prévu au PTI du SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet améliorera la qualité de vie des futurs occupants sur le site et des résidents du secteur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette intervention est requise par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et le SGPI et est incluse dans les documents contractuels pour la vente du terrain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette intervention complète le projet de mise en valeur du site Beaugrand. Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2016 : exigences préliminaires

Août 2017 : exigences finales

Octobre 2017: début des travaux civils

Décembre - février 2018 : travaux électriques et de télécommunications

Avril - juin 2018: démantèlement du réseau aérien

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gilles G - Ext GAUDET, Commission des services électriques
Stéphane LAURIN, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Stéphane LAURIN, 1er septembre 2017
Gilles G - Ext GAUDET, 31 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre FORCIER
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-31

Isabelle LUSSIER
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-09-05

Approuvé le : 2017-09-05



Dossier # : 1176859009

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. pour la fourniture de 40 véhicules de marque et modèle Dodge Grand Caravan pour une somme maximale de 1 273 049,19 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16189 (3 soum.).

Il est recommandé:

1. d'accorder à Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc., le contrat pour la fourniture de 40 véhicules de marque et modèle Dodge Grand Caravan pour une somme maximale de 1 273 049,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16189.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération pour un montant de 1 162 463,59 \$ (net de ristourne).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-16 14:26

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176859009

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. pour la fourniture de 40 véhicules de marque et modèle Dodge Grand Caravan pour une somme maximale de 1 273 049,19 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 17-16189 (3 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d’améliorer la disponibilité et la fiabilité de son parc de véhicules, la Ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant le 1^{er} janvier 2017. Conséquemment, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est responsable de l’acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et services centraux. Dans le cadre de sa planification d’achat pour l’année 2017, le SMRA a identifié le besoin de remplacer 40 véhicules identifiés du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) lesquels seront mis au rancart pour cause de désuétude. La liste des 40 véhicules ciblés pour une mise au rancart en 2017 est présentée en pièces jointe.

Ce besoin a mené au lancement de l’appel d’offres public 17-16189 qui s’est tenu du 29 mai au 14 juin 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 16 jours incluant les dates de publication et d’ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l’appel d’offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l’ouverture de la soumission.

Conformément aux clauses administratives particulières de l’appel d’offres 17-16189, l’octroi du contrat se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent dossier nécessite l’approbation du conseil d’agglomération car la dépense est liée à l’exercice d’une compétence d’agglomération supérieure à 500 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CE13 0524 Autoriser une dépense de 222 457,01 \$, taxes incluses, pour l’acquisition de huit véhicules Dodge Grand Caravan 2013, pour les besoins du Service de police, conformément à l’entente-cadre 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370) - Achat de sept véhicules identifiés et d’un véhicule banalisé.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc., au montant de 1 273 049,19 \$, taxes incluses, pour l'achat de 40 véhicules de marque et modèle Dodge Grand Caravan tel que décrit au devis technique de l'appel d'offres 17-16189.

Les quarante véhicules Grand Caravan 7 passagers SXT stow N go seront dotés d'un moteur 6 cylindres de 3.6L et d'une transmission automatique. Les véhicules seront sous la garantie du manufacturier pour une durée de trois ans ou 60 000 km, selon la première éventualité.

Ces véhicules sont destinés aux équipes d'intervention ainsi qu'aux sergents des postes de quartier.

JUSTIFICATION

Il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges et parmi eux, seulement trois (3) ont présenté une offre. Les preneurs qui n'ont pas soumissionnés ont donné comme raison le manque de temps.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-16189 pour lequel il y a eu trois (3) soumissionnaires conformes.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	1 273 049,19 \$		1 273 049,19 \$
Donnaconna Chrysler	1 281 005,46 \$		1 281 005,46 \$
Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)	1 316 797,64 \$		1 316 797,64 \$
Estimation	1 248 101,45 \$		1 248 101,45 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 290 284,10 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			1,35 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			43 748,45 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			3,44 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			24 947,74 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			2,00 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			7 956,27 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			0,62 %

Préalablement au lancement de l'appel d'offres, l'analyse d'ententes d'achat antérieures avait permis d'estimer la dépense du contrat à 1 248 101,45 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 1 273 049,19 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 162 463,59 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 13-025) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le SPVM requiert le Dodge Grand Caravan modèle SXT pour plusieurs raisons:

D'abord les freins de ce modèle sont différents; les plaquettes et les disques sont plus gros et avec l'usage que le SPVM en fait, cette option offre un meilleur rendement puisque les freins réguliers usent trop rapidement.

De plus, la suspension de ce modèle est autonivelante ce qui offre une meilleure adhérence à la route avec l'équipement que doit transporter l'équipe d'intervention qui utilise ces véhicules. L'option stow N go permet de dissimuler les sièges de la banquette arrière ce qui offre de l'espace de rangement supplémentaire nécessaire à l'équipement d'intervention. C'est pourquoi il est nécessaire de faire l'achat d'un camion Dodge Grand Caravan modèle SXT.

Bien que ce type de véhicule ne soit pas le plus écologique en terme de consommation d'essence, il n'existe aucun modèle plus écoénergétique permettant de répondre à l'ensemble des besoins de l'équipe d'intervention du SPVM.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au Service de police de la Ville de Montréal, un véhicule identifié est mis au rancart pour cause de désuétude s'il répond à deux des trois conditions suivantes : avoir atteint 48 mois d'âge; avoir atteint 150 000 kilomètres au compteur; avoir atteint, en entretien et en réparations (excluant les coûts reliés à l'achat de pneus et aux accidents), le coût d'acquisition du véhicule avant aménagement. Conséquemment, ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Livraison: 90 à 120 jours suite à l'émission du bon de commande

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Guy ROY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin CARIGNAN, Service du matériel roulant et des ateliers
Robert HOGUE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève MILOT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-04

Simon DESRUISSEAUX
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Paul MASSÉ
Directeur - Ateliers mécaniques et de proximité
Tél : 514 872-9003
Approuvé le : 2017-08-15



Dossier # : 1176859012

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9467866 Québec inc. Silverstar Montréal pour la fourniture d'un fourgon Sprinter 2500 cargo, pour le transport d'animaux pour les besoins du Biodôme, pour une somme maximale de 102 943,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16323 (1 soum).

Il est recommandé:

1. d'accorder à 9467866 Québec inc. Silverstar Montréal , le contrat pour la fourniture d'un fourgon Sprinter 2500 cargo, pour une somme maximale de 102 943,20 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16323.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par le corporatif pour un montant de 94 000,87 \$ (net de ristourne).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-30 09:57

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176859012

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9467866 Québec inc. Silverstar Montréal pour la fourniture d'un fourgon Sprinter 2500 cargo, pour le transport d'animaux pour les besoins du Biodôme, pour une somme maximale de 102 943,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16323 (1 soum).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'améliorer la disponibilité et la fiabilité de son parc de véhicules, la Ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant le 1^{er} janvier 2017. Conséquemment, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est responsable de l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et services centraux. Le SMRA souhaite acquérir un fourgon Sprinter 2500 cargo 170 po allongé avec compartiment à température contrôlée pour les besoins du Biodôme de l'Espace pour la vie.

Dans le cadre de la gestion du maintien et du développement de ses collections d'animaux, le Biodôme procède chaque année à de multiples transferts d'animaux avec les institutions zoologiques canadiennes et américaines, ces transactions pouvant être aussi bien des acquisitions de nouveaux spécimens que des dispositions de spécimens en surplus. Plusieurs de ces transferts d'animaux découlent de la participation du Biodôme à des programmes de survie d'espèces maintenues en captivité (Species Survival Plan (SSP)) par le réseau nord-américain des zoos et aquariums. Ces programmes visent, par un contrôle de la reproduction, à maintenir une diversité génétique suffisante au sein des populations captives d'animaux afin d'assurer leur survie à long terme. La participation à ces programmes donne du prestige et de la visibilité au Biodôme et maintien la reconnaissance de nos expertises auprès des autres institutions zoologiques. En tant que participant à ces programmes, le Biodôme se doit de mettre tous les efforts possibles pour reproduire les espèces visées et pour respecter les recommandations de transferts d'animaux qui sont demandés par les gestionnaires de ces programmes. Hors depuis une dizaine d'année, le transport d'animaux exotiques par avion a subi beaucoup de restrictions. Les transporteurs aériens refusent de transporter certaines espèces animales ou ne le font que durant certaines saisons. La plupart ont également réduit la taille de leurs porteurs entre les grandes villes canadiennes et américaines et n'offrent plus de compartiment cargo adéquat pour le transport de nos animaux. Par la force des choses, le Biodôme a dû trouver une solution au problème du transport de ses animaux, en assumant par la route plusieurs de ces transports. Le transport routier comporte cependant d'autres contraintes, dont la durée beaucoup plus grande (jusqu'à 12-13 heures dans certains cas) et le maintien de conditions de transport adéquates pour les espèces que nous transportons. La diversité des collections

animaux du Biodôme fait en sorte que nous pouvons aussi bien avoir à transporter des animaux tropicaux que des animaux polaires en leur offrant une température qui convient à leurs exigences durant toute la durée du transport. À titre d'exemple, en 2016-2017 le Biodôme à assumer les transports suivants d'animaux:

- 24 juin 2016, transport de la frontière américaine de Détroit au Biodôme d'une spatule rosée tropicale provenant du Zoo d'Evansville en Indiana (10 heures)
- 4 mai 2017, transport jusqu'à la frontière américaine de Détroit de deux manchots destinés au Omaha's Henry Doorly Zoo et nécessitant une température de 5-7 °C. (10 heures)
- 9 mai 2017, transport du Biodôme à Central Park Zoo (New York) de cinq manchots nécessitant une température de 5-7 °C. (6 heures)
- 11 mai 2017, transport de Central Park Zoo au Biodôme de deux manchots nécessitant une température de 5-7 °C. (6 heures)
- 15 juin 2017, transport de la frontière américaine de Niagara Falls au Biodôme d'un capybara nécessitant une température tropicale. (9 heures)

Par ailleurs, une grande partie des collections animales présentées au Biodôme sont uniques et les animaux qui constituent ces collections ne peuvent être obtenus qu'en réalisant des collectes en nature. C'est le cas entre autres des poissons de l'Érablière laurentienne et des invertébrés, poissons et oiseaux marins du Golfe Saint-Laurent. La collecte de ces animaux demande au Biodôme d'assumer non seulement leur capture, mais également leur transport sur de longues distances. La collecte de spécimens d'eau salée froide vivant dans le Golfe Saint-Laurent implique des voyages de 10 à 13 heures en Gaspésie, dans les Maritimes, ou sur la Côte-Nord du Québec. Les organismes vivants ramenés lors de ces collectes vivent en milieu froid et doivent être maintenus à des températures correspondantes durant le transport. Au moins deux collectes d'invertébrés marins sont effectuées chaque année dans le bas Saint-Laurent par les plongeurs du Biodôme. Il arrive également régulièrement que les instituts gouvernementaux du Ministère des Pêches et Océans (ex: Institut Maurice-Lamontagne) offrent des poissons au Biodôme qui doit en assumer le transport. Toute nos morues par exemple proviennent de cette source.

Aussi, dans une perspective de bien-être animal, une notion mise de l'avant par les organismes qui accréditent le Biodôme tel l'AZA (American Zoo Association) et la AZAC (Aquariums et zoos accrédités du Canada), le transport des animaux nécessite l'utilisation d'un véhicule adéquat, capable de simuler le climat dans lequel les animaux vivent, afin de diminuer le stress et l'inconfort des individus.

Le fourgon servira à remplacer le fourgon 212-10139, lequel sera placé au rancart.

Pour acquérir le fourgon, l'appel d'offres 17-16323 s'est tenu du 17 juillet au 16 août 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 30 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 150 jours civils suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission.

Durant la période de sollicitation, un addenda a été produit:

- Addenda no 1, émis le 3 août pour remplacer la page 71 du devis technique.

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres 17-16189, l'octroi du contrat se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à 9467866 Québec inc. Silverstar Montréal pour la fourniture d'un fourgon Sprinter 2500 cargo, tel que décrit au devis technique de l'appel d'offres public 17-16323.

Le camion-fourgon visé par le présent dossier est de marque et modèle Mercedes-Benz Sprinter 2500. Le fourgon utilitaire avec empattement de 170 po de carrosserie allongé sera muni d'une cabine d'équipe, d'un moteur 6 cylindres et d'un toit surélevé. Le camion sera aménagé d'un compartiment isolé à température contrôlée (ventilé, réfrigéré et chauffé) pour le transport des différentes espèces animales ainsi qu'une isolation de 3 pouces en uréthane pour la réduction des niveaux sonores.

JUSTIFICATION

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-16323 pour lequel il y a eu un soumissionnaire conforme. En raison de la particularité du véhicule, il y a eu un seul preneur du cahier des charges.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (préciser)	Total
9467866 Québec inc. Silverstar Montréal	102 943,20 \$		102 943,20 \$
Estimation	120 723,75 \$		120 723,75 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			- 17 780,55 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-14,73 %

Préalablement au lancement de l'appel d'offres, l'analyse d'achats antérieurs avait permis d'estimer la dépense du contrat à 120 723,75 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 102 943,20 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 94 000,87 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporative (17-066) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par le corporatif en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'approbation du présent dossier pourrait affecter le bien-être des animaux. Le transport des animaux crée un important stress chez les animaux. L'aménagement adéquat de ce véhicule permettra de réduire le stress et l'apparition de maladies chez les animaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Livraison: 90 jours suite à l'émission du bon de commande

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève MILOT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-21

Simon DESRUISSEAU
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Paul MASSÉ
Directeur - Ateliers mécaniques et de proximité
Tél : 514 872-9003
Approuvé le : 2017-08-24



Dossier # : 1177526033

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe LML Ltée, pour la mise à niveau de l'électricité et de l'instrumentation des pompes d'inondation et d'assèchement des puits sud et nord de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 505 120,61 \$ taxes incluses - Appel d'offres public SP17003-160691-C - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Le Groupe LML Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise à niveau de l'électricité et de l'instrumentation des pompes d'inondation et d'assèchement des puits sud et nord de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 505 120,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17003-160691-C;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-29 08:33

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526033

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe LML Ltée, pour la mise à niveau de l'électricité et de l'instrumentation des pompes d'inondation et d'assèchement des puits sud et nord de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 505 120,61 \$ taxes incluses - Appel d'offres public SP17003-160691-C - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les pompes d'inondation et d'assèchement sont situées à la station de pompage de la Station d'épuration de eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station). Elles servent à l'assèchement de puits de captage de l'eau des drains de toiture, de l'eau de service du bâtiment, du drainage des motopompes lors d'entretien, du drainage du système d'échantillonnage en continu de la Station et finalement, au captage de l'eau suite à un bris potentiel majeur d'équipement de procédé.

Les équipements de distribution électrique actuels sont dans un état de décrépitude avancé étant donné l'humidité présente dans les puits secs nord et sud où ils se trouvent. Les conduits électriques de contrôle et de puissance sont très rouillés et risquent de ne plus protéger adéquatement les conducteurs.

Les pompes d'inondation (200hp) reliées à ces équipements sont également vieillissantes et elles seront remplacées par des pompes submersibles en puits secs lors d'un prochain contrat.

Un contrat de préachat de centres de commandes et d'armoires de démarreurs a été accordé en juin 2017 et les équipements seront livrés au mois d'octobre tel que prévu.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 5 juillet 2017 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 août 2017. La validité des soumissions est de 90 jours. Aucun addenda n'a été émis concernant cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0235 – 15 juin 2017 - Accorder un contrat à Dubo Électrique Ltée pour la fourniture de cinq centres de commande de moteurs (CCM) et deux armoires de démarreurs groupés (type 4 Plex), pour une somme maximale de 270 529,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15916 (1 soum.)

DESCRIPTION

Les travaux comprennent le remplacement des démarreurs des quatre (4) pompes d'assèchement de la station de pompage pour le sud et le nord. Le projet comprend également le remplacement et l'installation de cinq (5) nouveaux centres de commande de moteurs pour les (5) pompes d'inondation (200hp).

Tous les panneaux de contrôle et les flottes de niveau seront remplacés par de nouveaux équipements ainsi que la plupart des conduits de puissance et de contrôle. La position des équipements de contrôle des pompes sera modifiée afin d'assurer une plus grande sécurité pour ces équipements névralgiques qui ne doivent pas être submergés en cas d'un bris majeur. Deux mezzanines seront installées afin de sécuriser les nouveaux équipements.

JUSTIFICATION

Dix (10) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois (3) d'entre elles ont déposé une soumission. Une seule entreprise parmi les sept (7) autres qui n'ont pas soumissionné a fourni une raison à son désistement, soit que la période de soumission ne leur était pas convenable.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1- Le Groupe LML Ltée	439 235,31	65 885,30	505 120,61
2- Ondel inc.	487 522,56	73 128,38	560 650,94
3- Neoelect inc.	690 105,98	103 515,90	793 621,88
Estimation du professionnel	492 895,09	73 934,34	566 829,43
Coût moyen des soumissions reçues			532 885,78 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			5,50%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			55 530,33 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			10,99%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(61 708,82)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-10,89%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			55 530,33
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			10,99%

L'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire et l'estimation interne est favorable de 10,89 %.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Le Groupe LML Ltée au prix de sa soumission, soit 505 120,61 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites – Le Groupe LML Ltée, 360 boul. Du Séminaire nord, suite 22, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec J3B 5L1 - NEQ : 1169018786 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 15 juin 2017 avec sa soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la mise à niveau de l'électricité et de l'instrumentation des pompes d'inondation et d'assèchement des puits sud et nord de la Station est de 505 120,61 \$ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 461 242,44 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas accorder le contrat ferait en sorte que le bon fonctionnement des pompes serait compromis et les risques d'inondation par la suite augmenteraient considérablement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: septembre 2017
- Fin des travaux : février 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie VIDAL, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-17

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Surintendant de la Division Entretien

Approuvé le : 2017-08-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-08-29



Dossier # : 1177526034

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée, pour la réfection des toitures au bâtiment de prétraitement, bâtiment des boues, poste de garde et (4) édifices à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 132 360,09 \$ taxes incluses - Appel d'offres public SP17033-132359-C - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des toitures au bâtiment de prétraitement, bâtiment des boues, poste de garde et (4) édifices à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 132 360,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17033-132359-C;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-31 18:16

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526034

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée, pour la réfection des toitures au bâtiment de prétraitement, bâtiment des boues, poste de garde et (4) édicules à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 132 360,09 \$ taxes incluses - Appel d'offres public SP17033-132359-C - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) comporte 17 bassins de toiture qui couvrent plus de 45 000 pieds carrés. La majorité de ces bassins a déjà été rénovée. Les (2) bassins 637 et 637-3 n'ont pas été refaits; la membrane est en mauvais état et a atteint sa limite de durée de vie. Une coupe exploratoire a été faite et confirme que les composantes de la toiture sont saturées d'eau endommageant ainsi la structure du toit.

Le bâtiment des boues de la Station abrite plusieurs unités de procédés pour le traitement et l'incinération des boues. Ce bâtiment comporte 40 bassins de toiture qui couvrent plus de 128 000 pieds carrés. La majorité de ces bassins a déjà été rénovée. Le bassin C9 est original, la membrane est en mauvais état et a atteint sa limite de durée de vie. Une coupe exploratoire a été faite et confirme que les composantes de la toiture sont saturées d'eau, endommageant ainsi la structure du toit.

Le poste de garde à l'entrée de la Station abrite les systèmes de contrôle des caméras de surveillance, de l'ouverture et fermeture des barrières et de la balance, en plus des écrans cathodiques pour les caméras et un gardien de sécurité en permanence. La dernière réfection de la toiture de ce poste date de l'année 2000 et n'est plus sous garantie. Lors de la réalisation d'une inspection en mai 2016, on a décelé de l'humidité au sein du complexe d'étanchéité et ce, sur l'ensemble de la toiture. En hiver 2017, une infiltration d'eau s'est

produite, risquant d'endommager la structure du toit et l'instrumentation qui se trouve au poste de garde.

La Station abrite également un vaste complexe de galeries souterraines avec 35 édicules pour la ventilation et les escaliers d'accès. La majorité des bassins de ces toitures a déjà été rénovée à l'exception des bassins des (4) édicules 669-30, 669-30A, 669-31 et 669-31A. Une inspection a été faite et confirme que les composantes de la toiture sont en mauvais état. L'étanchéité est défectueuse et les infiltrations d'eau peuvent endommager la structure du toit et la machinerie qui se trouve en dessous.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 10 juillet 2017 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 août 2017. La validité des soumissions est de 90 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0923 – 11 juin 2014 – accorder un contrat à Bellemare Couvertures ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de toiture des bassins B8,H-1,H-2,J,668-31 et 668-41 au bâtiment des boues et Let M au bâtiment du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 223 163,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1365-AE;

CE12 1180 – 1^{er} août 2012 – accorder à la firme Couverture Montréal Nord ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection de toitures au bâtiment des boues C-2, C-3, C-4, C-6 et C-8 à la station de pompage de combustible et à l'édicule de mousse incendie de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 371 696,36 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 1902-AE

CE09 1866 – 21 octobre 2009 – accorder à Les Entreprises Cloutier et Gagnon (1988) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de réfection de toitures de 26 édicules à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 208 699,77\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1522-AE;

CE08 0955 – 4 juin 2008 – accorder à Maurice Lachance inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection aux bassins B2, B4, B7 et C11 de la toiture du bâtiment des boues de la Station d'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 206 043,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1676-AE

CE07 1302 - 15 août 2007 – accorder à Maurice Lachance inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de toitures aux bâtiments de prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 419 862,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1567-AE.

CE06 1197 – 09 août 2006 – autoriser une dépense de 246 587,80 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de réfection des toitures A2, A3 et A4 au bâtiment des boues de la Station d'épuration des eaux usées, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

DESCRIPTION

Les travaux consistent à exécuter la réfection des toitures des bassins 637 et 637-3 au bâtiment du prétraitement, la toiture du bassin C-9 au bâtiment des boues, les toitures des bassins des édicules 669-30, 669-30A, 669-31, 669-31A et le bassin de la toiture du poste de garde.

Ces travaux comprennent :

- Enlèvement du lest et entreposage au sol;
- Enlèvement des solins existants, bases etc.;
- Démolition de la membrane existante;
- Installation de la nouvelle membrane;
- Installation des solins, isolants, lest et tout autre élément requis pour la finalisation de l'ouvrage.

JUSTIFICATION

Cinq (5) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux (2) d'entre elles ont déposé une soumission. Aucune entreprise parmi les trois (3) autres qui n'ont pas soumissionné n'a fourni une raison à son désistement.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1- Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée	115 095,72	17 264,36	132 360,08
2- Couverture Montréal Nord Ltée	119 430,28	17 914,54	137 344,82
Estimation du professionnel	95 532,73	14 329,91	109 862,64
Coût moyen des soumissions reçues			134 852,45 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			1,88%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			4 984,74 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			3,77%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			22 497,45
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			20,48%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			4 984,74
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			3,77%

L'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire et l'estimation interne est défavorable de 20,48 %. Ceci s'explique par le fait que la saison pour la réfection de toitures a été retardée cette année à cause de la pluie continue en début d'été et, en conséquence, a réduit le nombre de soumissionnaires potentiels et a affecté le prix à la hausse.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée au prix de sa soumission, soit 132 360,08 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites

– Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée, 11600, Philippe Panneton, Montréal (Québec) H1E 4G4 - NEQ : 1143021229 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 28 juillet avec sa soumission.

L'attestation de l'Autorité des marchés financiers n'est pas requise pour ce contrat. Par ailleurs, Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée a fourni une telle attestation. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la réfection des toitures au bâtiment de prétraitement, bâtiment des boues, poste de garde et (4) édicules à la Station est de 132 360,08 \$ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 120 862,40 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas accorder le contrat ferait en sorte que l'infiltration d'eau endommagerait certaines toitures et éventuellement les équipements qu'elles abritent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: septembre 2017
- Fin des travaux : décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie VIDAL, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-17

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-08-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-08-31



Dossier # : 1177231073

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 640 082,52 \$, taxes incluses, pour construire la section de la conduite d'égout sous l'autoroute 40, à l'intersection du boulevard Saint-Michel et de la rue Crémazie, en utilisant la méthode de forage à l'aide d'un micro-tunnelier, dans le cadre du contrat # 283901 accordé à Construction Bau-Val inc., (CG16 0427), majorant ainsi le montant total du contrat de 16 373 685,94 \$ à 17 013 768,46 \$, taxes incluses.

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 640 082,52 \$, taxes incluses, pour construire la section de la conduite d'égout sous l'autoroute 40, à l'intersection du boulevard Saint-Michel et de la rue Crémazie, en utilisant la méthode de forage à l'aide d'un micro-tunnelier, dans le cadre du contrat # 283901 accordé à Construction Bau-Val inc., (CG16 0427), majorant ainsi le montant total du contrat de 16 373 685,94 \$ à 17 013 768,46 \$, taxes incluses;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-01 09:06

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231073

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 640 082,52 \$, taxes incluses, pour construire la section de la conduite d'égout sous l'autoroute 40, à l'intersection du boulevard Saint-Michel et de la rue Crémazie, en utilisant la méthode de forage à l'aide d'un micro-tunnelier, dans le cadre du contrat # 283901 accordé à Construction Bau-Val inc., (CG16 0427), majorant ainsi le montant total du contrat de 16 373 685,94 \$ à 17 013 768,46 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a planifié des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage et de voirie sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, entre le boulevard Shaughnessy et la rue Jarry, dans l'arrondissement Villerey-Saint-Michel-Parc-Extension.

À cet effet, un contrat a été accordé par le conseil d'agglomération (CG) le 22 juin 2016 à Construction Bau-Val inc. au montant de 16 373 685,94 \$, taxes incluses (travaux 15 077 109,87 \$ et contingences 1 296 576,07 \$). De plus, le CG a autorisé une dépense de 17 711 152,31 \$, taxes incluses incluant le montant du contrat et des incidences de 1 337 466,36 \$, taxes incluses (CG16 0427).

Les travaux, sur une longueur approximative de 1000 m, incluent de manière non exhaustive, ce qui suit :

- o le maintien de la circulation;
- o l'installation de réseaux d'alimentation temporaire en eau potable, avec protection incendie durant les travaux;
- o la reconstruction, la construction et la réhabilitation de conduites d'égout unitaire;

- o le raccordement du nouvel égout au collecteur existant (intersection Jarry et Saint-Michel) par la construction d'un regard coulé en place à même la structure de chute existante;
- o le remplacement des drains d'égout et de puisards;
- o la reconstruction et la réhabilitation de conduites d'eau secondaire;
- o la reconstruction d'une conduite d'eau principale;
- o la construction d'une chambre de régulation de pression d'aqueduc coulée en place et de chambres de raccord d'aqueduc;
- o le remplacement des branchements d'eau et des bornes-fontaines;
- o la reconstruction des trottoirs, du mail central, de la chaussée ainsi que le planage et le revêtement de la chaussée (intersection Saint-Michel et Crémazie);
- o l'éclairage temporaire durant toute la durée des travaux, le remplacement et la mise aux normes de l'éclairage;
- o la reconstruction de puits d'accès et de massifs bétonnés de la CSEM;
- o le maintien des feux de circulation existants durant toute la durée des travaux.

Les travaux du présent contrat ont débuté à l'été 2016 et le degré d'avancement est d'environ 65%.

Des travaux de reconstruction de l'égout sont prévus dans l'emprise du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), soit au droit de l'Autoroute-40 (A-40). Les travaux consistent à remplacer la conduite d'égout existante de 600 mm x 900 mm en briques, par une conduite d'égout de 1350 mm de diamètre en tuyaux de béton armé. Le profil de la conduite d'égout proposée est d'environ 1,5 mètres plus profond que celui de l'égout existant. Le niveau du roc à cet endroit est relativement élevé et la conduite d'égout existante est installée dans le roc. Donc, pour mettre en place la nouvelle conduite d'égout, le bris du roc en place est nécessaire.

Le tracé de la conduite d'égout proposée est le même que celui existant et est situé à proximité des piliers de l'A-40. Du roc doit donc être brisé à proximité de ces piliers pour la mise en place de la conduite d'égout proposé.

Lors de la préparation des plans et devis, des rencontres se sont tenues avec les représentants du MTMDET pour discuter des travaux proprement dit dans l'emprise de l'A-40, du maintien de la circulation et de la gestion des espaces sous l'A-40. Lors de ces rencontres, le MTMDET a demandé qu'un avis écrit ou une analyse technique d'un ingénieur évaluant l'impact de l'intervention sur la structure soit remis lors de la demande de permission de voirie.

En décembre 2015, soit durant la période d'appel d'offres, le MTMDET a formulé des demandes supplémentaires, soit de fournir les pièces justificatives attestant que les travaux n'auront aucun impact sur les structures du MTMDET. La permission de voirie est ensuite révisée à plusieurs reprises, suivant les commentaires du MTMDET, afin de respecter l'exigence du MTMDET, soit que les travaux n'auront aucun impact sur les structures du MTMDET. La permission de voirie est finalement émise en avril 2017.

Les exigences contenues dans la permission de voirie n'étant pas contractuelles et n'ayant pas été prévues dans les documents d'appel d'offres, l'entrepreneur demande des frais supplémentaires pour le respect de ces exigences. L'entrepreneur a proposé deux méthodes alternatives qui permettraient la réalisation des travaux tout en respectant les contraintes de la permission de voirie du MTMDET.

La première option consiste à procéder aux travaux d'excavation de façon conventionnelle en réduisant la grosseur des équipements. Par contre, ce changement implique de devoir procéder à l'abaissement du terrain en tranchée ouverte afin de donner accès aux foreuses, d'effectuer un patron de forage en nid d'abeilles à tous les 200 à 300 mm afin de créer une faiblesse dans le roc, de procéder à la démolition du roc à l'aide du marteau-piqueur de force de frappe réduite, d'installer les conduites et finalement de remblayer la tranchée à l'aide de béton remblai. Cette façon d'exécuter les travaux, demeure une méthode risquée considérant les inconnus au niveau des machineries autorisées et des implications des méthodes au niveau contraintes de vibrations de la structure du MTMDET. De plus, cette méthode implique de devoir modifier les fermetures de voies de circulation prévues et l'ordonnancement des travaux prévus pour le phasage des travaux du boulevard Crémazie. L'estimation préliminaire des coûts totaux pour l'installation de 80 m de conduites d'égout en excavation ouverte du ch. ± 12+00 au ch. ± 11+20 s'élève à environ 600 000 \$.

La deuxième option consiste à construire cette section de la conduite d'égout par forage à l'aide d'un micro-tunnelier. Ainsi, cette méthode ne nécessite pas la fermeture complète du boulevard Crémazie en direction ouest et évite les excavations sous l'emprise de l'A-40. Cette deuxième méthode consiste à excaver un puits d'entrée au nord du boulevard Crémazie en direction ouest et un puits de sortie au sud de l'emprise de l'A-40. Par la suite, une conduite de 1828 mm de diamètre serait installée par micro-tunnelier sur une longueur de 65 mètres linéaires. La jonction entre les conduites de 1350 mm et celles de 1828 mm serait réalisée à l'aide d'un bloc joint en béton armé coffré et coulé en chantier. L'estimation préliminaire des coûts totaux pour l'installation de 80 m de conduites, incluant 65 mètres de conduites installées par la méthode de tunnelier du ch. ± 12+00 au ch. ± 11+20 s'élève également à environ 600 000 \$.

Étant donné que les travaux sur le boulevard Saint-Michel sont à compléter entièrement en 2017, il est requis de majorer le contrat d'un montant supplémentaire de 640 082,52 \$, taxes incluses en contingences.

À ce jour, aucune autre majoration subséquente n'est prévue à ce contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0427 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage et de voirie sur le réseau de la CSEM, dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry; Arrondissement de Villeray–Saint-Michel- Parc-Extension. Dépense totale de 17 711 152,31 \$ (contrat: 16 373 685,94 \$ + incidences: 1 337 466, 36\$), taxes incluses. Soumission 283901 - 4 soumissionnaires (1154102011).

DESCRIPTION

L'option 2 qui consiste à construire la section de la conduite d'égout par méthode de forage à l'aide d'un micro-tunnelier est recommandée. Les travaux de cette option sont les suivants :

1. Préparation du site et travaux préparatoires

1.1 Excavation des raccordements à la conduite existante en brique 600 x 900 mm

1.2 Démantèlement des raccordements et bouchonnement à la conduite existante 600 x 900 mm

1.3 Mise en place des pompes pour déviation du débit

1.4 Excavation du puits d'entrée et installation du soutènement temporaire ($\pm$ 11 m de longueur x $\pm$ 6 mètre de largeur x $\pm$ 6,5 mètre de profondeur)

1.5 Excavation du puits de sortie et installation du soutènement temporaire ($\pm$ 6 m de longueur x $\pm$ 6 mètre de largeur x $\pm$ 7,0 mètre de profondeur)

1.6 Installation des cheminées d'accès pour le remplissage de la conduite existante

1.7 Remplissage de la conduite existante à l'aide de béton par pompage

2. Travaux préparatoires spécifiques au micro-tunnelier

2.1 Mise en place de $\pm$ 300 à 400 mm de pierre nette au fond des puits d'accès

2.2 Mise en place des poutres d'acier au puit d'entrée pour usage future du micro-tunnelier

2.3 Coffrage d'une dalle de support au fond du puits d'accès d'entrée

2.4 Mise en place de l'armature et coulée de béton de la dalle de support

2.5 Décoffrage

2.6 Coffrage d'une butée de départ et de poussée résistante à une force de 500 tm à l'extrémité du puit d'entrée

2.7 Mise en place de l'armature et coulée de la butée de béton

2.8 Décoffrage

2.9 Excavation des puits de décantation et/ou fourniture de contenant si requis

2.10 Pompage des eaux

3. Travaux de micro-tunnelier

3.1 Installation des équipements de forage

3.2 Installation des équipements de surface

3.3 Installation de la station de poussée

3.4 Installation de la première section de micro-tunnelier (tête foreuse)

3.5 Poussée de la première section du MTBM (tête foreuse)

3.6 Poussée de la section intermédiaire (système de convoyeur)

3.7 Poussée de la section arrière (contrôle hydraulique)

3.8 Poussée de la première section de béton armée

3.9 Poussées en continue et début de la production linéaire (60 m. lin)

3.10 Sorti des déblais, chargement et transport au fur et à mesure

4. Travaux de finition

4.1 Enlèvement des équipements de forage et démobilisation

4.2 Nivellement du fond de la conduite de 1828 mm afin d'uniformiser la pente d'écoulement si requis

4.3 Démolition de la butée de poussée et de la dalle de support au besoin

4.4 Mise en place des conduites d'égout de 1350 mm par méthode traditionnelle de part et d'autre de l'égout 1828 mm installé par micro-tunnelier

4.5 Coffrage des blocs joints reliant les conduites de 1350 mm et 1828 mm

4.6 Mise en place de l'armature des blocs joints

4.7 Coulée des blocs joints

4.8 Cure des blocs joints et décoffrage

4.9 Remblayage de la tranchée

La majoration du contrat actuel permettra de bonifier l'enveloppe des contingences afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires aux imprévus pour compléter les travaux de reconstruction de l'égout.

JUSTIFICATION

Afin de réaliser les travaux avec le moins d'impact possible sur les structures du MTMDET, il est recommandé d'effectuer les travaux d'égout dans l'emprise du MTMDET par la méthode de forage à l'aide d'un micro-tunnelier pour les raisons suivantes :

- L'option de construction de l'égout à l'aide du micro-tunnelier représente un moindre risque à la méthode d'excavation traditionnelle vue les incertitudes qui demeurent quant aux vibrations causées par les machineries sur la structure de l'A-40.
- La méthode de forage présente une accélération par rapport à la méthode d'excavation traditionnelle puisqu'elle ajoute une équipe de travail supplémentaire qui sera en mesure de réaliser des travaux en parallèle dans un autre secteur durant 3 à 4 semaines.
- La méthode de forage engendre également des impacts moins importants étant donné qu'il ne sera pas nécessaire de fermer le boulevard Crémazie en direction ouest.
- Les deux options présentent des estimations des frais supplémentaires similaires.

Il a aussi été convenu d'effectuer une analyse approfondie de la disponibilité des enveloppes autorisées, dont le détail se trouve en pièce jointe du présent dossier.

À ce jour, il est évalué que le solde résiduel de l'enveloppe des travaux de 7 561 677,81 \$, taxes incluses, sera nécessaire pour compléter les travaux du contrat. Aussi, le solde résiduel de l'enveloppe des contingences de 625 965,99 \$ taxes incluses, doit être entièrement conservé pour les imprévus à venir sur les travaux restants du contrat tout comme le solde de l'enveloppe des incidences de 516 347,36 \$. En conséquence, le

montant de la majoration requise de 640 082,52 \$ taxes incluses, correspond à la valeur des travaux de forage à l'aide du micro-tunnelier de 581 893,20 \$, taxes incluses ajustée d'un montant évalué à 58 189,32 \$ pour les contingences sur ces travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle estimée pour compléter les travaux non prévus de forage à l'aide du micro-tunnelier du projet est de 640 082,52 \$ taxes incluses. Cette majoration représente une augmentation d'environ 3,91 % de la valeur initiale du contrat. La valeur du contrat initial de 16 373 685,94 \$ est majorée à 17 013 768,46 \$, taxes incluses. À noter cependant que l'enveloppe des contingences du contrat prévu initialement à 1 296 576,07 \$, taxes incluses (8,6 % du coût des travaux) passe à 1 936 658,59 \$, soit 12,8 % du coût initial des travaux.

La dépense additionnelle de 640 082,52 \$, taxes incluses est entièrement assumée par la ville centrale dans le cadre du PTI de la DGSRE du Service de l'eau et représente un coût net de 584 480,66 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Cette dépense est entièrement admissible à une subvention du programme de subvention TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'échéancier initial des travaux prévoyait la fin des travaux en octobre 2017. L'autorisation de la dépense additionnelle permettra de terminer complètement les travaux en 2017. Si la majoration du contrat est reportée à une date ultérieure, le chantier demeurera inachevé jusqu'à la décision des instances et pénalisera ainsi les résidents.

De plus, si la majoration est refusée, toutes les eaux (usées et pluviales) provenant du nouveau réseau d'égout installé en amont, soit du boulevard Shaughnessy au boulevard Crémazie, ne pourront s'écouler de façon gravitaire. Le pompage temporaire des eaux devra donc être maintenu pour une période indéterminée.

L'entrepreneur pourrait également réclamer à la Ville un montant à titre de dommages-intérêts équivalent à 6 % du coût des travaux inachevés, en vertu de l'article 2.4.2.3 des Clauses administratives générales de la Ville de Montréal (exécution des travaux) (Volume 1) mars 2009.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a déjà été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées:

Autorisation de la dépense additionnelle : Septembre 2017

Fin des travaux : fin octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Mohamed BECHIR BOUZAIID, Service des infrastructures_voirie et transports

Richard C GAGNON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Mathieu-Pierre LABERGE, 23 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon GAUTHIER
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-23

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-08-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-09-01

CE : 20.025

2017/09/13 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1175350004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme St-Denis Thompson inc. pour la phase deux (2) des travaux de réfection de la maçonnerie de la caserne de pompiers n° 48 (0177) située au 3616, rue Hochelaga, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 2 025 399,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5919 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 025 399,60 \$, taxes incluses, pour la phase deux (2) des travaux de réfection de la maçonnerie de la caserne n° 48 située au 3616, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à St-Denis Thompson inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 840 519,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5919);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-30 11:19

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175350004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme St-Denis Thompson inc. pour la phase deux (2) des travaux de réfection de la maçonnerie de la caserne de pompiers n° 48 (0177) située au 3616, rue Hochelaga, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 2 025 399,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5919 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 48 est située au 3616, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (voir photo du bâtiment en pièce jointe n° 1). La caserne fait partie d'un bâtiment construit en 1931 qui abrite également un centre communautaire et des locaux à bureaux. Les travaux décrits ci-après touchent les locaux du Service de Sécurité Incendie (SIM) et l'enveloppe de l'ensemble de l'immeuble.

Depuis 2012, la maçonnerie du bâtiment présente des signes de dégradation avancée, notamment des problèmes de fissuration et de délaminage des briques, ainsi qu'un état de corrosion avancée des linteaux structuraux. À la suite de l'inspection visuelle de toutes les façades de la caserne n° 48, les professionnels architectes de la firme Riopel Associés Architectes ont été en mesure d'émettre les recommandations pour les travaux correctifs à exécuter rapidement et ceux à réaliser dans un délai de maximum cinq ans.

En 2013, un premier projet de réfection partielle de la maçonnerie a été réalisé. Les travaux concernaient notamment la cheminée et la façade Est de la caserne (rue Chambly), puisque ces éléments étaient les plus sévèrement détériorés et demandaient une intervention sans délai.

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. afin d'élaborer les plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux des projets de rénovation et de mise à niveau des bâtiments occupés par le SIM. La gestion de ces projets sera assurée par la firme de gestion Macogep inc.

Suite à une inspection des façades en nacelle et à l'aide des ouvertures exploratoires, ainsi qu'à l'analyse des besoins du SIM, les professionnels ont été en mesure d'évaluer et d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter. La maçonnerie de la tour à

boyaux présente un état de détérioration avancée en raison de problèmes d'humidité provenant d'un manque de ventilation. L'ensemble du revêtement de brique semble être relativement en bon état considérant l'âge du bâtiment, mais nécessite quand même des réparations ponctuelles des micro fissures et le remplacement de certains éléments décoratifs en pierre. Certains linteaux, principalement ceux situés au niveau supérieur du bâtiment, sont à remplacer. La dalle de garage sur sol est délamée, s'est affaissée à des endroits et elle est à refaire à neuf, incluant son système de drainage. Les murs de fondations présentent des fissures et des traces d'effritement à réparer. En raison des infiltrations d'eau au sous-sol, il y a présence de moisissures dans les vides techniques en dessous des deux escaliers extérieurs et dans le tunnel les reliant. Ceci a entraîné la dégradation avancée des escaliers qui sont à refaire. À cet effet, un appel d'offres public a été lancé pour réaliser la phase deux (2) des travaux de maçonnerie à la caserne 48.

L'appel d'offres public numéro 5919 a été publié le 14 juin 2017 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 juillet 2017. La période d'appel d'offres a duré 28 jours calendrier. Quatre (4) addenda ont été émis durant la période de soumission (voir le tableau ci-dessous).

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2017-07-23	Clarifications générales, modifications aux plans et devis d'architecture, de structure et de mécanique
2	2017-06-27	Modifications au devis d'architecture et report de date d'ouverture des soumissions.
3	2017-06-29	Modifications aux plans et devis en architecture et en mécanique, ainsi que le bordereau de soumission révisé.
4	2017-07-10	Étiquette de retour des soumissions.

Des visites des lieux ont été organisées en respectant la nouvelle Politique de gestion contractuelle de la Ville. Les visites se sont déroulées les 19, 20, 21, 22 et 29 juin 2017.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours calendrier.

Les documents d'appels d'offres ont été confectionnés selon l'encadrement administratif C-RM-SPO-D-16-001.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0286 – 30 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers, pour une somme maximale de 1 525 511,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14002 (5 soum.).

CG15 0031 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une dépense totale de 667 004,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13920 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE13 0610 - 15 mai 2013 - Accorder un contrat à Maçonnerie Luc Bourassa inc. pour les travaux de réfection partielle de l'enveloppe en maçonnerie à la caserne de pompiers n° 48, située au 3616, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 140 828,33 \$ - Appel d'offres public 5648 (8 soumissionnaires).

CG09 0067 - 2 avril 2009 - Approuver le projet de convention par lequel Riopel et

Associés architectes, Caron Beaudoin et associés inc. et Pasquin St-Jean et associés inc., s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels en architecture et en ingénierie requis pour les divers projets de protection des bâtiments du SIM, pour une somme maximale de 545 193,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 08-10866 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe n° 2 et cinq (5) ont déposé leur soumission. Parmi les deux (2) preneurs du cahier de charges qui n'ont pas déposé de soumission, un représente une association patronale. L'autre entrepreneur ne détient pas les licences adéquates pour ce type de projet spécialisé en maçonnerie et il ne sera pas en mesure de fournir un prix compétitif allant en sous-traitance.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise St-Denis Thompson inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution de la phase deux (2) des travaux de réfection de la maçonnerie de la caserne 48.

Les travaux du présent contrat consistent principalement à :

- la démolition de l'enveloppe de la tour à boyau et sa reconstruction incluant portes et fenêtres, toitures, escaliers métalliques et l'ajout d'un système de ventilation;
- la réfection de la maçonnerie à des endroits sur l'ensemble de l'immeuble;
- le remplacement de certains linteaux d'acier;
- la réfection des escaliers extérieurs en pierre incluant l'étanchéité et le drainage;
- la démolition et la reconstruction de la dalle du garage;
- le réaménagement de l'atelier annexé au garage et la réfection du mât de descente;
- la décontamination fongique du sous-sol et la réfection du système de drainage du garage.

Les travaux seront réalisés en plusieurs phases pour maintenir les accès au bâtiment et les évacuations sécuritaires des occupants. La plupart des interventions concernant les locaux du SIM pourront se dérouler en cohabitation avec les pompiers afin de garder la caserne en opération, à l'exception des travaux de réfection de la dalle de garage qui nécessiteront la relocalisation des camions et des effectifs dans une autre caserne située à proximité. Suite à l'analyse des temps de réponse pour le secteur couvert par la caserne 48, le SIM a évalué que cette caserne pourra être fermée temporairement.

Des contingences de 15% sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Parmi les cinq (5) soumissions déposées, les deux (2) plus basses soumissions ont été analysées et jugées conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe (voir les pièces jointes n° 3 et n° 4).

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
St-Denis Thompson	1 600 452,00 \$	240 067,80 \$	1 840 519,80 \$
Trempro Construction inc.	1 903 054,47 \$	285 458,17 \$	2 188 512,64 \$

Maçonnerie Rainville et Frères inc.	1 929 565,22 \$	289 434,78 \$	2 219 000,01 \$
Norgéreq ltée	2 245 808,12 \$	336 871,22 \$	2 582 679,34 \$
Construction Genfor ltée	2 261 558,25 \$	339 233,74 \$	2 600 791,99 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	1 694 444,06 \$	254 166,61 \$	1 948 610,67 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			2 286 300,76 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			24,22 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			760 272,19 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			41,31 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			-108 090,87 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			-5,55 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			347 992,84 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			18,91 %

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 1 948 610,67 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 108 090,87 \$ (-5,55 %). Leur estimation était basée sur des travaux similaires au cours des deux dernières années en incluant une indexation pour l'inflation. L'écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse soumission provient principalement des chapitres suivants : chapitre 00 - Charges générales et chapitre 16 - Électricité. La différence au niveau des charges générales pourrait s'expliquer par la propre stratégie de gestion de l'entrepreneur quant à la réalisation des travaux en conditions d'hiver. L'écart au chapitre d'électricité provient d'une marge de manoeuvre plus substantielle prévue par les professionnels en raison des travaux sur des installations électriques existantes.

L'écart de 18,91 % entre le prix du plus bas soumissionnaire et le deuxième provient notamment du fait que ce dernier ne détient pas les licences nécessaires pour une réfection d'enveloppe. Par conséquent, il aura à sous-traiter pour les travaux de maçonnerie, ce qui entraîne inévitablement des frais d'administration et de profit plus importants dans sa soumission. C'est d'ailleurs la raison des écarts enregistrés entre le plus bas soumissionnaire et trois des quatre autres soumissionnaires.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que St-Denis Thompson inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse de conformité des soumissions et la recommandation des professionnels en pièces jointes n° 3 et n° 4).

St-Denis Thompson inc. ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de

la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA).

St-Denis Thompson inc. ne doit pas obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Néanmoins, cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF (voir la pièce jointe n° 6).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 1 840 519,80 \$ \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 184 879,80 \$ (10 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de déménagement des effectifs et des véhicules et leur retour à la caserne, l'achat de mobilier et d'équipements accessoires, les frais de contrôle des matériaux ainsi que les frais de logistique.

Le montant à autoriser totalise 2 025 399,60 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), dans les programmes de protection des bâtiments du SIM (64023) et de protection des bâtiments administratifs et commerciaux (66030).

Cette dépense est assumée à 90 % par l'agglomération et à 10 % par la ville centrale.

La réalisation des travaux est prévue à 20 % en 2017 et à 80% en 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition ainsi qu'à la réutilisation ou recyclage des matériaux indiqués dans le devis, notamment par la mise en place de mesures de contrôle indiquées au Fascicule 02-111 du devis de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder sans délai aux travaux de réparation de la maçonnerie de la caserne 48 afin d'éviter que la détérioration de l'enveloppe se poursuive. Des protections temporaires ont été installées dans la ruelle de la façade Sud de la caserne afin d'assurer la sécurité du public, car plusieurs briques de la tour à boyaux sont tombées.

Il est recommandé également de remplacer les escaliers extérieurs d'accès au bâtiment afin d'éviter les risques de chutes.

Tout retard dans ce dossier pourrait affecter l'intégrité du bâtiment, occasionner des problèmes d'inconfort des occupants et nuire aux opérations de la caserne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13867 Mandat : 16922-2-003

Octroi du contrat au CG :	septembre 2017
Réalisation des travaux :	octobre 2017 à décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-25

Jean BOUVRETTE
Directeur par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean BOUVRETTE
Directeur par intérim

Approuvé le : 2017-08-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-08-30



Dossier # : 1175350006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne de pompiers n° 18 (3332) située au 12012, boulevard Rolland, arrondissement de Montréal-Nord. Dépense totale de 9 174 120,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5906 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 9 174 120,23 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne n° 18 située au 12012, boulevard Rolland, dans l'arrondissement Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Cosoltec inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 191 178,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5906);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

4. d'autoriser une dépense annuelle de 73 530,00 \$, taxes incluses, pour les frais d'exploitation de l'immeuble.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-30 14:00

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175350006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne de pompiers n° 18 (3332) située au 12012, boulevard Rolland, arrondissement de Montréal-Nord. Dépense totale de 9 174 120,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5906 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers 18 a été construite en 1970 et est située au 12012 boulevard Rolland, dans l'arrondissement Montréal-Nord (voir la photo du bâtiment en pièce jointe n° 1). Ce bâtiment a une superficie utilisable de 852 m² répartie sur un seul niveau et il est occupé en majeure partie par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un organisme communautaire de l'arrondissement de Montréal-Nord, le Club de l'Âge d'or Stella Alpina, utilise une partie du bâtiment également, soit 13 % de sa superficie.

En 2009, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a mandaté la firme SNC-Lavalin pour faire l'évaluation qualitative des immeubles municipaux. Leur rapport concluait que la caserne de pompiers 18 avait un indice de vétusté de 55,1. Avec un indice aussi élevé, il y a des risques importants de bris et de perturbation d'activités des pompiers.

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Tremblay L'Écuyer Architectes (présentement TLÄ Architectes inc.) et WSP Canada inc. afin d'élaborer les plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux du projet de rénovation et de mise à niveau de la caserne 18. La même année, un contrat a été accordé à Macogep inc. par la Ville, afin d'assurer les services en gestion de projet pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers, dont la caserne n° 18.

Suite à l'évaluation de l'état actuel de l'enveloppe du bâtiment et de ses composantes électromécaniques, des accès véhiculaires, du stationnement et à l'analyse des besoins du SIM, les professionnels ont été en mesure d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter. Le projet consiste à la réfection totale de l'enveloppe comprenant la maçonnerie, les fenêtres, la toiture, la modification des ouvertures de portes de garage afin de permettre le dégagement nécessaire au passage sécuritaire des camions des pompiers, à la reconstruction de la dalle de garage, à la mise aux normes sismiques du bâtiment, au remplacement des systèmes électromécaniques qui sont rendus à la fin de leur vie utile, à

l'ajout d'un groupe électrogène et d'un système de captation des gaz à la source dans le garage.

Le Club de l'Âge d'or Stella Alpina quittera la caserne au mois d'octobre 2017 pour occuper d'autres locaux qui leur ont été alloués par l'arrondissement de Montréal-Nord. Son départ permettra au SIM de récupérer le local pour l'utilisation de la caserne.

Un agrandissement extérieur de 28 % de la superficie de la caserne est également envisagé. Conjointement avec la récupération du local occupé par le locataire, ceci permettra l'aménagement des locaux nécessaires afin de répondre aux besoins actuels des pompiers et aux exigences spécifiques au programme fonctionnel et technique des casernes. Le nouvel aménagement assurera une meilleure opération des activités du SIM. La caserne rénovée aura une superficie totale utilisable d'environ 1 092 m².

Des travaux sur le site sont également prévus, notamment la réfection des accès véhiculaires et du stationnement arrière, la gestion de l'eau pluviale, ainsi que l'aménagement paysager du terrain autour de la caserne.

Afin de garder la caserne en opération à pleine capacité pendant les travaux, des bâtiments temporaires seront installés sur le site pour y loger les effectifs des pompiers et les véhicules d'urgence.

À cet effet, un appel d'offres public a été lancé afin de réaliser les travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne n° 18.

L'appel d'offres public numéro 5906 a été publié le 15 juin 2017 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 juillet 2017. La période d'appel d'offres a duré 34 jours calendrier. Neuf (9) addenda ont été émis durant la période de soumission (voir le tableau ci-dessous).

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2017-06-19	Précisions concernant les visites des soumissionnaires et les clauses administratives générales.
2	2017-06-22	Ajout d'une journée de visites supplémentaire et report de la date d'ouverture des soumissions
3	2017-06-27	Précisions sur les clauses administratives générales, modifications au devis d'architecture et de la grille de pointage LEED
4	2017-06-30	Addenda M-01 en mécanique et modifications aux plans d'architecture.
5	2017-07-04	Report de date d'ouverture de soumissions et précisions au cahier de charges.
6	2017-07-10	Addenda en architecture, M-02 en mécanique, E-01 en électricité et S-01 en structure. Report de date d'ouverture de soumissions.
7	2017-07-11	Addenda S-02 en structure.
8	2017-07-12	Modifications au devis en architecture.
9	2017-07-13	Précisions au devis d'architecture et modifications au formulaire de soumission.

Des visites des lieux ont été organisées en respectant la nouvelle Politique de gestion contractuelle de la Ville. Les visites se sont déroulées du 19, 20, 21, 22 et 28 juin 2017.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours calendrier.

Les documents d'appels d'offres ont été confectionnés selon l'encadrement administratif C-RM-SPO-D-16-001.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0344 - 28 mai 2015 – Accorder un contrat de services professionnels en architecture et ingénierie aux firmes Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne n° 18 et divers projets, pour une somme maximale de 547 597,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13979 (9 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG15 0286 – 30 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers, pour une somme maximale de 1 525 511,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14002 (5 soum.).

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu douze (12) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe n° 2 et quatre (4) ont déposé leur soumission. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, six (6) entreprises ne détiennent pas les licences adéquates de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) pour réaliser ce genre de mandat. Il s'agit de deux (2) associations, trois (3) fournisseurs de matériaux de construction ainsi qu'un (1) distributeur spécialisé en chauffage et ventilation. Les deux (2) entrepreneurs généraux qui n'ont pas déposé de soumission n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes ou n'avaient pas les ressources nécessaires pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels.

Le présent dossier recommande d'accorder à l'entreprise Cosoltec inc., le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne n° 18.

Les travaux du présent contrat consistent principalement à :

- l'installation des bâtiments temporaires (roulottes et abris temporaires) y incluant tous les branchements requis;
- la démolition sélective des aménagements intérieurs;
- le réaménagement de tous les locaux intérieurs;
- la réfection complète de l'enveloppe (maçonnerie, fenêtres, portes, etc.);
- la réfection de la toiture;
- la mise à niveau structurale pour répondre aux normes sismiques;
- l'agrandissement à l'arrière de la caserne;
- la modification majeure des systèmes électromécaniques et des services souterrains incluant la géothermie (Certification LEED);
- l'installation d'un groupe électrogène pouvant supporter la totalité de la charge des fonctions du SIM;
- la modification des aménagements extérieurs;
- le démantèlement des bâtiments temporaires à la fin des travaux et la remise en état du site.

Suite à l'analyse des temps de réponse pour le secteur couvert par la caserne n° 18, le SIM a évalué que cette caserne ne pourra pas être fermée pendant les travaux. Les travaux seront réalisés en plusieurs phases afin d'assurer la continuation des opérations du SIM en tout temps.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Parmi les quatre (4) soumissions déposées, les deux (2) plus basses soumissions ont été analysées et jugées conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe (voir les pièces jointes n° 3 et n° 4).

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Cosoltec inc.	7 122 764,15 \$	1 068 414,62 \$	8 191 178,78 \$
Corporation de construction Germano	7 370 184,94 \$	1 105 527,74 \$	8 475 712,68 \$
Edilbec inc.	8 425 368,00 \$	1 263 805,20 \$	9 689 173,20 \$
Celeb Construction	8 607 826,08 \$	1 291 173,91 \$	9 898 999,99 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	5 973 795,17 \$	896 069,27 \$	6 869 864,44 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			9 063 766,16 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			10,65 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			1 707 821,22 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			20,85 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			1 321 314,33 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			19,23 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			284 533,90 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			3,36 %

Note : tous les prix incluent les taxes

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 6 869 864,44 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 1 321 314,33 \$ (19,23 %). Le différentiel entre l'estimation des professionnels et la plus basse soumission provient principalement des chapitres suivants : chapitre 00 - Charges générales, chapitre 02 - Conditions existantes, chapitre 07 - Isolation et étanchéité et chapitre 30 - Aménagement extérieur.

L'écart au niveau du chapitre 00 provient d'une sous-évaluation des professionnels au niveau des coûts engendrés par la complexité des travaux en phases pour maintenir la caserne en opération, dont l'installation des abris temporaires pour les camions à l'intérieur d'une journée. Ces contraintes entraînent inévitablement des frais plus élevés d'administration, de profit, de cautionnement et d'assurances dans la soumission de l'entrepreneur.

L'écart au niveau du chapitre 02 pourrait provenir d'une marge de manoeuvre plus substantielle prévue par l'entrepreneur pour les travaux d'excavation autour des éléments structuraux, tout en fonction de la qualité des sols à excaver. Le différentiel au niveau du chapitre 07 s'explique par l'oubli des professionnels d'inclure à leur estimation les coûts d'installation du revêtement métallique. En ce qui concerne l'écart au niveau du chapitre 30, il provient d'une sous-estimation en architecture de paysage au niveau des coûts du pavé drainant. Pour plus de détails, se référer à la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe n° 4.

Le coût moyen des soumissions est de 9 063 766,16 \$ ce qui représente un écart de 10,65 % avec la plus basse soumission conforme. La différence entre la deuxième soumission plus basse et la plus basse s'élève à 284 533,90 \$, soit 3,36 %. Tous ces écarts sont aux alentours de 10 %, ce qui nous confirme la cohérence des prix entre les différentes soumissions. Par conséquent, on peut conclure que les coûts déposés par les soumissionnaires correspondent à la portée des travaux et la valeur actuelle du marché.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Cosoltec inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et de recommandation des professionnels en pièces jointes n° 3 et n° 4).

Cosoltec inc., ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA).

Cosoltec inc. doit obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF (voir la pièce jointe n° 6).

Les honoraires des professionnels pour les services de base sont calculés selon un pourcentage du coût estimé des travaux à la phase conception (méthode du pourcentage). Après l'appel d'offres, un ajustement à la hausse ou à la baisse des honoraires professionnels sera appliqué sur les honoraires professionnels déjà payés et à venir, de manière que la Ville paye toujours les honoraires professionnels sur la base du coût réel des travaux. En conséquence, afin de payer sur le coût réel des travaux l'équipe des professionnels attitrés au projet, TLÀ Architectes inc. et WSP Canada inc., une majoration de leur contrat d'honoraires professionnels sera à autoriser et fera l'objet d'un autre sommaire décisionnel à venir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 8 191 178,78 \$ incluant des contingences de 15 % et les taxes.

De plus, un montant de 982 941,45 \$ (12 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais des travaux d'aménagement d'une nouvelle entrée électrique à réaliser par la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), les frais de déménagement des effectifs et des véhicules vers les installations temporaires et leur retour à la caserne, l'entretien des bâtiments temporaires, les coûts d'électricité, de télécommunications et de logistique, l'achat de mobilier et d'équipements accessoires, le contrôle des matériaux et la surveillance de la disposition des sols d'excavation.

Le montant total à autoriser est de 9 174 120,23 \$, incluant les contingences, les incidences

et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion immobilière dans le programme de protection des bâtiments du SIM (64023).

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. La réalisation des travaux est prévue à 10 % en 2017, à 80 % en 2018 et à 10 % en 2019.

Après avoir considéré les frais d'entretien actuels de la caserne 18 et les rénovations majeures apportées au bâtiment, le budget d'entretien devra être ajusté de 73 530 \$ en utilisant l'imputation budgétaire suivante : 2101-0010000-114074-09007-55401.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet vise l'obtention d'une certification LEED – NC argent. L'entrepreneur aura, notamment, la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition ainsi qu'à la réutilisation ou recyclage des matériaux indiqués dans le devis, notamment par la mise en place de mesures de contrôle indiquées au Fascicule 02-111 du devis de construction.. La gestion des sols d'excavation sera réalisée conformément aux règlements du ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Ce projet comporte parmi ses objectifs d'optimiser la consommation énergétique du bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder sans délai aux travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers n° 18, car la caserne a atteint un indice de vétusté élevé. La rénovation permettra au SIM de mieux répondre aux besoins des citoyens. Tout retard dans ce dossier pourrait affecter l'intégrité du bâtiment et de l'actif immobilier, occasionner des problèmes d'inconfort des occupants et nuire aux opérations de la caserne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14425 - Mandat : 17600-2-001

Octroi du contrat au CG :	septembre 2017
Réalisation des travaux :	octobre 2017 à avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie CASTONGUAY, Service de la gestion et de la planification immobilière
Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Julie CASTONGUAY, 28 août 2017
Carole GUÉRIN, 28 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-25

Jean BOUVRETTE
Directeur par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean BOUVRETTE
Directeur par intérim

Approuvé le : 2017-08-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-08-30



Dossier # : 1173438009

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 23 570,19 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau de treize (13) vannes murales à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat 1366-AE accordé à la compagnie Nordmec inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 842 762,38 \$ à 866 332,57 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. Accorder une dépense additionnelle de 23 570,19 \$ taxes incluses, pour la mise à niveau de treize (13) vannes murales à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat 1366-AE accordé à la compagnie Nordmec inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 842 762,38 \$ (contrat de base, taxes et contingences incluses) à 866 332,57 \$ taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-01 13:33

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173438009

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 23 570,19 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau de treize (13) vannes murales à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat 1366-AE accordé à la compagnie Nordmec inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 842 762,38 \$ à 866 332,57 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le 3 novembre 2014, la Ville a accordé à Nordmec Construction inc. un contrat pour la mise à niveau de treize vannes murales pour l'alimentation des dessableurs. Ces travaux consistent à retirer les vannes des dessableurs, les remettre à neuf et les réinstaller. Le contrat initial était de 842 762,38 \$, taxes incluses, dont 109 925,53 \$ (15 %) prévus pour des contingences.

Les conditions météorologiques n'ayant pas été clémentes, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) de la Ville a dû reporter à plusieurs reprises les travaux de remplacement des vannes murales pour éviter les surverses et permettre une opération en continu. Afin de minimiser les frais de report pour la réalisation des travaux et en accélérer l'exécution, la DEEU a décidé d'acheter deux (2) vannes neuves au prix courant. De plus, puisque cinq (5) vannes étaient difficilement réparables et que des coûts supplémentaires élevés étaient à prévoir, après discussion avec le fournisseur, la DEEU a fait l'acquisition de cinq (5) vannes neuves à prix réduit.

Après une négociation intensive avec l'entrepreneur, la DEEU est arrivée à une entente sur le prix pour l'ensemble des avis de changement, incluant l'achat des vannes. Toutefois cette somme dépasse de 23 570,19 \$, ou 2,7 % de la valeur du contrat initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0456 - 30 octobre 2014 - Accorder à Nordmec Construction inc. plus bas soumissionnaire conforme le contrat pour les travaux de mise à niveau de treize vannes murales pour l'alimentation des dessableurs de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit une somme maximale de 842 762,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1366-AE - 8 soumissionnaires

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser une dépense additionnelle de 23 570,19 \$, taxes incluses, pour payer les travaux supplémentaires causés par de nombreux reports de travaux à la demande de la Ville

JUSTIFICATION

Le report des travaux de façon répétitive a mis la Ville dans une situation où des réclamations de l'entrepreneur étaient à prévoir. L'achat de nouvelles vannes, nous a permis d'accélérer la réalisation des travaux, d'obtenir des vannes en parfaite condition et ainsi d'augmenter la durabilité des ouvrages, en plus de minimiser les réclamations de l'entrepreneur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle pour la mise à niveau des treize (13) vannes murales de la Station est de 23 570,19 \$ \$ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 21 522,73 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération, à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si cette dépense n'est pas autorisée, l'entente conclue entre la DEEU et l'entrepreneur ne tient plus. L'entrepreneur pourrait prendre des recours contre la Ville pour des montants supérieurs à ceux négociés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement du montant réclamé et fermeture du contrat: 2 octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-29

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-08-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-09-01



Dossier # : 1173438004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues 1 et 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 596 254,60 \$, taxes incluses, - Appel d'offres SP17057-BF0000-C - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1- d'autoriser une dépense de 596 254,60 \$, taxes incluses, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues 1 et 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;

2- d'accorder à Reftech international inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues 1 et 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 596 254,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17057-BF0000-C;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-01 13:35

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173438004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues 1 et 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 596 254,60 \$, taxes incluses, - Appel d'offres SP17057-BF0000-C - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean R.-Marcotte (Station) est dotée de quatre incinérateurs servant à brûler les boues recueillies au cours de ses opérations. Ces incinérateurs sont en opération depuis 1988 et requièrent régulièrement la remise à neuf de certaines composantes majeures. L'expérience acquise au cours des dernières années confirme la nécessité d'une remise à niveau majeure du réfractaire et de l'acier sur chacun des quatre incinérateurs de la Station à tous les deux ans. Les incinérateurs 1 et 3 sont remis à niveau en alternance avec les incinérateurs 2 et 4.

Les arrêts pour la mise à niveau des incinérateurs 1 et 3 à planchers multiples sont donc à nouveau planifiés cette année à compter de la première semaine du mois de novembre 2017 pour le premier incinérateur et en janvier 2018 pour le second. Lors de ces arrêts, l'inspection des différents planchers par le personnel expérimenté de la Station permettra de préciser lesquels doivent être reconstruits. L'ampleur des travaux ainsi que les travaux supplémentaires sont normalement couverts dans le coût du contrat.

Un appel d'offres a été lancé le 7 août 2017 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 août 2017. La validité des soumissions est jusqu'au 21 décembre 2017. Le montant des contingences prévu au contrat est de 10 %. Un addenda a été émis le 18 août pour apporter des modifications au bordereau de soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0527 – 30 septembre 2016 - Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Refrabec inc., pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 586 986,06 \$, taxes incluses, - Appel d'offres 1935-AE-16 - 2 soumissionnaires (1163334019);

CG15 0546 - 24 septembre 2015 - Accorder à Les Entreprises de construction Refrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et no 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 653 675,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1924-AE-15 (1153334025);

CG14 0342 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Reftech International inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 553 013,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1915-AE (2 soum.) (1143334018);

CG13 0316 - 29 août 2013 - Accorder un contrat à Les entreprises de construction Refrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et no 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 662 248,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1912-AE (1133334017).

DESCRIPTION

L'envergure des travaux à réaliser à l'intérieur des incinérateurs 1 et 3 sera précisée lors de l'inspection après la mise hors service et le nettoyage de ceux-ci. Il est très probable que des remises à neuf soient requises pour les composantes suivantes des incinérateurs : deux des onze planchers, les briques d'assises des planchers, les bras racleurs, les cages de brûleurs et des arches de planchers endommagés. Toutefois, année après année, des travaux récurrents sont effectués et sont reliés à l'usage intensif des incinérateurs. À cet effet, le bordereau des prix comprend l'ensemble des travaux qui pourraient être exécutés mais qui ne seront confirmés qu'une fois les incinérateurs inspectés.

Certaines parties de parois des gaines des gaz et la cheminée d'urgence sont souvent corrodées de façon importante par les gaz de combustion. Le cas échéant, le remplacement des sections endommagées exigera obligatoirement la réfection du revêtement métallique, les ancrages, les blocs isolants, le béton réfractaire, etc. Ces travaux permettront, s'ils s'avèrent requis, de maintenir l'intégrité de la structure métallique et d'éliminer les risques d'émission de gaz toxiques d'incinération dans le bâtiment des boues causés par des perforations dans les gaines d'acier, ce qui pourrait mettre en péril la santé et la sécurité de notre personnel.

Ce type de travaux exige une main-d'œuvre spécialisée, dans des conditions très difficiles et en majeure partie sous des conditions de haute sécurité reliées à des travaux en espaces clos.

Des mesures préventives ont été prises régulièrement pour maintenir ces incinérateurs en bon état depuis leur mise en opération. Cependant, des travaux de remise à neuf sont nécessaires, afin d'éviter l'apparition de points chauds sur les parois d'acier de la gaine de dérivation des gaz et l'émission de gaz toxiques dans le bâtiment.

Durant une période d'environ six semaines, la capacité d'incinération de la Station sera réduite de 25 %, rendant l'opération d'incinération plus vulnérable en cas d'imprévus sur l'un des trois autres incinérateurs en fonction. Pour cette raison, l'arrêt des incinérateurs est planifié en novembre 2017 et en janvier 2018, période de l'année durant laquelle la Station

reçoit normalement moins d'eaux usées à traiter, minimisant ainsi la vulnérabilité d'incinération en cas d'imprévu.

JUSTIFICATION

Quatre entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux ont présenté une soumission. Seuls des entrepreneurs spécialisés dans ce genre de travaux sont en mesure de soumissionner, ce qui explique le nombre relativement réduit de soumissionnaires. Une compagnie s'est désistée parce que le type de travaux ne correspondait pas à ce qu'ils recherchaient (beaucoup plus de réfractaire que de mécanique). L'autre compagnie n'a pas fourni de raison pour son désistement.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Reftech international inc.	542 049,64 \$	54 204,96 \$	596 254,60 \$
Les Entreprises de construction Refrabec inc.	564 112,19 \$	56 411,21 \$	620 523,40 \$
Dernière estimation réalisée	552 581,35 \$	55 258,13 \$	607 839,48 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			608 389, \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			2.03%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			24 268,80 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			4.07%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(11 584,88 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			(1.91 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			24 268,80 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			4.07 %

L'écart entre l'estimation interne et la plus basse soumission conforme est favorable de 1,91 %.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Reftech international inc. au montant de sa soumission, soit 596 254,60 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - l'entreprise Reftech international inc. - no de licence 5672-7316-01 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec, expirant le 30 septembre 2017, avec sa soumission.

Les soumissionnaires n'avaient pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat et l'entreprise Reftech international inc. ne possède pas une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 596 254,60 \$ taxes incluses. Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement 2017-2018 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 544 459,92 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale (25 929,75 \$) et provinciale (25 864,93 \$).

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Entretien

Objet de dépenses : Entretien et réparation

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- En cas de capacité d'incinération inférieure aux besoins, les boues devront être disposées dans un site d'enfouissement externe;

- La disposition au site d'enfouissement est cependant dispendieuse, soit ± 50 \$ / tonne et le coût journalier d'enfouissement s'élève en moyenne à 9 500 \$ (7 semi-remorques).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : novembre 2017

Fin des travaux : mars 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-29

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Approuvé le : 2017-08-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-09-01



Dossier # : 1177231071

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc., pour des travaux de restauration et de stabilisation des talus et des berges bordant le boulevard Gouin Est, entre la 132e Avenue et la rue Trefflé-Berthiaume dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies –Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 509 887,60 \$ (contrat: 490 887,60 \$ + incidences: 19 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 337407 - deux soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 509 887,60 \$, taxes incluses, pour des travaux de restauration et de stabilisation des talus et des berges bordant le boulevard Gouin est, entre la 132^e avenue et la rue Trefflé-Berthiaume dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Environnement Routier NRJ inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 490 887.60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337407 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-01 13:40

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231071

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc., pour des travaux de restauration et de stabilisation des talus et des berges bordant le boulevard Gouin Est, entre la 132e Avenue et la rue Trefflé-Berthiaume dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 509 887,60 \$ (contrat: 490 887,60 \$ + incidences: 19 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 337407 - deux soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la dernière crue printanière 2017, les talus et les berges entre les boulevard Gouin est et la rivière des Prairies, se sont érodés dans le secteur du parc nature, plus précisément entre la 132e avenue et la rue Trefflé-Berthiaume dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, engendrant de l'instabilité dans les voies de circulation du boulevard Gouin est. La circulation sur le boulevard Gouin est actuellement partiellement entravée par mesure de sécurité.

Pour remédier à cette situation, il faut faire des investissements qui viennent donc contribuer à résoudre le problème de dégradation des talus et d'instabilité des infrastructures routières. Les travaux permettront la réouverture complète du boulevard Gouin.

La Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a préparé les documents requis au lancement de l'appel d'offres et sera responsable de la réalisation des travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux de restauration et de stabilisation des talus et des berges bordant le boulevard Gouin Est, entre la 132^e Avenue et la rue Trefflé-Berthiaume dans l'arrondissement de

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, seront exécutés sur une distance totalisant environ 650 mètres. Les travaux à exécuter sont les suivants:

- Travaux préparatoires:
 - Protection des arbres;
 - Pose des rideaux de turbidité et des barrières à sédiments;
 - Enlèvement des glissières de sécurité;
 - Nettoyage des talus;
- Excavation de clé d'enrochement et profilage de talus;
- Mise en place de géotextile, de l'enrochement, de terre de culture, de matelas biodégradables, de fascines de saule;
- Plantation des arbres et des arbustes;
- Ensemencement hydraulique;
- Remise en place des glissières de sécurité;
- Remise en état et nettoyage des lieux.

Veuillez trouver en pièce jointe le plan de localisation des travaux.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres, lequel n'a pas pu se faire plus tôt étant donné les autorisations préalables à obtenir des différents organismes gouvernementaux : le Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) propriétaire d'une partie des lieux des travaux, Pêche et Océans Canada pour la protection des espèces aquatiques en péril, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la protection des rives du littoral et des plaines inondables, le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFPP) pour la protection de l'habitat faunique ainsi que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour les règlements d'urbanisme applicables. De plus, les interventions en eau prévues au projet doivent être réalisées entre le premier août et le 31 mars, soit en dehors de la période sensible pour les poissons selon Pêche et Océans Canada. Il est à noter également que, pour répondre aux demandes des différents ministères, la réalisation des plans et devis a nécessité les interventions de plusieurs spécialistes.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 81 814,60 \$ (taxes incluses), soit 20 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Puisque les travaux à réaliser pour la restauration et la stabilisation des talus et des berges pourraient être affectés par le niveau des eaux de la rivière des Prairies, à cause de la pluie, le risque de devoir les exécuter sous l'eau est élevé.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière de gestion des impacts ainsi que des frais de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur neuf (9) preneurs du cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et sept (7) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 22 % et 78 %. Parmi les sept (7) qui n'en ont pas déposé, deux (2) firmes ont indiqué que leur carnet de commande était complet, une (1) firme a répondu que les travaux du devis ne lui convenaient pas, une (1) firme a mentionné un manque de temps pour soumissionner, une (1) autre firme mentionne qu'elle n'a pas soumissionné à cause des retards de paiement dans ses contrats déjà octroyés avec la Ville et deux (2) firmes n'ont pas motivé leur désistement. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission et les documents fournis ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 509 887,60 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 19 000,00 \$ taxes incluses.

Elle représente un coût net de 465 595,34 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Ce coût net, assumé par la ville centrale, est prévu au budget de fonctionnement du SIVT. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièce jointe dans le document «Incidences et ristournes».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la dégradation des zones affectées pourrait s'accroître en présence de pluies abondantes, augmentant ainsi le risque d'affaissement de la chaussée adjacente, tout en mettant en danger la sécurité des véhicules, piétons et cyclistes qui y circulent.

Si l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 26 décembre 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : septembre 2017

Fin des travaux : novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Judith PEREZ
Ingénieure (Chargée de projet)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-29

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-09-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-09-01

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	337407
No du GDD :	1177231071
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de restauration et de stabilisation des talus et des berges bordant le boulevard Gouin Est, entre la 132e avenue et la rue Trefflé-Berthiaume. Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	7 - 8 - 2017
Ouverture faite le :	28 - 8 - 2017
Ouverture originalement prévue le :	23 - 8 - 2017
Délai total accordé aux soumissionnaires :	20 jrs

Addenda émis	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	3
<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
8 - 8 - 2017	Précisions apportées à la période de validité de la soumission
18 - 8 - 2017	Diverses modifications aux documents d'appel d'offres dont une majoration de quantité à l'item «barrière de sédiments».
22 - 8 - 2017	Ajout de l'item «Maintien de la circulation et de la sécurité routière» au bordereau de soumission et report de la date d'ouverture de l'appel d'offres
	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
	-
	6 840.00 \$
	45 000.00 \$

Analyse des soumissions	
Nbre de preneurs	9
Nbre de soumissions reçues	2
Nbre de soumissions rejetées	
% de réponses	22
% de rejets	0.0
Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs
Prolongation de la validité de la soumission de :	
Date d'échéance initiale :	26 - 12 - 2017
Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	409 073.00	81 814.60	490 887.60
E2R INC.	841 979.18	168 395.83	1 010 375.01
Estimation	interne	441 771.39	88 354.27
			530 125.66
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			-7.4%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			105.8%
Dossier à être étudié par la CEC : ☐ Oui ☒ NON ☒ X			

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)				
	N.A.	OK	N.A.	OK
RBQ	☐	☒	AMF	☒
RENA	☐	☒	Revenu Qc	☒
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>				

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	490 887.60
Montant des incidences (\$):	19 000.00
Date prévue de début des travaux :	18 - 9 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	18 - 11 - 2017



Dossier # : 1173482001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 559 643,11\$, taxes incluses, pour compléter les travaux de sécurisation de l'enveloppe et de décontamination du 200-300, rue Bellechasse dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM 16 0894) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 510 680,02\$ à 4 070 323,13\$, taxes incluses.

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 559 643,11\$, taxes incluses, pour compléter les travaux de sécurisation de l'enveloppe et de décontamination dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM16 0894), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 510 680,02\$ à 4 070 323,13\$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 42,8% par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-31 08:25

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173482001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 559 643,11\$, taxes incluses, pour compléter les travaux de sécurisation de l'enveloppe et de décontamination du 200-300, rue Bellechasse dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM 16 0894) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 510 680,02\$ à 4 070 323,13\$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le 24 août 2016, le conseil municipal a autorisé l'octroi de contrat à Groupe Axino inc. pour un montant maximal de 3 510 680,02\$, taxes incluses, pour les travaux de sécurisation de l'enveloppe et de décontamination du 200-300 Bellechasse. Ces travaux ont débuté le 17 octobre 2016.

Lors de la démolition de la façade principale du bâtiment rue Bellechasse, l'entrepreneur nous a informé de la présence de plusieurs renflements (ventre de boeuf) au mur de brique que nous ne pouvions pas observer avant le début de ces travaux.

L'ossature du bâtiment est constituée d'une charpente d'acier. Les poutre secondaires du toit sont appuyées d'une part sur une ferme d'acier et à l'autre extrémité directement sur un massif porteur en maçonnerie.

Une expertise de l'ingénieur a permis de constater que le mur de maçonnerie de la façade nord était fortement incliné vers l'extérieur et présentait un risque élevé d'effondrement. Il recommande d'exécuter dans les plus brefs délais les travaux suivants :

- Démolition du mur de brique du garage;
- Excavation d'un nouvel empattement;
- Installation d'une nouvelle structure d'acier afin de consolider le mur et la toiture dans ce secteur;
- Reconstruction d'un mur en bloc de béton et de brique.

Le degré d'avancement du chantier au 28 août 2017 est de 86 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 08941 - 22 août 2016 Autoriser une dépense de 3 861 748,03 \$, taxes incluses, pour les travaux de sécurisation de l'enveloppe et les travaux de décontamination du 200-300, rue Bellechasse, comprenant tous les frais incidents et accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 510 680,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5847.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'approbation d'une majoration du contrat du Groupe Axino inc. de 559 643,11\$ en vue d'exécuter les travaux recommandés par l'ingénieur.

JUSTIFICATION

Il est primordial de finaliser les travaux de sécurisation de l'enveloppe.
Sans l'investigation de l'ingénieur, il était impossible de connaître la gravité de la situation.

Les modifications demandées peuvent être qualifiées d'accessoires au contrat étant entendu que celles-ci ne changent pas la nature du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications apportées au contrat constituent une dépense qui n'était pas prévue au contrat.

La valeur d'augmentation des dépenses est de 559 643,11\$, ce qui représente 15,9 % du contrat initial qui est de 3 510 680,02\$ (contingences incluses mais excluant les incidences). Cette dépense sera assumée comme suit: à 57,2% par la ville centre et à 48,2% par l'agglomération.

Un montant maximal de 559 643,11\$, taxes incluses, sera financé par les règlements d'emprunts corporatifs 17-005 et d'agglomération RCG 17-016 «Travaux de rénovation et de protection d'immeubles».

Les sommes nécessaires au présent dossier sont disponibles au PTI 2016-2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux seront planifiés de façon à minimiser les impacts sur les activités des occupants.

Afin de minimiser les risques, l'ingénieur a demandé d'étayer temporairement la structure du toit étant donné que le massif porteur est fortement incliné vers l'extérieur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les utilisateurs seront informés par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la dépense : septembre 2017

- Poursuite et fin des travaux : décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bernard GRENIER
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-29

Isabelle BONNEAU
c/d gestion de projets immobiliers

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean BOUVRETTE
Directeur par intérim

Approuvé le : 2017-08-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-08-30

CE : 20.032

2017/09/13 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1173438007

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Collecteurs et bassins de rétention
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., pour la réfection de la structure de régulation des eaux usées Alepin située dans l'arrondissement LaSalle, pour une somme maximale de 1 387 529,80 \$ taxes incluses - Appel d'offres public CP17044-123274-C - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 387 529,80 \$, taxes incluses, pour la réfection de la structure de régulation des eaux usées Alepin située dans l'arrondissement LaSalle;
- 2- d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de la structure de régulation des eaux usées Alepin située dans l'arrondissement LaSalle, soit pour une somme maximale de 1 387 529,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP17044-123274C;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-05 17:48

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173438007

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Collecteurs et bassins de rétention
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., pour la réfection de la structure de régulation des eaux usées Alepin située dans l'arrondissement LaSalle, pour une somme maximale de 1 387 529,80 \$ taxes incluses - Appel d'offres public CP17044-123274-C - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau d'égouts de l'arrondissement LaSalle draine un volume combiné d'eaux pluviales, d'eaux usées domestiques, ainsi que des rejets provenant d'installations agro-alimentaires. Ces eaux usées combinées sont acheminées par deux (2) collecteurs principaux (2x 3960 mm) sous le boulevard Lasalle vers une structure de chute située dans le parc Des-Rapides entre le boulevard Lasalle et le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de la 6^{ème} Avenue. À partir de celle-ci, un collecteur de diamètre 5330 mm achemine les eaux usées vers un ensemble de structures (dérivation, régulation et chute), situées à la même hauteur que l'avenue Alepin. De ces structures, les eaux coulent dans l'intercepteur sud vers la station d'épuration des eaux usées (Station).

Les sulfures et les matières organiques contenus dans les eaux produisent du sulfure d'hydrogène gazeux (H₂S) dû aux processus de biodégradation. Les turbulences dans l'écoulement, notamment dans les structures de dérivation, de régulation et de chute, favorisent la libération de ce composé chimique acide dans l'atmosphère à l'intérieur de ces structures. Le H₂S en milieu hautement humide attaque les installations métalliques ainsi que le béton. Les métaux non conçus pour résister à ces attaques se corrodent, tandis que la couche superficielle du béton devient friable comme du gypse.

Les installations métalliques ainsi que les parois des murs de la structure de régulation des structures Alepin sont si dégradées qu'elles ont perdu leur capacité portante; ce qui constitue un danger pour la sécurité des personnes devant entretenir cette structure. La solution retenue consiste à remplacer les installations métalliques (plateforme, échelles, vannes, actionneurs et autres métaux ouvrés) par des matériaux plus résistants à la

corrosion, ainsi que de procéder à l'enlèvement du béton endommagé et de le remplacer par la projection d'un mortier cimentaire, connu pour sa résistance aux agressions du H₂S.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 7 août 2017 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 août 2017. Les soumissions sont valides jusqu'au 21 décembre 2017. Un seul addenda a été émis pour répondre aux questions concernant cet appel d'offres. Le montant des contingences a été fixé à 15% pour couvrir les imprévus vu que les travaux se déroulent dans des installations existantes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le travail à exécuter dans le cadre du présent contrat consiste en la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux, des équipements, la supervision, les installations et de l'outillage nécessaire à la réalisation du projet, conformément aux plans et devis de la réfection de la structure de régulation Alepin. Principalement, il s'agit de :

- démanteler la plaque en acier temporaire servant de toit à une partie de la structure;
- démanteler la plateforme (caillebotis), les échelles, des actionneurs, des vannes murales et des métaux ouvrés;
- contrôler les débits d'eaux usées pour et pendant les travaux (installation de batardeaux);
- procéder à l'hydro-démolition des surfaces de béton endommagées;
- réparer les surfaces de béton par projection d'un mortier cimentaire de réparation;
- fournir et installer les vannes murales, actionneurs, échelles, plateforme et autres métaux ouvrés;
- fournir et installer une dalle de toit et y appliquer un produit de protection;
- procéder à la remise en état des lieux.

La réalisation du projet a pour but d'assurer le fonctionnement efficient de l'ouvrage de régulation. L'état de dégradation avancé des équipements pourrait conduire à leur mise hors service. L'accès pour les inspections, l'entretien et la maintenance est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de l'ouvrage.

JUSTIFICATION

Cinq (5) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux (2) d'entre elles ont déposé une soumission. Deux entreprises n'ont pas soumissionné par manque de temps et de personnel, une autre parce que les travaux à exécuter ne correspondaient pas à leur domaine d'expertise.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	1 206 547,65 \$	180 982,15 \$	1 387 529,80 \$
Norclair inc.	1 377 034,88 \$	206 555,23 \$	1 583 590,12 \$
Dernière estimation réalisée	851 735,97 \$	127 760,39 \$	979 496,36 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 485 559,96 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			7,06 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	196 060,32 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	14,13%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	408 033,44 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	41,66 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	196 060,32 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	14,13 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est défavorable de 41,66 %, Cet écart s'explique par le fait que la Ville a omis d'ajouter les coûts des travaux d'installation des vannes à son estimation (70 280,67 \$). De plus, les risques associés à la présence de gaz toxiques comme le H₂S, la gestion des eaux usées, les évacuations obligatoires et à la suspension des travaux en cas de débits d'eau importants n'ont pas été considérés dans l'estimation de la Ville. Ces coûts sont estimés à 125 610,20 \$. En tenant compte de ces ajouts dans l'estimation de la Ville, le montant final s'élèverait alors à 1 175 387.23 \$; soit un écart de 18,05 % au lieu de 41,66%.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au Groupe Lefebvre M.R.P.inc. au prix de sa soumission, soit 1 387 529,80 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., 210 rue Roy, St-Eustache, QC - 2273-5476-22, de plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 5 juillet 2017 avec sa soumission.

Conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. détient une attestation valide de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la réfection de la structure de régulation des eaux usées Alepin de l'arrondissement LaSalle est de 1 387 529,80 \$ \$ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 1 266 999,65 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 675 733,15 \$ au programme de Fonds Chantier Canada Québec (FCCQ), volet Grandes Villes. La partie financée par la réserve de l'eau locale représente un montant de 337 866,57 \$ (selon disponibilité de la réserve) L'emprunt net de 253 399,93 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les travaux prévus au présent contrat n'étaient pas réalisés, aucune intervention humaine ne serait possible à l'intérieur de la structure pour effectuer l'entretien et la maintenance des équipements. De plus à moyen terme, certaines composantes pourraient devenir inopérables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: septembre 2017

- Fin des travaux : mai 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

Le : 2017-08-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-09-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-09-05



Dossier # : 1173438010

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Filtrum inc. pour la mise en œuvre de systèmes de suivi d'ouvrages de surverse à 39 sites répartis sur le territoire de l'Île de Montréal, pour une somme maximale de 1 498 198,98 \$ taxes incluses - Appel d'offres public IP17008-150803-C - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à la compagnie Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise en œuvre de systèmes de suivi d'ouvrages de surverse à 39 sites répartis sur le territoire de l'Île de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 498 198,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP17008-150803-C;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-05 17:48

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173438010

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Filtrum inc.pour la mise en œuvre de systèmes de suivi d'ouvrages de surverse à 39 sites répartis sur le territoire de l'Île de Montréal, pour une somme maximale de 1 498 198,98 \$ taxes incluses - Appel d'offres public IP17008-150803-C - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), entré en vigueur le 11 janvier 2014, exige des exploitants des réseaux d'égouts de nouveaux critères de suivi des ouvrages de surverse. Des appareils permettant de détecter en temps réel les déversements d'eau usée doivent être installés à chaque ouvrage, permettant d'en faire un suivi exhaustif, incluant la fréquence des débordements, le moment et la durée cumulée sur une base quotidienne.

La Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU) de la Ville de Montréal effectue déjà le suivi et fait rapport au Ministère du développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour 162 ouvrages de surverse. Les équipements de suivi actuels ne répondent plus aux exigences en vertu du règlement et doivent donc être remplacés.

En effet, les instruments répondant aux critères du MDDELCC sont peu nombreux et la DEEU a dû effectuer une veille technologique afin d'identifier les instruments répondant aux spécifications demandées. Au cours des dernières années, des instruments ont été installés dans les ouvrages de surverse pour tester leur efficacité, notamment des sondes de type Ijinus. Ces sondes ont connu plusieurs ratés. Ces équipements seront donc remplacés dans le cadre de ce projet par des sondes HWM qui ont été testées et répondent aux critères du MDDELCC.

Le présent sommaire décisionnel vise l'installation de 39 instruments de suivi sur des trop-pleins gravitaires répartis sur le territoire de l'île de Montréal. D'autres phases sont prévues

en 2018 et 2019 pour se conformer au règlement et effectuer un suivi adéquat sur l'ensemble des structures.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 29 juin 2017 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 août 2017. La validité des soumissions est de 90 jours. Trois addenda ont été émis:

- addenda 1 en date du 6 juillet 2017 : révision des documents d'appel d'offres
- addenda 2 en date du 9 août 2017 : report de date de soumission

- addenda 3 en date du 11 août 2017 : réponses à des questions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0455 – 30 octobre 2014 - Accorder un contrat à Filtrum inc., pour une somme maximale de 505 763,53 \$, taxes incluses, pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique pour la construction de 6 systèmes de suivi environnemental (surverses) - Appel d'offres public 3281-AE

CG13 0454 – 28 novembre 2013 - Accorder un contrat à Filtrum inc., pour une somme maximale de 999 638,64 \$, taxes incluses, pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique pour la construction de 8 systèmes de suivi environnemental (surverses) - Appel d'offres public 3277-AE

CE09 1251 - 29 juillet 2009 - Accorder à SNC-LAVALIN, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels pour le programme de suivi des ouvrages de surverse sur le territoire de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit au montant approximatif de 396 883,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 4007-AE.

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat visent à instrumenter 39 sites de déversement conformément aux exigences du ROMAEU et seront réalisés en 2017 et en 2018. Les trop pleins gravitaires, anciennement suivis à l'aide d'un relevé sur une base mensuelle, seront intégrés au système de télémétrie de la DÉEU. Ainsi, le suivi quotidien des ouvrages permettra de détecter en temps réel tant les débordements que les défaillances des systèmes de mesure et de communication.

De plus, l'historique des événements survenus à un site est une information pertinente pour les analyses inhérentes aux autorisations données par MDDELCC relativement aux projets de construction d'égouts et est aussi utilisé dans le cadre d'études d'impact touchant, entre autres, les cours d'eau et les prises d'eau brute pour la production d'eau potable.

Les travaux prévus consistent principalement à :

- fournir et installer des sondes de mesure de niveau et des enregistreurs;
- effectuer des travaux civils de réfection de regards d'égouts pour faciliter l'accès et l'entretien de ces sondes;

- effectuer des travaux de programmation pour faciliter la gestion des ouvrages de surverse.

JUSTIFICATION

Ce projet de construction est essentiel afin de se conformer à la réglementation en vigueur. Il permettra un suivi de la fréquence des débordements, le moment et la durée cumulée sur une base quotidienne et ce, pour les 39 ouvrages de surverses visés. Actuellement la Ville est en défaut vis à vis la réglementation ROMAEU du MDDELCC adoptée en 2015 et s'expose à des sanctions administratives et monétaires.

Huit entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois nous ont fait parvenir une offre. Aucune entreprise parmi les cinq (5) autres qui n'ont pas soumissionné n'a fourni de raison à son désistement.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Filtrum inc.	1 302 781,73 \$	195 417,26 \$	1 498 198,98 \$
Nordmec Construction inc.	1 309 449,13 \$	196 417,37 \$	1 505 866,49 \$
Cribtec inc.	1 804 782,12 \$	270 717,32 \$	2 075 499,44 \$
Dernière estimation réalisée	822 250,00 \$	123 230,04 \$	945 480,04 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 502 032,74 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			0,26 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			7 667, 51 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			0,51 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			552 718,94 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			58,46 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			7 667,51 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			0,51 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est défavorable de 58,46 %. Par contre, il faut aussi considérer l'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse qui n'est que de 0,51%. Cet écart laisse penser que certains éléments ont été sous-estimés ou négligés lors de l'estimé. Après vérification, il a été confirmé que les travaux de nature civile ont été sous-estimés de 99 166 \$ en raison de la complexité associée à des sites multiples, et à l'utilisation de sous-traitants pour la réalisation de ces travaux.

Également, les contrats précédents octroyés pour ce type de travaux tant à la Ville de Montréal qu'ailleurs pour d'autres municipalités, ont démontré des risques et imprévus importants pour les entrepreneurs, de telle sorte que ceux-ci doivent en tenir compte dans leur soumission. Ces risques sont estimés à 228 470 \$. En tenant compte de ces deux éléments, l'écart entre l'estimation de la Ville et du plus bas soumissionnaire. serait de 17,65 % au lieu de 58,46 %.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Filtrum inc. au montant de sa soumission, soit 1 498 198,98 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - l'entreprise Filtrum inc. no 8231-3610-35. L'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec, expirant le 30 novembre 2017, avec sa soumission.

Conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, la compagnie Filtrum inc. détient une attestation valide de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la mise en œuvre de systèmes de suivi d'ouvrages de surverse est de 1 498 198,98 \$ taxes incluses. Ces coûts représentent un montant de 1 368 055,36 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 094 444,29 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 273 611,07 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées à moins de disponibilités de la réserve..

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette recommandation, la Ville s'expose à des sanctions administratives et pécuniaires du MDDELCC tel que prévu au chapitre IV du ROMAEU. De plus, comme le suivi actuel présente des problèmes de fiabilité, il ne permet pas de fournir une information juste et rapide sur l'état des déversements dans les cours d'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: septembre 2017
Fin des travaux: septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-31

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-09-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-09-05



Dossier # : 1166342001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 11 230,81 \$ taxes incluses, pour le réajustement des honoraires selon le coût réel des travaux ainsi qu'une modification au contrat de 46 158,26 \$ taxes incluses, pour des services rendus, pour le projet de la reconstruction de la caserne de pompiers n° 75 (3095) / Approuver un projet d'avenant n° 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés. (CG14 0248) majorant ainsi le montant total du contrat de 205 554,16 \$ à 216 784,97 \$, taxes incluses, avant les contingences.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 11 230,81 \$ taxes incluses, pour le réajustement des honoraires selon le coût réel des travaux ainsi qu'une modification au contrat de 46 158,26 \$ taxes incluses, pour des services rendus, pour le projet de la reconstruction de la caserne de pompiers n° 75;
2. d'approuver un projet (de convention ou d'addenda) modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés, majorant ainsi le montant total du contrat de 205 554,16 \$ à 216 784,97 \$, taxes incluses, avant les contingences.
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-09-05 09:11

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166342001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 11 230,81 \$ taxes incluses, pour le réajustement des honoraires selon le coût réel des travaux ainsi qu'une modification au contrat de 46 158,26 \$ taxes incluses, pour des services rendus, pour le projet de la reconstruction de la caserne de pompiers n° 75 (3095) / Approuver un projet d'avenant n° 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés. (CG14 0248) majorant ainsi le montant total du contrat de 205 554,16 \$ à 216 784,97 \$, taxes incluses, avant les contingences.

CONTENU

CONTEXTE

Le 17 février 2011, une convention pour la fourniture de services professionnels a été octroyée à Pierre Deslisle architecte, Énergénie et SDK et associés afin de réaliser la conception et la surveillance des travaux pour la mise à niveau et la mise aux normes de la caserne de pompiers n° 75 à Outremont. Le choix d'une reconstruction de la caserne a été privilégié à la rénovation suite à une étude comparative. Le contrat s'est terminé à la réalisation des plans et devis pour soumission incluant l'analyse des soumissions reçues des entrepreneurs.

Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public et le contrat de réalisation des travaux de reconstruction de la caserne a été octroyé le 1er mai 2014 au plus bas soumissionnaire conforme, l'entrepreneur Quadrax & Associés EG au montant de 7 415 067,90 \$.

Par la suite, une convention pour la fourniture de services professionnels pour la surveillance des travaux et le suivi de chantier a été octroyée aux firmes Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés le 29 mai 2014 par résolution du CG14 0248 au montant de 205 554,16 \$ taxes incluses, suite à l'appel d'offres public 14-13505 (ci-après la « Convention initiale »). La Convention initiale prévoit que la méthode du pourcentage doit être utilisée pour le calcul des honoraires professionnels engendrés par les services de base rendus par l'adjudicataire. La Convention initiale prévoit que les services de surveillance des travaux de toiture en résidence ne sont pas compris dans les services de base et qu'ils sont payés selon la méthode du forfait à même le montant maximal des honoraires (205 554,16\$ taxes incluses). Un montant de 30 833,12\$ taxes incluses pour des contingences (à savoir 15 % du montant maximal des honoraires de 205 554,16\$ taxes

incluses) a été également approuvé.

Le contrat de réalisation des travaux de reconstruction de la caserne a été majoré le 20 août 2015 à 8 005 797,59 \$ taxes incluses, ayant eu trop d'imprévus dans la réalisation des travaux, le budget pour les contingences de construction ont été épuisées, voir le sommaire # 1156342001.

Le montant de 30 833,12\$ taxes incluses pour des contingences approuvées initialement a été utilisé en totalité pour payer des services non prévus à la Convention initiale, à savoir la décontamination additionnelle du site requise, le déplacement du branchement d'aqueduc, le suivi avec le Service de l'eau de la Ville concernant le compteur d'eau, la coordination avec Hydro-Québec pour le branchement à leur réseau d'électricité. Finalement certaines contraintes particulières à ce projet ont demandé des dépenses supplémentaires non prévues notamment la difficulté à récupérer les éléments de bois dans l'ancienne caserne afin d'atteindre la certification LEED NC OR.

En cours de chantier, d'autres services non prévus à la Convention initiale ont été requis et rendus ce qui nécessite maintenant une modification de la Convention initiale.

Le présent sommaire a deux (2) objets :

1) l'ajustement à la hausse de la portion des honoraires professionnels payés selon la méthode du pourcentage en fonction du coût réel des travaux conformément au sous-paragraphe 5.1.1 a) (Méthode du pourcentage) du paragraphe 5.1 (Honoraires) de l'article 5 (Rémunération) de la Convention initiale, à savoir une somme de 11 230,81\$ taxes incluses;

2) l'obtention d'une autorisation pour modifier la Convention initiale afin de majorer le montant maximal des honoraires professionnels de 46 158,26 \$ taxes incluses pour payer des services non prévus, mais rendus par l'adjudicataire pour permettre la réalisation du projet pour la déconstruction et reconstruction de la caserne de pompiers n° 75.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0474 - 20 août 2015 - d'autoriser une dépense additionnelle de 187 766,31 \$, taxes incluses, et autoriser un transfert de 200 000,00 \$ des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour la réalisation de travaux de reconstruction à la caserne de pompiers n° 75 (3095), située au 40 avenue Saint-Just dans l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre du contrat accordé à Quadrax & Associés EG (CG14 0195), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 860 480,70 \$ à 7 248 247,01 \$, taxes incluses

CG14 0248 - 29 mai 2014 - d'accorder un contrat de services professionnels à Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés pour la surveillance des travaux et le suivi de chantier de la reconstruction de la caserne de pompiers n° 75, incluant la conservation et la restauration de la tour à boyaux - Dépense totale de 307 303,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13505 (1 soum.)

CG14 0195 - 1er mai 2014 - d'accorder un contrat à Quadrax & Associés EG pour la réalisation de travaux de reconstruction de la caserne de pompiers n° 75, incluant la conservation et la restauration de la tour à boyaux, située au 40 avenue Saint-Just dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 7 415 067,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5699 (10 soum.)

CE11 0173 - 17 février 2011 - d'approuver un projet de convention par lequel Pierre Delisle architecte, Énergénie et SDK et associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise à niveau et la mise aux normes de la caserne 75, pour

une somme maximale de 423 679,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11421, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CE09 1027 - 9 juin 2009 - d'approuver la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a deux (2) objets :

1) l'ajustement à la hausse de la portion des honoraires professionnels payée selon la méthode du pourcentage en fonction du coût réel des travaux conformément au sous-paragraphe 5.1.1 a) (Méthode du pourcentage) du paragraphe 5.1 (Honoraires) de l'article 5 (Rémunération) de la Convention initiale, à savoir une somme de 11 230,81\$ taxes incluses;

2) l'obtention d'une autorisation pour modifier la Convention initiale afin de majorer à nouveau le montant maximal des honoraires professionnels de 46 158,26 \$ taxes incluses pour payer des services non prévus, mais rendus par l'adjudicataire pour permettre la réalisation du projet. Il s'agit des services suivants : l'élaboration des plans et devis pour construction (demande du SGPI), la révision du schéma de l'entrée d'eau (demande du Service de l'eau de recommencer le concept), l'étude de l'aide financière d'Hydro-Québec et de Gaz Métro pour le dossier visant la certification LEED NC or (demande du SGPI), l'élaboration d'un nouveau design des clôtures (demande de l'arrondissement Outremont) ainsi que les documents de la demande de mesures différentes de la RBQ.

JUSTIFICATION

Le sous-paragraphe 5.1.1 a) (Méthode du pourcentage) du paragraphe 5.1 (Honoraires) de l'article 5 (Rémunération) de la Convention initiale prévoit que la Ville doit procéder à l'ajustement à la hausse ou à la baisse des honoraires professionnels de manière à ce que ce qu'elle paie toujours lesdits honoraires professionnels sur la base du coût réel des travaux réalisés par l'entrepreneur mandaté pour la réalisation du projet. En l'espèce, considérant le coût réel desdits travaux, la portion des honoraires professionnels payée selon la méthode du pourcentage en fonction du coût réel des travaux doit être ajustée à la hausse, à savoir une somme de 11 230,81\$ taxes incluses.

D'autre part, des services non prévus à la Convention initiale ont été requis et rendus pour permettre la réalisation du projet. Ces services ont été fournis à la demande de la Ville. Initialement la facturation de l'adjudicataire pour la réalisation desdits services non prévus était beaucoup plus élevée, mais suivant des négociations, il a accepté d'assumer la partie concernant la surveillance accrue au chantier pour un montant de 124 382,95 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des travaux pour fixer le budget maximal des honoraires, inclus au contrat de services professionnels, était de l'ordre de 5 965 635,39 \$ (avec taxes et sans le montant dédié aux contingences). Après l'augmentation du coût de construction, ce montant était de 6 353 401,70 \$ (avec taxes et sans le montant dédié aux contingences), soit une hausse de 7 % par rapport au coût initial.

En application du sous-paragraphe 5.1.1 a) (Méthode du pourcentage) du paragraphe 5.1 (Honoraires) de l'article 5 (Rémunération) de la Convention initiale, cette augmentation du coût de construction représente un ajustement à la hausse de la portion des honoraires professionnels payée selon la méthode du pourcentage de 11 230,81 \$ taxes incluses.

Somme maximale des honoraires - Convention initiale: 205 554,16\$ (taxes incluses)

+

Ajustement des honoraires selon l'article 5.1.1 a) : 11 230,81\$ (taxes incluses)

=

Totale des honoraires prévus par la Convention initiale : **216 784,97\$ (taxes incluses)**

La modification de la Convention initiale vise à permettre une majoration de 46 158,26 \$ taxes incluses de la somme totale des honoraires professionnels prévue par la Convention initiale 216 784,97\$ (taxes incluses) pour la réalisation de services non prévus. Il s'agit d'une majoration totale de 35,5% par rapport la somme totale des honoraires professionnels prévue par la Convention initiale 216 784,97\$ (taxes incluses).

- Contingences initiales: 30 833,12\$ (taxes incluses)

+

- 2^e majoration (contingences): 46 158,26\$ (taxes incluses)

=

Totale des majorations : **76 991.38\$ (taxes incluses)**

La somme totale des honoraires professionnels sera de 293 776,35\$ (taxes incluses) [à savoir : 216 784,97\$ (taxes incluses) + 76 991.38\$ (taxes incluses)] dans la mesure où la modification de la Convention initiale est approuvée pour permettre la majoration des honoraires professionnels de 46 158,26\$ (taxes incluses).

Le tableau qui suit résume le détail de l'augmentation des honoraires demandés :

	Montant (avec taxes)
Ajustement des honoraires de base (selon convention article 5.1.1.)	11 230,81 \$
Modification au contrat (services non prévus, requis et rendus)	
À la demande de la Ville (SGPI, arrondissement Outremont et Service de l'eau)	
- élaboration des plans et devis pour construction	3 446,69 \$
- révision du schéma de l'entrée d'eau	11 783,29 \$
- étude de l'aide financière d'Hydro-Québec et de Gaz Métro pour le dossier visant la certification LEED NC or	12 072,38 \$
- nouveau design des clôtures	9 427,95 \$
- demande de mesures différentes de la RBQ	9 427,95 \$
Réclamation des professionnels	
- Surveillance accrue en chantier (124 382,95 \$) - Annulé	- \$
TOTAL	57 389,07 \$

Le montant de l'ajustement prévu par le sous-paragraphe 5.1.1 a) (Méthode du pourcentage) du paragraphe 5.1 (Honoraires) de l'article 5 (Rémunération) de la Convention initiale (11 230,81\$ taxes incluses) et de la modification de la Convention initiale pour permettre une majoration de 46 158,26\$ (taxes incluses) des honoraires

professionnels est donc de 57 389,07 \$ taxes incluses. Un transfert des incidences vers les contingences est prévu pour la somme de 50 000,00 \$, le poste des dépenses incidentes n'ayant pas été dépensé en totalité, ainsi que le vote d'un budget supplémentaire au montant de 7 389,07 \$ taxes incluses.

Le coût maximal de l'augmentation de la dépense de 7 389,07 \$ taxes incluses sera assumé comme suit :

- Un montant maximal de 7 389,07 \$ taxes incluses sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG15-070 « Travaux de rénovation et de protection des immeubles » en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les professionnels ont conçu le projet en appliquant les principes de développement durable. Ce projet a obtenu l'accréditation LEED NC OR pour construction neuve, conformément à la politique de développement durable de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné que le sommaire a été approuvé pour une dépense additionnelle du contrat à Quadrax & Associés EG le 20 août 2015, l'ajustement des honoraires doit être effectué conformément à la Convention initiale ((sous-paragraphe 5.1.1 a) (Méthode du pourcentage) du paragraphe 5.1 (Honoraires) de l'article 5 (Rémunération)). Dans le cas où la modification de la Convention initiale pour permettre une majoration des honoraires (46 158,26\$ taxes incluses) pour payer des services rendus serait refusée, l'adjudicataire ne pourra pas payer pour les services fournis à la demande de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Relativement au présent dossier d'augmentation du contrat, aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14034 - Mandat : 17236-2-001

Augmentation du contrat d'honoraires au CG :	septembre 2017
Finalisation du contrat :	septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Carole GUÉRIN, 29 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal B BERGERON
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-17

Marie-Hélène LESSARD
Chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean BOUVRETTE
Directeur par intérim

Approuvé le : 2017-09-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-09-01



Dossier # : 1176342001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 212 620,60 \$ taxes incluses, pour le réajustement des honoraires selon le coût réel des travaux ainsi qu'une augmentation de 31 893,09 \$ taxes incluses, des contingences pour le projet de réfection des appentis de la toiture et du tunnel à la cour municipale située au 775 rue Gosford (bâtiment no. 2). / Approuver un projet d'avenant no.1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Archipel architectures inc. et WSP inc. (CG 14 0467) majorant ainsi le montant total du contrat de 747 724,39 \$ à 992 238,08 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 212 620,60 \$ taxes incluses, pour le réajustement des honoraires professionnels selon le coût réel des travaux ainsi qu'une augmentation de 31 893,09 \$ taxes incluses, des contingences.
2. d'approuver un projet (de convention ou d'addenda) modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes Archipel architectures inc. et WSP inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 747 724,39 \$ à 992 238,08 \$, taxes incluses.
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 88,55 % par l'agglomération, en fonction de la dernière mise à jour du pourcentage des superficies occupées par les services d'agglomération dans l'édifice.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-28 17:27

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176342001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 212 620,60 \$ taxes incluses, pour le réajustement des honoraires selon le coût réel des travaux ainsi qu'une augmentation de 31 893,09 \$ taxes incluses, des contingences pour le projet de réfection des appentis de la toiture et du tunnel à la cour municipale située au 775 rue Gosford (bâtiment no. 2). / Approuver un projet d'avenant no.1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Archipel architectures inc. et WSP inc. (CG 14 0467) majorant ainsi le montant total du contrat de 747 724,39 \$ à 992 238,08 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble du 775 Gosford est situé dans un secteur historique de Montréal. Il est désigné comme étant le chef-lieu de la Cour municipale. Il loge principalement une part importante du Service des affaires juridiques, la magistrature de la Cour municipale et le Service aux cours du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Le Service des affaires juridiques regroupe les Affaires civiles, la Direction des poursuites pénales et criminelles et la Direction des services judiciaires. Cette dernière est composée de plusieurs divisions permettant d'offrir des services en matière pénale et criminelle à la population, soit la Division du greffe de la Cour municipale et la Division de la perception et des services connexes à la clientèle. Elle est aussi responsable des différentes salles d'audience qui se trouvent dans l'édifice. Le Service aux cours du SPVM doit, pour sa part, administrer les procédures de comparution et voir à l'exécution des demandes et ordonnances de la cour.

Au cours des dernières années, la Ville de Montréal a débuté un programme de réfection en rénovant certains des étages composant l'immeuble. Un grand projet de rénovation et de mise à niveau de l'ensemble de l'immeuble a été amorcé à l'automne 2011. Un contrat de construction a été octroyé en 2016 pour la réalisation d'une première phase de travaux qui consiste à la réfection des ascenseurs et des plates-formes élévatrices desservant le bâtiment; ce projet est actuellement en cours.

La Ville de Montréal a poursuivi ce programme de réfection majeure du 775 Gosford par une deuxième phase de travaux en s'attaquant, entre autres, au tunnel technique situé sous la rue Saint-Louis, aux appentis mécaniques, aux travaux de toiture, ainsi qu'à une portion du système de sécurité incendie. D'importants travaux aux systèmes électromécaniques sont,

par ailleurs entrepris, puisque plusieurs équipements ont atteint, voir dépassé, leur durée de vie utile. Ces travaux permettront éventuellement de réaliser des économies d'énergie. Le projet de réfection des appentis, de la toiture et du tunnel à la cour municipale est la 2^e phase s'inscrivant dans le cadre du Grand projet de réfection et de mise à niveau du chef-lieu de la cour en 4 phases subséquentes.

Le contrat de services professionnels pour le projet de réfection des appentis, de la toiture et du tunnel à la cour municipale située au 775 rue Gosford a été octroyé aux firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. en octobre 2014 par résolution du CG14 0467 au montant de 897 269,27 \$ taxes incluses ; les firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. ayant obtenu le plus haut pointage pour ce mandat, suite à l'appel d'offres public 14-13837 et à l'analyse des offres de service par le comité de sélection. Le contrat de services professionnels prévoit; pour les services de base, une rémunération à pourcentage établi sur la valeur totale projetée des travaux. Le contrat comporte aussi des services supplémentaires pour lesquels des montants forfaitaires sont inclus au contrat. Un budget de contingences de 15 % est également inclus au montant pour gérer les avenants rémunérés aux mêmes pourcentages que les services de base.

Durant le processus d'élaboration de la stratégie de conception des nouveaux systèmes mécaniques, l'analyse détaillée des différentes options a influencé de façon importante le coût des équipements. Ces données étaient inconnues lors de l'élaboration du coût des travaux à prévoir pour le lancement de l'appel d'offres de services professionnels. Considérant que l'ensemble des critères de conception devait servir d'objectif à atteindre, le projet initial a dû être bonifié en électromécanique afin d'intégrer toutes les exigences attendues. Ces ajustements n'ont modifié aucunement la nature initiale du projet et ils demeurent accessoires à celui-ci.

Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public pour les travaux de construction et le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire conforme, Les entreprises QMD inc., pour un montant de 9 907 004,84 \$ par résolution du CG16 0406 le 22 juin 2016. Le chantier a débuté le 1^{er} septembre 2016, la fin des travaux est prévue en février 2018. Le chantier sera complété en date du 20 juin à 20 % d'avancement.

Le présent sommaire propose de majorer le montant initial du contrat des firmes Archipel architecture et WSP inc., en le portant de 747 724,39 \$ à 992 238,08 \$ taxes incluses. Ceci inclut un montant de 862 815,73 \$ taxes incluses, pour les services de base ainsi qu'un montant maximal de 129 422,35 \$ taxes incluses, pour les contingences. Ce dernier montant est disponible lorsqu'applicable selon la convention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0406 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat à Les Entreprises QMD inc. pour les travaux de réfection du tunnel, des appentis mécaniques et de la toiture de l'édifice de la cour municipale situé au 775, rue Gosford - Dépense totale de 9 907 004,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5815 (7 soum.)

CG14 0467 - 30 octobre 2014 - Résilier le contrat de services professionnels accordé à Provencher Roy + Associés architectes pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775, rue Gosford (CG11 0327) / Accorder un contrat de services professionnels à Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment, dans le cadre du projet de réfection des appentis, de la toiture et du tunnel du bâtiment situé au 775, rue Gosford, pour une somme maximale de 897 269,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13837 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG11 0327 - 28 septembre 2011 - Autoriser une dépense de 2 455 111,66 \$, taxes

incluses, pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775 Gosford, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant; approuver un projet de convention par lequel Provencher Roy + Associés et DESSAU inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 289 920,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 11-11547, selon les termes et conditions stipulées au projet de convention; imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

En vertu du contrat qui lie la ville et les firmes professionnelles, le présent dossier demande l'augmentation de la valeur maximale du contrat de services professionnels des firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. pour réaliser les plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux de construction permettant la réfection des appentis, de la toiture et du tunnel du bâtiment situé au 775, rue Gosford. Toutes les autres clauses du contrat demeurent les mêmes.

JUSTIFICATION

Tel que stipulé à l'article 5.1.1. de la Convention de services professionnels, la Ville paie les honoraires professionnels sur la base du coût réel des travaux de la soumission de l'entrepreneur mandaté pour la réalisation des travaux. Comme les honoraires des professionnels pour les services de base sont calculés selon un pourcentage du coût des travaux, une hausse de ce coût justifie une augmentation des honoraires du présent contrat.

Afin de s'assurer de la qualité de réalisation ainsi que de la responsabilité des professionnels ayant procédé à l'élaboration des plans et devis, le Service de la gestion et de la planification immobilière juge essentiel que ceux-ci terminent également la surveillance des travaux. Donc, pour se faire, la valeur maximale du budget d'honoraires prévu au contrat d'Archipel architecture inc. et WSP inc. doit être augmentée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des travaux utilisé pour fixer le budget maximal des honoraires, inclus au contrat de services professionnels, était de l'ordre de 4 943 925,00 \$ (avec taxes et sans les contingences). À l'ouverture des soumissions, le coût du plus bas soumissionnaire conforme était de 7 620 772,95 \$ (avec taxes et sans les contingences), soit une hausse de 54 % par rapport au coût initial.

Cette augmentation du coût de construction représente un ajustement du contrat des professionnels de 212 620,60 \$ taxes incluses, pour les honoraires de base et une augmentation de 31 893,09 \$ taxes incluses, pour les contingences, soit une augmentation de 5 % par rapport au montant de la convention originale ou une augmentation de 20 % par rapport au montant de l'offre de services professionnels originale avant contingences.

Coût de la convention initiale : 650 195,13 \$ (taxes incluses)

Contingences initiales 15 % : 97 529,26 \$ (taxes incluses)

Contingences augmentées au coût des travaux 5 % : 31 893,09 \$ (taxes incluses)

Le tableau qui suit résume le détail de l'augmentation des honoraires demandés :

	Montant (avec taxes)
Ajustement des honoraires de base (selon convention article 5.1.1.)	212 620,60 \$

Augmentation des contingences à 15 % au nouveau coût des travaux	31 893,09 \$
TOTAL	244 513,69 \$

La dépense additionnelle nette est de 223 273,60 \$. Voir le calcul des honoraires professionnels en pièce jointe.

Le coût des honoraires pour la réfection des apprentis, de la toiture et du tunnel du chef-lieu de la cour municipale est prévu au programme triennal d'immobilisation du SPGI (PTI 2017 - 2019). Cette dépense sera assumée à 88,92 % par l'agglomération, en fonction de la dernière mise à jour du pourcentage des superficies occupées par les services d'agglomération dans l'édifice. Les informations détaillées se trouvent dans l'intervention administrative ci-jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réfection sont réalisés dans un bâtiment à caractère patrimonial, implanté dans l'arrondissement historique du Vieux Montréal. De ce fait, ils contribuent à la protection du patrimoine bâti de la Ville de Montréal. De plus, dans le cadre de leur mandat, les professionnels s'inscrivent dans une approche de développement durable. Ils doivent également tendre vers les meilleurs gestes et pratiques possible pour préserver l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné que le sommaire pour l'octroi de contrat à Les Entreprises QMD inc. au montant de 9 907 004,84 \$, taxes incluses, a été approuvé le 22 juin 2016, si nous n'augmentons pas les honoraires à Archipel architecture inc. et WSP inc., nous serons en défaut de respect d'un contrat selon la convention signée par toutes les parties.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux de construction du mois d'août 2016 à février 2018.
Augmentation du contrat des professionnels au conseil d'agglomération le 28 septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Lyne LÉVEILLÉ, Service des affaires juridiques

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal B BERGERON
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-22

Jean BOUVRETTE
Chef de division projet sécurité publique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean BOUVRETTE
Directeur par intérim

Approuvé le : 2017-08-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-08-22



Dossier # : 1175249004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle totale de 71 781,97 \$, taxes incluses pour compléter la surveillance des travaux de la réfection du pont d'étagement Rockland (projet 11-19) dans le cadre du contrat de services professionnels accordé aux Consultants S.M. inc. (CM15 0309), majorant ainsi le montant total du contrat de 873 401,84 \$ à 945 183,81 \$, taxes incluses / Approuver la convention modifiant la convention de services professionnels / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses au montant de 35 890,99 \$, taxes incluses correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 71 781,97 \$ taxes incluses, pour compléter la surveillance des travaux de la réfection du pont d'étagement Rockland dans le cadre du contrat de services professionnels accordé aux Consultants S.M. inc. (CM15 0309) majorant ainsi le montant total du contrat de 873 401,84 \$ à 945 183,81 \$, taxes incluses;
2. d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Les consultants S.M. inc.;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.
4. d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant de 35 890,99 \$ taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal;
5. d'imputer le remboursement de la part de la Ville de Mont-Royal conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-30 16:03

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175249004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle totale de 71 781,97 \$, taxes incluses pour compléter la surveillance des travaux de la réfection du pont d'étagement Rockland (projet 11-19) dans le cadre du contrat de services professionnels accordé aux Consultants S.M. inc. (CM15 0309), majorant ainsi le montant total du contrat de 873 401,84 \$ à 945 183,81 \$, taxes incluses / Approuver la convention modifiant la convention de services professionnels / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses au montant de 35 890,99 \$, taxes incluses correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

Le pont d'étagement Rockland a été construit en 1966 et est localisé en partie sur le territoire de la Ville de Mont-Royal et en partie sur le territoire de la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont). Ce pont relie le chemin Rockland au Nord (Ville de Mont-Royal) aux avenues Rockland et McEachran au Sud (arrondissement d'Outremont) et permet de franchir les voies ferrées de la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique (CP), le tournebride du chemin Rockland ainsi que le chemin Bates. Ce pont compte quatre voies de circulation, soit deux voies par direction séparées par une bande médiane et un trottoir aménagé du côté ouest. La responsabilité de l'entretien du pont est partagée entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal.

À partir du rapport de l'inspection générale de l'ouvrage réalisé en mai 2011 et compte tenu de son état, il a été décidé de réaliser le projet de réfection de l'ouvrage (CM13 0043), en optant pour le maintien de l'ouvrage sur un horizon de 15 ans. Une entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal a été conclue afin d'établir les conditions et modalités de partage des responsabilités de chacun. De plus, l'entente prévoit que la Ville de Montréal représente la Ville de Mont-Royal et agisse à titre de donneur d'ouvrage pour l'obtention de services professionnels, pour l'exécution de travaux ainsi que pour tous les appels d'offres relatifs à la réalisation du mandat.

Compte tenu de son importance et de l'obligation de maintenir le lien fonctionnel, il était nécessaire de procéder à la réfection du pont.

Deux contrats de services professionnels ont été accordés dans le cadre de ces travaux. Le premier à la firme Les Services Exp inc. (CE13 0870) pour la conception des travaux et le second à la firme Les Consultants S.M. inc.(CM15 0309) pour la surveillance des travaux. Le contrat pour l'exécution des travaux a été accordé à l'entrepreneur Roxboro Excavation inc. (CM15 0322).

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes en cours de réalisation :	574 875 \$	Juin 2013	Décembre 2017
• Conception et assistance technique durant les travaux (CM13 0870)	873 402 \$	Avril 2015	Décembre 2017
• Surveillance des travaux (CM15 0309)	15 201 418 \$	Avril 2015	Décembre 2017
• Réalisation des travaux (CM15 0322)			

Le présent dossier vise la majoration du contrat de services professionnels accordé aux Consultants S.M. inc. le 23 mars 2015, par le conseil municipal, pour la surveillance des travaux au montant de 873 401,84 \$, taxes incluses. Ce contrat a été octroyé sur une base forfaitaire. La firme Les Consultants S.M. inc. a soumissionné un montant forfaitaire de 776 081,25 \$, taxes incluses payable en fonction de l'avancement des travaux basé sur un échéancier de 75 semaines, dont 70 semaines de travaux en chantier (délai court), 5 semaines dédiées à la préparation et fermeture du contrat. Le forfait inclut tous travaux de surveillance et de maintien de la circulation prévus aux plans et devis, incluant le temps supplémentaire et la surprime pour le travail de soir, de nuit ou encore de fin de semaine. De plus, ce contrat inclut un montant de 88 473,26 \$, taxes incluses pour services complémentaires payables selon la méthode horaire en fonction des taux établis par le décret 1235-87 et majorés au taux proposé par la firme dans sa soumission, et d'un budget de 8 873,33 \$ taxes incluses, pour les déboursés en lien avec les services complémentaires.

Les travaux du contrat d'exécution sont complétés depuis le 22 décembre 2016, seule la surveillance des travaux de corrections des déficiences est actuellement en cours et prévue se terminer en décembre 2017.

Compte tenu de l'envergure réelle des travaux, des séquences de travaux à respecter et des délais pour réaliser ceux-ci, l'entrepreneur a eu besoin de 83 semaines pour réaliser les travaux en chantier au lieu des 70 semaines indiquées au contrat de construction (délai court). Il a de plus travaillé plusieurs soirs, nuits et fins de semaine afin de terminer les travaux avant la fin de l'année 2016. Étant donnée les services supplémentaires requis, non prévus aux plans et devis, pour la surveillance de chantier, la firme a déposée une demande d'honoraires additionnels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0309 - 23 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Les Consultants S.M. inc. pour la surveillance (projet 11-19) des travaux de réparation du pont d'étagement Rockland (81-2201) pour une somme maximale de 873 401,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13851 (5 soumissionnaires dont 4 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un budget additionnel de revenus et un budget additionnel de dépenses au montant de 436 700,92 \$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal (1140541018);

CM15 0322 - 23 mars 2015 - Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la réfection du pont d'étagement Rockland - Dépense totale de 16 778 262,12 \$, taxes incluses (contrat : 15 201 417,77 \$ + incidences 1 576 844,35 \$, taxes incluses). - Appel d'offres public 11191 (7 soumissionnaires conformes) / Autoriser un budget additionnel des revenus et des dépenses de 7 986 557,60 \$, taxes incluses, correspondant à la contribution

de la Ville de Mont-Royal conformément à l'addenda n°1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont Rockland (CM14 0629) / Approuver un projet de convention de construction entre la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique et la Ville de Montréal (1140541016);

CM14 0629 - 16 juin 2014 - Maintenir le choix de réfection du pont d'étagement Rockland, conformément à la résolution CM13 0043 du 29 janvier 2013 / Approuver le projet d'addenda n°1 à l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont Rockland (1130541010);

CE13 0870 - 12 juin 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services Exp inc. pour les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection du pont d'étagement Rockland - Dépense totale de 574 875 \$ taxes incluses (contrat : 390 915 \$ + allocation pour autres services : 91 980 \$ + incidences : 91 980 \$) - Appel d'offres public (13-12378) - (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses. (Projet DPT: 11-19) (1130541002) ;

CM13 0043 – 28 janvier 2013 - Confirmer le choix du scénario de travaux de réfection du pont d'étagement Rockland pour le maintien de la structure sur un horizon de 15 ans et approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal relative au projet de réfection du pont d'étagement Rockland. Projet DPT: 11-19 (1120541018).

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser une dépense additionnelle et d'approuver la convention modifiant la convention de services professionnels de la firme Les Consultants S.M. inc. pour réaliser la surveillance des travaux de réfection du pont d'étagement Rockland en augmentant l'enveloppe budgétaire de 873 401,84 \$ à 945 183,81 \$ taxes incluses, soit une hausse de 71 781,97 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Selon les plans et devis, les travaux à surveiller devaient être réalisés à l'intérieur d'un délai de 70 semaines. Ces travaux devaient débuter en février 2015 afin d'être en mesure de réaliser l'entièreté des travaux avant l'hiver 2016. Cela dit, le contrat de construction a été octroyé par le conseil municipal le 23 mars 2015 en raison des problématiques avec le protocole d'entente avec la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique (CP) et les travaux ont débuté le 4 mai 2015.

Les travaux se sont donc déroulés du 4 mai 2015 au 22 décembre 2016 en incluant une pause hivernale du 19 décembre 2015 au 7 février 2016, ce qui totalise 83 semaines de réalisation. De ce nombre, 11 semaines supplémentaires ont été nécessaires en raison de travaux non prévus au contrat, tel la reconstruction de la semelle de la pile 2 ouest en raison de son état, l'ajout d'ancrages et d'armatures en raison de leur positionnement et de la quantité une fois les parapets et la dalle démolie, le raccordement des puisards en raison de leur état pour ne nommer que ceux-ci et 2 semaines ont été nécessaires en raison de la correction de déficiences, laquelle n'était pas prévue au contrat de surveillance. Alors que le contrat prévoyait que la surveillance durant cette période de 13 semaines était payable selon la méthode horaire, ce qui, selon l'estimation du service, aurait coûté 174 768,14 \$, une négociation a permis de conclure une entente pour un montant de 169 102,56 \$, calculé au prorata sur 10 semaines, ce qui a fait économiser 5 665,58 \$ à la Ville, taxes incluses.

En plus de ce qui précède, plusieurs autres tâches requises de l'Entrepreneur ont été

nécessaires afin d'assurer le bon déroulement des travaux. Parmi ces tâches, on note entre autres, la fermeture complète du tournebride, prévue contractuellement durant douze semaines, réduite à deux semaines en raison des pressions réalisées par les citoyens corporatifs. Cette modification au contrat de construction a augmenté significativement le nombre d'heures effectuées par l'équipe de surveillance puisque des travaux de fin de semaine et de nuit ont été nécessaires.

Également, en raison des nombreuses plaintes reçues concernant la fluidité du secteur, plusieurs comités de gestion des impacts ont été nécessaires en plus de la reprogrammation des feux de circulation à l'intersection des rue Rockland et Beaumont afin de faciliter la fluidité de la circulation. Ces éléments n'étaient pas prévus aux documents contractuels.

De plus, selon les documents contractuels, les travaux de bétonnage sur l'emprise ferroviaire (CP) étaient autorisés uniquement les vendredis après-midi et les samedis. En cours d'exécution des travaux, le CP a restreint davantage les « blocs de travail » autorisés sur son territoire, ce qui a forcé l'entrepreneur à modifier son échancier afin de déplacer plusieurs activités déterminantes les fins de semaine. En plus des blocs de travail restreints, plusieurs fermetures prévues pour des travaux à l'intérieur de l'emprise du CP ont été annulées à la dernière minute, occasionnant ainsi des délais supplémentaires par rapport à l'échéancier initial de l'entrepreneur.

L'ensemble de la réclamation de la firme Les Consultants S.M. vise des services contingents, c'est-à-dire rendus dans le cadre d'une situation imprévue survenue à l'occasion de l'exécution du contrat et occasionnant un travail accessoire et nécessaire afin d'assurer la réalisation de l'objet du contrat tel qu'octroyé.

Pour l'ensemble des raisons énumérées dans ce qui précède, la firme Les Consultants S.M. inc. a demandé un montant de 169 102,56 \$, taxes incluses en services complémentaires: 150 118,75 \$ taxes incluses, pour services rendus et 18 983,81 \$, taxes incluses, pour services à venir. De ce montant, 97 320,59 \$, taxes incluses, seront payés à même les provisions budgétaires pour services complémentaires et déboursés prévus dans les documents contractuels et 71 781,97 \$, taxes incluses font l'objet de la présente demande de dépense additionnelle.

Il est à noter que malgré cette demande d'augmentation, l'enveloppe budgétaire pour la surveillance des travaux équivaut à 6,2 % de la valeur des travaux, ce qui représente un taux tout à fait acceptable pour ce type de travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La majoration du contrat représente 71 781,97 \$ taxes incluses, soit une augmentation d'environ 8,2 % de la valeur initiale du contrat. La valeur du contrat incluant les services complémentaires passe de 873 401,84 \$ à 945 183,81 \$ taxes incluses. Voir l'analyse budgétaire en pièces jointes.

L'enveloppe des services complémentaires du contrat passe donc de 88 473,26 \$ taxes incluses, soit 11,4 % du montant forfaitaire du contrat de 776 081,25 \$ taxes incluses, à 169 102,56 \$ taxes incluses, soit à 21,8% du montant forfaitaire.

Le montant total de la dépense additionnelle est de 71 781,97 \$ taxes incluses, ce qui représente un coût net de 65 546,51 \$, lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense sera assumée à parts égales par la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal en vertu de l'entente approuvée par le conseil municipal (résolution CM14 0629). La Ville de Mont-Royal s'engage à rembourser la somme de 35 890,99 \$ taxes incluses conformément à l'addenda no1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de

Montréal relativement au projet de réfection du pont d'étagement Rockland (CM14 0629).

La part de la Ville de Montréal, entièrement assumée par la ville centrale, sera financée par le Règlement d'emprunt #16-011 « Programme de réfection des structures routières » pour un montant de 35 890,99 \$ taxes incluses.

Le paiement de la contribution de la Ville de Mont-Royal sera effectué par la Ville de Montréal via son budget de fonctionnement et un remboursement lui sera remis sous forme de revenus pour un montant équivalent par la Ville de Mont-Royal. Un budget additionnel de revenus et de dépenses du même montant est requis pour ce faire.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de réfection de ce pont permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art de la Ville de Montréal et d'améliorer la mobilité des citoyens sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où la majoration du contrat est refusée, ces honoraires additionnels ne pourront être payés et la firme risque de refuser de compléter les services de surveillance des travaux afin de mener à terme les travaux de réfection du viaduc Rockland et elle pourrait éventuellement intenter une poursuite en justice pour services impayés. De plus, la surveillance jusqu'à la fin de travaux ne peut être réalisée par le personnel interne, étant déjà affecté à la surveillance des travaux pour les contrats déjà octroyés et en cours d'exécution.

Le projet de réfection du pont d'étagement Rockland est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers et pour maintenir ce lien fonctionnel sur un horizon de 15 ans. De plus, il permet de consolider les investissements municipaux et du même coup, améliorer l'état de cet actif appartenant à la Ville de Montréal et à la Ville de Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la dépense additionnelle: septembre 2017
Fin des services de surveillance des travaux : décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 29 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Philippe RIOPEL
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-17

Martin BOULIANNE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-08-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-08-30

CE : 20.038

2017/09/13 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1174403003

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une somme additionnelle de 150 000 \$ avant taxes pour les services professionnels de la firme Cain Lamarre s.e.n.c.r.l., pour agir comme procureurs de la Ville dans la médiation du différend entre elle et la Fraternité des policiers de Montréal concernant le renouvellement de la convention collective 2011-2014.

1. Autoriser une somme additionnelle de 150 000 \$ avant taxes pour les services professionnels de la firme Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. pour agir comme procureurs de la Ville dans la médiation du différend entre elle et la Fraternité des policiers de Montréal concernant le renouvellement de la convention collective 2011-2014;
2. Imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-09-04 20:46

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174403003

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une somme additionnelle de 150 000 \$ avant taxes pour les services professionnels de la firme Cain Lamarre s.e.n.c.r.l., pour agir comme procureurs de la Ville dans la médiation du différend entre elle et la Fraternité des policiers de Montréal concernant le renouvellement de la convention collective 2011-2014.

CONTENU

CONTEXTE

La convention collective de travail entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (ci-après communément désignées « les parties ») est échue depuis le 1er janvier 2015.

Le 4 mai 2016, après quelques rencontres de négociation, une demande conjointe fut adressée par les parties à la ministre du Travail afin de déférer à l'arbitrage le renouvellement de la convention collective en application des dispositions du Code du travail telles qu'alors en vigueur.

Me Serge Brault fut ainsi désigné médiateur-arbitre le 27 mai 2016.

Dans ce contexte, un mandat d'assistance juridique et de représentation fut octroyé par la Ville de Montréal, le 28 juin 2016, à la firme Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. selon les modalités prévues à la Politique de paiement des honoraires juridiques de la Ville de Montréal.

Une somme de 80 000 \$ avant taxes fut initialement prévue.

Le 2 novembre 2016, la *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal* (L.Q. 2016, chap. 24) entre en vigueur.

Les dispositions de cette loi prévoient la possibilité que des arbitrages débutés antérieurement au dépôt de la loi puissent continuer d'être régis par les dispositions du Code du travail.

Le 30 décembre suivant, le médiateur-arbitre confirme l'assujettissement du différend en cause aux règles antérieures (2016 CanLII 99958 (QC SAT)).

Depuis lors, de nombreuses rencontres de médiation, séances de travail et consultations

furent tenues.

Le 24 juin suivant, les parties annoncent qu'une entente de principe est intervenue.

Durant les mois de juillet et d'août, les travaux d'accompagnement juridique ont été consacrés à la finalisation de la rédaction des textes de la convention de la FPPM.

À ce stade, les travaux sont presque complétés et nos procureurs prévoient une trentaine d'heures pour terminer leur mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA160044005 | 28-06-16 | Retenir les services professionnels de la firme Cain Lamarre s.e.n.c.r.l., pour agir comme procureurs de la Ville dans la médiation du différend entre elle et la Fraternité des policiers de Montréal concernant le renouvellement de la convention collective 2011-2014 et réserver pour cette rétention de services la somme totale de 80 000 \$, à l'exclusion des taxes.

DESCRIPTION

Autoriser une somme additionnelle de 150 000 \$ avant taxes pour les services professionnels de la firme Cain Lamarre s.e.n.c.r.l., pour agir comme procureurs de la Ville dans la médiation du différend entre elle et la Fraternité des policiers de Montréal concernant le renouvellement de la convention collective 2011-2014.

JUSTIFICATION

Il ne reste plus de crédits sur ceux déjà réservés (DA160044005 / 28-06-16). Nous avons reçus des factures pour un montant de 136 262.04 \$ avant taxes et les procureurs au dossier prévoient un montant de 13 737.96 avant taxes pour les honoraires à venir, ce qui permettra la finalisation du mandat à la firme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation : Agglomération | 1001-0010000-200091-01819-54302
150 000 \$ avant taxes

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Politique des honoraires juridiques de la Ville de Montréal (CE14 1018).
À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossiers aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François Charles GAUTHIER
Avocat

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-01

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la
Ville

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la
Ville

Approuvé le : 2017-08-02

Approuvé le : 2017-08-02



Dossier # : 1175951001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme WSP Canada pour les services professionnels en contrôle de la qualité pour la réalisation de deux projets à caractère industriels en mode de réalisation conception-construction-entretien, pour une dépense totale de 965 742,56 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15861 - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 965 742,56 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour le contrôle de la conformité, des projets industriels du Service de l'environnement ;
2. d'approuver un projet de convention à la firme WSP Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 965 742,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public (17-15861) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENNAIS **Le** 2017-08-28 13:57

Signataire :

Benoit DAGENNAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175951001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme WSP Canada pour les services professionnels en contrôle de la qualité pour la réalisation de deux projets à caractère industriels en mode de réalisation conception-construction-entretien, pour une dépense totale de 965 742,56 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15861 - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'agglomération de Montréal a adopté à l'unanimité, le 27 août 2009, un Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) afin de mettre en oeuvre le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). À terme, le PDGMR prévoit que 80 % des matières résiduelles recyclables seront récupérées en vue d'être recyclées ou valorisées. Un appel d'offres public a été lancé, le 3 février 2017 dernier, pour le projet de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de tri des matières recyclables (CTMR), dans l'arrondissement Lachine (Appel d'offres 5849) (ouvrage n° 1171). De plus, avec l'entrée en vigueur du règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du règlement 2013-57 le modifiant, les rejets de lixiviat doivent désormais être traités pour diminuer la concentration en sulfure d'hydrogène (H₂S), en azote ammoniacal, en azote Kjeldahl total en conformité avec la réglementation. Une autorisation à lancer un appel d'offres public en conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat sur une partie du lot du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) d'environ 2 000 m², a été donnée en avril 2015, auprès du Conseil municipal (ouvrage n° 1160).

Afin d'assurer la qualité des projets, le Service de la gestion et de la planification (SGPI) recommande d'octroyer les services professionnels à la firme WSP Canada pour effectuer un contrôle sur la conformité du travail exercé par les concepteurs-constructeurs qui auront les mandats de réaliser les présentes infrastructures : le Centre de tri de matières recyclables (CTMR) à l'arrondissement Lachine (ouvrage n° 1171) et l'usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) (ouvrage n° 1160).

Sans faire partie des équipes de concepteurs-constructeurs des infrastructures énumérées ci-haut, le rôle et les services rendus par la firme WSP Canada permettront d'assurer un

contrôle sur la qualité des deux infrastructures, au terme des exigences propriétaires de la Ville de Montréal.

Un appel d'offres public a été lancé (no 17-15861), en date du 29 mai 2017. Cet appel d'offres a été annoncé et diffusé sur le site Système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Les soumissions ont été déposées le 28 juin 2017. La durée de validité des soumissions était de 180 jours calendrier, soit jusqu'au 26 décembre 2017. Le processus d'appel d'offres a été assumé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Deux addenda n'ont été émis pendant la période d'appel d'offres, soit :

- des spécifications supplémentaire sur la teneur du mandat;
- une extension de la durée de initiale de l'appel d'offres.

Ces addendas n'ont eue aucune répercussions sur l'estimation des coûts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0163 - (22 mars 2017) - Adopter le Règlement d'emprunt modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri de matières recyclables, (Règlement RCG 15-012) afin d'augmenter l'emprunt de 9 036 000 \$ pour un total de 53 487 000 \$.

CE15 0804 - (29 avril 2015) : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviât située au Complexe environnemental Saint-Michel;

CG09 0346 (27 août 2009) : Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat, à la firme WSP Canada pour les services professionnels spécialisés en contrôle de la qualité des projets : le Centre de tri de matières recyclables (CTMR) à l'arrondissement Lachine (ouvrage n° 1171) et l'usine d'assainissement du lixiviât au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) (ouvrage n° 1160). Il s'agit d'un contrat d'une durée de cinq (5) ans, pour les services professionnels se résumant ainsi, sans s'y limiter :

- analyser et commenter les plans et devis aux différentes étapes de conception;
- justifier les écarts de coûts durant le processus de conception et durant l'étape de chantier;
- analyser les ordres de changement au besoin;
- émettre des rapports sur l'état d'avancement des projets;
- identifier les aspects problématiques aux projets.

Les services de base seront rémunérés selon la méthode à forfait. Les services supplémentaires seront rémunérés sur la base de services à l'heure.

Tout au long de la prestation, la firme sera encadrée par les professionnels du Service de la gestion et planification immobilière (SGPI).

JUSTIFICATION

Pour ce présent appel d'offres, treize (13) firmes se sont procurées les documents d'appel d'offres :

1. SNC-Lavalin inc.;
2. 8418748 Canada inc.;
3. Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.;
4. Englobe;
5. GHC Consultants Limitée;
6. Groupe ABS;
7. Hatch Ltée;
8. Induktion Groupe Conseil inc.;
9. Lafleur et Fils inc.;
10. Consultants S.M. Inc.;
11. Omnitest NDT inc.;
12. Stantec Experts-conseils Itée.;
13. WSP Canada Inc.

Une (1) seule soumission a été déposée et analysée, soit celle déposée de la firme WSP Canada.

Seulement quatre firmes ont justifié leur désistement; la mission était trop spécialisée par rapport à leur domaine de compétence ou requière une équipe de professionnels non disponible pour la période visée du présent contrat.

La soumission reçue a été analysée selon la grille d'évaluation préautorisée du Service de l'approvisionnement. La soumission a été analysée en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppes n° 1) et la proposition a obtenu le pointage minimal requis afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe n° 2). La soumissionnaire a obtenue un pointage intérimaire total de 79.8 %, lors de l'analyse et l'évaluation de soumission en services professionnels, par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (Taxes)	Total
WSP Canada	79.8	1.36	789 959,00 \$	118 296,36 \$	908 255,36 \$
Dernière estimation réalisée			685 135,00 \$	102 598,97 \$	787 733,97 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					120 521,39 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					15 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					S/O
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100					S/O

L'écart entre l'estimation interne et la soumission est de 15 % (120 521,39 \$ taxes incluses) plus élevé que l'estimé du SGPI qui était de 787 733,97 \$, taxes incluses. L'estimation interne a été basée sur le taux horaire du décret des différents ordres professionnels.

Le montant de la soumission conforme présentée par la firme WSP Canada était initialement de 21,5% plus élevé que l'estimation interne de la Ville qui était de 787 733,97 \$ avec taxes. Compte tenu de cet écart, le SGPI a demandé de rencontrer la firme WSP Canada, afin de revoir leur soumission à la baisse. Suivant à cette rencontre, une soumission révisée à la baisse de 6 % a été présentée au SGPI. Permettant un écart de 15% entre l'estimation du SGPI et de la firme WSP Canada.

Pendant toute la durée de la prestation de services professionnels, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer un suivi rigoureux des services spécifiés dans les documents d'appel d'offres; notamment, les services supplémentaires afin que ceux-ci soient rendus tout en respectant l'enveloppe budgétaire prévue.

L'entreprise n'est pas inscrite sur la liste des entreprises non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Elle n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissible aux contrats publics (RENA). Ces vérifications ont été faites par les responsables de la Direction de l'approvisionnement.

Le comité de sélection recommande de retenir l'offre de services de la firme WSP Canada qui a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires (voir intervention du Service de l'approvisionnement).

Ledit contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. La firme WSP Canada ne doit pas obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à autoriser est de 965 742.56 \$ taxes incluses.
Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Le montant total du contrat pour le Centre de tri de matières recyclables (CTMR) est de 599 046,04 \$ taxes incluses incluant des contingences de 35 642,25 \$, taxes incluses (voir pièce jointe n° 3).

Le coût des travaux est prévu au Programme triennal d'immobilisation (PTI) du Service de l'environnement

Le montant du contrat pour l'usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel est de 366 696,52 \$, taxes incluses incluant des contingences de 21 845,25 \$, taxes incluses (voir pièce jointe n° 3).

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la réserve du CESM au poste technique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les professionnels assignés à cette présente mission devront faire appliquer la Politique de développement durable pour le projet du Centre de tri de matières recyclables dans l'arrondissement Lachine (ouvrage n° 1171) et l'usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (ouvrage n° 1160).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra d'assurer un contrôle sur la qualité de la mise en oeuvre du projet du Centre de tri de matières recyclables dans l'arrondissement Lachine (ouvrage n° 1171).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication de prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes à venir :

· Octroi du contrat de services professionnels :	septembre 2017
· Fin du contrat de services professionnels :	octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Maricela FERRER VISBAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Éric BLAIN, Service de l'environnement

Lecture :

Éric BLAIN, 4 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan BEZEAU
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Marie-Hélène LESSARD
Chef de division

Le : 2017-08-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean BOUVRETTE
Directeur par intérim de la Direction de la
gestion et des projets immobiliers

Approuvé le : 2017-08-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-08-28



Dossier # : 1170222001

Unité administrative responsable : Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit contractuel

Niveau décisionnel proposé : Comité exécutif

Projet : Plan de transport

Objet : Autoriser des crédits additionnels de 110 577,21 \$ (taxes incluses) faisant passer le contrat de services professionnels accordé à Consultrail international inc. de 93 877,09 \$ à 204 454,30 \$ pour la conception de plans détaillés des cinq (5) passages à niveau demandés par la Ville dans le cadre de la demande déposée à l'Office des transports du Canada.

1. Autoriser des crédits additionnels de 110 577,21 \$ (taxes incluses) faisant passer le contrat de services professionnels accordé à Consultrail international inc. de 93 877,09 \$ à 204 454,30 \$ pour la conception de plans détaillés des cinq (5) passages à niveau demandés par la Ville dans le cadre de la demande déposée à l'Office des transports du Canada;
2. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-28 17:15

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170222001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit contractuel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan de transport
Objet :	Autoriser des crédits additionnels de 110 577,21 \$ (taxes incluses) faisant passer le contrat de services professionnels accordé à Consultrail international inc. de 93 877,09 \$ à 204 454,30 \$ pour la conception de plans détaillés des cinq (5) passages à niveau demandés par la Ville dans le cadre de la demande déposée à l'Office des transports du Canada.

CONTENU

CONTEXTE

L'emprise ferroviaire du Canadien Pacifique (ci-après le CP) - Subdivision Parc et embranchement Outremont, traverse l'île de Montréal sur une longueur d'environ 13,5 kilomètres. Or, cette emprise représente aujourd'hui un obstacle de taille à la mobilité des personnes qui doivent faire de longs détours pour accéder de part et d'autre de la voie ferrée.

Lors de la séance du 21 juin 2011, le conseil municipal adoptait une résolution (CM11 0547) mandant le comité exécutif pour préparer, en concertation avec les arrondissements et organisations concernées, un plan d'action relatif à la sécurité des piétons aux abords de l'axe ferroviaire du CP. Le 6 juillet 2011, le comité exécutif confiait au Service du développement et des opérations le soin d'assurer la coordination de ce projet et de déposer un plan d'action (CE11 1072).

Dès 2012, des propositions d'aménagement de six (6) passages à niveau ont été présentées au CP aux fins de discussions. En 2013, la Ville a déposé une demande formelle à l'Office des transports du Canada (ci-après l'Office) afin d'obtenir ces six (6) passages à niveau. En mai 2014, la Ville a participé au processus de médiation offert par l'Office. Ce processus n'a pas porté fruit, le CP refusant l'aménagement de quelque passage à niveau.

En juillet 2015, nous avons mandaté des avocats spécialisés en droit ferroviaire.

En juillet 2016, nous avons mandaté une firme d'experts, en l'occurrence Consultrail international inc. (ci-après Consultrail), pour préparer une analyse de nos demandes et étayer notre dossier devant l'Office. Le rapport a été préparé dans le but de compléter notre dossier à l'Office. Il faut souligner que l'Office n'entend pas de témoin et rend sa décision selon les pièces et documents qui ont été déposés au dossier.

Le 31 mai 2017, le dossier de la Ville a été complété par le dépôt d'une demande révisée accompagnée d'un rapport établissant la faisabilité de 5 passages. Ce rapport a été complété par des plans d'aménagement conceptuel et une estimation des coûts de construction. Le montant total des honoraires professionnels engagés à ce jour pour la préparation et la production des documents mentionnés précédemment totalise la somme

de 93 877,09 \$ incluant les taxes.

Le 11 juillet 2017, l'Office a demandé des renseignements supplémentaires à la Ville. En outre, l'Office requiert des plans d'arpenteurs et schémas à l'échelle signés par un ingénieur conformément aux exigences de « l'Outil d'information de l'Office concernant les franchissements ». La firme Consultrail peut répondre aux demandes de l'Office à titre d'expert. Des plans d'arpenteurs et d'ingénieurs seront faits par Consultrail une fois que le CP nous donnera la permission d'accéder à son emprise, puisque les aménagements proposés sont en partie dans l'emprise du CP, alors que les approches sont surtout hors de l'emprise. Tous ces travaux doivent être vérifiés et certifiés par un ingénieur et des spécialistes en signalisation ferroviaire.

Outre les honoraires professionnels de Consultrail, il faut prévoir un montant de 3 000 \$ pour payer le coût des signaleurs ferroviaires, lorsque nous serons autorisés à entrer sur la propriété du CP. Au total, le montant requis est donc de 110 577,21 \$ faisant passer le contrat initial de 93 877,09 \$ à 204 454,30 \$. Cette majoration est possible, puisqu'il s'agit d'un contrat de gré à gré pouvant être conclu en vertu de l'article 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes RLRQ,C-19*, puisqu'il s'agit de services rendus par des arpenteurs-géomètres et des ingénieurs dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles.

N/Réf. : 14-000077

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA160222001 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat à la firme ConsultRail International inc. dans le cadre de la demande déposée par la Ville à l'Office des transports du Canada, dossier 13-01484. Notre dossier 14-000077 et approuver une convention de services professionnels au montant de 58 637,25 \$ (taxes incluses). Puisque la Ville ne dispose d'aucune expertise spécifique dans le domaine ferroviaire, il a été convenu de mandater une firme externe en mesure de réaliser une étude d'analyse de risques. Cette étude est essentielle car lors de l'audience devant l'Office des Transports du Canada la Ville devra établir que ces passages si ils sont aménagés, sont sécuritaires.

DA160222002 - 24 octobre 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 27 191,59 \$ (taxes incluses) modifiant le contrat de services professionnels d'expertise accordé à la firme ConsultRail national inc., dans le cadre de la demande déposée par la Ville à l'Office des transports du Canada, dossier 13-01484. Notre dossier 14-000077. Outre le rapport, il faut déposer des plans des aménagements piétonniers souhaités accompagnés d'une estimation des coûts de chacun de ces cinq (5) passages.

DA170222001 - 15 février 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 8 048,25 \$ (taxes incluses), modifiant le contrat de service professionnel accordé à Consultrail international inc., portant ainsi la dépense totale pour ce contrat à la somme de 93 877,09 \$ (taxes incluses), à des fins d'expertise dans le cadre de la demande déposée par la Ville de Montréal à l'Office des transports du Canada, dossier 13-01484. Notre dossier 14-000077. À la suite de discussions avec les représentants de Transport Canada, des modifications des plans des aménagements proposés pour chacun des passages à niveau se sont avérées nécessaires. La dépense additionnelle représente le temps consacré par les experts pour la révision des plans et la préparation des estimations des coûts de construction de chaque passage à niveau.

DESCRIPTION

Autoriser des crédits additionnels de 110 577,21 \$ (taxes incluses) faisant passer le contrat de services professionnels accordé à Consultrail international inc. de 93 877,09 \$ à 204

454,30 \$ pour la conception de plans détaillés des cinq (5) passages à niveau demandés par la Ville dans le cadre de la demande déposée à l'Office des transports du Canada.

JUSTIFICATION

Les services de la firme Consultrail, experts en opérations ferroviaires, sont requis afin de répondre à la demande de renseignements de l'Office. Si la Ville ne fournit pas les renseignements demandés par l'Office, ce dernier procédera à la fermeture du dossier le tout tel qu'indiqué dans la lettre de l'Office adressée à nos procureurs en date du 11 juillet 2017. Le montant du contrat correspond à notre estimation du coût des services qui seront fournis dans le cadre de ce mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.
Imputation corporative

Montant : 110 577,21 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de répondre à l'Office, ce dernier fermera notre dossier et tous les efforts et les sommes investies à ce jour pour statuer sur les questions en litige seront perdus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jovette MÉTIVIER
Avocate

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-17

Marie-Andrée SIMARD
Notaire
Chef de division - Droit contractuel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef
adjoint

Approuvé le : 2017-08-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la
Ville

Approuvé le : 2017-08-18

CE : 20.042

2017/09/13 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1173438005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Axor experts-conseils inc. un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées- au montant de 3 838 035,66 \$, taxes incluses - Approuver la convention de services professionnels - appel d'offres public 17-16230 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'accorder à la firme Axor experts-conseils inc. un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées- au montant de 3 838 035,66 \$, taxes incluses;
2. d'approuver un projet de convention par lequel la firme Axor experts-conseils inc. ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie multidisciplinaire pour une somme de 3 838 035,56 \$\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16230 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-01 13:34

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173438005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Axor experts-conseils inc. un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées- au montant de 3 838 035,66 \$, taxes incluses - Approuver la convention de services professionnels - appel d'offres public 17-16230 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme triennal d'immobilisation, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) doit entreprendre ou poursuivre plusieurs projets de mise à niveau de ses infrastructures, tant sur son réseau des intercepteurs, collecteurs et bassins qu'à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station). Ces projets incluent la mise à niveau de stations de pompage, d'ouvrages de contrôle et de régulation sur les réseaux des collecteurs et des intercepteurs ainsi que des installations et équipements à la Station. Une partie de ces projets est préparée et réalisée par le personnel du groupe d'ingénierie d'usine et de procédés de la DEEU. En appui au personnel technique pour la réalisation de l'ensemble des projets prioritaires, la DEEU requiert les services d'une firme d'ingénierie qui dispose d'une expertise multidisciplinaire pour produire des études, préparer des estimations de coûts, préparer des plans et devis préliminaires et détaillés, exécuter la surveillance et assurer un contrôle de la qualité des ouvrages concernés. Ces projets peuvent être débutés et complétés par la firme sous la supervision de la DEEU ou effectués en collaboration avec le groupe d'ingénierie de la DEEU.

Les montants actuellement disponibles au contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire octroyé en 2016 vont permettre de compléter les projets en cours dont la date de fin est prévue avant avril 2019.

L'objectif du présent contrat est de permettre à la DEEU de débiter de nouveaux projets de mises à niveau de diverses installations en utilisant les services externes de professionnels en ingénierie.

Un appel d'offres public a été lancé le 28 juin 2017 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 août 2017. La validité des soumissions est de 180 jours. Trois (3) addenda ont été émis :

- Addenda 1 datant du 11 juillet 2017 – report de la date de dépôt des soumissions
- Addenda 2 datant du 12 juillet 2017 – réponse à une question
- Addenda 3 datant du 20 juillet 2017 – réponse à une question

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0243 – 21 avril 2016 - Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire d'une durée approximative de trois ans à Axor Experts-Conseils inc. pour les travaux d'amélioration et de mise à niveau, pour une somme maximale de 3 096 236,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14928 (3 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire à taux horaires selon un nombre d'heures déterminé et inclut des mandats de types études, conception, réalisation et surveillance de travaux de construction. Les travaux prévus dans le présent dossier décisionnel incluent des mises à niveaux d'édicules et de stations de pompage à travers l'île de Montréal, ainsi que des mises à niveau dans plusieurs secteurs de la Station, incluant:

- mise à niveau des systèmes électriques, mécaniques, d'automatisation et de ventilation dans les édicules et stations de pompage suivants: Langelier, Lanthier, Salk, Hénault, Curotte, Auteuil, Meilleur, Autoroute des Laurentides, O'Brien, Iles aux Régates, Cité du Havre et Joliette;
- travaux sur les systèmes de climatisation et ventilation de salle des serveurs informatiques;
- mise à niveau des systèmes de ventilation avec récupération de chaleur aux garages;
- ajout de climatisation avec pressurisation et filtration du H₂S à la salle informatique du bâtiment du prétraitement;
- travaux de ventilation et climatisation de la salle des serveurs informatiques de l'Unité d'ozonation en continu;
- amélioration des systèmes de ventilation au bâtiment des boues.

JUSTIFICATION

Sept (7) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois (3) d'entre elles ont déposé une soumission. Une entreprise s'est désistée mentionnant un carnet de commandes complet. Les trois (3) autres n'ont pas fourni de raison pour leur désistement

Tableau d'analyse des soumissions

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Contingences	Total
Axor experts-conseils inc.	89,7	,36	3 489 123,33 \$	348 912,33 \$	3 838 035,66 \$
SNC-Lavalin inc.	73,7	,34	3 322 179,63 \$	332 217,96 \$	3 654 397,59 \$
WSP Canada inc.	77,0	,31	3 772 927,62 \$	377 292,76 \$	4 150 220,38 \$
Dernière estimation réalisée			3 672 761,40 \$	367 276,14 \$	4 040 037,54 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					(202 001,88 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					(5 %)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					(183 638.07 \$)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100					(4.78)

Veuillez vous référer à l'intervention du service de l'Approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre l'estimation interne et Axor Experts-Conseils inc. est favorable de 5 %. Cet écart s'explique uniquement par un taux horaire moyen de 94,54 \$ / heure à la soumission comparativement à 99,51 \$ / heure pour l'estimation interne.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites.

Les firmes devaient détenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers pour soumissionner dans le cadre de ce contrat en vertu du décret 795-2014 du 24 septembre 2014 et Axor Experts-Conseils inc. détient une telle attestation. Vous trouverez ladite attestation en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau sont de 3 838 035,66 \$, taxes incluses. Ceci représente un montant de 3 504 638,13 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné le contexte opérationnel relatif à l'épuration des eaux usées, soit 24 heures sur 24, 365 jours par année, la mise à niveau des installations permettra de diminuer les bris d'équipements et de maintenir ceux-ci en bon état de fonctionnement.
L'octroi du présent contrat permettra de réaliser un plus grand nombre de projets d'ingénierie.

Le fait de ne pas accorder le contrat ne permettra pas d'atteindre les objectifs en termes de réalisation de projets du PTI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: septembre 2017
- Fin du contrat : septembre 2020 ou à l'épuisement des fonds

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-23

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Bruno HALLÉ
Surintendant de la Division Entretien

Approuvé le : 2017-08-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-09-01



Dossier # : 1176019002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes WSP Canada inc. et Viau Bastien Gosselin architectes inc. pour la modernisation et la réfection des stations de pompage et des réservoirs, pour une somme maximale de 7 903 397,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16162 - (7 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 7 903 397,07 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis en ingénierie et en architecture, pour la modernisation et la réfection des stations de pompage et des réservoirs, comprenant tous les frais incidents ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc. et Viau Bastien Gosselin architectes inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 7 527 044,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16162 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-05 14:40

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176019002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes WSP Canada inc. et Viau Bastien Gosselin architectes inc. pour la modernisation et la réfection des stations de pompage et des réservoirs, pour une somme maximale de 7 903 397,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16162 - (7 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau doit réaliser, au cours des prochaines années, plusieurs projets de mise à niveau des infrastructures stratégiques dont elle est responsable.

Un premier contrat de services professionnels a été accordé pour réaliser des études d'avant-projet pour l'évaluation de l'état des infrastructures et circonscrire l'étendue des projets (décision antérieure CG15 0762) inscrit au programme 58027 "Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage ". Le présent contrat se basera sur ces études préliminaires pour finaliser la conception de ces projets et en assurer l'exécution. Pour ce faire le contrat prévoit des services professionnels en ingénierie et en architecture. Les premiers projets seront la réfection de la station de pompage Côtes-des-Neiges et des réservoirs Sommet et Montagne.

Pour réaliser l'ensemble des travaux, dans les meilleurs délais, la DEP requiert les services professionnels de firmes externes en ingénierie et en architecture pour les phases de conception et de surveillance des travaux.

L'appel d'offres 17-16162 a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 21 juin 2017. La date limite de réception des soumissions était le 10 juillet 2017. La durée initiale de publication était de dix-huit (18) jours. Cependant, elle fut prolongée au 24 juillet 2017, pour une durée réelle de trente-

deux (32) jours, suite aux addenda ci-dessous. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre-vingt (180) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 20 janvier 2018.

Cinq (5) addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions sur l'appel d'offres :

Addenda no.	Date	Raisons
1	5 juillet 2017	- Ajout d'un document de référence.
2	5 juillet 2017	- Report de la date d'ouverture des soumissions du 10 au 17 juillet 2017.
3	10 juillet 2017	- Correction du bordereau de soumission à pourcentage de la section IV
4	11 juillet 2017	- Réponses aux questions des soumissionnaires.
5	14 juillet 2017	- Report de la date d'ouverture des soumissions du 17 au 24 juillet 2017. - Remplacer ou corriger des clauses du devis technique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0762 - 17 décembre 2015 - Accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie pour des travaux relatifs aux réservoirs, aux postes de pompage, aux stations de surpression et aux chambres de vannes du réseau d'aqueduc primaire, soit à SNC-Lavalin pour la somme maximale de 7 683 927,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14188 (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes WSP Canada inc. et Viau Bastien Gosselin architectes inc., pour une période de neuf (9) ans ou jusqu'à l'épuisement des crédits, pour la mise à niveau des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal. Cette période de neuf (9) ans a été évaluée selon les risques et les incertitudes liées à ce type d'ouvrage. Ce contrat comprend les volets ingénierie et architecture pour : la réalisation de relevés et d'études, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, la coordination de la mise en service et la production d'expertises techniques.

Une équipe multidisciplinaire travaillera sur des projets, qui consistent, sans s'y limiter, à :

- remplacer ou moderniser les pompes et les équipements liés au procédé;
- installer ou remplacer les conduites d'alimentation et de distribution;
- remplacer ou renforcer des éléments de structure dans les réservoirs et chambres de vannes;
- remplacer ou moderniser les systèmes de chloration;
- remplacer ou moderniser les systèmes de ventilation, de climatisation, de chauffage et d'éclairage;
- remplacer ou moderniser les systèmes d'électricité de puissance;
- modifier la structure des bâtiments ou des locaux selon les nouveaux besoins;
- remplacer ou moderniser les systèmes d'automatisation et de contrôle;
- réaliser les correctifs requis pour la mise aux normes du bâtiment;
- installer les équipements temporaires pour permettre la continuité des opérations.

La rémunération des professionnels pour la prestation des services prévus à la présente convention est calculée selon un pourcentage de la valeur des travaux pour la conception et la surveillance au bureau, puis à taux horaire pour les études, la surveillance chantier et les services spéciaux.

Au montant total du contrat est inclus un pourcentage de 5 %, soit 358 430,71 \$, taxes incluses, pour toutes autres dépenses admissibles jugées pertinentes dans le cadre du contrat.

De plus, un pourcentage de 5%, soit 376 352,24, taxes incluses, a été ajouté au montant total du contrat pour les frais incidents pour permettre de réaliser des expertises impartiales, des simulations sur modèle réduit, des analyses de la valeur, des tests de laboratoire ou tous autres services jugés pertinents dans le cadre du contrat.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 17-16162, à deux (2) enveloppes, il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO. L'analyse d'admissibilité des soumissionnaires a été faite par le Service de l'approvisionnement; sept (7) soumissions (ingénierie et architecture) ont été déposées et jugées conformes. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Le comité de sélection composé de trois (3) membres a siégé le 18 août 2017. L'analyse des offres a permis de constater que sur les sept (7) soumissionnaires, cinq (5) ont franchi le seuil des 70% pour la note intérimaire. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit accordé aux firmes cocontractantes ayant obtenu le plus haut pointage final, soit les firmes WSP Canada inc. et Viau Bastien Gosselin architectes inc.

Le comité de sélection en est arrivé aux résultats présentés au tableau suivant :

soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Dépenses admissibles (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
WSP Canada inc. et Viau Bastien Gosselin Architectes inc..	70,3 %	0,15982	7 168 614,12 \$	358 430,71 \$	7 527 044,83 \$
Les services EXP inc. et TLÄ Architectes inc.	76,3 %	0,15686	7 668 528,67 \$	383 426,43 \$	8 051 955,10 \$
Beaudoin-Hurens inc. et TLÄ Architectes inc.	73,2%	0,15132	7 754 136,38 \$	387 706,82 \$	8 141 843,20 \$
SNC-Lavalin inc. et Cobalt Architectes inc.	78,3 %	0,15129	8 076 604,93 \$	403 830,25 \$	8 480 435,17 \$
Stantec Expert-Conseil Ltée et Bisson Fortin Architecture + Design inc.	70,5 %	0,12237	9 377 940,80 \$	468 897,04 \$	9 846 837,84 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	Non applicable	Non applicable	7 186 879,06 \$	359 343,95 \$	7 546 223,01 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)					(19 178,18) \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>	(0,25) %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>	524 910,27 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>	6,97 %

Le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, WSP Canada inc. et Viau Bastien Gosselin Architectes inc. a présenté une offre avec un écart favorable de 19 178,18 \$ (0,25 %) par rapport à la dernière estimation.

Les validations requises à l'effet que les soumissionnaires recommandés WSP Canada inc. et Viau Bastien Gosselin Architectes inc. ne font pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*, en vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entrée en vigueur le 2 novembre 2015.

La firme WSP Canada inc. détient une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Cette autorisation est échue. Toutefois, la firme WSP Canada inc. a soumis un document démontrant qu'elle a effectué une demande de renouvellement qui est en traitement auprès de l'AMF. Une copie de l'accusé de réception, en date du 4 novembre 2016 de ladite demande est jointe au présent dossier.

La firme Viau Bastien Gosselin architectes inc. détient une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en date du 25 avril 2017, portant le no. 2017-CPSM-1026130, valide jusqu'au 24 avril 2020. Une copie est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 7 527 044,83 \$, taxes incluses, comprenant le coût du contrat d'un montant de 7 168 614,12 \$, taxes incluses, ainsi qu'un montant de 358 430,71 \$, taxes incluses, pour dépenses admissibles. La dépense totale de 7 903 397,07 \$, taxes incluses, comprend le coût total du projet et le montant des incidences de 376 352,24 \$, taxes incluses.

Cette dépense de 7 903 397,07 \$, taxes incluses, représente un coût net de 7 216 854,97 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

La dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réfection des stations de pompage et des réservoirs visent à assurer la distribution fiable de l'eau potable, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans les travaux de mise aux normes et de modernisation des stations de pompage ou des réservoirs augmente le risque de problème lié à la désuétude des équipements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier décisionnel : Septembre 2017

Début du mandat : Octobre 2017

Fin du contrat prévu : septembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie VOYER, Service des communications

Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane OUELLET
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-24

Marie-Josée M GIRARD
Chef de division - Projets majeurs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André MARSAN
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2017-09-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-09-05

CE : 20.045

2017/09/13 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177541004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession partielle du contrat de la firme Dupras Ledoux inc. en faveur de la firme MLC Associés inc., à partir de la date de l'approbation de l'acte de cession, et la cession du contrat de la firme MDA experts-conseils en faveur de la firme Les Services exp inc., rétroactivement en date du 23 septembre 2015, conclue entre la Ville de Montréal, Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal (convention de services professionnels du lot 3, contrat 14344). / Approuver les conventions de cession à cet effet.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la cession du contrat de la firme Dupras Ledoux inc. en faveur de la firme MLC Associés inc., en date du 28 septembre 2017, et la cession du contrat de la firme MDA experts-conseils en faveur de la firme Les Services exp inc., rétroactivement en date du 23 septembre 2015, conclue entre la Ville de Montréal, Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal (convention de services professionnels du lot 3, contrat 14344).
2. d'approuver les conventions de cession à cet effet.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-09-04 20:45

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177541004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession partielle du contrat de la firme Dupras Ledoux inc. en faveur de la firme MLC Associés inc., à partir de la date de l'approbation de l'acte de cession, et la cession du contrat de la firme MDA experts-conseils en faveur de la firme Les Services exp inc., rétroactivement en date du 23 septembre 2015, conclue entre la Ville de Montréal, Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal (convention de services professionnels du lot 3, contrat 14344). / Approuver les conventions de cession à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil d'agglomération a accordé le 29 janvier 2015 quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. (présentement Cobalt architectes inc.) et Dessau inc. (présentement Stantec experts-conseils ltée) pour les lots 1, 2 et 4 et à Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils pour le lot 3 pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 \$, taxes incluses, et a approuvé les projets de convention à cette fin.

Le projet de convention de services professionnels composé de l'équipe Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) a été approuvé pour une somme maximale de 713 233,29 \$, taxes incluses.

En raison de la charge de travail requise pour la réalisation des travaux et dans un souci de bien servir les projets, la firme d'ingénieurs Dupras Ledoux inc. souhaite céder le contrat à la firme d'ingénieurs MLC Associés inc., en date du 28 septembre 2017, pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions.

La firme MLC Associés inc. ainsi que l'équipe de professionnels proposée par la firme pour reprendre les dossiers répondent à toutes les exigences contractuelles, de qualification et d'expérience prévues aux documents d'appel d'offres. L'équipe de professionnels est représentée par M. Luc Vallières inscrit depuis 30 ans à l'Ordre des Ingénieurs du Québec (OIQ).

Au moment de la signature de la convention de services professionnels du lot 3, le 23 septembre 2015, la firme MDA experts-conseils avait cessé ses activités de génie-conseil. Les ressources identifiées dans la soumission déposée par la firme MDA experts-conseils pour l'exécution du contrat sont devenues à l'emploi de la firme Les Services exp inc. Dans les faits, la convention de services professionnels a été signée entre la Ville, Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et les Services exp. inc. La convention de cession en faveur de la firme Les Services exp Inc. doit être dûment approuvée par la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0250 - 30 avril 2015 - Approuver cinq projets de convention de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée par lesquels Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels concernés, selon les mêmes termes et conditions.

CG15 0013 - 29 janvier 2015 - Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la cession partielle du contrat de la firme Dupras Ledoux inc. en faveur de la firme MLC Associés inc ainsi que de dûment autoriser rétroactivement, en date du 23 septembre 2015, la cession du contrat de la firme MDA experts-conseils en faveur de la firme Les Services exp inc.

MLC Associés inc. s'engage à reprendre à leur charge l'ensemble des projets de captation des gaz du lot 3, sauf les projets liés aux casernes no 65 et 77, pour lesquels des travaux sont encore en cours, et les projets liés aux casernes 23 et 24 pour lesquels l'acceptation définitive des travaux n'a pas encore eu lieu. Les projets qui seront pris en charge par MLC sont donc les suivants en date des présentes: les projets des casernes n° 25 (0273), n° 30 (0077), n° 35 (0038), n° 49 (0037), n° 50 (0192), n° 52 (3189), n° 54 (3313), n° 62 (3635), n° 66 (3238) et n° 67 (3435).

Malgré la clause 9.2 des clauses administratives générales, la Ville consent à ce que le Cessionnaire assume les responsabilités du Cédant uniquement à partir de la date de l'approbation de l'acte de cession.

La firme Dupras Ledoux inc. terminera les projets qui sont en cours d'exécution des travaux aux casernes n° 65 (3070) et n° 77 (3220). La firme Dupras Ledoux inc. aura aussi à fournir les services requis pendant l'année de garantie et à effectuer la réception définitive pour les casernes 23 (0280) et 45 (2431).

JUSTIFICATION

Des conventions de cession ont été préparées afin de finaliser les conditions pour officialiser les transactions permettant à MLC Associés inc. et Les Services exp inc. de faire affaire avec la Ville de Montréal dans la poursuite des contrats de Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils respectivement. Une copie des conventions de cession est jointe à l'intervention du Service des affaires juridiques.

MLC Associés inc. et Les Services exp inc. ne figurent pas au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Malgré ce qui précède, lesdits contrats ne sont pas

visés par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

MLC Associés inc. et Les Services exp inc. n'ont pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Les deux (2) firmes détiennent une autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les conventions de cession n'ont aucun impact en matière budgétaire pour la Ville, puisque les mêmes conditions contractuelles s'appliquent.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'approbation des conventions de cession pourrait avoir un impact sur l'échéancier des projets en cours.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les intervenants des projets seront informés des cessions du contrat de services professionnels lorsque celles-ci seront effectives.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin des travaux: décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Carole GUÉRIN, 30 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie DESSUREAULT
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-28

Jean BOUVRETTE
Directeur par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean BOUVRETTE
Directeur par intérim

Approuvé le : 2017-09-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-09-01



Dossier # : 1175841002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , Enquêtes - Crime organisé
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour des services professionnels en juricomptabilité pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 ou pour un montant maximal de 900 000 \$, taxes incluses / Contrat gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre pour des services professionnels en juricomptabilité;
2. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 900 000 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités du SPVM , et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-01 13:56

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175841002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , Enquêtes - Crime organisé
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour des services professionnels en juricomptabilité pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 ou pour un montant maximal de 900 000 \$, taxes incluses / Contrat gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) désire signer un protocole d'entente (voir document juridique) avec le Groupe de la gestion juricomptable (GGJ) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) afin de définir les modalités et conditions générales applicables à l'ensemble des services offerts par ce dernier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15-0014 - 29 janvier 2015 - Conclure une entente-cadre de services professionnels de gré à gré avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour des services professionnels en juricomptabilité pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017 ou pour un montant maximal de 900 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG12-0109 - 19 avril 2012 - Approuver un projet d'entente de service entre le ministère des Travaux publics Services gouvernementaux Canada et la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2015 ou un montant maximal de 400 000 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en juricomptabilité.

CG10-0198 - 20 mai 2010 - Approuver un protocole d'entente entre le Ministère des travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Groupe de la gestion juricomptable (GGJ), et la Ville de Montréal, pour la période du 1er avril 2010 au 31 mars 2012 ou un montant maximal de 99 999.99 \$, taxes incluses, selon la première des deux conditions réalisées.

DESCRIPTION

Le SPVM fait appel à la GGJ lorsque les services d'un juricomptable sont nécessaires lors d'enquêtes criminelles. La juricomptabilité est un domaine qui nécessite des connaissances

et un support technique spécialisé. Cette spécialité est reconnue depuis longtemps par les tribunaux canadiens pour les questions relevant d'enquête financière, de fraude et de blanchiment d'argent. Le contrat liant le SPVM et la GGJ sera à échéance prochainement (31 décembre 2017). Il y a donc lieu de signer un nouveau protocole.

JUSTIFICATION

Le SPVM désire retenir les services de la GGJ pour les raisons suivantes :

1. La Gendarmerie royale du Canada utilise déjà les services de la GGJ, par conséquent, tous ses employés répondent à nos normes d'enquête de sécurité;
2. Lors d'enquête criminelle, le SPVM pourrait perquisitionner des firmes comptables. Le juricomptable pourrait se retrouver en position de conflit d'intérêts s'il travaille dans la firme visée par la perquisition et le déroulement de l'enquête en serait sérieusement affecté. Le GGJ, étant un organisme gouvernemental appartenant à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne fait pas affaire avec des entreprises privées;
3. Dans le passé, les services de la GGJ étaient à notre entière satisfaction. De plus, certains dossiers majeurs sont en cours et il est important d'assurer une certaine continuité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La durée du contrat est de 3 ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, et est au montant de 900 000 \$ toutes taxes incluses, selon la première des deux éventualités. Les enquêtes criminelles étant de plus en plus complexes et les réseaux criminels de plus en plus structurés, la tendance actuelle prévoit des dépenses en juricomptabilité de l'ordre de 300 000\$ annuellement.

Les crédits budgétaires sont prévus annuellement dans le budget régulier de l'Unité des produits de la criminalité, le budget des projets spéciaux financés par le MSP(ACCEF et ACCES) de la Division du crime organisé, ainsi que le budget de la Division de la sécurité et de l'intégrité.

Frais annuels pour la juricomptabilité	UPC 107111	ACCEF 107202	Sécurité et intégrité 107252	Totaux
1 ^{er} janvier 2018 – 31 décembre 2018	93 900 \$	56 100 \$	150 000 \$	300 000 \$
1 ^{er} janvier 2019 – 31 décembre 2019	93 900 \$	56 100 \$	150 000 \$	300 000 \$
1 ^{er} janvier 2020 – 31 décembre 2020	93 900 \$	56 100 \$	150 000 \$	300 000 \$

Cependant, certaines dépenses ponctuelles pourraient être imputées dans d'autres unités ou projets.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la Sécurité publique/ Service de police art. 19, paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette entente fait l'objet de l'exception prévue par le Décret 831-76 qui permet à des municipalités de signer certains contrats avec des organismes gouvernementaux fédéraux sans obtenir un accord préalable du Gouvernement du Québec en vertu de l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q. chapitre M30)* .
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Minh Tri TRUONG
commandant police

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-31

Patrick LALONDE
Assistant-directeur police

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Didier DERAMOND
Directeur adjoint - Police

Approuvé le : 2017-09-01

Philippe PICHET
Directeur

Approuvé le : 2017-09-01



Dossier # : 1172610002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction stratégique , Planification stratégique , Relation avec la communauté
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 e) prendre des mesures adéquates visant à promouvoir, avec les partenaires du milieu, les droits énoncés dans la présente Charte ainsi que les responsabilités et les valeurs qui y sont inscrites et, à cet effet, soutenir des pratiques de sensibilisation et d'éducation
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver deux modèles de protocoles d'entente sur la présence policière en milieu scolaire, un premier entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et les commissions scolaires de l'Île de Montréal et l'autre, entre le SPVM et les établissements d'enseignements privés et autoriser le directeur du SPVM, ou son représentant, à les signer. Les protocoles seront en vigueur pour une période de 5 ans.

Il est recommandé au Comité exécutif, d'approuver deux modèles de protocoles d'entente sur la présence policière en milieu scolaire, un premier entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et les commissions scolaires de l'Île de Montréal et l'autre, entre le SPVM et les établissements d'enseignements privés, et d'autoriser le directeur du SPVM, ou son représentant, à les signer, au total de 5 pour les commissions scolaires et environ une centaine pour les établissements privés. Les protocoles seront en vigueur pour une période de 5 ans.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-25 17:45

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1172610002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction stratégique , Planification stratégique , Relation avec la communauté
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 e) prendre des mesures adéquates visant à promouvoir, avec les partenaires du milieu, les droits énoncés dans la présente Charte ainsi que les responsabilités et les valeurs qui y sont inscrites et, à cet effet, soutenir des pratiques de sensibilisation et d'éducation
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver deux modèles de protocoles d'entente sur la présence policière en milieu scolaire, un premier entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et les commissions scolaires de l'Île de Montréal et l'autre, entre le SPVM et les établissements d'enseignements privés et autoriser le directeur du SPVM, ou son représentant, à les signer. Les protocoles seront en vigueur pour une période de 5 ans.

CONTENU

CONTEXTE

Le Cadre de référence sur la présence policière dans les établissements d'enseignement a été créé en 2001 pour régir la présence des policiers à l'intérieur des établissements scolaires dans le cadre d'une intervention en contexte de prévention et de relations communautaires, d'enquête et d'urgence.

En 2005, le Cadre de référence est rendu disponible sur internet dans un document formel de la Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire. Ce Cadre fait place à des ententes informelles entre les policiers et les établissements scolaires.

En 2010, en vue de formaliser ces ententes informelles, une annexe au Cadre de référence a été jointe. Ce modèle d'entente visait à la formaliser sans toutefois exiger une signature des corps de police et des établissements scolaires. Le Comité de concertation sur l'intervention policière en milieu scolaire piloté par la Section des relations avec la communauté (aujourd'hui la Section de la prévention et de la sécurité urbaine), a vu le jour en 2009. Il est composé de membres dirigeants des cinq commissions scolaires de Montréal, de la Fédération des établissements d'enseignement privés du Québec (FÉEP), des commandants des Sections des enquêtes multidisciplinaires et coordination jeunesse (maintenant les commandants du Service partagé d'enquêtes) et les commandants et agent conseiller de la RAC (SPSU).

En 2011, suite aux changements du Cadre de référence, le comité a décidé de se concerter pour produire un modèle d'entente unique pour tous les établissements scolaires de Montréal. Ainsi, le policier patrouilleur agit de la même façon peu importe l'établissement scolaire dans lequel il se trouve.

En 2015, les membres en sont venus à un consensus et la version finale est signée par le directeur SPVM Marc Parent sur l'honneur, avec la clause de limite de responsabilité civile de moins de 200 000 \$ qui ne requiert la signature du maire. Parallèlement, le projet de Loi 56 visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école, a été déposé en juin 2012. Il vient régir les comportements à adopté tant chez les policiers que les membres du personnel d'établissements scolaires en matière d'intimidation et de violence à l'école. La Loi 56 a été adoptée en janvier 2016 et cette Loi rajoute une section sur l'intimidation dans le modèle d'entente, demande une signature formelle des dirigeants des corps policiers et des établissements scolaires et énonce des règles de logistique entourant les modalités du modèle d'entente. Suite à la Loi 56, le Comité a retravaillé le modèle d'entente pour répondre aux exigences de la Loi. Ce modèle doit maintenant être signé formellement par le directeur du Service, sans clause de limite de responsabilité civile, ce faisant le maire doit approuver le modèle d'entente et la délégation de signature.

Le nouveau modèle d'entente a été complété en septembre 2016 et il a dû être approuvé par tous les conseils de commissaires des commissions scolaires de Montréal, une seule commission scolaire avait le pouvoir d'approbation du document. La FÉEP a également approuvé le document à l'automne 2016. La dernière commission scolaire a approuvé le document en décembre 2016. Tout au long de la réalisation du modèle d'entente, Me Alain Cardinal et Me Lyne Campeau ont révisé le document.

En mars 2017, une révision finale a été faite par Me Campeau qui nous a demandé de faire deux modèles d'entente, un pour les commissions scolaires et l'autre pour les établissements privés en vue de l'approbation du maire. Me Campeau a aussi demandé d'inclure les listes complètes d'établissements scolaires aux ententes. Dans le cas des établissements privés indépendantes, il est possible que d'autres écoles s'ajoutent lors du prochain recensement annuel puisque des listes formelles ne sont pas encore disponibles. Les modifications ont été effectuées en mars 2017 également. Des délais administratifs ont empêché la présentation du dossier au comité exécutif avant ce jour.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure.

DESCRIPTION

Dans le cas des deux ententes, les interventions se déclinent de la façon suivante pour les deux organisations :

Dans les interventions en contexte de prévention et de relations communautaires, annuellement, les parties, par le biais de la direction d'établissement et de l'agent désigné par le poste de quartier concerné, conviennent d'une stratégie de mise en place d'interventions préventives. À cette fin, elles s'engagent à se la communiquer par écrit avant le 15 octobre de chaque année scolaire.

En contexte de prévention, les établissements scolaires de l'Île de Montréal vivent différentes problématiques. De plus, les agents sociocommunautaires n'offrent pas tous les mêmes projets aux écoles, donc il est important de personnaliser l'offre et la demande de chaque établissement scolaire, selon les problématiques vécues qui peuvent différer d'une année à l'autre. Une annexe jointe à l'entente permet que chaque établissement scolaire et son agent sociocommunautaire conviennent ensemble des points de prévention et de relation communautaire à travailler durant l'année scolaire en fonction des réalités de

chacun. L'original de cette annexe, signé par le directeur de l'établissement scolaire et le commandant ou inspecteur de PDQ, fait partie de l'entente globale pour l'établissement scolaire ou la commission scolaire visé.

Dans les interventions en contexte de prévention et de relations communautaires, elles s'entendent à conjuguer leurs efforts autour de 4 objectifs :

1. Développer des comportements sociaux et des attitudes responsables chez les élèves, jeunes et adultes.
2. Maintenir une approche préventive en favorisant l'éducation au respect, à la collaboration et au partage.
3. Encourager et entreprendre des actions concertées entre différents partenaires pouvant contribuer au développement de l'élève dans un contexte sain et sécuritaire.
4. Favoriser l'implication parentale.

Dans les interventions en contexte d'urgence, donc situation dangereuse mettant en cause la sécurité et/ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne (élève, personnel scolaire, parents ou autres) qui se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement scolaire, les actions à réaliser concernant les mesures d'urgence, telles qu'élaborées dans le Plan local des mesures d'urgence, devraient prendre en compte, entre autres, les éléments suivants (E-9.1, r.21 article 63.9) :

1. Prévoir la procédures à suivre dans les cas où une situation d'urgence requiert la présence de policiers, notamment celle d'un tireur actif.
2. Mettre en place les mesures visant à contrer toute forme de violence susceptible de porter atteinte à l'intégrité ou la sécurité d'une personne.
3. Mettre en place un processus de rétroaction portant sur la qualité et l'efficacité de la collaboration apportée et des interventions effectuées incluant toutes les personnes impliquées directement ou indirectement dans un événement critique.

Dans les interventions en contexte d'enquête, enquête effectuée par un établissement en raison d'une infraction à son code de vie, ses règles de conduite, ses règlements et politiques, de même qu'à ceux de l'établissement d'enseignement public ou privé, ou à toute autre disposition législative ou réglementaire applicable, notamment celles d'ordre criminel ou pénal. Dans les situations pouvant être de nature criminelle ou pénale, la direction de l'établissement d'enseignement peut consulter ou demander l'intervention du SPVM qui, de son propre chef, peut aussi décider de mener une enquête dans un établissement. L'intervention policière dans un contexte d'enquête tient compte, entre autres, des éléments suivants :

1. Transmettre réciproquement l'information nécessaire et prévoir, de façon concertée, les actions à réaliser avant l'intervention policière dans un contexte d'enquête.
2. Établir les différentes actions à réaliser lors de l'intervention policière dans un contexte d'enquête.
3. Mettre en place un processus de rétroaction.

Finalement, dans les interventions dans les situations d'intimidation ou de violence où tous les établissements ont l'obligation d'agir de manière préventive et d'intervenir face aux situations d'intimidation ou de violence, lors de certaines circonstances, l'intervention du SPVM peut être demandée. Dans les situations d'intimidation ou de violence, les interventions de chacune des parties tiennent notamment compte, sous réserve des dispositions légales applicables relatives à la protection des renseignements personnels, des éléments suivants :

1. L'obligation de mettre en place des activités de prévention de l'intimidation et de la violence.

2. Convenir des actions à prendre lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est signalé.
3. Mettre en place un processus de communication.

JUSTIFICATION

Pour les deux ententes, cette présente policière peut se dérouler dans trois contextes particuliers soit dans le cadre d'activités de prévention, d'enquête ou en situation d'urgence. Les parties s'engagent à favoriser la collaboration, la concertation ainsi que la réciprocité d'action pour la réalisation des fins visées par la présente entente; fournir aux personnes concernées de leur organisation respective l'information sur le contenu de la présente entente nécessaire pour en assurer la mise en oeuvre et réaliser un bilan annuel conjoint sur la mise en oeuvre de la présente entente.

Au final, cette entente doit être acceptée tel quelle. Comme elle a été travaillée en concertation et approuvée par tous les conseils de commissaires, des modifications requerraient au minimum une autre année de travail, sans compter que la Table provinciale (qui comprend plusieurs ministères) pourrait nous imposer son modèle qui est similaire pour tout le Québec.

Ces protocoles sont provinciaux, ont été adaptés pour Montréal et ont été acceptés par le Conseil des commissaires des commissions scolaires et la FÉEP. L'approbation des deux protocoles d'entente est nécessaire afin de pouvoir procéder à la préparation de 5 ententes pour les commissions scolaires et environ 100 pour les établissements privés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école imposait un délai de une année à compter de sa date d'adoption pour signer le modèle d'entente. Finalement, la Table provinciale a reporté l'échéance de la signature de l'entente à la fin de l'année scolaire en cours.

La loi prévoit que si le corps policiers et ses établissements scolaires ne s'entendent pas, le modèle d'entente de la Table provinciale s'appliquera. Celui-ci est différent de celui proposé par notre organisation, ce dernier répondant aux besoins de tous les acteurs en cause et s'apparente à notre réalité montréalaise de centre urbain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier au politique, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Diane GODIN, Service de police de Montréal

Lecture :

Diane GODIN, 10 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline COURNOYER
commandant police

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-04

Daniel D TOUCHETTE
assistant-directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Simonetta BARTH
Directeur-adjoint F/S

Approuvé le : 2017-08-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Philippe PICHET
Directeur

Approuvé le : 2017-08-11



Dossier # : 1170552005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver le projet d'acte de donation par lequel la Ville de Montréal accepte le don du buste de Toussaint Louverture de Dominique Dennery, fait par le Bureau de la communauté haïtienne de Montréal dans le cadre des célébrations de son 375e anniversaire.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte de donation par lequel la Ville de Montréal accepte le don du buste de Toussaint Louverture de l'artiste Dominique Dennery, fait par le Bureau de la communauté haïtienne de Montréal dans le cadre des célébrations de son 375e anniversaire.
2. le tout suivant les termes et conditions prévus au contrat.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-08-29 16:08

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1170552005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver le projet d'acte de donation par lequel la Ville de Montréal accepte le don du buste de Toussaint Louverture de Dominique Dennerly, fait par le Bureau de la communauté haïtienne de Montréal dans le cadre des célébrations de son 375e anniversaire.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, des membres de la communauté haïtienne ont souhaité offrir un buste grandeur nature de Toussaint Louverture réalisé par l'artiste Dominique Dennerly à la Ville. Le Bureau de la communauté haïtienne de Montréal (BCHM) est l'organisme qui les représente. En décembre 2016, un de leurs représentants en a fait la proposition à l'arrondissement de Ville-Marie qui a donné son aval au projet en acceptant de financer le socle et d'installer le buste de Toussaint Louverture à l'entrée du parc du même nom sur le boulevard de Maisonneuve Est à l'entrée des Habitations Jeanne-Mance, où logent des membres plus de 70 communautés culturelles dont la communauté haïtienne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE04 2542 (22 décembre 2004) et CM05 0061 (25 janvier 2005) : Nommer «parc Toussaint -Louverture» , le parc situé de part et d'autre du boulevard De Maisonneuve Est, entre les rues Sanguinet et Saint-Dominique dans l'arrondissement de Ville-Marie (sommaire : 1041666017).

DESCRIPTION

L'œuvre en bronze coulé par la Fonderie d'Art d'Inverness, d'une valeur estimée à 30 000 \$, est installée à l'entrée du parc Toussaint-Louverture. L'œuvre consiste en un buste grandeur nature de Toussaint Louverture, figure emblématique du mouvement de l'émancipation des Noirs en Amérique et de l'universalisation des droits humains.

L'acte de donation prévoit que la conception et la fabrication du buste soient financés par la communauté via une campagne de levée de fonds et que tous les droits de propriété de l'œuvre soient transférés à la Ville.

La Ville intègre cette œuvre à sa collection d'art public et en assure la conservation et l'entretien.

JUSTIFICATION

Ce legs d'un buste de Toussaint Louverture, figure du mouvement de l'émancipation des Noirs, dans le parc qui porte son nom permet de souligner l'apport de la communauté haïtienne de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts sont payés entièrement par l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020, en particulier avec l'action numéro 10 qui vise à préserver le patrimoine et promouvoir la culture.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal et le Service des communications de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réception de l'œuvre, aménagement et installation de l'œuvre : semaine 14 août 2017.
Inauguration : 23 août 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Procédure d'acquisition d'œuvre d'art public par donation à la Ville de Montréal, à la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Adriana MELENDEZ, Ville-Marie
José PIERRE, Ville-Marie
Alain DUFORT, Direction générale
Nadia BASTIEN, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

José PIERRE, 11 août 2017
Nadia BASTIEN, 11 août 2017
Alain DUFORT, 10 août 2017
Adriana MELENDEZ, 10 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle RIENDEAU
agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-10

Michèle PICARD
Chef de division - Équipements culturels et
bureau d'art public

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roseline RICO
directeur(trice)- développement culturel

Approuvé le : 2017-08-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2017-08-29



Dossier # : 1176692002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accepter le bénéfice des engagements pris en application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, dans le cadre du projet de développement résidentiel sur les lots 3 361 976, 3 361 992, 3 362 017 et 3 362 018 du cadastre du Québec, situés au nord du prolongement prévu de la rue Gilford et à l'ouest de la 4e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Il est recommandé au conseil municipal de :

- Accepter le bénéfice des obligations de Société en commandite Gilford en faveur de la Ville de Montréal, telles que ces obligations sont prévues dans la lettre d'engagement du 28 août 2017 et dans l'acte d'hypothèque signé par Société en commandite Gilford le 28 août 2017 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le même jour sous le numéro 23 332 132.
- Consentir à l'annulation, pour ce qui est des termes relevant de la compétence du conseil municipal, de l'entente de développement conclue entre Consortium Angus inc. et la Ville de Montréal le 25 janvier 2012, et dont les droits et obligations de Consortium Angus inc. ont été cédés à Consortium Angus S.E.C. le 9 mars 2012, puis à Société en commandite Gilford le 16 décembre 2016.
- Abroger la résolution CM11 0969 adoptée par le conseil municipal le 19 décembre 2011, en vertu de laquelle le conseil approuvait, pour ce qui était des termes relevant de sa compétence, l'entente de développement du 25 janvier 2012.

Il est recommandé au conseil d'agglomération de :

- Accepter le bénéfice des obligations de Société en commandite Gilford en faveur de la Ville de Montréal, telles que ces obligations sont prévues dans la lettre d'engagement du 28 août 2017 et dans l'acte d'hypothèque signé par Société en commandite Gilford le 28

août 2017 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le même jour sous le numéro 23 332 132.

- Accepter le bénéfice de la cession de rang hypothécaire et de l'assumption d'hypothèque accordées le 28 août 2017 par Consortium Angus S.E.C. en faveur de la Ville de Montréal et publiées au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le même jour sous le numéro 23 332 132.

- Autoriser la mainlevée de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal aux termes de l'acte signé par Consortium Angus inc. le 22 décembre 2014 et publié le même jour au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 21 272 814.

- Consentir à l'annulation, pour ce qui est des termes relevant de la compétence du conseil d'agglomération, de l'entente de développement conclue entre Consortium Angus inc. et la Ville de Montréal le 25 janvier 2012, et dont les droits et obligations de Consortium Angus inc. ont été cédés à Consortium Angus S.E.C. le 9 mars 2012, puis à Société en commandite Gilford le 16 décembre 2016.

- Abroger la résolution CG11 0448 adoptée par le conseil d'agglomération le 22 décembre 2011, en vertu de laquelle le conseil approuvait, pour ce qui était des termes relevant de sa compétence, l'entente de développement du 25 janvier 2012.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-31 16:01

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176692002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accepter le bénéfice des engagements pris en application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, dans le cadre du projet de développement résidentiel sur les lots 3 361 976, 3 361 992, 3 362 017 et 3 362 018 du cadastre du Québec, situés au nord du prolongement prévu de la rue Gilford et à l'ouest de la 4 ^e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

CONTENU

CONTEXTE

Société en commandite Gilford (« S.E.C. Gilford ») prévoit réaliser un projet de développement immobilier résidentiel comprenant environ 321 logements sur le site anciennement occupé par l'entreprise Solotech, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Le site, composé des lots 3 361 976, 3 361 992, 3 362 017 et 3 362 018 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, est situé au nord du prolongement prévu de la rue Gilford et à l'ouest de la 4^e Avenue.

Le site du projet a fait l'objet, le 25 janvier 2012, d'une entente de développement (l'« Entente de développement 2012 ») conclue entre Consortium Angus inc. et la Ville de Montréal. Le 9 mars 2012, Consortium Angus inc. a cédé à Consortium Angus S.E.C. ses droits et obligations aux termes de l'Entente de développement 2012. Cette dernière société a ensuite acquis le site.

Consortium Angus S.E.C. prévoyait réaliser un projet de développement résidentiel, lequel ne s'est pas matérialisé, causant ainsi un retard par rapport aux échéances qui étaient prévues dans l'Entente de développement 2012 pour la réalisation d'un projet de logements sociaux. En effet, cette entente prévoyait la vente d'un terrain situé sur le site du projet pour la réalisation d'environ 45 logements sociaux.

Les instances ont accepté de reporter l'échéance pour la réalisation du projet de logements sociaux, tout en obtenant une garantie hypothécaire afin d'assurer la vente du terrain social

et de protéger les droits contractuels de la Ville en cas de changement de propriétaire du site (l'« Hypothèque Ville 2014 ») (CG15 0081).

Le 16 décembre 2016, le site a été vendu à S.E.C. Gilford, laquelle a assumé les droits et obligations du promoteur aux termes de l'Entente de développement 2012. Afin de garantir le paiement d'une balance de prix de vente, une hypothèque en faveur du vendeur a été prévue dans l'acte de vente (l'« Hypothèque Vendeur 2016 »), de même qu'un droit de résolution en faveur du vendeur.

S.E.C. Gilford demande maintenant l'adoption d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Le projet présenté par S.E.C. Gilford répond aux objectifs de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* de la Ville de Montréal, ainsi qu'aux objectifs de la *Stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables et de lutte à l'insalubrité* de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Afin de consigner ses engagements relativement à ces stratégies municipales, S.E.C. Gilford a signé, le 28 août 2017, une lettre d'engagement en faveur de la Ville de Montréal. Elle a également signé et publié un acte d'hypothèque (l'« Hypothèque Ville 2017 ») afin de garantir ses engagements en matière de logements sociaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE05 1708 (2005-08-24) - Adoption de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels

CG11 0448 (2011-12-22) - Approuver l'entente de développement entre Consortium Angus inc. et la Ville de Montréal, pour la réalisation du projet immobilier à vocation résidentielle sur le site anciennement occupé par l'entreprise Solotech

CE 12 0338 (2012-03-14) – Création d'un Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles

CG14 0577 (2014-12-18) – Approuver l'achat par la Ville de Montréal d'un terrain destiné à la construction de logements sociaux et communautaires, situé sur le site anciennement occupé par l'entreprise Solotech dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

CG15 0081 (2015-02-26) – Accepter et ratifier l'hypothèque accordée par Consortium Angus S.E.C. en faveur de la Ville de Montréal / Accepter et ratifier tous les termes de l'acte d'hypothèque, notamment le report de l'échéance pour la vente à la Ville de Montréal du terrain destiné à la construction de logements sociaux et communautaires

CA15 260148 (2015-05-14) – Dépôt et adoption de la Stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables et de lutte à l'insalubrité

CE15 2254 (2015-12-09) – Adoption de modifications à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels

DESCRIPTION

S.E.C. Gilford prévoit réaliser un projet résidentiel de 321 logements, en 8 phases. Ce projet incorporera des logements sociaux et des logements abordables privés, ainsi que des logements adaptés aux besoins des familles. Les engagements de S.E.C. Gilford sont les suivants :

- **Logements sociaux :**

68 logements sociaux (20 % de la superficie de plancher totale du projet), se déclinant en 64 logements sur le site du projet et une contribution financière de 85 000 \$ pour compenser les 4 logements manquants. Contribution à être déposée au Fonds de contribution de la Stratégie d'inclusion.

Réalisation du projet de 64 logements sociaux selon la formule clés en main ou, en alternative, vente d'un terrain ayant un potentiel de 64 logements à la Ville ou à un organisme désigné par la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville. Ce terrain est identifié comme la phase 8 sur le plan joint au présent sommaire.

Prix de vente du terrain social : 588 000 \$, soit 8 000 \$ x 45 logements (le prix dans l'Entente de développement 2012) plus 12 000 \$ x 19 logements. Le prix de 12 000 \$ / logement est le prix payé par la Ville dans les ententes d'inclusion depuis plusieurs années.

Garantie :

Hypothèque Ville 2017 sur la partie de lot correspondant au terrain social, soit une partie du lot 3 362 017 du cadastre du Québec. Acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 28 août 2017 sous le numéro 23 332 132.

Montant de l'Hypothèque Ville 2017 : 1 241 000 \$, calculé selon l'écart entre la valeur marchande du terrain social et le prix de vente. La valeur marchande est celle attribuée à ce secteur et approuvée par le comité exécutif lors de la modification de la Stratégie d'inclusion en 2015 (CE15 2254).

Si la résolution faisant l'objet du présent sommaire est adoptée par les instances, l'Hypothèque Ville 2017 remplacera l'Hypothèque Ville 2014, dont la Ville donnera mainlevée.

· **Logements abordables privés :**

51 logements abordables (20 % des logements privés du projet). .

Garantie :

Lettre de garantie bancaire garantissant la réalisation des logements abordables privés.

Montant de la garantie bancaire : 10 000 \$ par logement, à déposer lors de la demande de permis de construction pour chaque phase du projet. Total de 510 000 \$.

· **Logements familiaux :**

42 maisons de ville de 3 chambres à coucher (16 % des logements privés du projet). Le projet incorpore aussi 16 maisonnettes adossées de 2 chambres à coucher, sur 2 étages, ainsi que 32 unités de copropriété de 3 chambres à coucher.

Garantie :

Versement de 10 000 \$ pour chaque logement non réalisé. Aucune garantie bancaire, car la réalisation de ces logements est aussi encadrée dans le PPCMOI.

Afin de donner effet aux engagements précités, le présent sommaire recommande, dans un premier temps, de :

- Accepter le bénéfice des obligations de S.E.C. Gilford en faveur de la Ville, telles que ces obligations sont prévues dans la lettre d'engagement du 28 août 2017 et dans l'Hypothèque Ville 2017.
- Accepter le bénéfice de la cession de rang et de l'assumption d'hypothèque accordées le 28 août 2017 par Consortium Angus S.E.C. en faveur de la Ville et consignées dans le même acte que l'Hypothèque Ville 2017.

La cession de rang permet que l'Hypothèque Ville 2017 soit de premier rang, malgré sa publication au bureau de la publicité de droits postérieurement à la publication de l'Hypothèque Vendeur 2016.

L'assumption, par Consortium Angus S.E.C., de l'Hypothèque Ville 2017 permet que l'Hypothèque Ville 2017 continue de produire ses effets à l'encontre de Consortium Angus S.E.C. si celle-ci exerce son droit de résolution et devient propriétaire du terrain social.

Il convient ensuite de :

- Autoriser la mainlevée de l'Hypothèque Ville 2014.
- Consentir à l'annulation des articles de l'Entente de développement 2012 qui traitent de sujets qui sont de la compétence du conseil municipal ou du conseil d'agglomération, notamment l'article 3, et abroger les résolutions CM11 0969 et CG11 0448 approuvant ces articles de l'entente.

Dans la lettre d'engagement du 28 août 2017, S.E.C. Gilford consent elle aussi à l'annulation de l'Entente de développement 2012.

Un sommaire décisionnel sera acheminé au conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie afin de recommander que soit abrogée l'Entente de développement 2012 pour ce qui est des termes relevant de la compétence du conseil d'arrondissement, ainsi que la résolution CA11 260368 en vertu de laquelle le conseil d'arrondissement approuvait l'entente.

Le présent sommaire est fait avec l'accord de la Division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

JUSTIFICATION

Il est recommandé d'accepter le bénéfice des engagements pris par S.E.C. Gilford, de manière ce qu'ils remplacent les termes de l'Entente de développement 2012 pour ce qui est de la réalisation de logements sociaux, de logements abordables privés et de logements familiaux. Le projet présenté par S.E.C. Gilford répond aux objectifs de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* de la Ville de Montréal, ainsi qu'aux objectifs de la *Stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables et de lutte à l'insalubrité* de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Le tableau qui suit illustre les différences entre l'Entente de développement 2012 et la lettre d'engagement du 28 août 2017 :

	Entente de développement 2012	Lettre d'engagement du 28 août 2017
% inclusion	15 % social - 15 % abordable	20 % social - 20 % abordable
Projet global	300 logements (dont 255 logements privés)	321 logements (dont 257 logements privés)
Social	45	68 (64 sur un terrain sur site et 4 compensés au moyen d'une contribution financière)
Social - Surface terrain	1405,8 m ²	1640,8 m ²
Social - Prix d'achat	8 000 \$ x 45 = 360 000 \$	(8 000 \$ x 45) + (12 000 \$ x 19) = 588 000 \$
Social - Hypothèque	1 485 000 \$	1 241 000 \$ *
Abordable	45	51
Familial	45	90 (42 maisons de ville de 3 cc, 16 maisonnettes adossées de 2 cc, 32 condos de 3 cc)

* Montant calculé selon la valeur marchande du secteur, approuvée par le comité exécutif le 9 décembre 2015 (CE15 2254)

Enfin, S.E.C. Gilford s'engage, dans la lettre d'engagement du 28 août 2017, à vendre le terrain social même si sa demande de PPCMOI est refusée par le conseil d'arrondissement. Toutefois, dans cette éventualité, les autres engagements du de S.E.C. Gilford deviendront nuls. Ceci permet de conserver l'engagement en matière de logements sociaux prévu dans l'Entente de développement 2012 et assumé par S.E.C. Gilford au moment de son acquisition du site.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire n'a aucun impact financier. Si la réalisation des logements sociaux devait prendre la forme de la vente du terrain social à la Ville, un sommaire décisionnel serait alors acheminé aux instances afin de faire approuver la transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent sommaire a un impact indirect en matière de développement durable, en consolidant l'application de la Stratégie d'inclusion, et ainsi en maintenant la mixité sociale montréalaise, reconnue comme facteur de développement urbain viable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Pier ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Olivier CARIGNAN DE CARUFEL, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Olivier CARIGNAN DE CARUFEL, 22 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élise BÉLAND
Conseillère en développement - Habitation

ENDOSSÉ PAR

Bernard CYR
Cadre sur mandat

Le : 2017-08-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation

Approuvé le : 2017-08-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-08-31



Dossier # : 1171097001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement du réseau aérien longeant le boulevard Laurentien entre la rue de Louisbourg et la rue Émile-Nelligan nord, la rue Lachapelle entre la rue de Louisbourg et le boulevard Gouin et les rues de Salaberry et Périnault entre le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle. Dépense totale de 1 368 202,50 \$ taxes incluses.

Il est recommandé:

1. de mandater la Direction des transports pour déposer une demande d'enfouissement du réseau aérien longeant le boulevard Laurentien entre la rue Louisbourg et la rue Émile-Nelligan nord, la rue Lachapelle entre la rue Louisbourg et le boulevard Gouin et les rues de Salaberry et Périnault entre le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle dans le cadre du programme embellir les voies publiques d'Hydro-Québec;
2. de demander à Hydro-Québec de réaliser une étude d'avant-projet (ingénierie électrique et expressions des besoins civils);
3. de mandater la CSEM pour agir en tant qu'intégrateur technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des réseaux de distribution câblés;
4. d'autoriser le Directeur des transports à signer tous documents relatifs à l'enfouissement, et ce, au nom de la Ville de Montréal;
5. de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés, évalués à 1,19 M\$ plus les taxes applicables, si la Ville de Montréal décide d'abandonner la demande d'enfouissement.
6. d'autoriser à cette fin une dépense totale de 1 368 202,50 \$ taxes incluses.

7. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-01 15:12

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1171097001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement du réseau aérien longeant le boulevard Laurentien entre la rue de Louisbourg et la rue Émile-Nelligan nord, la rue Lachapelle entre la rue de Louisbourg et le boulevard Gouin et les rues de Salaberry et Périnault entre le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle. Dépense totale de 1 368 202,50 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

De 2017 à 2020, des investissements de l'ordre de 37,5 millions \$ sont prévus pour des travaux de réfection et de réaménagement dans le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle entre le pont Lachapelle et la rue de Louisbourg dans l'arrondissement d'Achunatic-Cartierville. Ces travaux permettront la réfection des conduites souterraines d'eau et d'égout ainsi que de la chaussée et sont une opportunité de réaliser un réaménagement majeur de ces tronçons afin de favoriser l'accessibilité et la sécurité des déplacements et pour prendre en compte l'augmentation de l'achalandage des piétons, des cyclistes et du transport en commun. De plus, cela permettra de rehausser la qualité des aménagements paysagers de cette porte d'entrée sur le territoire Montréalais. Ce projet de réaménagement aura un impact majeur sur la qualité de vie des résidents et particulièrement des aînés résidant sur le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle. Ces aménagements feront de ce secteur une entrée de ville emblématique digne d'une métropole du 21^e siècle, non seulement par son aménagement, mais par l'ajout d'un éclairage architectural des arbres matures bordant le pont (concept de « forêt bleue »). Considérant l'ampleur de ce projet, les travaux se dérouleront en trois phases.

La première phase des travaux a débuté en mars 2017 et devrait se terminer en septembre 2018. Elle comprend le boulevard Laurentien entre le pont Lachapelle et la rue Émile-Nelligan, la rue Lachapelle entre le pont Lachapelle et le boulevard Gouin et le boulevard Gouin situé entre le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle. Dans les tronçons de rues visés par cette phase, les lignes aériennes sont déjà enfouies.

Dans les phases subséquentes, les travaux auront lieu en 2019 dans la rue Lachapelle entre le boulevard Gouin et la rue de Louisbourg et en 2020 dans le boulevard Laurentien entre la rue Émile-Nelligan et la rue de Louisbourg. Les lignes aériennes doivent être enfouies afin de réaliser les aménagements prévus et de maximiser le potentiel de développement du terrain.

Ces travaux d'enfouissement, ainsi que les frais connexes à leur planification sont à la charge de la Ville de Montréal. Ainsi, le présent dossier décisionnel vise le dépôt d'une demande d'enfouissement des lignes aériennes à Hydro-Québec et l'engagement de la Ville à rembourser les frais d'expertise en ingénierie de la part d'Hydro-Québec, leur permettant de bien cerner l'ampleur des travaux d'enfouissement du réseau aérien.

Étapes déjà autorisées

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées : • Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 37 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routière et de réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle	-	Janvier 2016	
Étapes en cours de réalisation : • Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les boulevards Laurentien et Gouin, et dans les rues Lachapelle, Vanier, de l'Abord-à-Plouffe et du Bocage - Phase 1	21 896 446,49 \$ taxes incluses	Mars 2017	Octobre 2018

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Coût prévu	Date de début prévue	Date de fin prévue
• Demande à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement du réseau aérien longeant le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle	1 368 202,50 \$ taxes incluses	Été 2017	-

Étapes à venir ultérieurement

	Coût prévu	Date de début prévue	Date de fin prévue
• Adoption du budget d'investissements et du règlement d'emprunt (16 440 425 \$, taxes et frais d'étude inclus) pour les travaux d'enfouissement du réseau aérien de la rue Lachapelle et du boulevard Laurentien au PTI - Phases 2 et 3	-	2017	2018
• Adoption des budgets de fonctionnement (400 000 \$) pour les modifications des branchements au réseau électrique des riverains dans le cadre des travaux d'enfouissement. - Phases 2 et 3	-	2018	2018

· Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'enfouissement du réseau aérien de la rue Lachapelle entre Gouin et de Louisbourg - Phase 2	À venir	2019	2020
· Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'enfouissement du réseau aérien du boul Laurentien entre Émile-Nelligan et de Louisbourg - Phase 3	À venir	2020	2021

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0623 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les boulevards Laurentien et Gouin, et dans les rues Lachapelle, Vanier, de l'Abord-à-Plouffe et du Bocage - Phase 1. Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 21 896 446,49 \$ (contrat: 18 424 424,00 \$ et incidences: 3 506 954,15 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 261601- 7 soumissionnaires (1167231047).

CM16 1262 - 23 novembre 2016 - Approuver un projet de promesse entre la Ville et Entreprises Sylubel inc. et Gestion Vilusa inc. pour la réalisation d'un échange d'immeubles afin de permettre au SIVT de recommander aux autorités municipales de la Ville d'octroyer le contrat pour la réfection des infrastructures souterraines et routières du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, entre le pont Lachapelle et la rue Louisbourg, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et ce, avant que la Ville ne soit légalement propriétaire des immeubles convoités en vertu de cet échange.

CM16 0468 - 18 avril 2016 - Confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'engagement de la Ville d'acquérir certaines parcelles de terrain appartenant au domaine hydrique de l'État situées en bordure du pont Lachapelle, afin de permettre à la Ville d'accorder les contrats de réfection des voies publiques, de la piste cyclable et du réaménagement paysager des abords du pont Lachapelle, sous condition de les conserver à des fins publiques et non lucratives / Mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique de l'État, afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de ces propriétés. N/Réf. : 31H12-005-1144-03

CM16 0137 - 25 janvier 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 37 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routière et de réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle entre le pont Lachapelle et la rue de Louisbourg (1151097015).

DESCRIPTION

Des lignes électriques aériennes de basse et moyenne tension, longent le boulevard Laurentien de la rue de Louisbourg à la rue Émile-Nelligan Nord, la rue Lachapelle de la rue de Louisbourg au boulevard Gouin et les rues de Salaberry et Périnault entre la rue Lachapelle et le boulevard Laurentien. la Direction des transports en accord avec l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville propose d'enfouir ces lignes aériennes.

Hydro-Québec exige une autorisation formelle des instances décisionnelles des municipalités avant de procéder à la conception des travaux pouvant mener à une modification de son

réseau de distribution. Le coût de la conception des travaux a été établi par Hydro-Québec selon leur procédure habituelle et est évalué à un maximum de 1 368 202,50 \$ taxes incluses.

La résolution du Conseil municipal doit mentionner que:

- la municipalité demande à Hydro-Québec de réaliser une étude d'avant-projet (conception des plans et devis) incluant l'intégration des besoins en ouvrages de génie civil des entreprises propriétaires des réseaux de distribution câblées;
- la municipalité s'engage à rembourser les coûts engagés si elle décide d'abandonner le projet;
- la municipalité mandate la CSEM comme intégrateur technique et gestionnaire des travaux de génie civil pour l'enfouissement.

La conception des travaux portera sur les modifications au réseau de distribution électrique et les travaux civils connexes (excavation et installation de conduites souterraines), ainsi que sur les coûts de ces travaux et l'échéancier de réalisation. La portion concernant les travaux civils, sera réalisée en collaboration avec la Commission des services électriques de Montréal.

Aux travaux d'Hydro-Québec et aux travaux civils, s'ajoutent le déplacement des liens de télécommunications et de câblodistributeurs, de même que les subventions aux propriétaires concernés pour la modification des points de raccordement électrique..

JUSTIFICATION

Les lignes aériennes ne font pas seulement longer les rues de ce projet, mais elles les traversent à plusieurs endroits. Le réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle vise à faire de ce secteur une entrée de ville emblématique digne d'une métropole du 21^e siècle, mais les lignes aériennes entrent en conflit avec les aménagements des futurs trottoirs. Présentement une portion du boulevard Laurentien a un trottoir sur un seul de ses côtés. Afin de pouvoir réaménager les rues et d'implanter des trottoirs confortables et sécuritaires dans ces deux artères, il a été convenu entre l'arrondissement et les instances de la Ville d'enfouir ces lignes aériennes.

Il est important qu'Hydro-Québec entame la conception des plans et devis à court terme en vue de respecter les échéanciers du projet et de poursuivre les étapes subséquentes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville de Montréal est en négociation présentement avec Hydro-Québec afin de remplacer l'entente 83-89 par une entente plus globale. Dans cette nouvelle entente Hydro Québec s'engagerait à subventionner l'enfouissement selon que les rues font partie du réseau prioritaire et de gestion de crise ou du réseau à caractère économique qui seront établis dans un plan directeur d'enfouissement. Avec la mise à sens unique des deux artères, le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle feront partie du réseau prioritaire et de gestion de crise, car elles font partie du réseau stratégique de la Ville et elles constituent une entrée de Ville importante. Pour ces différentes raisons, ces deux rues devraient avoir la plus forte subvention d'Hydro-Québec dans la nouvelle entente.

Il est estimé par Hydro-Québec que les frais d'expertise en ingénierie leur permettant de bien cerner l'ampleur des travaux d'enfouissement du réseau aérien (plans et devis) seraient de 1 368 202,50 \$ taxes incluses. Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt 16-008 et est prévu dans le programme triennal d'immobilisations de la Ville de

Montréal (PTI 2018-2020 : projet 59066 - Projet de réaménagement Laurentien-Lachapelle, entre le pont Lachapelle et Keller).

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

À titre d'information additionnelle, selon l'évaluation budgétaire approuvé par Hydro-Québec, l'ordre de grandeur du coût des travaux serait de 9 312 975 \$ taxes et frais d'honoraires inclus. Cette dépense pourrait faire l'objet d'une subvention de la part d'Hydro-Québec. À ce montant s'ajoutent les travaux civils évalués, par la Commission des services électriques de Montréal, à environ 5 587 785 \$ taxes incluses, le déplacement des lignes de télécommunication évalué, par les câblodistributeurs, à 1 540 665 \$ taxes incluses. Ces dépenses totales de 16 441 425 \$ taxes incluses seront à prévoir dans le programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal.

Hydro-Québec demande que la municipalité s'assure d'avoir l'appui des résidents concernés et les budgets nécessaires pour mener à terme son projet. C'est pourquoi il est important de prévoir des subventions pour modifier les branchements au réseau électrique des résidents. À cette fin, il faudra modifier les règlements de subventions de la Ville et de l'agglomération.

La Ville devra financer au budget de fonctionnement corporatif les modifications des branchements au réseau électrique des résidences au coût estimé de 300 000 \$.

La Ville devra financer au budget de fonctionnement de l'agglomération les modifications des branchements au réseau électrique des industries, des commerces et des résidences au coût estimé à 100 000 \$.

Le détail des estimations des coûts de l'enfouissement des lignes aériennes est présenté en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le nouvel aménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle répondra aux priorités en matière de développement durable de réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles, de verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources et d'assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé.

Plus spécifiquement, une voie réservée sera aménagée dans le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle afin d'améliorer et d'inciter l'utilisation des transports actifs et collectifs.

De plus, la plantation de plus de 400 arbres et la création de 4500 m² d'espaces de verdure permettront de protéger et d'enrichir la forêt urbaine et la biodiversité afin de réduire les îlots de chaleur.

Finalement, par l'élargissement des trottoirs et l'aménagement des intersections, ce projet de réaménagement aura un impact majeur sur la qualité de vie des résidents en facilitant et sécurisant particulièrement les déplacements des aînés résidant sur le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle et est en accord avec la nouvelle approche "Vision Zéro" visant à éliminer les décès et les blessures graves attribuables aux collisions de la route.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Avant d'entreprendre la conception des travaux d'enfouissement de lignes aériennes, Hydro-Québec exige une résolution engageant la Ville à lui rembourser les frais d'expertise en

ingénierie.

Sans l'enfouissement des lignes aériennes dans le secteur du projet, le réaménagement de ces rues ne pourra pas se faire comme prévu. De plus, avec la réfection des infrastructures souterraines, de la chaussée et des trottoirs, la Ville manquerait une opportunité, qui ne se représentera pas avant une cinquantaine d'années, d'enfouir les lignes aériennes et de faire de ce secteur une entrée de ville emblématique.

Dans le cas où Hydro-Québec serait autorisée à procéder, la Ville devra prévoir au cours des prochaines années (PTI 2018-2020) des investissements pouvant aller jusqu'à 16 millions \$ si aucune subvention n'est accordée par Hydro-Québec pour l'enfouissement. Cependant, une subvention jusqu'à 6 millions \$ pourrait être accordée.

Hydro-Québec demande un délai de deux ans pour mener ses travaux de conception d'ingénierie. L'autorisation à Hydro-Québec de commencer ses travaux de conception ne peut pas être retardée puisque les travaux de la prochaine phase du réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle doivent débuter en 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du CM : 25 septembre 2017.

Dépôt de la demande à Hydro-Québec : fin septembre 2017

Conception effectuée par Hydro-Québec : octobre 2017 - septembre 2019

Début des travaux d'enfouissement : automne 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville
Gilles G - Ext GAUDET, Commission des services électriques

Lecture :

Gilles G - Ext GAUDET, 31 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-25

Guy PELLERIN
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-09-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-09-01



Dossier # : 1176936005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter un don additionnel de cinquante (50) instruments de musique d'une valeur estimée à 27 500 \$, de Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, en complément de l'entente de commandite intervenue entre Sun Life du Canada et la Ville de Montréal, pour le programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life dans les bibliothèques de Montréal.

Il est recommandé :

- Accepter un don additionnel de cinquante (50) instruments de musique d'une valeur estimée à 27 500 \$, de Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, en complément de l'entente de commandite intervenue entre Sun Life du Canada et la Ville de Montréal, pour le programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life dans les bibliothèques de Montréal.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-08-29 15:30

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176936005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter un don additionnel de cinquante (50) instruments de musique d'une valeur estimée à 27 500 \$, de Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, en complément de l'entente de commandite intervenue entre Sun Life du Canada et la Ville de Montréal, pour le programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life dans les bibliothèques de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le 24 octobre 2016 était lancé le Programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life dans les bibliothèques de Montréal devant plusieurs médias dans le cadre de l'entente de commandite intervenue entre Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et la Ville de Montréal, pour le Programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life dans les bibliothèques de Montréal (CE 16 1719). Cette entente comprend une commandite de 108 860 \$ (plus taxes) ainsi qu'un don de 100 instruments de musique d'une valeur estimée à 71 800 \$.

Afin de donner un accès à la pratique de la musique à plus de Montréalais(es) et de bonifier du même coup son offre de services, les bibliothèques de Montréal agissent, depuis l'automne 2016, à titre d'hôtes du Programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life qui se tient dans huit (8) bibliothèques du réseau (bibliothèque du Plateau-Mont-Royal, bibliothèque Saul-Bellow, bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, bibliothèque de Verdun, bibliothèque du Boisé, bibliothèque La Petite-Patrie, bibliothèque Georges Vanier et bibliothèque de Saint-Léonard.)

Les bibliothèques des villes de Toronto et Vancouver agissent également à titre d'hôtes de ce programme.

Par la résolution CM12 1111, la Direction des bibliothèques peut conclure des ententes pour l'obtention de subventions et de dons au profit des bibliothèques de Montréal des 19 arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1719 - 2 novembre 2016 : Approuver une entente de commandite de 108 860 \$ plus taxes, entre Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life, qui entrera en vigueur à sa date de signature et qui demeurera pendant une période de deux (2) ans à compter du lancement du Programme auprès du public. - Autoriser un budget

additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 108 860 \$, plus taxes, à cette fin. - Accepter le don, d'une valeur estimée de 71 800 \$, de Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie à la Ville de Montréal de cent (100) instruments de musique (instruments initiaux); de biens non réutilisables (protège-dents, anches et matériel de nettoyage); d'une étagère de présentation d'instruments de musique et du service d'entretien des instruments initiaux et de tout instrument donné ou acheté, à être fourni par Long & McQuade pendant le terme de la présente entente.

CM12 1111 - 18 décembre 2012 : Offrir la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics, ou privés au réseau des bibliothèques de Montréal des 19 arrondissements en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Pour souligner le 150e anniversaire du Canada et l'expansion du Programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life à d'autres villes canadiennes, Sun Life Canada, compagnie d'assurance-vie souhaite bonifier la collection d'instruments de musique des bibliothèques de Montréal en donnant cinquante (50) instruments de musique supplémentaires dans le cadre de l'entente de commandite intervenue entre Sun Life du Canada et la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Le don de cinquante (50) instruments de musique supplémentaires dans le cadre de l'entente de commandite intervenue entre Sun Life du Canada et la Ville de Montréal permettra de bonifier la collection d'instruments de musique des bibliothèques de Montréal et d'étendre le projet à 5 bibliothèques supplémentaires, à savoir la bibliothèque l'Octogone (arr. La Salle), la bibliothèque St-Michel, la bibliothèque Rivière-des-Prairies, la bibliothèque Benny (NDG) et la bibliothèque Pierrefonds.

Le Programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life connaît un très grand succès auprès des Montréalais(es). Depuis le début, on enregistre un taux d'emprunts de 97 % et plusieurs réservations pour chaque instrument.

La bonification de la collection permettra d'augmenter le nombre de prêts et réduire le temps d'attente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le don de cinquante (50) instruments de musique (violons, guitares, basses, etc.) est d'une valeur estimée à 27 500 \$.

Les frais reliés aux biens non réutilisables (protège-dents, anches et matériel de nettoyage, etc.) et le service d'entretien des instruments seront assumés par Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et ce, en vertu de l'entente de commandite intervenue entre Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et la Ville de Montréal, à l'automne 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 21 de la culture appuie la culture comme quatrième pilier du développement durable.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life à travers le Canada est un des premiers projets d'envergure rassemblant des réseaux de bibliothèques publiques de différentes villes canadiennes.

La Ville de Montréal a été sélectionnée pour participer à ce Programme grâce à son travail de médiation culturelle qu'elle fait auprès des Montréalais(es) par l'entremise de ses bibliothèques.

Cette démarche continue ainsi de souligner le dynamisme et le positionnement des bibliothèques de Montréal dans son offre culturelle variée, mais surtout de promouvoir les services innovants offerts par la Ville de Montréal à ses citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2017 (mois visé: octobre)

- Déploiement du service dans les cinq (5) nouvelles bibliothèques, soit la bibliothèque l'Octogone (arr. La Salle), la bibliothèque St-Michel, la bibliothèque Rivière-des-Prairies, la bibliothèque Benny (NDG) et la bibliothèque Pierrefonds.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, en lien avec les objectifs et la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2017-2022. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier BARRETTE
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques

Le : 2017-08-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques

Approuvé le : 2017-08-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2017-08-28



Dossier # : 1171158005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver un projet de protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière pouvant atteindre 82 978 664 \$ dans le cadre du Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU-volet 1)

Il est recommandé:

- d'approuver le projet de protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière pouvant atteindre 82 978 664 \$ dans le cadre du Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU - volet 1);
- d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- de mandater le Service de l'eau pour gérer les demandes de subventions ainsi que le protocole d'entente.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-31 18:16

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1171158005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver un projet de protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière pouvant atteindre 82 978 664 \$ dans le cadre du Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU-volet 1)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau, tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonne sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions. Dans le cas présent, à l'initiative du gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec a mis en place en 2016 le FEPTEU, programme d'aide financière aux travaux sur les infrastructures de l'eau des municipalités canadiennes. Le FEPTEU possède deux volets: le premier concerne les travaux de réhabilitation ou reconstruction de conduites d'eau et d'égout alors que le second subventionne des travaux sur les autres infrastructures de l'eau - usines de production ou traitement, postes de pompage, etc...

Le volet 1 du FEPTEU est similaire aux programmes d'aide financière aux conduites d'eau potable ou d'égout en ce qu'il pré-détermine des montants maximum d'aide financière au mètre linéaire des conduites que les villes désirent reconstruire ou réhabiliter. Au cours de 2016, le MAMOT nous a indiqué être disposé à recevoir une demande d'aide financière pour des travaux évalués à 100 M \$ au maximum qui donneraient droit à une subvention maximale de 83 M\$.

En conséquence, en janvier 2017, nous avons soumis une programmation qui a été acceptée par le MAMOT. Le projet de protocole soumis par le MAMOT confirme cet accord et

précise les conditions auxquelles la Ville devra se conformer pour toucher à cette aide financière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0059 - 23 janvier 2017 - Autoriser le dépôt d'une nouvelle demande d'aide financière soumise par la Ville de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du volet 1 du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) - 1161158006

CG16 0584 - 27 octobre 2016 - Autoriser le dépôt de demandes d'aide financière soumises par la Ville de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du volet 2 du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) - 1161158005

CM16 1178 - 24 octobre 2016 - Autoriser le dépôt des demandes d'aide financière soumises par la Ville de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du volet 1 du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) - 1161158004

DESCRIPTION

Le projet de protocole détermine les conditions en vertu desquelles une aide financière maximale de 82 978 664 \$ sera versée à la Ville pour des travaux sur environ 300 tronçons de conduites d'aqueduc ou d'égout. De façon générale, ces conditions sont identiques à celles utilisées dans les autres programmes de subvention. Toutefois, le FEPTEU introduit une nouvelle disposition qui ne permet plus à la Ville de soumettre les coûts engendrés par des situations imprévues rencontrées sur les chantiers qui nécessiteraient des ordres de changement aux entrepreneurs et que nous regroupons sous le vocable «contingences». La Ville devra assumer ces coûts de même que tous les coûts qui excèdent la valeur maximale déterminée par la grille de calcul des subventions du programme FEPTEU.

De plus, comme dans d'autres programmes (le PIQM 1.4 ou 1.5, par exemple), le protocole prévoit une clause de pénalité si jamais la Ville faisait défaut aux dispositions du protocole. Cette pénalité est fixée à 1,7 M\$.

Le FEPTEU étant appliqué à des travaux usuels de réhabilitation ou reconstruction de conduites réalisés en 2016, 2017 et en 2018, nous n'anticipons aucun problème majeur quant au respect de l'ensemble des dispositions inscrites au projet de protocole et déjà, le rythme des travaux laisse croire que nous serons en mesure de terminer les travaux prévus d'ici la fin du programme fixée au 31 mars 2018.

JUSTIFICATION

L'aide financière apportée par le FEPTEU aux travaux de la Ville sur ses réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout lui permet d'augmenter la quantité de projets réalisés et, dans le cas présent, de transférer du programme financé par la Taxe sur l'essence (TECQ) au FEPTEU, une partie des projets sur les réseaux créant ainsi des sources de fonds pour d'autres types de travaux sur d'autres infrastructures de l'eau, notamment la désinfection de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le FEPTEU est un programme qui finance à un niveau très intéressant nos travaux sur les réseaux. Nous anticipons que le programme permettra de toucher une subvention d'environ 80% sur les coûts réels des projets inscrits au programme réalisés par la Ville sur ses réseaux ce qui est avantageux par rapport à d'autres types de programmes tel le PIQM. Nominale, le FEPTEU assume 83% des coûts admissibles (50% de la part du

gouvernement du Canada et 33% de la part du gouvernement québécois), les coûts réels pouvant dépasser ces coûts admissibles. Comme mentionné précédemment, les contingences ne sont pas reconnues par le FEPTEU; la Ville devra donc les assumer seule, le ratio de subventions sera donc inférieur au maximum prévu de 83%.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Refuser cette subvention aurait pour effet de diminuer la quantité de travaux réalisés faisant l'objet d'une aide financière des gouvernements ce qui irait à l'encontre des intérêts des contribuables montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des dispositions du protocole prévoient un partage des responsabilités en matière de communication publique. Des discussions sont présentement en cours avec des représentants du MAMOT pour établir les règles d'affichage qui seront utilisées dans le cadre du programme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du protocole, fin des travaux et reddition de comptes à l'été 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alexandre CHARRON, Service des finances
Claude BÉDARD, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUBUC
Cadre administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-30

Alain LARRIVÉE
Chef de division - Stratégies et pratiques
d'affaires

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-08-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-08-31



Dossier # : 1151195005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) à des fins d'accès à l'aire de chargement, le lot 5 829 243 du cadastre du Québec, d'une superficie de 169,2 m ² , situé du côté sud de la rue Saint-Paul, entre la rue de l'Inspecteur et de la voie ferrée, en contrepartie, le CN cède à la Ville de Montréal, à des fins de rue, les lots 5 777 988 et 5 777 990 du cadastre du Québec, d'une superficie de 263,5 m ² situés sur la rue Nazareth, entre les rues Saint-Maurice et Saint-Paul (parties de rues), dans l'arrondissement du Sud-Ouest, avec une soulte en faveur du CN au montant de 147 000 \$, plus les taxes applicables, dont 107 000 \$ a été payé par la Ville en effectuant des travaux d'aménagement sur le lot 5 829 243 dudit cadastre et 40 000 \$ est payable à la signature de l'acte d'échange, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte d'échange. N/Réf. : 31H05-005-7971-04

Il est recommandé :

d'approuver le projet d'acte d'échange par lequel La Ville cède à la compagnie des chemins de fers nationaux du Canada (CN) tous ses droits, titres et intérêts dans le lot 5 829 243 du cadastre du Québec, d'une superficie de 169,2 m², localisé dans l'arrondissement du Sud-Ouest. En échange le CN cède à la Ville de Montréal, tous ses droits, titres et intérêts dans les lots d'une superficie de 263,5 m². Le tout avec une soulte en faveur du CN au montant de 147 000 \$, plus les taxes applicables, dont 107 000 \$ a été payé par la Ville en effectuant des travaux d'aménagement sur le lot 5 829 243 dudit cadastre et 40 000 \$ est payable à la signature de l'acte d'échange.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-29 09:00

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1151195005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) à des fins d'accès à l'aire de chargement, le lot 5 829 243 du cadastre du Québec, d'une superficie de 169,2 m ² , situé du côté sud de la rue Saint-Paul, entre la rue de l'Inspecteur et de la voie ferrée, en contrepartie, le CN cède à la Ville de Montréal, à des fins de rue, les lots 5 777 988 et 5 777 990 du cadastre du Québec, d'une superficie de 263,5 m ² situés sur la rue Nazareth, entre les rues Saint-Maurice et Saint-Paul (parties de rues), dans l'arrondissement du Sud-Ouest, avec une soulte en faveur du CN au montant de 147 000 \$, plus les taxes applicables, dont 107 000 \$ a été payé par la Ville en effectuant des travaux d'aménagement sur le lot 5 829 243 dudit cadastre et 40 000 \$ est payable à la signature de l'acte d'échange, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte d'échange. N/Réf. : 31H05-005-7971-04

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prennent fin. Compte tenu de l'âge de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribuera à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs qui lui sont adjacents.

Dans le cadre dudit Projet Bonaventure, la Ville a débuté le réaménagement de la rue Nazareth. Ces travaux affectent l'accès à l'aire de chargement des camions par Dépotium inc., l'actuel locataire de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (le « CN ») qui se faisait par la rue Nazareth vers le lot 1 284 736 du cadastre du Québec (sous les voies ferrées).

Afin de ne pas retarder l'échéancier de réalisation du Projet Bonaventure, la Ville et le CN ont convenu de relocaliser cet accès sur le lot 5 829 243 du cadastre du Québec (l'« Immeuble 1 »), qui était une partie du stationnement du SPVM. Puisque la Ville est propriétaire de l'Immeuble 1 et non le CN, la Ville a effectué des travaux de pavage et a installé une clôture sur l'Immeuble 1 afin de rendre fonctionnel le nouvel accès à l'aire de chargement des camions. Ces travaux représentent la somme de 107 000 \$ (les « Travaux

d'aménagement de l'Immeuble 1 »).

D'autre part, la Ville souhaite régulariser l'empiètement d'une partie des rues Saint-Maurice, Saint-Paul Ouest et de Nazareth sur les terrains appartenant au CN, soit sur les lots 5 777 988 et 5 777 990 du cadastre du Québec (l'« Immeuble 2»), et ce, tel que montré sur les plans ci-joints.

Compte tenu de ce qui précède, la Ville et le CN ont convenu de ce qui suit:

- La Ville cède au CN tous ses droits, titres et intérêts dans l'Immeuble 1, lequel sert de nouvel accès à l'aire de chargement des camions de Dépotium inc.;

et en échange,

- Le CN cède à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans l'Immeuble 2, étant une partie des rues Saint-Maurice, Saint-Paul Ouest et de Nazareth.

Cet échange permettra à chacune des parties de régulariser ses empiètements.

La Ville reconnaît avoir pris connaissance des arrêtés en conseil portant les numéros 45375, 63427, 45371 et 63430 permettant l'exploitation ferroviaire sur l'Immeuble 2. Elle consent à prendre l'Immeuble 2 sujet aux conditions y étant stipulées. D'autre part, la Ville consent à ce que l'avis de bail en faveur de Dépotium inc. (locataire) et affectant l'Immeuble 2 soit radié par le CN subséquemment à la publication de l'acte d'échange faisant l'objet du présent sommaire. Le risque est faible pour la Ville de procéder ainsi étant donné que le locataire n'occupe pas l'Immeuble 2.

L'Immeuble 1 est grevé depuis le 10 mai 2016 d'une réserve foncière, selon l'article 69 de la *Loi sur l'expropriation*, imposé par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le passage du SLR. Cette réserve d'une durée de deux ans prohibe toute construction hormis les réparations pendant sa durée. La réserve n'empêche pas la Ville de vendre l'Immeuble 1. Le CN consent à prendre l'Immeuble 1 sujet à ladite réserve.

Aux termes de l'acte d'échange, les parties constituent une servitude réelle et perpétuelle de non-construction contre l'Immeuble 1 et en faveur des lots 5 829 244 et 5 521 979 du cadastre du Québec (appartenant à la Ville). Cette servitude est consentie sans considération monétaire, sa constitution étant une condition essentielle à l'acte d'échange.

Le 1^{er} décembre 2016, la Caisse de dépôt de placement du Québec Infra (« CDPQ Infra ») a fait l'acquisition du corridor ferroviaire surélevé se terminant à la Gare Centrale à partir du sud, situé entre les rues Bridge et Saint-Antoine à Montréal, lequel viaduc inclut les lots 5 777 987 et 5 777 986 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (l'« Immeuble 3 »). Afin notamment de régulariser des empiètements par la Ville sur l'Immeuble 3, il est prévu qu'un acte sera signé entre la Ville et CDPQ. Aux termes de cet acte, les servitudes suivantes seront créées :

Une servitude de passage public à pied ou en vélo contre une partie des lots 5 777 987 et 5 777 986 et en faveur des lots 5 521 978, 5 777 990, 5 521 979 et 5 777 988 du cadastre du Québec; et une servitude d'exploitation ferroviaire contre l'Immeuble 2 et en faveur de l'Immeuble 3. Quant à ces servitudes, un sommaire décisionnel distinct sera préparé incessamment.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0023 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses (contrat : 9 405 353,91 \$ + incidences : 1 038 160,78 \$). Appel d'offres public 214709 - 8 soumissionnaires

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé, des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CG08 0373 - 19 juin 2008 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 20 500 000 \$ afin de financer la première phase des travaux de réaménagement de l'autoroute Bonaventure (phase 1) entre les rues Brennan et Saint-Jacques.

DESCRIPTION

La transaction consiste à approuver un projet d'acte d'échange par, lequel la Ville de Montréal cède au CN le lot 5 829 243 du cadastre du Québec, d'une superficie de 169,2 m², à des fins d'accès à l'aire de chargement des camions. En échange, le CN cède à la Ville de Montréal les lots 5 777 988 et 5 777 990 du cadastre du Québec d'une superficie de 263,5 m², à des fins de rue, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte d'échange.

Compte tenu que la Ville a effectué les travaux d'aménagement de l'Immeuble 1, les parties ont convenu de déduire la valeur de ses travaux de la soulte due par la Ville au CN.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- pour que la géométrie définitive de la rue Nazareth soit implantée pour pouvoir procéder aux différentes phases des travaux prévus dans le cadre du Projet Bonaventure;
- pour que la sortie de l'autoroute Ville-Marie vers la rue Nazareth soit modifiée en fonction de la géométrie définitive de la rue Nazareth;
- Le Service de l'environnement de la Ville n'a émis aucune réserve concernant l'échange de ces terrains.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon la Division de l'évaluation immobilière de la Ville de Montréal, la valeur marchande des lots à échanger est estimée à 1 776 \$/m². À cela, il faut ajuster le prix pour tenir compte des servitudes à créer en faveur et contre chacun des immeubles.

La valeur de l'Immeuble 1 est de 150 000 \$ compte tenu de la création d'une servitude de non-construction créée contre l'Immeuble 1. Dans l'éventualité où le propriétaire du Fonds servant demande au propriétaire du Fonds dominant de renoncer à la présente servitude et que ce dernier y consent, les parties ont convenu dans le projet d'acte d'échange qu'une considération sera exigée par le propriétaire du Fonds dominant pour consentir à telle renonciation. Cette considération devra représenter cinquante pour cent (50 %) de la juste valeur marchande de l'Immeuble 1 à la date de ladite demande de renonciation par le propriétaire du Fonds servant. Le CN consent à céder l'Immeuble 2 pour le prix de 297 000 \$ alors que sa valeur est de 468 000 \$ compte tenu des arrêtés en conseil permettant

l'exploitation ferroviaire sur l'Immeuble 2.

Cet échange est fait avec une soulte de 147 000 \$ en faveur du CN. Néanmoins, puisque la Ville a réalisé des Travaux d'aménagement de l'Immeuble 1, les parties ont convenu que le montant de ces travaux (107 000 \$) seraient déduits de la soulte due par la Ville au CN. En conséquence, le solde de la soulte s'élève à 40 000 \$, plus les taxes applicables, en faveur du CN. Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération n° RGC 08-026 Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux sur la rue de Nazareth liés au Projet Bonaventure d'ici à son parachèvement en 2017 permettront entre autres :

- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui contribueront à augmenter le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur;
- la plantation d'un nombre important d'arbres d'alignement dans des fosses drainées de grande dimension.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette transaction permettra de régulariser les titres de propriété entre la Ville et le CN.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc LÉVESQUE, Service des infrastructures_voirie et transports
Pierre SAINTE-MARIE, Service des infrastructures_voirie et transports
Sylvain VILLENEUVE, Le Sud-Ouest

Lecture :

Luc LÉVESQUE, 15 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette HÉBERT
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-14

Denis SAUVÉ
Chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-08-28

Approuvé le : 2017-08-28

CE : 20.055

2017/09/13 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.056

2017/09/13 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1164315005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte de donation par lequel la Cité de Dorval cède à la Ville de Montréal, un immeuble sis au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval, connu comme étant la caserne de pompiers n° 63. N/Réf. : 31H05-005-6443-01

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte de donation par lequel la Cité de Dorval cède à la Ville de Montréal, l'immeuble situé au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval, connu comme étant la caserne n° 63 érigée sur le lot 5 723 221 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte, attendu que le bail consenti en faveur de la Ville publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 15 mars 2012, sous le numéro 18 900 318, sera éteint dès la signature de l'acte de donation.
2. de refléter ce don à titre d'une acquisition d'immobilisations dans les livres de la ville à sa juste valeur marchande, à hauteur de 8 475 000 \$ selon les normes comptables en vigueur.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-09-01 13:56

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164315005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte de donation par lequel la Cité de Dorval cède à la Ville de Montréal, un immeuble sis au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval, connu comme étant la caserne de pompiers n° 63. N/Réf. : 31H05-005-6443-01

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a été informé par les représentants de la Cité de Dorval que celle-ci souhaitait procéder à la donation de l'immeuble sis au 530, boulevard Bouchard. Suivant cette proposition, le SGPI a procédé à l'ouverture d'un mandat pour réaliser la transaction à cet effet. Le dit immeuble est connu comme étant la caserne de pompiers n° 63 (la « Caserne ») dont les limites de propriété sont montrées, à titre indicatif, par un trait liséré sur les plans B, C et P annexés. L'agglomération de Montréal ne compte que sur un seul service de sécurité incendie (le « SIM ») pour desservir ses 16 municipalités qui en font partie. En ce qui a trait à la Caserne, la Cité de Dorval ne voit pas d'avantage à garder cet immeuble, étant donné que celui-ci est occupé par le SIM et géré par le SGPI ainsi que la Direction des transactions immobilières et de la sécurité.

Actuellement, en vertu d'une entente d'occupation intervenue le 18 janvier 2012, entre la Cité de Dorval et la Ville de Montréal, le bâtiment est occupé par le SIM qui est une compétence d'agglomération. Cette entente permet d'assurer une bonne gestion de l'immeuble et de définir les rôles et responsabilités de chacune des parties et d'encadrer les modalités de remboursement des coûts réels attribuables à l'occupation de l'immeuble par la Ville.

Or, en 2014, la Cité de Dorval a proposé de procéder à la cession de la Caserne à la Ville de Montréal puisque le SIM occupe la totalité du bâtiment et la Ville de Montréal s'est montrée favorable à cette offre. De plus, entre le printemps 2013 et l'automne 2016, la Ville a procédé à d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes, lesquels totalisent un investissement global de l'ordre de 8,8 Millions \$.

Ainsi, le 14 juillet 2014, le conseil de la Cité de Dorval a adopté la résolution CM1407 206 confirmant l'accord de principe que la Caserne soit cédée à la Ville de Montréal.

De plus, le 21 août 2017, le conseil de la Cité de Dorval a adopté la résolution CM1708 293

autorisant la signature de l'acte de donation à la Ville de Montréal, par le maire et la greffière de la Cité de Dorval.

Ainsi, tout comme ce fut le cas pour les casernes de pompiers des villes de Montréal-Est et de Beaconsfield, la Cité de Dorval est favorable à céder la Caserne 63 à la Ville de Montréal.

La présente donation est consentie aux termes et conditions prévus au projet d'acte. La condition essentielle étant que la Ville de Montréal doit utiliser l'immeuble, ainsi donné, aux fins de ses compétences d'agglomération. À défaut pour cette dernière de l'utiliser à cette fin, elle sera tenue de rétrocéder l'immeuble à la Cité de Dorval aux mêmes conditions que celles prévalant dans le contrat de donation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM1708 293- 21 août 2017 – Retirer du domaine public de la Cité de Dorval, le lot 5 723 221 et le bâtiment dessus érigé et autoriser le maire et la greffière à signer, pour et nom de la Cité, un acte de donation en faveur de la Ville de Montréal selon les termes et conditions au projet d'acte joint au dossier décisionnel 2017-08-11959 ou tout terme ou condition qui seront jugés dans l'intérêt de la Cité.

CG15 0690 - 26 novembre 2015 - Accorder un contrat à la firme Axiome Construction inc. pour la phase 2 des travaux de réfection de la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard, dans la Cité de Dorval. Dépense totale de 5 558 548,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5775 (5 soumissionnaires).

CM1509 358 - 21 septembre 2015 – Approbation par le conseil de la Cité de Dorval du plan daté du 21 mai 2015 préparé par Johanne Rangers, arpenteur-géomètre, portant le no de dossier 21801, sous le numéro 1047 de ses minutes et montrant la subdivision du lot 1 523 644 du cadastre du Québec en 3 lots distincts portant les numéros 5 723 220, 5 723 221 et 5 723 222; et autorisation de déposer ce plan auprès du ministère des ressources naturelles.

CM1508 316 - 17 août 2015 – Adoption par le conseil de la Cité de Dorval d'une dérogation mineure aux bâtiments principaux portant les numéros civiques 530 et 550, boulevard Bouchard, situés respectivement sur les futurs lots 5 723 221 et 5 723 220 du cadastre rénové, quant à l'empiètement de ceux-ci dans la marge latérale de 6 mètres.

CG15 0205 - 26 mars 2015 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 4 740 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la caserne 63 située dans la Ville de Dorval.

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CE14 1665 - 5 novembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la réfection de la caserne de pompiers n° 63 (3015) dans la Cité de Dorval pour une dépense totale de 394 178,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13816 - (9 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0439 - 30 octobre 2014 - Dépôt du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CE14 1269 - 13 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie de bâtiment (mécanique, électrique, structure et génie civil) pour réaliser les plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre du projet de réfection de la caserne de pompiers n° 63 (3015).

CM1407 206 – 14 juillet 2014 – Résolution confirmant l'accord de principe du Conseil de la Cité de Dorval à ce que le bâtiment de la caserne 63 soit cédé à la Ville de Montréal.

CG14 0198 - 1er mai 2014 - Autoriser le transfert d'une somme de 172 462,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, pour des travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval, dans le cadre du contrat accordé à Construction Anjinov inc. (CG130178), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 839 172,25 \$ à 4 011 634,75 \$, taxes incluses.

CG13 0178 - 30 mai 2013 - Accorder un contrat à Construction Anjinov Inc. pour les travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval - Dépense totale de 4 407 007,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5632 (5 soumissionnaires).

CM13 199 - 21 mai 2013 - Résolution de la Cité de Dorval confirmant son accord avec le projet de rénovation de la caserne 63 tel que soumis par la Direction des stratégies et transactions immobilières et confirmant son engagement à rembourser à la Ville pour les années 2014-2015, un montant ne dépassant pas 252 924,90 \$ ttc. représentant sa part de 10 % des coûts estimés pour les travaux de rénovation associés à la construction de base de l'immeuble, tel que décrits au tableau daté du 9 avril 2013 joint au dossier décisionnel 2013-300-0230.

CE12 0148 - 8 février 2012 - Approuver un projet de convention par lequel Réal Paul, architecte et Dessau inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels en architecture et en ingénierie requis pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre du projet de travaux de réfection à la caserne de pompiers 63, sise au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour une somme maximale de 422 463,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11699 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG12 0011 - 26 janvier 2012 – Approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville loue de la Cité de Dorval, pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2012, un local d'une superficie de 2 690,89 mètres carrés dans l'immeuble situé au 530, boulevard Bouchard et utilisé pour les besoins de la caserne de pompiers numéro 63 du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), pour un montant total de 1 737 870 \$, sans taxe.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'approuver un projet d'acte de donation par lequel la Cité de Dorval cède à la Ville de Montréal l'immeuble sis au 530, boulevard Bouchard, connu comme étant la Caserne érigée sur le lot 5 723 221 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 4 942,9 m², tel que délimité, à titre indicatif, par un trait liséré sur les plans B, C et P annexés. Pour permettre cette transaction, une opération cadastrale a dû être réalisée afin de scinder la propriété occupée par la Caserne, des installations publiques aménagées sur un plus grand site ayant front sur le boulevard Bouchard, où se trouvent notamment le bâtiment des travaux publics, le parc Ballantyne et le stationnement adjacent.

Les limites du terrain ont été établies en respectant le concept du plan cadastral parcellaire préparé par madame Johanne Rangers, arpenteur-géomètre le 21 mai 2015, sous le numéro 1047 de ses minutes, dossier 21801, ci-joint.

Le bâtiment de la caserne 63 construit en 1965 a une hauteur de deux étages et est maintenant entièrement occupé par le SIM. Ce bâtiment a fait l'objet de travaux de rénovation importants sur une période s'étalant de 2013 à 2016, totalisant un investissement de l'ordre de 8,8 Millions \$. Le projet de rénovation englobait des travaux de réaménagement intérieur, la réfection de l'enveloppe extérieure, la mise aux normes de la protection sismique de la totalité de l'édifice, la réfection de la dalle de garage ainsi que l'installation du groupe électrogène extérieur.

De plus, Les Services Exp inc. ont été mandatés par le Service de l'environnement pour préparer un inventaire des matériaux préoccupants dans le bâtiment, pour réaliser une caractérisation environnementale du terrain et ensuite une évaluation budgétaire de ces substances. Suivant ce mandat, il a été recommandé de procéder aux travaux ci-après énumérés, soit l'enlèvement des calorifuges et des tuiles de plancher de vinyle en amiante, de la peinture au plomb endommagée par les infiltrations d'eau, des matériaux endommagés par les moisissures ou les infiltrations d'eau, des fluorescents contenant du mercure ainsi que des ballasts susceptibles de contenir des BPC. Les travaux précités, incluant l'enlèvement des sols contaminés, totalisant un montant de l'ordre de 100 000 \$, ont été réalisés à la satisfaction de la Ville.

La donation par la Cité de Dorval en faveur de la Ville de Montréal est consentie aux termes et conditions prévus au projet d'acte joint à l'intervention du Service des affaires juridiques.

Le dit projet d'acte de donation comporte des permissions de passage en commun entre la Cité de Dorval et la Ville de Montréal. Les parties se consentent mutuellement un droit d'aller et venir en tout temps, soit à pied ou en véhicule, sans réserve, sur certaines parcelles de terrain clairement identifiées sur le plan d'arpentage B-2 Dorval, joint au présent sommaire décisionnel.

Une permission de stationnement est consentie par la Cité de Dorval en faveur de la Ville de Montréal. Ainsi, la Cité de Dorval permet à la Ville de Montréal d'utiliser 32 places de stationnement, pour elle-même ou pour tout occupant de la caserne, sur une partie du terrain de stationnement adjacent à la caserne.

Des permissions d'occuper à des fins d'égout pluvial, d'aqueduc et de deux conduites de gaz, sont également consenties par la Ville de Montréal à la Cité de Dorval lui permettant de maintenir ces conduites.

Une permission de maintenir des circuits de fibre optique réciproque fait partie intégrante du projet d'acte de donation. La Ville permet à la Cité de Dorval de maintenir des circuits de fibre optique situés sur l'immeuble de la caserne et réciproquement, cette dernière permet à la Ville de maintenir un circuit de fibre optique situé sur la propriété de la Cité de Dorval. La permission accordée par la Ville à la Cité de Dorval est valide pour une période maximale de 5 ans à compter de la signature de l'acte de donation.

De plus, le projet d'acte de donation stipule que le bail en faveur de la Ville publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 15 mars 2012, sous le numéro 18 900 318, sera éteint dès la signature de l'acte de donation.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- Cette acquisition par la Ville de Montréal favorisera une meilleure efficacité en ce qui a trait à la gestion et à l'entretien de l'immeuble.

- La Ville de Montréal a déjà investi des sommes d'argent importantes pour procéder à la mise aux normes du bâtiment de la caserne de pompiers, lequel est maintenant fonctionnel et répond adéquatement à l'usage particulier de la Caserne.
- La valeur marchande de l'immeuble préparée par la Section évaluation immobilière en date du 30 octobre 2015 est de 8 475 000 \$ (soit, 1 315 000 \$ attribuable à la valeur marchande du terrain et 7 160 000 \$ attribuable à la valeur dépréciée du bâtiment et des améliorations au sol). La valeur au rôle foncier est de 17 863 400 \$ (13 965 400 \$ pour les terrains et 3 898 000 \$ attribuable aux bâtiments), regroupant la valeur d'un plus grand ensemble immobilier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'acquisition de l'immeuble par donation n'est pas taxable, selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise fédérale* (TPS) et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (TVQ). Par ailleurs, l'article 204 paragraphes 3 et 4 de la *Loi sur la fiscalité municipale* stipule que l'immeuble est exempt de taxes foncières et scolaires.

La Ville reflétera ce don dans ses livres à titre d'une acquisition d'immobilisations selon les normes comptables en vigueur, sur la base de la juste valeur marchande établie à 8 475 000 \$.

Actuellement, en vertu de l'entente d'occupation signée en 2012, les frais d'exploitation (entretien et réparation des systèmes mécaniques, entretien paysager, déneigement, énergie, frais d'administration et gestion, etc.) sont assumés par la Cité de Dorval, locateur, lequel facture la Ville de Montréal, locataire, qui lui rembourse sa quote-part des coûts réels déboursés. Toutefois, à la date de signature de l'acte de donation, l'entente d'occupation prendra fin et la Ville de Montréal, devenant propriétaire de la Caserne, assumera la totalité des frais d'exploitation précités.

Compte tenu du découpage des lots et de l'aménagement du stationnement commun adjacent au parc, mis en partie à la disposition des usagers de la caserne de pompiers, il est convenu entre les parties que la Cité de Dorval aura la responsabilité du déneigement, de l'entretien et des réparations pour la portion du stationnement situé du côté est de la Caserne, laquelle inclut la portion exclusive du stationnement cédé à la Ville de Montréal (voir plan de stationnement en pièces jointes).

La Ville de Montréal, quant à elle, prendra la responsabilité de l'entretien et des réparations pour la portion du stationnement et du passage en commun situés du côté ouest de la Caserne. En ce qui concerne la responsabilité du déneigement pour les chemins d'accès, les passages en commun et les espaces de stationnement, qu'ils soient situés à l'intérieur des limites de propriété de la Cité de Dorval ou de la Ville de Montréal pour la Caserne, il fut convenu que la Cité de Dorval prendra la responsabilité de les déneiger. Conséquemment, dès l'hiver 2018, la Cité de Dorval facturera un montant de 18 000 \$, plus les taxes applicables, à la Ville de Montréal, lequel sera ajusté annuellement selon l'IPC. La dite dépense est prévue au budget de fonctionnement du SGPI.

Une estimation du budget de fonctionnement pour la prise en charge des activités d'entretien de la caserne a été faite par la Direction de l'exploitation immobilière, de l'entretien et de l'énergie du SGPI. Le montant estimé s'élève à 306 000 \$, taxes incluses, lequel est prévu au budget de fonctionnement du SGPI.

Le budget annuel pour couvrir les dépenses d'énergie a également été estimé par la Direction de l'exploitation immobilière, de l'entretien et de l'énergie du SGPI. L'estimation du montant de 72 800 \$, incluant les taxes, est basée sur la facturation des dernières

années relatives à la consommation de l'électricité et du gaz naturel. Ce montant pourra être révisé au besoin pour refléter les coûts réels de consommation suivant les travaux de rénovation majeurs du bâtiment complétés à l'automne 2016. La dite dépense sera financée à même le budget de fonctionnement du SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de rénovation courants comportent parmi leurs objectifs de minimiser la consommation énergétique, réduire les fuites d'eau et améliorer l'efficacité de l'usage de l'eau (équipements à faible débit).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Meilleure gestion centralisée par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'entente d'occupation consentie par la Cité de Dorval en faveur de la Ville, débutée le 1er janvier 2012, prendra fin automatiquement à la signature de l'acte de donation (CG12 0011).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Pier ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Elaine RICHER, Service de l'environnement

Pierre LÉVESQUE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Annie BERTRAND, Service de la gestion et de la planification immobilière

Despina Ruxandra DOGIOIU, Service de la gestion et de la planification immobilière

Nicole RODIER, Service de la gestion et de la planification immobilière
Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures_voie et transports
Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Daniel BROUSSEAU, 22 août 2017
Nicole RODIER, 21 août 2017
Pierre LÉVESQUE, 1er août 2017
Carole GUÉRIN, 21 juillet 2017
Annie BERTRAND, 21 juillet 2017
Elaine RICHER, 18 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe LADOUCEUR
Conseillère en immobilier, chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-06

Denis SAUVÉ
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-08-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-09-01



Dossier # : 1164962007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9217-7112 Québec inc. à des fins de construction de stationnement le lot 5 790 890 du cadastre du Québec ayant front sur la rue Philippe-Lalonde, situé à l'est du chemin de la Côte-Saint-Paul, d'une superficie de 1 316,8 m ² , dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme de 320 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7066-02

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9217-7112 Québec inc. le lot 5 790 890 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'est du chemin Côte-Saint-Paul, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à Montréal, à des fins de construction d'un stationnement, pour la somme de 320 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-29 13:09

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164962007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9217-7112 Québec inc. à des fins de construction de stationnement le lot 5 790 890 du cadastre du Québec ayant front sur la rue Philippe-Lalonde, situé à l'est du chemin de la Côte-Saint-Paul, d'une superficie de 1 316,8 m ² , dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme de 320 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7066-02

CONTENU

CONTEXTE

La Ville est propriétaire d'un terrain ayant front sur la rue Philippe-Lalonde situé à l'est du chemin de la Côte Saint-Paul à Montréal. Un promoteur immobilier a développé sur les terrains voisins près de 500 unités d'habitation. Depuis la construction, les citoyens se plaignent du manque de stationnement disponible sur rue. Pour pallier à ce problème, malgré l'intégration de stationnement sur rue réservée aux résidents, l'arrondissement du Sud-Ouest a proposé l'aménagement d'un stationnement en tréfonds de son terrain, situé sous le futur parc, à être aménagé, pour l'implantation de 46 places de stationnement, en accord avec la Réglementation d'urbanisme en vigueur. Ce stationnement souterrain desservira les édifices du 5180, rue Philippe-Lalonde. Le tréfonds (l'« Immeuble ») est donc vendu au Promoteur à des fins de construction d'un stationnement, et par la suite le parc pourra être aménagé en surface.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0383 - 14 mai 2012 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9217-7112 Québec inc., aux fins de développement résidentiel, un terrain situé au sud de la rue Philippe-Lalonde et à l'est du chemin de la Côte-Saint-Paul dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie de 2 797,7 m², pour la somme de 296 777,14 \$, avec défalcation d'un montant équivalent.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à 9217-7112 Québec inc. le lot 5 790 890 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 316,8 m², le tout pour la somme de 320 000 \$, plus les taxes applicables. La vente est faite selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, soumis pour approbation. Le lot 5 790 890 est situé en tréfonds du lot 5 790 891, lequel appartient à la Ville. Le Promoteur s'engage à construire sur l'Immeuble un stationnement souterrain d'un étage, comprenant approximativement quarante-six (46) cases, dans un délai de deux (2)

ans, à compter de la date de l'acte à intervenir entre la Ville et 9217-7112 Québec Inc., le tout, de façon à permettre la réalisation par la Ville de son parc en surface. Il a été convenu que les travaux sont réputés complétés, lorsque l'espace vide au-dessus du stationnement aura été comblé par du remblai, de façon à permettre l'exécution des travaux d'aménagement du parc par la Ville.

Il est prévu au projet d'acte les conditions qui doivent être satisfaites pour que la Ville consent à accorder mainlevée de son droit de résolution. Toute demande de mainlevée à la Ville doit être faite par écrit. Les parties établissent au projet d'acte une servitude réelle et perpétuelle d'appui, laquelle a pour but de maintenir l'utilisation du lot de la Ville (fonds dominant) à des fins de parc public contre le tréfonds de l'acquéreur (fonds servant).

JUSTIFICATION

L'aménagement du stationnement en tréfonds du futur parc permettra de diminuer le manque de places de stationnement pour les résidents du secteur. Le stationnement sera construit sous le parc qui sera aménagé par la suite. L'accès se fera à partir des 2 édifices adjacents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon la Division de l'évaluation du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), la valeur marchande du lot est établie selon une fourchette variant de 255 \$/m² (23,67 \$/pi²) à la valeur vendue 270 \$/m² (25 /pi²). Cette vente de 320 000 \$ sera comptabilisée au budget de fonctionnement du SGPI. La valeur au rôle d'évaluation foncière 42207912 du lot cédé 5 790 890 est de 929 900 \$. Le coût au livre de la partie du lot cédé est de 67 095,96 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc LÉVESQUE, Service des infrastructures_voirie et transports
Sylvain VILLENEUVE, Le Sud-Ouest

Lecture :

Luc LÉVESQUE, 20 juillet 2017
Sylvain VILLENEUVE, 7 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette HÉBERT
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2016-09-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-08-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-08-22



Dossier # : 1176462003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Gestions Galtech inc, à des fins d'assemblage, un terrain situé à l'angle nord-est de l'avenue Louis-Lumière et de la 28e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, connu et désigné comme étant le lot 1 279 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 90 507 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-4566-01

Il est recommandé :

- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Gestions Galtech inc, aux fins d'un assemblage résidentiel, un terrain situé à l'angle nord-est de l'avenue Louis-Lumière et de la 28e avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, connu et désigné comme étant le lot 1 279 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 254,8 m², pour le prix de 90 507 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- d'imputer la recette et la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-31 08:24

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1176462003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Gestions Galtech inc, à des fins d'assemblage, un terrain situé à l'angle nord-est de l'avenue Louis-Lumière et de la 28e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, connu et désigné comme étant le lot 1 279 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 90 507 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-4566-01

CONTENU**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est propriétaire d'un terrain situé à l'angle nord-est de l'avenue Louis-Lumière et de la 28^e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, connu et désigné comme étant le lot 1 279 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 254,8 m², tel que montré, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés, (l'« Immeuble »).

Les Gestions Galtech inc., (l'« Acquéreur »), propriétaire d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 278 876 du cadastre du Québec, sur lequel est érigé un bâtiment portant le numéro 12365, 28^e Avenue, a approché la Ville afin d'acquérir, à des fins d'assemblage, l'Immeuble qui est adjacent à sa propriété.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

La Ville de Montréal est devenue propriétaire de l'Immeuble en vertu d'un jugement en sa faveur, rendu par l'honorable Kevin Downs, juge à la Cour supérieure du district de Montréal, le 16 mai 2006, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 18 juillet 2006 sous le numéro 13 501 274.

L'Immeuble ne présente aucune utilité pour la Ville et il ne peut être développé isolément. La vente de l'Immeuble permettra, ainsi à l'Acquéreur, de réaliser un projet résidentiel de plus grande envergure.

Le présent sommaire décisionnel a pour objectif de faire approuver le projet d'acte de vente de l'Immeuble par la Ville à l'Acquéreur.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande la présente vente pour les motifs suivants :

- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à la vente de l'Immeuble.
- L'Immeuble ne présente aucune utilité pour la Ville et elle n'a aucun intérêt à conserver ce terrain parce que, d'une part, elle doit l'entretenir et que, d'autre part, elle se prive ainsi de taxes foncières.
- Le terrain est non constructible isolément et peut être mis en valeur uniquement dans le contexte d'une vente à des fins d'assemblage aux riverains.
- L'approbation de la vente de l'Immeuble à l'Acquéreur permettra à ce dernier de réaliser un projet résidentiel de plus grande envergure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur marchande de l'Immeuble varie entre 82 000 \$ et 96 00\$, soit entre 321,82 \$/m² et 376,71 \$/m², tel que confirmé par la Division de l'évaluation du SGPI au mois d'avril 2017.

- Le prix négocié est de 90 507 \$, soit 355,21 \$/m², plus les taxes applicables.
- La valeur apparaissant au rôle foncier 2017-2019 est de 82 800 \$, soit 324,96 \$/m².

Cette transaction représente une entrée de fonds de 90 507 \$ qui sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SGPI.

L'Acquéreur paiera le solde du prix de vente à la signature de l'acte de vente, soit la somme de 81 457 \$, considérant qu'il a déjà remis à la Ville la somme de 9 050 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le conseil municipal: septembre 2017

Signature et publication de l'acte de vente au registre foncier : octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yann LESSNICK, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Yann LESSNICK, 24 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel GRECESCU
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-08-30

Approuvé le : 2017-08-30



Dossier # : 1161027013

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à 9114-6183 Québec inc., à des fins résidentielles, tous ses droits, titres et intérêts, dans l'immeuble sis au 12131-12139, avenue Bois-de-Boulogne, connu et désigné comme étant le lot 3 879 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville, en échange duquel 9114-6183 Québec inc. cède à la Ville, à des fins de parc, un terrain connu comme étant le lot 3 880 367 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre les rues Dudemaine et Guérin, au sud de la rue Laforest, dans l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville, le tout sans soulte / Désaffecter de son utilité publique la caserne Bois-de-Boulogne située sur le lot 3 879 978 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-1350-03

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à 9114-6183 Québec inc., à des fins résidentielles l'immeuble sis au 12131-12139, avenue Bois-de-Boulogne, connu et désigné comme étant le lot 3 879 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville, en échange duquel 9114-6183 Québec inc. cède à la Ville de Montréal, à des fins de parc, un terrain connu comme étant le lot 3 880 367, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie de 2 251,3 m² et situés entre les rues Dudemaine et Guérin, au sud de la rue Laforest, dans l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville, le tout sans soulte, et ce, aux conditions stipulées au projet d'acte. Toutefois un autre sommaire décisionnel a été constitué pour le présent acte d'échange (1171027007) et devra être approuvé par le conseil d'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville, sans quoi la présente transaction ne pourra avoir lieu ;
2. de désaffecter de son utilité publique la caserne Bois-de-Boulogne située sur le lot 3 879 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-31 15:57

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161027013

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à 9114-6183 Québec inc., à des fins résidentielles, tous ses droits, titres et intérêts, dans l'immeuble sis au 12131-12139, avenue Bois-de-Boulogne, connu et désigné comme étant le lot 3 879 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville, en échange duquel 9114-6183 Québec inc. cède à la Ville, à des fins de parc, un terrain connu comme étant le lot 3 880 367 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre les rues Dudemaine et Guérin, au sud de la rue Laforest, dans l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville, le tout sans soulte / Désaffecter de son utilité publique la caserne Bois-de-Boulogne située sur le lot 3 879 978 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-1350-03

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin d'acquérir une bande de terrain appartenant à M. Antonio Di Lillo. Cette bande de terrain, localisée dans le parc Marcelin-Wilson, possède une superficie de 2 251,3 m² (12,65 m x 177,98 m) et est connue comme étant le lot 3 880 367 du cadastre du Québec, anciennement une partie du lot 310 du cadastre de la paroisse de Sault-au-Récollet (l'« Immeuble »). Les plans A, B, C et P, annexés en pièces jointes, illustrent ledit emplacement. En juin 2015, suite au décès de M. Antonio Di Lillo, ses fils Raffaele et Mario (le « Promoteur ») manifestent à la Ville leur intérêt à réaliser un échange d'immeubles avec la Ville. Suite aux négociations entreprises, le Promoteur propose de céder à la Ville le lot 3 880 367 du cadastre du Québec en retour d'une cession de l'ancienne caserne de pompier Bois-de-Boulogne, désaffectée depuis quelques années. Les plans de localisation et des photos de cette caserne sont annexés en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

86 15555 - 16 octobre 1986 - Abroger la résolution 82 01965 du conseil, en date du 22 mars 1982, relative à l'acquisition d'un emplacement formé d'une partie du lot 310 du cadastre de la paroisse de Sault-au-Récollet, situé au sud de la rue Dudemaine à l'est du parc Marcelin Wilson;

82 01965 - 22 mars 1982 - Soumettre le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de monsieur Domingos Reis, aux fins de réserve foncière, un emplacement formé d'une partie du lot 310 du cadastre de la paroisse de Sault-au-Récollet, situé au sud de la rue Dudemaine à l'est du parc Marcelin-Wilson, moyennant le prix de 5000 \$.

DESCRIPTION

Dans le cadre du présent échange, il est convenu que :

1. La Ville cède à 9114-6183 Québec inc. le lot 3 879 978 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 407,4 m² (ancienne caserne de pompier Bois-de-Boulogne) conditionnellement à ce que le Promoteur réalise un projet immobilier résidentiel, à même la caserne, le tout en conformité avec les lois et règlements en vigueur, notamment le Règlement d'urbanisme d'Ahuntsic-Cartierville. Il s'agit d'un bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural identifié au plan d'urbanisme. Ce bâtiment désaffecté depuis plusieurs années est localisé au 12131-12139, avenue Bois-de-Boulogne, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. À noter que le bâtiment doit être conservé et qu'une somme minimale de 1 500 000 \$, excluant les taxes applicables doit être investie dans cet immeuble. Notons qu'à la fin des travaux, le promoteur convient qu'il doit remettre à la Ville un certificat d'un architecte attestant que la somme minimale a été investie et qu'un nombre maximal de 16 logements (à être construits) et qu'un nombre minimal de 16 unités de stationnement est disponible pour ledit projet. La cession de ce lot relève de la compétence du conseil municipal. Toutefois, avant la cession, la caserne devra être désaffectée de son utilité publique, compétence qui relève du conseil d'agglomération. Le présent sommaire vise donc à approuver spécifiquement ces éléments.

2. En échange, 9114-6183 Québec inc. cède à la Ville à des fins de parc, le lot 3 880 367 du cadastre du Québec afin que cette dernière puisse régulariser ses titres de propriété. Il s'agit d'une bande de terrain vacant d'une superficie de 2 251,3 m², situé dans le parc Marcelin-Wilson dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Par conséquent, c'est l'Arrondissement qui a compétence pour cette acquisition. Compte tenu de ce qui précède, un autre sommaire décisionnel (1171027007) sera présenté au conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

L'Échange sera réalisé sans soulte.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande cette transaction pour les motifs suivants :

- Il permet à la Ville de céder l'ancienne caserne de pompier Bois-de-Boulogne, désaffectée depuis quelques années à un promoteur immobilier qui s'engage à réaliser un projet résidentiel, dans les trente-six (36) mois de la date de la signature de l'acte d'échange, comportant un maximum de 16 unités de logement, évitant ainsi à la Ville toute la responsabilité quant à l'entretien, ainsi que les feux, vol, vandalisme, etc.
- Le projet permet de restaurer et d'assurer la pérennité de ce bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural identifié au plan d'urbanisme.
- Il s'agit d'un projet structurant pour le quartier qui aura pour effet d'embellir le secteur environnant tout en créant de la richesse foncière et en générant de nouveaux revenus de taxation.
- La caserne Bois-de-Boulogne a fait l'objet de deux mises en vente par appel public (2011 et 2014) sans que l'on puisse trouver un preneur.

Par ailleurs et tel qu'indiqué précédemment, 9114-6183 Québec inc. s'est engagé à céder à la Ville un terrain vague connu comme étant le lot 3 880 367 du cadastre du Québec. Il s'agit d'une bande de terrain vacant d'une superficie de 2 251,3 m² localisé dans le parc Marcelin-Wilson. Ce lot étant acquis à des fins de parc local, son acquisition relève de la compétence du conseil d'arrondissement. À cet effet, un autre sommaire décisionnel (1171027007) a été préparé et sera présenté au conseil d'arrondissement, et ce, à fin de faire approuver l'acquisition par la Ville du lot 3 880 367 du cadastre du Québec, à des fins de parc local, ce qui permettra à la Ville de Montréal de régler une situation problématique qui existe depuis 1992. Notons que la valeur marchande des immeubles échangés est sensiblement la même. Conséquemment, l'échange est réalisé sans soulte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent échange est réalisé sans soulte. La valeur marchande du lot 3 880 367 du cadastre du Québec, propriété de M. Di Lillo est estimée par la Division de l'évaluation du SGPI entre 675 000 \$ et 730 000 \$ en date du 21 octobre 2015. En ce qui a trait à la valeur marchande du lot 3 879 978 du cadastre du Québec (caserne Bois-de-Boulogne), propriété de la Ville, la valeur marchande fut estimée entre 520 000 \$ et 610 000 \$ en mai 2015, par la Division de l'évaluation du SGPI. Cette valeur prend en considération les coûts supplémentaires liés à la décontamination de l'immeuble. À noter que cet immeuble a fait l'objet de deux appels publics de soumission et qu'il n'a pas été possible de vendre l'immeuble. Tel qu'indiqué précédemment, messieurs Di Lillo se sont engagés à réaliser un projet immobilier résidentiel d'une valeur minimale de 1 500 000 \$ sur l'immeuble cédé par la Ville.

Afin de réaliser l'échange sans soulte, la Ville et 9114-6183 Québec inc. ont établi la valeur marchande des immeubles échangés à 610 000 \$. La taxe sur les produits et services de même que la taxe de vente du Québec exigibles sur l'achat du terrain par la Ville devrait être imputable sur le montant de 610 000 \$.

La valeur apparaissant au rôle foncier, pour l'année en cours, est de 270 200 \$ pour l'immeuble cédé par le Promoteur et de 600 000,00 \$ pour l'immeuble cédé par la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Messieurs Di Lillo se sont engagés à réaliser un projet immobilier résidentiel, à même cette caserne, le tout en conformité avec les lois et règlements en vigueur, notamment le Règlement d'urbanisme d'Ahuntsic-Cartierville, ainsi que selon les conditions particulières inscrites dans l'acte de vente. Il s'agit d'un projet structurant pour l'Arrondissement qui assure la qualité des milieux de vie résidentiels. L'acquisition par la Ville du lot 3 880 367 du cadastre du Québec, localisé dans le parc Marcelin-Wilson permet de renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où ce dossier ne serait pas approuvé, des démarches devront être entamées afin d'acquérir le lot 3 880 367 du cadastre du Québec (parc Marcelin-Wilson) et nous devrons préparer de nouveaux documents afin de lancer un troisième appel d'offres public pour la vente de la caserne de pompier Bois-de-Boulogne. À noter également que la caserne est vacante et sans chauffage depuis plusieurs années et que l'état de celle-ci se détériore rapidement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Arrondissement verra à informer la population locale si requis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte et transfert des immeubles en 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Pier ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lisa SIMINARO, Ahuntsic-Cartierville
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Nicole RODIER, Service de la gestion et de la planification immobilière
Pierre LÉVESQUE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Johanne ROUILLARD, 12 juillet 2017
Nicole RODIER, 11 juillet 2017
Sylvie BLAIS, 11 juillet 2017
Lisa SIMINARO, 7 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roger GRONDINES
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-24

Denis SAUVÉ
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE

Directrice des transactions immobilières et de la sécurité Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-08-25

Approuvé le : 2017-08-28

CE : 20.061

2017/09/13 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177723001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Décréter le renouvellement d'une réserve foncière, à des fins de rues, sur une partie du lot 3 632 717 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située à Pointe-Claire et appartenant à Placements CFIC Pointe-Claire inc. / Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet / Mandater le Service de la gestion et planification immobilière pour négocier l'acquisition du site. N/Réf. : 31H05-005-6726-03

Il est recommandé :

1. de décréter le renouvellement de la réserve foncière, à des fins de rues, sur une partie du lot 3 632 717 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;
3. de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières et de la sécurité, Division des transactions immobilières, pour négocier l'acquisition de cet immeuble.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-18 15:51

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177723001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Décréter le renouvellement d'une réserve foncière, à des fins de rues, sur une partie du lot 3 632 717 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située à Pointe-Claire et appartenant à Placements CFIC Pointe-Claire inc. / Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet / Mandater le Service de la gestion et planification immobilière pour négocier l'acquisition du site. N/Réf. : 31H05-005-6726-03

CONTENU

CONTEXTE

Le prolongement du boulevard Jacques-Bizard (le « Projet ») fait partie du réseau routier à compléter, comme identifié dans le Plan de transport et dans le Plan d'urbanisme de Montréal. Ce prolongement est également inscrit dans la liste des projets « Montréal 2025 » ainsi que dans le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal 2015. Le corridor Jacques-Bizard est situé à l'ouest de l'île de Montréal, entre deux importantes artères aux conditions de circulation difficiles (boulevards Saint-Jean et Saint-Charles). Actuellement, étant donné l'absence d'un lien nord-sud parallèle aux boulevards Saint-Jean et Saint-Charles, la demande de transport est globalement supérieure à l'offre dans le secteur à l'étude. Il s'ensuit des conditions de circulation difficiles avec des retards importants. Conséquemment, le prolongement du boulevard Jacques-Bizard et son raccordement à l'autoroute 40 (l'« A-40 ») et l'avenue Stillview permettront d'améliorer l'accessibilité des secteurs de part et d'autre de l'A-40, de mieux équilibrer les conditions de circulation de l'ouest de Montréal et de relier L'Île-Bizard directement à l'A-40. Dans le cadre du Projet, une réserve foncière a été décrétée au mois de novembre 2015. En vertu de l'article 73 de la Loi sur l'expropriation, *une réserve pour fins publiques demeure en vigueur pour une période initiale de deux ans et, sur renouvellement, pour une période de deux autres années.* La période initiale de deux ans prenant fin en novembre 2017, le renouvellement de celle-ci est nécessaire pour permettre de compléter les démarches d'acquisition.

Soulignons qu'une autre partie de lot 3 632 717 du cadastre du Québec est visée par une réserve par le Procureur général du Québec agissant pour le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le compte de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) dans le cadre du projet de réseau électrique métropolitain (REM). Laquelle est enregistrée au bureau de la publicité et des droits sous le numéro 22 375 904 depuis le 8 juin 2016. La

complémentarité du projet de l'agglomération et du REM favorisera le transport intermodal entre le terminus d'autobus Fairview, l'éventuelle gare de la CDPQ et le boulevard Jacques-Bizard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0692 - 26 novembre 2015 - Décréter l'imposition d'une réserve, à des fins de rue, sur une partie du lot 3 632 717 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet / Mandater le Service de la gestion et planification immobilière pour négocier l'acquisition du site

CA14 280231 - 2 septembre 2014 - Appuyer la résolution de la Ville de Kirkland (CM14 171) dans le cadre du corridor Jacques-Bizard - Demande adressée à la Ville de Montréal et au ministère des Transports du Québec. procéder à la réalisation du prolongement du corridor Jacques-Bizard et à la construction d'un viaduc à l'intersection du boulevard Jacques-Bizard et de l'autoroute 40;

CA07 290169 - 5 juin 2007 - Appuyer les trois priorités suivantes que les maires des villes et des arrondissements de l'ouest de l'Île ont identifiées comme étant essentielles à l'amélioration et au développement futur du transport sur le territoire de l'Ouest de l'Île : l'échangeur Dorval, le boulevard dans l'emprise de l'A-440 et le prolongement du boulevard Jacques-Bizard;

CG06 0407 - 28 septembre 2006 - Approuver l'entente et l'acte de vente intervenus entre la Ville de Montréal et le Collège d'enseignement général et professionnel John Abbott, au montant de 2 692 700,82 \$, représentant l'indemnité totale et finale, en capital et intérêts, payable à titre de propriétaire suite à l'expropriation des lots 3 632 716 et 3 632 719 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but de renouveler l'avis de réserve foncière sur une partie du lot 3 632 717 du cadastre du Québec, tel que montré à l'article 1 du plan B-3 Pointe-Claire, préparé par M. Vincent Villeneuve, arpenteur-géomètre, minute 183. Il s'agit d'un terrain vague d'une superficie de 9 055,8 m², appartenant à Placements CFIC Pointe-Claire inc. (Filiale The Cadillac Fairview Corporation Limited) localisé entre le boulevard Brunswick et l'autoroute Félix-Leclerc, au sud-ouest de l'avenue Fairview, voisin de l'usine de pompage de Pointe-Claire (l'« Immeuble »).

JUSTIFICATION

En attendant de poursuivre les démarches d'acquisition pour tous les lots, le renouvellement de la réserve initiale sur l'Immeuble visé par les présentes permettra de limiter la fluctuation de sa valeur en empêchant l'émission d'un permis de construction. Quant à l'avancement du projet de prolongement du boulevard Jacques-Bizard, celui-ci est en phase d'études (les études de concepts et de faisabilité ont déjà été finalisées), il restera à compléter les études d'avant projet ainsi que les études d'impacts environnementaux . Le projet a été présenté au comité corporatif de gestion des projets d'envergure (CCGPE) en mai 2015. Il s'agissait d'une recommandation du directeur général de poursuivre les acquisitions de terrains et les études, notamment celles économiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le fait d'imposer une réserve foncière ne nécessite aucune réserve financière. Cependant, un recours en dommages demeure possible advenant qu'une réserve ne soit pas suivie d'une acquisition ou d'une expropriation. Soulignons qu'une enveloppe budgétaire

conséquence et un programme triennal (PTI) sont déjà prévus par les Grands projets du Service des infrastructures voirie et transports (SIVT) pour acquérir les terrains nécessaires au prolongement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Actuellement, un seul circuit d'autobus nord-sud (ligne 207) dessert la population dans le secteur. En redonnant de la capacité véhiculaire dans l'axe nord-sud, le boulevard Jacques-Bizard facilitera l'implantation de mesures préférentielles pour bus (MPB) sur les autres axes du secteur. En ce qui a trait au transport actif, il sera possible d'accueillir des cyclistes sur la chaussée (voie de droite) de façon sécuritaire et un trottoir est prévu, pour les piétons, tout au long du boulevard Jacques-Bizard. Le prolongement du boulevard Jacques-Bizard fournit un accès alternatif au circuit en lui permettant d'accéder plus rapidement au terminus Fairview et à l'éventuelle gare du REM via le nouveau tronçon projeté. En effet, avec la station Pointe-Claire du REM, une étude de mobilité dans le secteur est en cours, elle préconise, dans une première phase, la réalisation d'un viaduc urbain Sommerset-Stillview, au-dessus de l'autoroute transcanadienne(A-40) menant des boulevards Brunswick à Hymus, pour accéder à la station. Le lot faisant partie de la réserve est inclus dans cette portion. Avec l'arrivée prochaine du REM, il est impératif de réaliser au moins la première phase du projet incluant un échangeur avec l'A-40, l'importance et la probabilité de réalisation augmente de manière significative, d'où la nécessité de maintenir la réserve sur le lot 3 632 71. La deuxième phase consiste à prolonger le boulevard Jacques-Bizard jusqu'au boulevard Brunswick.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de réserve laisserait la possibilité au propriétaire de faire des améliorations susceptibles d'augmenter le coût d'acquisition de l'Immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Cassandra LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Rachid REKOUANE, Service des infrastructures_voirie et transports
Anne CASTONGUAY, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Rachid REKOUANE, 24 juillet 2017
Anne CASTONGUAY, 18 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Maxime NADEAU
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-13

Denis SAUVÉ
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-08-17

Approuvé le : 2017-08-18



Dossier # : 1175323006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville prête à la Société d'animation de la promenade Bellerive, à titre gratuit, à des fins d'activités sportives, de plein air, de loisirs et récréotouristiques, des locaux d'une superficie d'environ 153 m ² , au chalet du parc situé au 8300, rue Bellerive, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018. Bâtiment 2535

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de renouvellement de prêt de locaux, à titre gratuit, par lequel la Ville loue à la Société d'animation de la promenade Bellerive, pour une période d'une année, à compter du 1^{er} janvier 2018 et se terminant au 31 décembre 2018, des locaux sis au 8300, rue Bellerive, d'une superficie d'environ 153 m², à des fins d'activités sportives et de plein air, de loisirs, culturelles et récréotouristiques, sans contre partie financière, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement de prêt de locaux;

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-30 08:56

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175323006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville prête à la Société d'animation de la promenade Bellerive, à titre gratuit, à des fins d'activités sportives, de plein air, de loisirs et récréotouristiques, des locaux d'une superficie d'environ 153 m ² , au chalet du parc situé au 8300, rue Bellerive, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018. Bâtiment 2535

CONTENU

CONTEXTE

Le parc de la Promenade Bellerive, par sa localisation et son accès direct sur le fleuve Saint-Laurent, constitue un des éléments de première importance dans le développement du pôle touristique de l'est de la Ville de Montréal.

Depuis 1997, la Société d'animation de la promenade Bellerive (SAPB), un organisme à but non lucratif, a pour mission de maintenir et de développer une fenêtre sur le fleuve par la mise en oeuvre d'activités sportives, de plein air, de loisirs et récréotouristiques.

La gestion du parc Bellerive relève du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). D'un commun accord avec l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, il est souhaité de maintenir un appui à la SAPB.

Les locaux n'étant pas requis à des fins municipales, le SGPVMR a mandaté le Service de la planification et gestion immobilière (SGPI) afin de présenter un projet de renouvellement de prêt de locaux entre la Ville et la SAPB pour une période additionnelle d'une année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1119 - 24 novembre 2014 - Approuver un projet de convention de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville prête à la Société d'animation de la promenade Bellerive, à titre gratuit, à des fins d'activités sportives et de plein air, de loisirs, culturelles et récréotouristiques, un local d'une superficie d'environ 153 m², dans le chalet du parc situé au 8300, rue Bellerive, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017.

DESCRIPTION

Approuver un projet de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville prête à la SAPB, à titre gratuit, à des fins d'activités sportives, de plein air, de loisirs et récréotouristiques, des locaux d'une superficie d'environ 153 m², au chalet du parc situé au 8300, rue Bellerive, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, le tout selon les termes et conditions de prêt de locaux. La SAPB est responsable de faire l'entretien léger des lieux loués, à

l'exception de tous les travaux inhérents à la structure du bâtiment et/ou donnant sur le parc Bellerive qui demeurent sous la responsabilité de la Ville.

JUSTIFICATION

Le renouvellement de ce prêt de locaux est essentiel afin de respecter les engagements contractuels entre le SGPVMR et la SAPB, pour l'année 2018. La raison pour laquelle la SAPB souhaite prolonger le terme pour une durée additionnelle est que l'organisme est actuellement en réflexion quant à son implication au sein de la collectivité pour les années futures. La SAPB offre une variété de services de qualité et accessibles à tous les citoyens de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les locaux sont remis à titre gratuit.

Le taux de location d'un espace à bureau dans ce secteur de la Ville oscillent entre 182 \$/m² et 215 \$/m².

Le tableau suivant représente le coût des frais d'exploitation qui sont actuellement encourus par la Ville pour l'entretien général du bâtiment (électricité, sécurité, déneigement etc.).

Superficie locative	Frais d'exploitation 2017	Frais d'exploitation 2018
+/- 153 m ²	117 \$/m ²	118 \$/m ²

Le prêt de locaux constitue une subvention annuelle de 30 370,50 \$, incluant les frais d'exploitation.

Le montant de la subvention annuelle est établi comme suit: $(182 \text{ \$/m}^2 + 215 \text{ \$/m}^2)/2 = 198,50 \text{ \$/m}^2 \times 153 \text{ m}^2 \times 1 \text{ an} = 30\,370,50 \text{ \$}$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de la Ville de donner suite à ce renouvellement de prêt de locaux, cela aurait comme conséquence de supprimer le service d'accueil offert par la SAPB au parc de la Promenade Bellerive.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE septembre 2017

CM septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Danielle PINEAULT, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Danielle PINEAULT, 13 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-13

Guylaine CORMIER
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-08-28

Approuvé le : 2017-08-30



Dossier # : 1174565008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prolonger le contrat de location de cinq bâtiments modulaires avec la firme Williams Scotsman du Canada inc. pour une durée de dix-huit mois, situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable. Dépense totale de 77 608,12 \$, taxes incluses. Bâtiment 1137

Il est recommandé :

1. d'approuver la prolongation du contrat pour la location de cinq bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, pour une période de 18 mois, à compter du 1^{er} décembre 2017, situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, moyennant un loyer total de 77 608,12 \$ taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-09-01 13:18

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174565008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prolonger le contrat de location de cinq bâtiments modulaires avec la firme Williams Scotsman du Canada inc. pour une durée de dix-huit mois, situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable. Dépense totale de 77 608,12 \$, taxes incluses. Bâtiment 1137

CONTENU

CONTEXTE

La section Distribution réseaux et réservoirs de la Division exploitation réseau primaire occupe, depuis environ le 1er mai 2015, cinq bâtiments modulaires en location situés sur le site de l'Usine Atwater dont le terme viendra à échéance le 30 novembre 2017. Cette occupation est le résultat d'un appel d'offres public dont le contrat a été octroyé en 2014. Lorsque le nouveau bâtiment industriel abritant les ateliers et les bureaux administratifs sera terminé, les employés de la Division exploitation réseau primaire seront relocalisés à cet endroit et les modulaires seront retirés. La date de livraison du nouveau bâtiment industriel est prévue pour le 31 décembre 2018. Les employés intégreront graduellement le nouveau bâtiment à compter de 2019.

C'est ainsi que le SGPI a reçu le mandat de prolonger la location des modulaires selon les options prévues au contrat. (appel d'offres public 14-13670).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0430 - Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 34 359 289,97 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5832 (6 soumissionnaires).

CE14 1443 - 24 septembre 2014 - Autoriser une dépense de 233 079,78 \$, taxes incluses, à Williams Scotsman du Canada inc., pour la location de cinq bâtiments modulaires préfabriqués temporaires situés sur le site de l'usine Atwater, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, pour une période de 36 mois avec options de prolongation. Appel d'offres public 14-13670;

CG13 0401 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de service professionnels aux firmes MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll Itée (NCK), dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe

de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 2 360 704,65 \$ taxes incluses

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Autoriser une dépense de 19 099 708,53 \$, taxes incluses, pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le contrat de prolongation du bail par lequel la Ville loue, du locateur Williams Scotsman du Canada inc., cinq bâtiments modulaires préfabriqués temporaires (superficie totale de 3 600 pi²) situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, pour une période additionnelle de 18 mois, soit du 1^{er} décembre 2017 au 31 mai 2019.

JUSTIFICATION

La prolongation du contrat de location est essentielle jusqu'à la livraison du nouveau bâtiment industriel qui accueillera les ateliers et les bureaux administratifs.
Le loyer de la prolongation était déjà prévu au contrat initial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer se détaille comme suit:

	Loyer annuel 2017 (1 mois)	Loyer annuel 2018 (12 mois)	Loyer annuel 2019 (5 mois)	Coût total du loyer pour 18 mois
Loyer mensuel brut	3 750 \$/mois	3 750 \$/mois	3 750 \$/mois	
Nombre de mois	1	12	5	
Loyer brut	3 750,00 \$	45 000,00 \$	18 750,00 \$	
TPS - 5 %	187,50 \$	2 250,00 \$	937,50 \$	
TVQ - 9,975 %	374,06 \$	4 488,75 \$	1 870,31 \$	
Loyer total	4 311,56 \$	51 738,75 \$	21 557,81 \$	77 608,12 \$
Ristourne de TPS	187,50 \$	2 250,00 \$	937,50 \$	
Ristourne de TVQ	187,03 \$	2 244,38 \$	935,16 \$	
Loyer net annuel	3 937,03 \$	47 244,37 \$	19 685,15 \$	

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 77 608,12 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La prolongation du bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation du contrat est essentielle jusqu'à la livraison du nouveau bâtiment industriel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le comité exécutif du 13 septembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André MARSAN, Service de l'eau
Christian MARCOUX, Service de l'eau
Hélène MAHER, Service de l'eau

Lecture :

Christian MARCOUX, 25 juillet 2017
Hélène MAHER, 25 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-25

Guylaine CORMIER
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-07-26

Approuvé le : 2017-07-27



Dossier # : 1161543010

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail entre la Ville de Montréal et Physiothérapie du sport du Québec d'une durée de 5 ans et une somme maximale de 175 170 \$ qui établit les modalités et conditions de location des installations de la clinique de physiothérapie et de la médecine du sport du complexe sportif Claude-Robillard.

Il est recommandé:

1- d'approuver le bail entre la Ville de Montréal et Physiothérapie du sport du Québec d'une durée de 5 ans qui établit les modalités et conditions de location des installations de la clinique de physiothérapie et de la médecine du sport du complexe sportif Claude-Robillard.

2- de recevoir les sommes maximales de 33 696 \$, 34 344 \$, 35 022 \$, 35 700 \$ et 36 408\$, incluant les taxes applicables, de cet organisme pour les années 2017, 2018 , 2019, 2020 et 2021 respectivement.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-08-25 15:59

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161543010

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail entre la Ville de Montréal et Physiothérapie du sport du Québec d'une durée de 5 ans et une somme maximale de 175 170 \$ qui établit les modalités et conditions de location des installations de la clinique de physiothérapie et de la médecine du sport du complexe sportif Claude-Robillard.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1987, conformément à la politique montréalaise de soutien à l'élite sportive, le complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) met à la disposition de la communauté sportive des services spécialisés en médecine du sport, en permettant à l'organisme Physiothérapie du sport du Québec Inc. (PSQ) d'occuper des locaux au sein de ses installations.

À partir de 2007 l'utilisation des locaux a fait l'objet de deux ententes de trois ans chacune, entérinées par les instances municipales et précisant les responsabilités de l'organisme.

En juin 2013, le comité exécutif de la Ville a adopté un cadre de référence en matière de reconnaissance et de soutien financier aux organismes ayant des locaux dans les installations relevant du conseil municipal. Suite à cette adoption, PSQ ne répondait plus aux critères d'éligibilité lui permettant de bénéficier d'une gratuité des locaux.

Afin d'assurer une stabilité aux opérations de la clinique et bonifier les services auprès des athlètes montréalais, la Division de la gestion des installations sportives (DGIS) du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a négocié une entente, progressive de trois (3) ans (2014-2016) pour la location des locaux.

Cette entente ayant pris fin selon l'échéance prévue, le présent dossier décisionnel vise à proposer une entente de bail d'une durée de cinq (5) ans avec la société par actions Physiothérapie du sport du Québec pour la location de 2 948 pieds carrés au deuxième étage du CSCR.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0801 - 18 août 2014 - Approuver un projet de convention entre la Ville et Physiothérapie du sport du Québec Inc., d'une durée de 3 ans (2014-2016), établissant les modalités et conditions de location à l'organisme des installations de la clinique de physiothérapie et de la médecine du sport du complexe sportif Claude-Robillard, pour une somme maximale de 91 400 \$, taxes incluses.

CM09 1045 - 14 décembre 2009 - Renouvellement de l'entente d'une durée de 3 ans (2010-2012), entre la Ville et Physiothérapie du sport du Québec, organisme sans but lucratif,

établissant les modalités du prêt de locaux à titre gratuit au complexe sportif Claude-Robillard.

CG06 0516 – 13 décembre 2006 - Entente d'une durée de 3 ans (2007-2009), entre la Ville et Physiothérapie du sport du Québec, organisme sans but lucratif, établissant les modalités du prêt de locaux à titre gratuit au complexe sportif Claude-Robillard.

DESCRIPTION

La clinique de physiothérapie et de la médecine du sport, située au 2e étage du CSCR, offre plusieurs types de services aux athlètes, aux utilisateurs récréatifs et à la population en général: la physiothérapie, l'ostéopathie, la massothérapie, l'acupuncture et la médecine du sport. La présence de cette offre de service favorise le développement des athlètes de haut niveau ainsi que la collaboration entre les entraîneurs et les spécialistes en traitements sportifs.

Depuis 2014, la clinique faisait l'objet d'une convention prévoyant un loyer payable par PSQ, défini en tenant compte du montant annuel de base pour chacune des trois années, de la capacité de payer de l'organisme et de la nécessité de permettre une période de transition administrative et financière à l'organisme. La convention établissait également les modalités et les conditions auxquelles l'organisme devait répondre pour bénéficier d'une réduction supplémentaire de loyer d'une valeur totale de 12 500 \$ par année, comme le service à tarif aux athlètes ou les services de premiers soins lors de la tenue des Jeux de Montréal.

Depuis janvier 2017 et selon les exigences du vérificateur général, des modifications ont été apportées au processus d'attribution d'aide financière aux organismes partenaires de la DGIS. Dans ce nouveau contexte, la clinique n'est admissible à aucun des programmes du cadre de référence.

Afin de maintenir le lien d'affaires entre la DGIS et PSQ pour assurer un service de proximité de qualité à la communauté sportive du CSCR, il est recommandé d'approuver une entente de bail prévoyant des frais de location préférentiels définis sur la base d'un taux de 11,43 \$ par pied carré, appliqué aux 2 948 pieds carrés mis à la disposition de la clinique pour la période du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018 (local 095-ETA01-022 au CSCR dont l'adresse est le 1000, de la rue Émile-Journault, à Montréal). Une indexation cumulative de 2% serait par la suite appliquée pour chaque année subséquente.

JUSTIFICATION

Ce projet de bail assurerait le maintien des services complémentaires à l'entraînement, tels que la physiothérapie et la médecine sportive. Le Complexe sportif Claude-Robillard est un lieu accessible à la communauté sportive et à la population en général, ayant une concentration importante de clubs sportifs de haut niveau.

Les espaces loués ne seront pas requis par la Ville dans un avenir prévisible pour d'autres usages.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tableau récapitulatif des coûts de loyer :

	2014	2015	2016		2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Taux au pi ²	8,48 \$	10,18 \$	12,35 \$		11,43 \$	11,65 \$	11,88 \$	12,11 \$	12,35 \$
Montant de loyer dû	25 000 \$	30 000 \$	36 400 \$		33696 \$	34 344 \$	35 022 \$	35 700 \$	36 408 \$

Réduction	12 500 \$	12 500 \$	12 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Loyer annuel versé	12 500 \$	17 500 \$	23 900 \$	33 696 \$	34 344 \$	35 022 \$	35 700 \$	36 408 \$

Le bail prévoit une option de renouvellement pour une période additionnelle de 5 ans, sous réserve de l'approbation du conseil municipal. Lors de ces renouvellements les frais de location seraient indexés conformément à l'indice d'ensemble des prix à la consommation tel que publié par Statistique Canada.

Les sommes qui seront reçues incluent les taxes applicables (TPS et TVQ) et procureront un revenu pour la Ville prévu au budget. Ce revenu sera comptabilisé au budget du SDSS.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan *Montréal durable 2016-2020* de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ainsi que de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'entente de bail est approuvée, les athlètes et les entraîneurs pourront continuer de recevoir des services complémentaires avec des spécialistes des domaines de la médecine sportive à leur lieu d'entraînement. En limitant les déplacements liés au transport et les coûts associés aux services spécialisés, la présence d'une clinique au CSCR participe à augmenter les performances des athlètes montréalais et contribue à offrir un environnement favorable à la poursuite de carrières sportives de haut niveau. De plus, ce service profite aussi à l'ensemble des Montréalais et utilisateurs du CSCR.

Si l'entente de bail n'est pas approuvée selon les frais de location préférentiels convenus, la clinique ne pourra plus offrir des services de façon prioritaire aux athlètes et leur consentir des rabais appréciables, ce qui aurait une influence directe sur l'avenir de plusieurs jeunes athlètes prometteurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune étape subséquente n'est prévue.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier lié aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rocca LONIGRO
agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-11

Jean-François DULIÈPRE
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Luc DENIS
Directeur

Approuvé le : 2017-08-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc DENIS
Directeur délégué en remplacement de Mme
Johanne Derome

Approuvé le : 2017-08-25



Dossier # : 1174565009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prolonger le contrat de location de deux bâtiments modulaires avec la firme Williams Scotsman du Canada inc. pour une durée de dix-huit mois, situés au 3705, rue Saint-Patrick, pour la Direction de l'eau potable. Dépense totale de 52 945,98 \$, taxes incluses. Bâtiment 1140

Il est recommandé :

1. d'approuver la prolongation du contrat pour la location de deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, pour une période de 18 mois, à compter du 1^{er} décembre 2017, situés au 3705, rue Saint-Patrick, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, moyennant un loyer total de 27 938,92 \$ taxes incluses;
1. d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2017 au locateur Williams Scotsman du Canada inc., représentant un montant de 21 557,81 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 3 449,25 \$, pour une dépense maximale de 25 007,06 \$, incluant les taxes;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-09-01 13:16

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174565009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prolonger le contrat de location de deux bâtiments modulaires avec la firme Williams Scotsman du Canada inc. pour une durée de dix-huit mois, situés au 3705, rue Saint-Patrick, pour la Direction de l'eau potable. Dépense totale de 52 945,98 \$, taxes incluses. Bâtiment 1140

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) occupe, depuis 2008, un immeuble appartenant à la Ville situé au 3705 Saint-Patrick, pour y loger l'équipe « entretien du réseau primaire ». Cet immeuble n'était pas suffisamment grand pour répondre aux besoins de locaux (cafétéria et vestiaires) des cols bleus de la DEP, alors en juin 2011, pour pallier au manque d'espace, la DEP a procédé à la location de deux bâtiments modulaires temporaires qui ont été installés sur le terrain du 3705, Saint-Patrick. Puis, en 2014, les modulaires ont été remplacés par deux nouveaux modulaires via un appel d'offres public dont le terme du contrat de location prendra fin le 30 novembre 2017.

Par ailleurs, en décembre 2015, la DEP a libéré les espaces qu'elle détenait en location au 9452, chemin du Golf et a rapatrié les employés cols bleus au 3705 Saint-Patrick. L'arrivée de cols bleus supplémentaires au 3705 Saint-Patrick a créé une augmentation du nombre d'utilisateurs dans les modulaires, créant des problématiques au niveau des commodités (cafétéria, vestiaire et logistique des horaires de dîner...). Ainsi, pour maximiser les modulaires tout en minimisant les impacts, il est requis de procéder à un réaménagement partiel des modulaires.

Lorsque le nouveau bâtiment industriel abritant les ateliers et les bureaux administratifs sera terminé, les cols bleus seront relocalisés à cet endroit et les modulaires seront retirés. La date de livraison du nouveau bâtiment industriel est prévue pour le 31 décembre 2018. Les employés l'intégreront graduellement à compter de 2019.

C'est ainsi que le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a reçu le mandat de prolonger la location des modulaires selon les options prévues au contrat. (appel d'offres public 14-13670).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0430 - Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 34 359 289,97 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5832 (6 soumissionnaires).

CE14 1445 - 24 septembre 2014 - Autoriser une dépense de 105 237,59 \$, taxes incluses, à Williams Scotsman du Canada inc., pour la location de deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires situés sur le site du 3705 St-Patrick, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, pour une période de 36 mois avec options de prolongation. Appel d'offres public 14-13670;

CG13 0401 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de service professionnels aux firmes MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll Itée (NCK), dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 2 360 704,65 \$ taxes incluses

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Autoriser une dépense de 19 099 708,53 \$, taxes incluses, pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le contrat de prolongation du bail par lequel la Ville loue, du locateur Williams Scotsman du Canada inc., deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires (superficie totale de 1 440 pi²) situés au 3705, Saint-Patrick, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, pour une période additionnelle de 18 mois, soit du 1^{er} décembre 2017 au 31 mai 2019.

Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux pour le réaménagement partiel de la cafétéria et du vestiaire représentant un montant maximum à remettre au locateur de 21 557,81 \$, auxquels s'ajoutent des incidences et des contingences pour totaliser la somme de 25 007,06 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

La prolongation du contrat de location est essentielle jusqu'à la livraison du nouveau bâtiment industriel qui accueillera les ateliers et les bureaux administratifs.

Le loyer de la prolongation était déjà prévu au contrat initial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer se détaille comme suit:

	Loyer annuel 2017 (1 mois)	Loyer annuel 2018 (12 mois)	Loyer annuel 2019 (5 mois)	Coût total du loyer pour 18 mois
Loyer mensuel brut	1 350 \$/mois	1 350 \$/mois	1 350 \$/mois	
Nombre de mois	1	12	5	
Loyer brut	1 350,00 \$	16 200,00 \$	6 750,00 \$	
TPS - 5 %	67,50 \$	810,00 \$	337,50 \$	
TVQ - 9,975 %	134,66 \$	1 615,95 \$	673,31 \$	
Loyer total	1 552,16 \$	18 625,95 \$	7 760,81 \$	27 938,92 \$
Ristourne de TPS	67,50 \$	810,00 \$	337,50 \$	

Ristourne de TVQ	67,33 \$	807,98 \$	336,66 \$	
Loyer net annuel	1 417,33 \$	17 007,97 \$	7 086,65 \$	

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 27 938,92 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Coût des travaux d'aménagement

	2017
Coût des travaux d'aménagement clé en main	18 750,00 \$
TPS (5 %)	937,50 \$
TVQ (9,975 %)	1 870,31 \$
Coût total des travaux à remettre au locateur	21 557,81 \$
Contingences (+/- 10 %)	1 875,00 \$
Incidences générales (+/- 6 %)	1 125,00 \$
TPS (5 %)	150,00 \$
TVQ (9,975 %)	299,25 \$
	3 449,25 \$
TOTAL	25 007,06 \$
Ristourne TPS (100 %)	1 087,50 \$
Ristourne TVQ (50 %)	1 084,78 \$
Coût net des travaux	22 834,78 \$

Le coût des travaux d'aménagement, incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 25 007,06 \$.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La prolongation du bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation du contrat est essentielle jusqu'à la livraison du nouveau bâtiment industriel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le comité exécutif du 13 septembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André MARSAN, Service de l'eau

Hélène MAHER, Service de l'eau

Daniel TURCOT, Service de l'eau

Lecture :

Daniel TURCOT, 21 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-16

Guylaine CORMIER
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-08-17

Approuvé le : 2017-08-18



Dossier # : 1174565011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc., des espaces situés au 8525, rue Ernest-Cormier, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 4 ans et 4 mois, soit du 1er octobre 2017 au 31 janvier 2022. Le loyer total est de 746 043,11 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8240-002.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc., pour une période de 4 ans et 4 mois, à compter du 1^{er} octobre 2017, des espaces d'une superficie de 28 557 pi² situés au 8525, rue Ernest-Cormier et utilisés pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 746 043,11 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de bail;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-09-01 15:27

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174565011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc., des espaces situés au 8525, rue Ernest-Cormier, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 4 ans et 4 mois, soit du 1er octobre 2017 au 31 janvier 2022. Le loyer total est de 746 043,11 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8240-002.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du maintien des compétences de ses policiers, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupait, depuis le 1^{er} avril 2013, des locaux communautaires appartenant à la Société québécoise des infrastructures (SQI) situés au 10 950, boulevard Perras à Montréal (connu sous le nom de Boscoville), pour les besoins de son centre de formation. Ce site étant occupé par Boscoville (personne morale sans but lucratif), la Ville sous-louait les locaux directement de Boscoville.

Trois volets de formation étaient offerts aux policiers : le volet *Tactique*, le volet *Emploi de la force* et le volet *Enquête*, à savoir :

1. Le volet *Tactique* est requis pour les policiers représentant les groupes d'intervention. Ce groupe de policiers est spécialisé dans le maintien de l'ordre (notamment lors des manifestations) ainsi que pour intervenir auprès des personnes armées;
2. Le volet *Emploi de la force* est utilisé pour former et requalifier tous les policiers opérationnels. Ces policiers ont des formations de maintien des compétences, de mise à niveau et des formations sur des nouvelles approches en interventions physiques. Chacune de ces formations a un volet théorique, un volet pratique dont la plupart du temps doit se faire dans un environnement extérieur;
3. Le volet *Enquête* est un programme de perfectionnement où s'effectue le développement et le transfert de connaissances et de compétences dans des secteurs très spécialisés. L'objectif est de former les enquêteurs du SPVM de façon optimale et de préparer la relève.

Le 1er août dernier, la SQI a avisé le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à l'effet qu'elle réquisitionnait le bâtiment utilisé par le SPVM pour la formation sur le volet *Tactique* et le volet *Emploi de la force*. Par conséquent, le SPVM a été contraint de libérer les espaces occupés dans le bâtiment sans délai et sans aucune possibilité de prolonger l'occupation le temps de se reloger. Toutes les formations qui avait été planifiées

en août et en septembre ont dû être annulées jusqu'à ce que le SGPI, en collaboration avec le SPVM, trouve un nouveau site. Dès qu'un nouveau site sera disponible, le SPVM reprendra les formations qui ont dû être reportées afin de maintenir leurs engagements auprès de leurs clientèles policières.

Par ailleurs, toujours dans le cadre du maintien des compétences de ses policiers, la Division de la formation du SPVM occupe, depuis le 1^{er} février 2017, des locaux au 2^e étage du bâtiment situé au 8491-8525, Ernest-Cormier. Ces locaux sont utilisés pour les formations suivantes :

1. La formation *Réponse aux appels et activités de patrouille* dans le cadre de la formation des recrues;
2. La formation *Simulations* pour les enquêteurs pour les vols qualifiés, les agressions sexuelles et les tentatives de meurtre. Ces formations nécessitent des décors recréant des environnements tels qu'un dépanneur, un endroit licencié (bar) et un appartement, par exemple;
3. La formation *Entrée dynamique et statique* pour les enquêteurs dans le cadre des enquêtes sur les stupéfiants;
4. La formation *Utilisation d'Arme à Impulsion Électrique (AIE)* communément appelée "*Tasers*". Cette formation vise à augmenter de façon significative le nombre de policiers qualifiés à utiliser cette arme et à les répartir dans un plus grand nombre de postes de quartier.

Dans le but d'optimiser les ressources, le SPVM a mandaté le SGPI pour relocaliser les activités de formation qui étaient données au 10 950 boul. Perras (Boscoville) dans un immeuble situé à proximité des autres locaux situés sur Ernest-Cormier. Or, il s'avère que dans le même immeuble déjà occupé par le SPVM, un entrepôt s'est libéré dernièrement et est encore vacant. Cet entrepôt permettrait de reprendre toutes les formations qui étaient offertes à Boscoville, et ce, dès le 1^{er} octobre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0573 - 27 octobre 2016 - Approbation du bail avec Développement Olymbec inc. pour les besoins de formation du SPVM pour une durée de 5 ans - 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2022.

CG16 0247 - 21 avril 2016 - Approbation du renouvellement du sous-bail avec Boscoville pour une période de 3 ans - 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019.

CG13 0397 - 26 septembre 2013 - Approbation du sous-bail avec Boscoville pour les besoins de formation du SPVM pour une durée de 3 ans - 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, de Développement Olymbec inc., des espaces situés au 8525, Ernest-Cormier, utilisés pour les besoins du centre de formation du SPVM, dont la superficie totale représente 29 557 pi². Le terme du bail est de 4 ans et 4 mois, soit du 1^{er} octobre 2017 au 31 janvier 2022.

Le SPVM prendra possession des locaux tels quels. Aucuns travaux d'aménagement n'a été demandé au locateur.

JUSTIFICATION

La formation continue des recrues, des groupes d'intervention et des policiers est essentielle pour assurer le maintien de leurs compétences afin de leur permettre des interventions appropriées et sécuritaires pour eux et pour les citoyens. Actuellement, il n'existe aucun centre de formation centralisé et aucun immeuble appartenant à la Ville ne peut répondre à ce besoin. Le SGPI étudie la possibilité d'implanter un centre de formation centralisé au 10 351, rue Sherbrooke Est (bâtiment appartenant à la Ville) qui offrira la formation

académique et pratique aux policiers pour toutes les spécialités nécessaires. L'horizon de réalisation de ce projet est prévu pour 2021.

La location d'un immeuble industriel au 8525, Ernest-Cormier permettra de reprendre rapidement la formation des recrues, des groupes d'intervention et de respecter les enjeux du plan de formation annuel du SPVM. Ce site est fonctionnel et répond déjà aux besoins immobiliers du SPVM, donc aucune autre recherche de site en location n'a été faite. De plus, le loyer proposé est représentatif du marché pour ce type d'usage dans ce secteur de la Ville. Cependant, comme il ne s'agit pas du même type d'immeuble (centre communautaire versus entrepôt industriel) ni des mêmes conditions d'occupation (espaces partiellement partagés avec le sous-locateur versus espaces exclusifs), il s'avère que le loyer payé à Boscoville était à titre contributif alors que le loyer soumis pour cette nouvelle location est au taux du marché.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	Loyer total pour 4 ans et 4 mois	Coûts payables directement aux fournisseurs pour 4 ans et 4 mois
Loyer brut (incluant frais d'exploitation et taxes foncières, excluant entretien ménager)	608 874,20 \$	
Hydro-Québec et gaz métro		40 000,00\$
TPS - 5 %	30 443,71 \$	2 000,00 \$
TVQ - 9,975 %	60 735,20 \$	3 990,00 \$
Loyer total	700 053,11 \$	45 990,00 \$
Ristourne TPS	30 443,71 \$	2 000,00 \$
Ristourne TVQ	30 367,60 \$	1 995,00 \$
Loyer net annuel	639 241,80 \$	41 995,00 \$

Le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le service responsable à même sa base budgétaire.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 746 043,11 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

La libération des locaux au 10 950 boul. Perras (Boscoville) a eu pour effet de libérer une somme de 61 000 \$ annuellement qui sera utilisée pour assumer une partie du loyer du nouveau site.

Comme il s'agit principalement d'un grand entrepôt, aucun entretien ménager régulier n'a été prévu pour cette location. Cependant, le SPVM détient déjà le budget d'entretien ménager pour les anciens locaux à Boscoville qu'il pourra utiliser pour du nettoyage ponctuel lorsque requis.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Quoiqu'il s'agisse principalement d'un entrepôt, la certification Boma Best a été suggérée au locateur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'approbation du bail soit refusée, le SPVM ne pourra reprendre ses activités de formation et de maintien des compétences pour le personnel des groupes d'intervention

et des policiers qui ont été abruptement interrompues pour l'arrivée des migrants à Boscoville, ce qui viendrait compromettre leur capacité à bien intervenir lors d'événements à risque et de faire face aux exigences et à la complexité de la fonction policière dans un milieu urbain tel que Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 28 septembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-France LESAGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maline GAGNÉ-TRINQUE, Service de police de Montréal
Steve-Eric PICARD, Service de police de Montréal

Lecture :

Maline GAGNÉ-TRINQUE, 29 août 2017
Steve-Eric PICARD, 24 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-23

Guylaine CORMIER
Chef de division - Division des locations

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-08-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-08-30



Dossier # : 1167392003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier la date de fin de la convention entre la Ville et Réseau réussite Montréal pour la réalisation du projet « Des quartiers persévérants pour la jeunesse montréalaise » présenté dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant (CM17 014, adoptée par le conseil municipal à sa séance du 20 février) et, par le fait même, la date de dépôt du rapport d'étape ainsi que les dates des deuxième et troisième versements

II est recommandé :

1. de modifier la date de fin de la Convention initiale prévue à l'article 14 et, par le fait même, la date de dépôt du rapport d'étape prévue à l'article 4.2 de la Convention initiale ainsi que les dates des deuxième et troisième versements prévues aux articles 5.2.3 et 5.2.2;
2. de remplacer l'annexe B par l'annexe B jointe au présent Addenda #1;
3. d'approuver le projet d'addenda entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-01 14:11

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167392003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier la date de fin de la convention entre la Ville et Réseau réussite Montréal pour la réalisation du projet « Des quartiers persévérants pour la jeunesse montréalaise » présenté dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant (CM17 014, adoptée par le conseil municipal à sa séance du 20 février) et, par le fait même, la date de dépôt du rapport d'étape ainsi que les dates des deuxième et troisième versements

CONTENU

CONTEXTE

La résolution CM17 014, adoptée par le conseil municipal à sa séance du 20 février 2017, approuvait la convention entre la Ville de Montréal et Réseau réussite Montréal pour la réalisation du projet « Des quartiers persévérants pour la jeunesse montréalaise » présenté dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant.

Le projet d'addenda vise à recommander de modifier la date de fin de la Convention initiale prévue à l'article 14 et, par le fait même, la date de dépôt du rapport d'étape prévue à l'article 4.2 de la Convention initiale ainsi que les dates des deuxième et troisième versements prévues aux articles 5.2.3 et 5.2.2. Il est également recommandé de modifier l'Annexe B par l'Annexe B jointe au présent Addenda #1.

Le coût initial du projet demeure ainsi inchangé. Il n'occasionnera aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise-Michel LAURENCE
conseiller(ere) en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1167392003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 319 100 \$ à Réseau réussite Montréal, pour 2017-2018, pour la réalisation du projet « Des quartiers persévérants pour la jeunesse montréalaise » à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports prévu pour la Politique de l'enfant dans le cadre du budget 2017, sous réserve de son approbation par les instances désignées de la Ville / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2016, la Ville de Montréal adoptait sa première Politique de l'enfant intitulée « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » afin que, de la naissance à la majorité, tous les enfants de Montréal puissent chaque jour grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel.

Concrètement, la Politique de l'enfant vise à :

- Contribuer à la création d'environnements favorables au développement global de tous les enfants montréalais;
- Permettre aux tout-petits de naître et de grandir dans des familles outillées pour les accueillir et en prendre soin;
- Offrir un continuum de services qui répond aux différents besoins des enfants, notamment en favorisant la découverte, l'apprentissage et l'épanouissement;
- Soutenir les actions qui accompagnent les enfants dans leur parcours éducatif vers l'autonomie.

La Politique de l'enfant contribuera à répondre aux besoins cognitifs, affectifs, physiques et sociaux des enfants et à assurer leur développement optimal, tout en tenant compte de leur évolution particulière. Les actions qui découleront de cette politique s'articuleront autour de cinq axes d'intervention, à savoir les suivants :

1. La sécurité et l'accessibilité des environnements urbains
2. La saine alimentation et la sécurité alimentaire
3. La persévérance scolaire et la réussite éducative
4. L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs
5. Les familles et les communautés

La phase 1 de la Politique vise neuf quartiers prioritaires : Saint-Pierre (Lachine), Verdun,

Montréal-Nord, Hochelaga-Maisonneuve (Mercier-Hochelaga-Maisonneuve), Saint-Michel et Parc-Extension (Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension), Petite-Bourgogne (Le Sud-Ouest), Cloverdale (Pierrefonds-Roxboro), et Côte-des-Neiges (Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce).

Bien que tous les axes de la politique contribuent indirectement à la réussite scolaire des enfants, le troisième axe d'intervention de la Politique de l'enfant se consacre spécifiquement à cet objectif. Il s'articule comme suit :

« Du préscolaire à la fin du secondaire, l'école est un des principaux lieux de vie, d'apprentissage et de socialisation des enfants. Afin que ceux-ci poursuivent leurs études et deviennent des citoyens épanouis, compétents et engagés, il importe d'intensifier les interventions qui, dans et autour des établissements scolaires, valorisent la persévérance et incitent les élèves à prendre une part active à la vie de leur communauté. »

C'est dans le cadre de cet axe que s'inscrit le projet « Des quartiers persévérants pour la jeunesse montréalaise » déposé à la Ville par Réseau réussite Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0785 du 21 juin 2016

Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » / Mandater le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) d'effectuer le suivi des engagements de la Politique

CE15 1081 du 3 juin 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 200 000 \$ à six différents organismes, dont 50 000 \$ à Réseau réussite Montréal, pour la réalisation du projet « Espace Ados », pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité - Ville-MTESS (2013 - 2016)

CE14 1457 - 24 septembre 2014

Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Réseau réussite Montréal, pour le soutien à ses activités régulières, pour l'année 2014, à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports

CE13 1599 - 9 octobre 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Réseau réussite Montréal, pour le soutien à ses activités régulières, pour l'année 2013, à même le budget de la Direction de la diversité sociale

DESCRIPTION

L'axe d'intervention de la Politique de l'enfant concernant la persévérance scolaire et la réussite éducative sera principalement porté par l'organisme Réseau réussite Montréal (RRM) qui développera ses partenariats et démarrera des actions dans les quartiers Verdun, Côte-des-Neiges et Parc-Extension, tous les trois ciblés par la phase 1 de la Politique. RRM intervient déjà dans les autres quartiers visés par la politique.

L'instance de concertation régionale RRM a comme mission de mobiliser l'ensemble des partenaires de l'Île de Montréal afin d'être un lieu de convergence des actions ayant une influence positive sur les jeunes, les parents, les intervenants et la société montréalaise. L'objectif est d'accroître la persévérance, la réussite et le raccrochage scolaires. RRM est composé de 32 membres. Parmi ceux-ci, on compte les cinq commissions scolaires de l'Île de Montréal, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, la Ville de Montréal, l'organisme Réunir Réussir, le comité Forum jeunesse de l'île

de Montréal (FJiM) et le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCQLD).

Dans le but d'augmenter la portée et l'impact des actions en persévérance scolaire et en réussite éducative, RRM cible trois nouveaux territoires (soit Côte-des-Neiges, Parc-Extension et Verdun) qui ont des enjeux importants et connus du milieu en ce qui a trait à la persévérance scolaire. Ainsi, la contribution des partenaires de RRM à la mise en œuvre de la Politique de l'enfant de la Ville s'inscrit dans un plan de déploiement faisant déjà l'objet d'un consensus au sein de l'organisme.

JUSTIFICATION

La politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal » comporte un axe d'intervention visant à soutenir des initiatives favorisant la persévérance scolaire et la réussite éducative. La recherche démontre un lien significatif entre la pauvreté et l'échec scolaire. À court terme, l'élève de milieu défavorisé risque de faire face à des retards scolaires, à des échecs répétés, à diverses difficultés d'adaptation et à plus long terme, à des possibilités de décrochage scolaire et social. En ce sens, les actions de RRM s'inscrivent dans la volonté de la Ville de Montréal d'outiller les jeunes et de créer des environnements favorables afin qu'ils développent leur plein potentiel.

L'approche de RRM répond bien aux réalités des jeunes décrocheurs et de leur milieu. Le modèle d'action est étroitement associé aux priorités établies par les écoles et ancré dans les réalités locales afin de répondre aux besoins des jeunes à risque. Leur démarche assure un arrimage entre la communauté et l'école par l'entremise de projets construits en collaboration et centrés sur la situation des jeunes. Il s'agit d'une association qui permet de favoriser la cohérence des actions en persévérance scolaire dans les quartiers et de solidifier les communications et les partenariats sur ces territoires d'intervention.

Après l'analyse du projet de RRM, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande l'octroi de ce soutien financier en considération de la phase 1 de la Politique de l'enfant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce projet soit, un montant de 319 100 \$, sera financé par le budget de fonctionnement du SDSS pour la Politique de l'enfant. Les crédits requis de 239 325 \$, pour 2017, et de 79 775 \$, pour 2018, ont été prévus à même l'enveloppe annuelle de 5 M\$ destinée à la Politique de l'enfant, et ce, sous réserve de l'approbation du budget par les instances désignées de la Ville de Montréal. Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Le soutien financier de la Ville représente 70,3 % du financement du projet « Des quartiers persévérants pour la jeunesse montréalaise » déposé par RRM, dont le budget total s'élève 454 114 \$.

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2017	Versements			Financement Ville par rapport au budget du projet
			Janvier 2017	Juillet 2017	Janvier 2018 (25% versé sur acceptation du rapport final)	
Réseau réussite Montréal	« Des quartiers persévérants »	319 100 \$	159 550 \$	79 775 \$	79 775 \$	70,3 %

Budget du projet

La répartition du montant en soutien aux quartiers a été déterminée en fonction de la prépondérance de certains enjeux relatifs à la persévérance scolaire dans les quartiers ciblés. Le budget du projet se répartit comme suit :

- Un budget de fonctionnement comprenant les ressources humaines, les frais de gestion et autres frais d'activités de 85 944 \$
- Un budget de 233 156 \$ pour soutenir trois projets par quartier visé (neuf projets au total) suite à l'élaboration de trois plans d'action locaux par RRM et les acteurs de ces quartiers

Les interventions prennent en compte la distinction entre les commissions scolaires anglophones et francophones. Le budget en soutien aux quartiers est donc réparti en considérant cette réalité dans le milieu scolaire. RRM compte utiliser l'aide financière de la Ville dans les communautés locales comme un levier sur les investissements locaux. Il évalue que, pour la première année de déploiement, il obtiendra de la part des partenaires locaux et des commissions scolaires un soutien financier minimal de 0,50 \$ par dollar investi. De plus, au cours de l'année 2017, RRM mettra à la disposition de ces quartiers une enveloppe qui sera dédiée à des activités en lecture auprès des 0-20 ans et leurs parents.

Les fonds octroyés par la Ville pour le développement de ces neuf projets locaux ne peuvent être alloués qu'à des organismes constitués en personne morale à but non lucratif.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toutes les initiatives visant à favoriser la persévérance scolaire et à soutenir le développement de la relève s'inscrivent à l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le rôle joué par RRM favorisera le maillage entre les acteurs des trois quartiers ciblés et le développement de partenariats durables afin de définir un état de situation clair de quartiers. Ceci permettra d'arrimer les préoccupations des milieux scolaires à celles de la communauté et d'identifier des actions porteuses (pratiques probantes) à implanter et déployer dans les quartiers ciblés. De plus, le projet permettra de rejoindre 26 000 enfants âgé(es) de 0 et 17 ans visés par les projets de RRM dans les trois quartiers. La force de la concertation proposée par RRM est de favoriser une action plus intégrée des initiatives. Les effets de cette action concertée dans d'autres quartiers permettront de voir une amélioration du taux de diplomation dans les quartiers ciblés et dans les cinq commissions scolaires de l'Île de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2017 : Présentation au comité exécutif
Présentation pour approbation au conseil municipal

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude SÉGUIN
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-24

Nadia BASTIEN
Chef de division au Service de la Diversité
sociale et des sports.

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2016-12-08



Dossier # : 1161543007

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière additionnelle de 40 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, à l'organisme sans but lucratif Commission sportive de Montréal inc. pour la réalisation des célébrations du 40 ^e anniversaire des Jeux de Montréal / Approuver un Addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Commission sportive de Montréal inc. (CG17 0046)

Il est recommandé :

1. D'accorder une contribution financière additionnelle maximale et non récurrente de 40 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, à l'organisme sans but lucratif Commission sportive de Montréal inc. pour la réalisation des célébrations du 40^e anniversaire des Jeux de Montréal;
2. D'approuver un Addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Commission sportive de Montréal inc. (CG17 0046) établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution additionnelle;
3. D'imputer cette dépense en 2017, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-08-31 11:23

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161543007

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière additionnelle de 40 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, à l'organisme sans but lucratif Commission sportive de Montréal inc. pour la réalisation des célébrations du 40e anniversaire des Jeux de Montréal / Approuver un Addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Commission sportive de Montréal inc. (CG17 0046)

CONTENU

CONTEXTE

Contexte et description

L'édition 2017 des Jeux de Montréal a eu lieu du 29 mars au 2 avril 2017 et a marqué le 40^e anniversaire de cette grande fête sportive. Lors du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 (CG17 0046), une contribution financière de 220 000 \$, identique à celles des années précédentes (2012 à 2016) a été octroyée à la Commission sportive de Montréal (CSM). Ce montant a servi à soutenir l'organisme pour la réalisation de l'événement Jeux de Montréal 2017. De plus, la Ville a assuré un soutien technique d'une valeur de l'ordre de 40 000 \$ pour la tenue de l'événement.

Tel que mentionné au sommaire décisionnel 1161543007, la CSM a également demandé un soutien financier additionnel de 40 000 \$ pour souligner les célébrations du 40^e anniversaire des Jeux de Montréal (voir la lettre de demande en pièce jointe). Le sommaire indiquait également que cette demande additionnelle pourrait faire l'objet d'une décision ultérieure des instances.

L'Organisme a déposé le budget des célébrations du 40^e au Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) afin d'en permettre l'analyse dans le but de recommander ou non un soutien additionnel. Le document est disponible en pièce jointe. Après analyse, le SDSS recommande l'octroi d'une contribution de 40 000 \$.

Justification et impacts majeurs

La CSM a souligné cet anniversaire important en mettant de l'avant des éléments

historiques de l'événement ainsi qu'en bonifiant l'expérience des participants. Voici quelques-unes des activités spéciales qui ont été organisées :

- Lancement de la mascotte des Jeux de Montréal, première mascotte dédiée à l'événement;
- Cérémonie de clôture adaptée à la thématique de la fête (numéro de cirque);
- Nouveau site internet;
- Prix de présence;
- Lanières et épinglettes à l'effigie de cette édition spéciale;
- Soirée commémorative incluant la participation de plusieurs anciens participants, bénévoles, dirigeants, etc.;
- Pavoisement et communication aux couleurs de la célébration, etc.

En plus du budget de l'événement, le budget d'organisation des célébrations du 40^e anniversaire déposé par la CSM s'élève à 47 170,03 \$.

En plus de mettre en valeur le 40^e anniversaire de l'événement, le projet de la CSM a accentué l'aspect festif pour les 5 000 jeunes participants et le rayonnement de l'événement à travers l'agglomération de Montréal.

Aspects financiers

Le montant de 40 000 \$ permettra à la CSM d'assumer 85% des dépenses additionnelles liées à l'organisation des célébrations du 40^e anniversaire de l'événement. La CSM assume la différence à même son budget d'organisation. À titre indicatif, l'événement 2016 a connu un surplus de 1 058,49 \$. Les états financiers n'étant pas disponibles, l'organisme nous indique qu'il n'y aura pas de déficit d'opération pour l'événement 2017. Ce montant sera pris à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) à la suite d'un virement entre activités budgétaires à l'intérieur du même service. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale PHILIE
conseiller(ere) en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1161543007

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Renouveler le soutien financier de 220 000 \$ et le soutien en biens et services pour le projet des Jeux de Montréal 2017 avec la Commission sportive Montréal Inc. / Approuver la convention entre la Commission sportive Montréal Inc. et la Ville de Montréal pour le projet des Jeux de Montréal 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Les Jeux de Montréal (Jeux) ont eu lieu pour la première fois en 1978. L'édition 2017, qui aura lieu du 29 mars au 2 avril 2017 marquera le 40e anniversaire de cette grande fête sportive. L'objectif principal des Jeux est d'organiser un grand rassemblement sportif pour les jeunes de Montréal qui sont inscrits dans un programme d'initiation en sport. Ils auront l'opportunité de vivre une première compétition de grande envergure dans des installations de haut niveau.

En 2008, à l'issue d'un processus d'appel d'offres, la Ville octroyait le mandat de la réalisation des Jeux à la Commission sportive sportive Montréal-Concordia (CSMC). Depuis 2016, l'organisme est nommé Commission sportive de Montréal (CSM). La dernière entente en vigueur arrivait à échéance au 31 décembre 2016.

De manière à respecter les obligations actuelles de la Ville en matière d'octroi de contrat, un processus d'appel d'offres est en cours pour l'attribution d'un mandat 2018-2019-2020.

Afin d'éviter l'annulation de l'événement 2017, le présent sommaire vise à reconduire exceptionnellement, le mandat octroyé à CSM pour une durée de 1 an.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0023 30 janvier 2014 Accorder un soutien financier totalisant 660 000 \$, soit un montant annuel de 220 000 \$, et un soutien en biens et services d'une valeur de 102 825 \$, pour les années 2014, 2015 et 2016 à la Commission sportive Montréal-Concordia /

Approuver le projet de convention à cette fin.

CG10 0370 28 octobre 2010 Accorder un montant de 37 300 \$ afin de compléter le soutien financier pour l'année 2010 et un soutien financier récurrent de 220 000 \$ pour 2011, 2012 et 2013, à la Commission sportive Montréal-Concordia pour le programme des Jeux de Montréal / Approuver le projet de protocole d'entente à cet effet.

CG07 0452 29 novembre 2007 Accepter la recommandation du comité aviseur mis en place dans le cadre de la révision de la gouvernance des Jeux de Montréal et reconnaître à cet effet la Commission sportive Montréal-Concordia comme partenaire et approuver le protocole d'entente pour l'organisation des Jeux, d'une durée de 3 ans (2008-2010) et octroyer une somme de 178 400 \$ annuellement.

DESCRIPTION

Chaque année, dans le processus de qualification menant aux Jeux, plus de 15 000 jeunes athlètes de 6 à 12 ans s'initient à la compétition en participant à des épreuves sportives locales (compétitions préliminaires). Lors des Jeux, en plus des compétitions dans 26 disciplines sportives, un programme d'animation est offert aux jeunes et des sports émergents sont en démonstration. En 2016, un peu plus de 5 500 jeunes ont participé à l'événement.

Les compétitions auront lieu dans des installations relevant de la Division de la gestion des installations sportifs (DGIS) tel que le Complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), le Stade de soccer de Montréal (SSM) et le Complexe sportif Marie-Victorin (CSMV) ainsi que dans des installations relevant des arrondissements et villes liées (ex: arénas Saint-Michel, Martin-Brodeur et Raymond-Bourque, les centres sportifs Jean-Rougeau et Étienne-Desmarteau et le Complexe récréatif Gadbois).

Il est recommandé d'octroyer une contribution financière identique aux années précédentes, soit de 220 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur estimée à 40 000 \$. Le montant de 220 000 \$ représente 52 % du budget total pour la réalisation des Jeux 2017. Cette somme pourra être utilisée aux fins décrites aux obligations de la convention en pièce jointe. Le soutien en biens et services est lié à des frais d'exploitation (prestation de services, coût de personnel, entretien, etc.) et d'utilisation des espaces.

En plus du montant récurrent de 220 000 \$, l'organisme a adressé au SDSS une demande de soutien financier supplémentaire ponctuel pour souligner le 40^e anniversaire. Cette demande est présentement à l'étude et pourrait faire l'objet d'une décision ultérieure.

JUSTIFICATION

Le programme des Jeux est en adéquation avec « Montréal, physiquement active » et la Politique de l'enfant.

La contribution financière et le soutien en biens et services sont essentiels pour assurer la réalisation de la 40^e édition.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La montant de 220 000 \$ pour le soutien financier est disponible au budget de fonctionnement de la DGIS du Service de la diversité sociale et des sports. Le soutien en biens et services sera entièrement assumé à même le budget de fonctionnement de la DGIS.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au plan Montréal durable 2016-2020, adopté par le conseil d'agglomération, le Service de la diversité sociale et des sports sensibilisera l'organisme à tenir l'événement de façon écoresponsable. Il s'agit de la priorité « Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources » du plan Montréal durable 2016-2020 soit l'action « organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de renouveler le mandat avec la CSM tel que recommandé dans le présent sommaire, l'événement 2017 qui marquera le 40^e anniversaire devra être annulé. Le versement de la contribution financière doit avoir lieu au plus tard en février 2017 pour permettre à l'organisme d'assumer les obligations financières de l'événement qui se tiendra du 29 mars au 2 avril 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément aux recommandations du Service des communications, il n'y a pas d'opération de communication en lien avec la présente décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement de la contribution financière février 2017
Tenue des Jeux de Montréal: 29 mars au 2 avril 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rocca LONIGRO

ENDOSSÉ PAR

Jean-François DULIÈPRE

Le : 2016-07-11

Agente de développement

Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2017-01-30



Dossier # : 1176794007

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Méta d'Âme, pour l'année 2017, pour le projet d'intervention social ARIMÉ, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Méta d'Âme, pour l'année 2017, pour le projet d'intervention social ARIMÉ;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-08-29 16:06

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176794007

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Méta d'Âme, pour l'année 2017, pour le projet d'intervention social ARIMÉ, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Comme tout grand centre urbain, Montréal connaît la réalité de l'itinérance et la précarité vécue par certains citoyens. L'objectif principal qui guide les actions et les décisions de la Ville en matière d'errance urbaine est d'aider les personnes sans-abri à briser le cycle de l'itinérance et à sortir de la rue. Les interventions du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) prennent plusieurs formes, dont :

- l'aide aux organismes œuvrant directement auprès des personnes itinérantes;
- le soutien à la recherche et au développement d'approches concertées; et,
- la contribution à l'émergence de projets novateurs.

Dans le cadre de son soutien aux initiatives communautaires en matière d'itinérance, la Ville de Montréal participe à la réalisation de nombreux projets chaque année. Le soutien financier recommandé dans ce dossier vise à offrir divers services, avec une attention particulière aux réalités spécifiques de groupes aux prises avec la toxicomanie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0739 du 4 mai 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 131 680 \$ à six organismes, dont 25 000 \$ à Méta d'Âme, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017)

CE15 1857 du 14 octobre 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 170 088 \$ aux cinq organismes, dont 25 000 \$ à Méta d'Âme, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance et de la Mesure d'aide à la lutte à l'itinérance

CE15 0977 du 20 mai 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 55 000 \$ à deux organismes, dont 25 000 \$ à Méta d'Âme, pour l'année 2015, pour le maintien du projet ARIMÉ, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports

CE14 1646 du 29 octobre 2014

Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse » / Autoriser un virement budgétaire de 1 M\$ en provenance du budget des priorités de l'administration - agglomération dédié à l'itinérance vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports

DESCRIPTION

Méta d'Âme est une association de pairs aidants dont les principes de base sont fondés sur l'autohabilitation et qui vise l'amélioration de la qualité de vie des personnes toxicomanes. Le projet consiste en des actions d'intervention et de prévention, par une équipe composée d'un intervenant et d'un pair aidant, dans l'espace public auprès de personnes itinérantes toxicomanes. L'équipe réfère et accompagne également les personnes vers les diverses ressources de réinsertion, dont les services généraux et spécialisés du centre de jour Méta d'Âme.

JUSTIFICATION

Par ce soutien financier, la Ville de Montréal souhaite bonifier des interventions pour favoriser une meilleure intervention sociale dans les secteurs qui connaissent une forte concentration de personnes itinérantes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 10 000 \$, sera financé par le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports. Le tableau suivant illustre les soutiens financiers accordés ces trois dernières années, pour le même projet. Par ailleurs, l'organisme n'a reçu aucun autre financement de la part des services centraux ou des arrondissements excluant ceux indiqués dans ce sommaire.

Organisme	Montant accordé			Montant recommandé 2017	Projet	% soutien Ville par rapport au total du projet
	2014	2015	2016			
Méta d'Âme	0 \$	50 000 \$	25 000 \$	10 000 \$	ARIMÉ	20 %

La date de début de ce projet est antérieure à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances, car un montage financier auquel s'ajoute d'autres sources de financement a permis le début des activités.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet contribue à agir sur les facteurs liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale, plus spécifiquement en ce qui a trait à l'amélioration des conditions des personnes en situation d'itinérance. De plus, il facilite la cohabitation entre les personnes marginalisées et les riverains.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2017 Début du projet

Septembre 2017 Présentation au comité exécutif

Mars 2018 Fin du projet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Luc LORTIE
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Nadia BASTIEN
c/d diversité sociale

Le : 2017-07-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME

directeur de service - diversité sociale et sports

Tél : 514-872-6133

Approuvé le : 2017-08-29

CE : 20.071
2017/09/13 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.072

2017/09/13 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177340003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'Association interindustrielle de Montréal afin de tenir la deuxième édition du Forum industriel le 25 octobre 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'AIIM afin de tenir la 2e édition du Forum industriel de Montréal ;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-29 09:56

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177340003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'Association interindustrielle de Montréal afin de tenir la deuxième édition du Forum industriel le 25 octobre 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'AIIM a pour mission de contribuer au succès des industriels de Montréal. En collaboration avec ses partenaires, l'association met en place des solutions performantes pour leur développement économique. Elle organise la 2^e édition du Forum industriel de Montréal (FIM) le 25 octobre 2017 sur le thème *Transformer l'industrie par le numérique* . Le 27 juin 2017, la directrice générale de l'AIIM a fait parvenir une demande de partenariat au Service du développement économique (SDÉ). L'AIIM propose à la Ville de Montréal d'être le «Présentateur du Forum» et sollicite une contribution financière de 15 000 \$ accompagné d'un plan de visibilité. Après analyse, le présent dossier concerne l'octroi d'une contribution financière d'un montant de 10 000 \$ à l'AIIM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le FIM est l'événement de référence pour améliorer les collaborations entre les divers parcs industriels de Montréal. Le Forum offre une plateforme d'échange destinée aux industries montréalaises de toutes tailles et de tous les secteurs d'activités. Il vise également à faire connaître la créativité du bassin industriel montréalais. Pour cette 2^e édition, l'Association prévoit 400 participants dont 100 exposants répartis comme suit : 40 exposants issus de la filière numérique, 40 manufacturiers et 10 exposants gouvernementaux. À ce jour, 150 participants ont confirmé dont 60 exposants parmi lesquels 20 manufacturiers des parcs industriels d'Anjou et de Saint-Laurent. Malgré la complémentarité des activités de l'AIIM (mise en relation des industriels dans un parc) et celles des partenaires locaux (formation, accompagnement et financement), il n'y a pas pour l'instant d'implication formelle de ceux-ci dans l'organisation du FIM.

Parmi les partenaires qui ont confirmé leur participation, on retrouve notamment le Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ), le CEFRIQ, organisme de recherche et d'innovation qui accompagne les entreprises et les organisations dans la transformation de leurs pratiques par l'adoption du numérique et le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ).

Le Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) a octroyé une contribution financière de 5 000 \$ et sera présent avec un kiosque d'information sur les programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises.

La Ville de Montréal souhaite participer au FIM 2017 afin d'affirmer son leadership en matière de développement économique et démontrer l'importance du secteur manufacturier sur son territoire. En plus de prononcer l'allocution d'ouverture, la Ville aura un kiosque afin de recruter des entreprises du Parcours innovation PME 2018.

Un projet de convention précise les conditions et modalités de versement de cette contribution financière. Celle-ci vise particulièrement les activités de promotion de l'événement.

JUSTIFICATION

Le forum de 2015 s'adressait particulièrement aux industriels de l'Est de Montréal. Grâce au dynamisme de l'AIIM, des industriels de tout le territoire montréalais sont attendus à l'édition de 2017.

Le thème du forum est d'intérêt pour le SDÉ car le numérique ou la 4^e révolution industrielle est un enjeu crucial pour les PME montréalaises qui doivent amorcer le virage numérique. Il s'inscrit aussi parfaitement dans les priorités de la Ville et particulièrement celles de la Stratégie «Montréal, ville intelligente et numérique» 2014-2017 et du plan d'action qui en a découlé.

Le développement et la consolidation des zones d'emploi sera au coeur de la future stratégie de développement économique. Ce type d'événement peut aussi permettre à la Ville de Montréal de partager l'information sur les projets et activités en cours touchant les parcs industriels et les zones d'emploi.

Les chocs négatifs obligent les entreprises à trouver des façons de faire pour renforcer leur compétitivité. L'une des pistes à privilégier est le renforcement des synergies industrielles et l'économie circulaire. À l'échelle de l'agglomération, le FIM est une activité qui permet aux industriels d'identifier des possibilités tangibles de collaboration.

L'écart entre la contribution demandée et recommandée est de 5 000\$ et s'explique par le fait qu'un autre partenaire public s'est déjà engagé à verser ce montant. De plus, il n'est pas pertinent que la proportion de fonds public dans ce type d'événement dépasse 30%.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le FIM 2017 a un budget de dépenses de 50 500 \$. La contribution de la Ville viendrait couvrir 20% des coûts de l'événement.

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une contribution financière de 10 000 \$. Les crédits nécessaires sont prévus au budget du SDÉ. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de la Ville permettra à l'organisme de mobiliser rapidement plusieurs partenaires financiers privés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'annexe 2 du projet de convention précise les actions de visibilité et de communication qui doivent être appliquées par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue du FIM le 25 octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dieudonné ELLA-OYONO
commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-10

Géraldine MARTIN
Directrice

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Alain HOUDE

Directeur

Tél :

514 872-1908

Approuvé le :

2017-08-10



Dossier # : 1173931008

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal pour la réalisation de la première édition du Programme en entrepreneuriat : culture, médias et divertissement qui se déroulera du 24 novembre 2017 au 3 février 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal pour la réalisation de la première édition du Programme en entrepreneuriat : culture, médias et divertissement qui se déroulera du 24 novembre 2017 au 3 février 2018 ;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-31 14:23

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173931008

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal pour la réalisation de la première édition du Programme en entrepreneuriat : culture, médias et divertissement qui se déroulera du 24 novembre 2017 au 3 février 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Pôle médias HEC Montréal, est un pôle de recherche, de formation et de transfert au sein de de l'École des hautes études commerciales de Montréal. Sa mission première est d'améliorer la qualité de la gestion des médias au Canada et dans le monde et d'offrir une formation intensive de haut niveau pour les entrepreneurs et gestionnaires des secteurs de la culture, des médias et du divertissement au Québec.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal a déposé une demande de soutien financier pour l'organisation et la mise en oeuvre de la première édition du Programme en entrepreneuriat : culture, médias et divertissement qui sera organisé par le Pôle médias HEC Montréal. L'événement se déroulera du 24 novembre 2017 au 3 février 2018.

Le présent dossier concerne l'attribution d'une contribution financière de 5 000 \$ à la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal pour pour la réalisation de la première édition du Programme.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal est un important partenaire institutionnel de la Ville, notamment du Parcours Innovation PME Montréal. Depuis 2015, elle a reçu les contributions suivantes :

Date	Description	Montant
26 avril 2017	Formation à 10 PME supplémentaires dans le cadre du Parcours innovation PME Montréal	10 000 \$
13 mai 2015	Dépense additionnelle de formations destinées aux professionnels généraux	17 821 \$
30 avril 2015	Formation à 90 PME en innovation et créativité pour la période 2015-2017 dans le cadre du Parcours innovation PME Montréal	84 000 \$

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DB170881001 - 26 avril 2017

Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal pour transmettre une formation à 10 PME supplémentaires dans le cadre du Parcours Innovation PME Montréal 2017.

DB170881002 - 26 avril 2017

Dans le cadre du projet « Parcours innovation PME Montréal » octroyer un contrat de services professionnels de 5 000 \$ à la Corporation de l'école des hautes études commerciales afin d'animer une journée d'atelier sur le thème de l'innovation et de la créativité.

DA16129200 1 – 24 novembre 2016

Accorder un contrat de services professionnels à HEC Montréal - École des dirigeants pour la diffusion de formations destinées aux professionnels généraux dans le cadre du mandat du Comité mixte de développement professionnel telles que le Business case et la Gestion de risques des projets soit un montant maximal de 29 605,50\$ taxes incluses pour 2016 et une somme maximale de 56 571,75 \$, taxes incluses pour 2017.

DA151292004 - 24 septembre 2015

Accorder un contrat de services professionnels à HEC - Montréal pour la diffusion de formations destinées aux professionnels généraux - Session Automne 2015 - pour une somme maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses - Contrat octroyé de gré à gré.

CE15 0898 - 13 mai 2015

Autoriser une dépense additionnelle de 17 821 \$, taxes incluses, pour répondre à la demande de formations destinées aux professionnels généraux; approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et l'École des hautes études commerciales (HEC) - DG 151292001, majorant ainsi le montant total du contrat de 45 990 \$ à 63 811 \$, taxes incluses.

DG151292001 - 16 mars 2015

Autoriser un montant de 45 990 \$ taxes incluses (DG 151292002) le 16 mars 2015 pour les 6 groupes de formations mentionnées ci-dessus.

CG15 0258 - 30 avril 2015

Accorder un soutien financier de 84 000 \$ à la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal pour la formation de 90 PME en innovation et créativité pour la période 2015-2017, dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le programme de HEC Montréal qui bénéficierait de la contribution de la Ville de Montréal vise à accroître la capacité des entrepreneurs et gestionnaires des secteurs culturels et du divertissement à consolider et à propulser leurs entreprises.

En effet, on retrouve dans l'écosystème d'affaires des secteurs culturel, des médias et du divertissement deux grandes catégories d'entreprises. D'une part, un nombre relativement restreint d'entreprises de taille moyenne et grande qui occupent une place importante dans le marché intérieur et qui, pour certaines, développent des activités à l'extérieur du Québec. D'autre part, un ensemble de petites entreprises évoluent de projet en projet en tentant d'atteindre un certain volume d'activités qui leur assurerait une certaine stabilité. Bien qu'il s'agisse de réalités différentes, ces deux profils d'entreprises partagent un même besoin d'affaires, soit celui de consolider leur savoir entrepreneurial.

Pour la première catégorie, le renforcement de cette aptitude auprès des gestionnaires de deuxième et troisième niveaux les appuiera dans l'élaboration de stratégies de croissance et de diversification, de développement de partenariats et d'implantation de processus d'innovation. Pour le deuxième profil, ce renforcement entrepreneurial aidera la transition de l'entrepreneur-artisan à celui d'entrepreneur-chef d'entreprise nécessaire à l'édification d'une entreprise mûre pour la croissance.

Dans un marché de taille limité comme celui du Québec, les entreprises des secteurs culturel et du divertissement, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, doivent faire preuve d'un sens entrepreneurial. D'autant plus que les ressources mises à la disposition par les pouvoirs publics sont limitées. C'est pourquoi cette posture entrepreneuriale est tout aussi nécessaire à l'entreprise dont les aspirations de croissance dépassent les frontières du Québec.

Plus spécifiquement, le programme vise à :

- renforcer les compétences de gestion nécessaires à la croissance de l'entreprise;
- accroître les aptitudes stratégiques par la réflexion sur le modèle d'affaires de l'entreprise;
- mobiliser des stratégies d'innovation pour réfléchir au déploiement des produits culturels et de divertissements de l'entreprise;
- outiller les gestionnaires et entrepreneurs afin de saisir les opportunités de développement de marché à l'international;

Le Programme en entrepreneuriat : culture, médias et divertissement est aussi appuyé par plusieurs partenaires notamment la SODEC, CDPQ, FICC et FCC et Desjardins Caisse de la Culture Montréal. Son budget prévisionnel est de 71 500 \$. Ses sources de financement sont les suivantes:

Revenus anticipés	Source	%
Partenaires		
Desjardins Caisse de la Culture MTL	5 000,00 \$	7,0%
Caisse de dépôt et de placement du Québec	10 000,00 \$	14,0%
Fonds d'investissement de la culture et des communications	5 000,00 \$	7,0%
Société de développement des entreprises culturelles	10 000,00 \$	14,0%
Ville de Montréal	5 000,00 \$	7,0%
Revenus autonomes		
Frais d'inscription	31 500,00 \$	44,0%
Commandite	5 000,00 \$	7,0%
Total	71 500,00 \$	100,0%

Le soutien financier de 5 000 \$ qui serait attribué à HEC Montréal pour la réalisation de la première édition du Programme en entrepreneuriat représente 7 % du budget total prévisionnel de l'événement (71 500 \$). Les frais d'inscription et autres partenaires complètent le financement de l'événement.

Un projet de convention précise les modalités de versement de la contribution.

JUSTIFICATION

La Stratégie de développement économique (2011-2017) de la Ville de Montréal souligne l'importance de l'innovation, de la créativité et de la collaboration, trois composantes de l'entrepreneuriat, essentielles au dynamisme d'une économie diversifiée.

Le Programme permettra d'accroître les capacités des gestionnaires montréalais et la bonne gestion de leurs entreprises. En conséquence, il contribuera à positionner Montréal Ville Créative et Métropole culturelle en tant que leader soutenant activement les entrepreneurs culturels et créatifs, tout en contribuant à la reconnaissance de l'apport de ce secteur au développement économique de la Ville et en soutenant leur rayonnement et potentiel d'exportation. Il s'inscrit également dans la logique de développement d'un écosystème en construction de soutien à l'entrepreneuriat culturel et créatif. De plus, il contribue indéniablement au rayonnement de la Ville puisqu'en favorisant l'expansion des organisations culturelles, elles se transforment en véritables ambassadrices de Montréal à l'international.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 5 000 \$. Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de la Ville favorise les impacts suivants :

- renforcement de l'entrepreneuriat culturel montréalais;
- Partage d'expertise et réseautage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue du Programme en entrepreneuriat : culture, médias et divertissement du 24 novembre 2017 au 3 février 2018 à l'École des HEC dans l'arrondissement Côte-des-Neiges –Notre-Dame-de-Grâce.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel BISSONNETTE, Service de la culture

Lecture :

Daniel BISSONNETTE, 29 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane DUHAMEL
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-22

Géraldine MARTIN
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2017-08-31



Dossier # : 1177233009

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	MCC - Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018
Objet :	Accorder un soutien financier de 136 000\$ à la Société des directeurs de musées montréalais(SDMM) pour la réalisation de son plan d'action 2017 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier de 136 000\$ à la Société des directeurs de musées montréalais dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-05 10:24

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177233009

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	MCC - Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018
Objet :	Accorder un soutien financier de 136 000\$ à la Société des directeurs de musées montréalais(SDMM) pour la réalisation de son plan d'action 2017 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Société des directeurs de musées de Montréal(SDMM)

La Société des directeurs des musées montréalais - regroupe actuellement 41 institutions muséales réparties sur le territoire de la métropole. Sa mission est de favoriser le rayonnement des musées montréalais par la promotion de leurs activités et la défense de leurs intérêts, ainsi que par le développement de la communication, de l'entraide et de la coopération en faveur de la démocratisation culturelle et de l'appropriation du patrimoine muséal par les citoyens.

Plus spécifiquement, la SDMM est un regroupement dont l'action concertée contribue à la promotion des richesses muséales montréalaises et à leur fréquentation par les Montréalais et les touristes. Son action soutenue a permis la réalisation de projets originaux et novateurs tels que le Centre des collections, une carte musée et le plus récent, une application pour téléphone intelligent qui présente les institutions muséales montréalaises. La poursuite de ce partenariat permettra de consolider les actions antérieures, notamment en matière de promotion et d'accessibilité.

La Société est membre du Conseil international des musées (ICOM), de l'Association des musées canadiens (AMC), de la Société des musées du Québec (SMQ), de Tourisme Montréal, de Culture Montréal et de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

L'entente de partenariat porte sur la réalisation d'un plan d'action pour l'année 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1255 - 21 novembre 2016 - Accorder un soutien financier de 160 000 \$ à la Société des directeurs des musées Montréalais, pour l'année 2016, afin de poursuivre le partenariat dans cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet;

CM15 0799 - Accorder un soutien financier de 160 000 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais, de 90 000 \$ à la Société du Château Dufresne dont 45 000 \$ a déjà été versé (CE15 0340), et de 150 000 \$ à Montréal, arts interculturels (MAI) afin de poursuivre, pour une quatrième année, le partenariat triennal entrepris en 2012 dans le cadre de l'Entente entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;

CM12 0299- 2012-16 avril 2012 - Accorder un soutien financier de 160 000 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais pour la réalisation d'un plan d'action triennal pour les années 2012-2013-2014, soit un total de 480 000 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le MCCCCF/ Approuver un projet de convention.

CM11 0269 - 14 avril 2011 - Autoriser la signature d'un protocole d'entente permettant le versement d'une subvention en 2011 aux organismes culturels, dont la Société des directeurs des musées montréalais, pour la poursuite du partenariat triennal entrepris en 2008 dans le cadre de l'entente MCCCCF-Ville 2008-2011.

CE09 1876 - 21 octobre 2009 - Approbation d'un protocole d'entente permettant le soutien financier de 50 000 \$ (Entente MCCC-Ville) pour le projet Montréal, ville de verre.

CM08 0655 - 25 août 2008 - Approuver un protocole d'entente permettant un soutien financier annuel de 160 000 \$ en 2008, 2009, 2010, pour un total de 480 000 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais pour le financement d'un plan d'action dans le cadre de l'entente MCCCCF-Ville 2008-2010.

DESCRIPTION

Le MCC et la Ville souhaitent poursuivre le partenariat entrepris en 2008 avec la Société des musées de Montréal (SDMM) en leur accordant un soutien financier en 2017 pour la réalisation de son plan d'action annuel.

Le plan d'action 2017 de la SDMM comprend cinq axes soit :

- L'organisation et la tenue de la 31e Journée des musées montréalais (JDMM);
- L'augmentation de la visibilité, de la notoriété et de la fréquentation des musées grâce à la Carte Musée Montréal (CMM);
- La réalisation du Répertoire Musée Montréal, un outil imprimé faisant la promotion de la diversité du réseau muséal montréalais;
- La production, l'amélioration et la promotion de contenus virtuels mettant en valeur les musées de la métropole;
- L'offre de services aux membres de la Société.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, la Ville et le MCC souhaitent poursuivre le partenariat en raison de l'apport de l'organisme à l'accès aux arts et à la culture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 136 000 \$ sera financée par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-016 Entente 2017-2020 / Années Antérieures.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017 – 2018.

La dépense de 136 000 \$ est subventionnée à 91 000\$ dans le cadre de cette entente, ce qui laisse un emprunt à la charge de la Ville de 45 000\$ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 17-02.01.02.00-0016

Voici les contributions financières qui ont été accordées à la Société des directeurs de musées montréalais dans les cinq dernières années:

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Conseil des arts de Montréal	15 000\$	11 700\$	13 000\$	14 800\$	15 000\$	9 000\$
Service de la culture	160 000\$	160 000\$	160 000\$	160 000\$	160 000\$	-
Dépenses communes	5 000\$	5 000\$	5 000\$	-	-	-
Diversité sociale et des sports	-	-	-	5 000\$	5 000\$	-
Espace pour la Vie	-	-	3 120\$	3 120\$	3 120\$	-
Arrondissement de Ville-Marie	5 000\$	5 000\$	-	-	-	-
TOTAL	185 000\$	181 700\$	181 120\$	182 920\$	183 120\$	9 000\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à l'accessibilité à la culture et au patrimoine, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de cette entente avec la Société des directeurs de musées montréalais permettra de consolider le financement des activités prévues au plan d'action et de renforcer l'accessibilité des musées montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront faites conformément au protocole de visibilité de l'Entente sur le développement culturel qui prévoit notamment que les logos de la Ville et du MCC soient apposés sur les documents de promotion et dans toutes les activités de communication des organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément à la convention, les obligations prendront fin le 30 mars 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle GAY
commissaire - a la culture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-24

Roseline RICO
directeur(trice)- developpement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2017-09-04



Dossier # : 1171654013

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 284 154 \$ à l'École de cirque de Verdun pour le projet d'aménagement de l'école - volet acquisition d'équipements spécialisés, dans le cadre de l'aide d'urgence à l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 284 154 \$ à l'École de cirque de Verdun pour le projet d'aménagement de l'école - volet acquisition d'équipements spécialisés, dans le cadre de l'aide d'urgence à l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-05 12:24

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1171654013

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 284 154 \$ à l'École de cirque de Verdun pour le projet d'aménagement de l'école - volet acquisition d'équipements spécialisés, dans le cadre de l'aide d'urgence à l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'Entente de développement culturel 2016-2017 a été approuvée par le conseil d'agglomération en 2016. Dans sa lettre adressée au maire de Montréal en janvier 2017, le ministre de la Culture et des Communications (MCC) confirmait une aide financière supplémentaire concrétisée en juin 2017 dans une modification no 1 à cette entente. Elle visait notamment le financement de deux projets structurants, dont l'École de cirque de Verdun (l'École) à hauteur maximale de 3 369 400 \$.

Une première convention signée entre le ministère de la Culture et des Communications et L'École a été résiliée et sera remplacée par deux nouvelles conventions conformes aux dispositions de la modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

Le projet global, situé dans un ancien aréna appartenant à la Ville, comprend deux volets:

- la construction du nouveau lieu de diffusion culturelle Quai 5160, inauguré en août 2017 et financé par la Ville et l'arrondissement de Verdun;
- la mise à niveau des locaux occupés par l'École, projet subventionné par le MCC.

Le réaménagement des locaux de l'École comprenait un espace d'entraînement rénové de 800 m², des studios, des vestiaires ainsi que les espaces d'accueil, administratifs et de soutien.

L'objet de ce sommaire décisionnel concerne l'acquisition des équipements spécialisés destinés à l'École. Un autre sommaire est soumis aux instances et concerne les travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour l'entente sur le développement culturel:

CM17 1055 - 21 août 2017 - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 conclue entre la Ville et la ministre de la Culture et des Communications et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 (16-032) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 6 550 000 \$ à 21 332 900 \$.

CM17 0809 - 12 juin 2017 - Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 conclue entre la Ville et la ministre de la Culture et des Communications et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 (16-032) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 6 550 000 \$ à 21 332 900 \$.

CG17 0264 du 15 juin 2017 – Approuver la Modification no. 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal portant le montant total de 54 427 215 \$ à 69 210 115 \$, soit un ajout de 14 782 900 \$ provenant du Ministère.

CG16 0618 du 24 novembre 2016 – Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

Pour le Lieu culturel de proximité et l'École de cirque de Verdun:

CA15 210293- Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour l'exécution de travaux dans le cadre du projet d'aménagement du lieu culturel de proximité et de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun dans l'Édifice Guy-Gagnon, situé au 5160 à 5190, boulevard LaSalle / Autoriser une dépense de 13 908 029,06 \$, toutes taxes incluses comprenant le montant du contrat de 13 770 325,80 \$, contingences et taxes incluses et les incidences de 137 703,26 \$, taxes incluses et autoriser l'appropriation d'un montant de 6 354 223,94 \$ du surplus accumulé non affecté dans l'attente du remboursement de 2 639 530,18 \$ qui sera fait par l'École du cirque de Verdun, conditionnellement à la signature de la convention de remboursement avec l'École de cirque afin d'engager les dépenses prévues dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement du lieu culturel de proximité et de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun dans l'Édifice Guy-Gagnon - Appel d'offres public S15-016 (8 soumissionnaires). (1151357001)

DESCRIPTION

L'arrondissement de Verdun était maître d'oeuvre des travaux qu'il a entièrement financés. Les travaux sont exécutés. Il reste à compléter l'acquisition des équipements. Comme le règlement d'emprunt pour l'ensemble du projet demeure à être approuvé par le MAMOT, il a été convenu de recommander de verser la contribution financière provenant du MCC en deux temps, à même deux conventions:

- une première tranche de contribution financière de 284 154 \$ serait versée immédiatement pour procéder aux acquisitions d'équipements spécialisés à même une aide d'urgence du MCC (objet de ce dossier décisionnel).

- le reste de la contribution financière figure dans une convention distincte dont la signature est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT au cours de l'automne 2017. Cela permettra à la Ville de signer sans délai la convention de contribution financière sur réception de l'approbation du MAMOT, afin de verser à l'École le montant requis pour rembourser l'arrondissement de Verdun (objet du dossier décisionnel no 1171654012).

Dépenses réelles arrondissement	Total	Dossiers décisionnels
Construction, honoraires professionnels, etc.	3 085 246 \$	Objet du dossier décisionnel no 1171654012
Équipements spécialisés	284 154 \$	Objet de ce dossier décisionnel
TOTAL des dépenses	3 369 400 \$	

Ventilation de la subvention du MCC dans les deux conventions

Sources de financement (incluant taxes)	Total	Dossiers décisionnels
Montant maximal de la subvention concernant les travaux et autres dépenses admissibles après vérification et acceptation des dépenses par le MCC.	3 085 246 \$	Objet du dossier décisionnel no 1171654012
Partie de la subvention pour l'aide d'urgence destinées à acquérir les équipements spécialisés dont les dépenses sont admissibles après vérification et acceptation des dépenses par le MCC.	284 154 \$	Objet de ce dossier décisionnel
TOTAL DE LA SUBVENTION INITIALE DU MCC	3 369 400 \$	

Le montant final de la contribution financière du MCC doit représenter un maximum de **84 % des dépenses admissibles après vérification et acceptation de ces dépenses par le MCC.**

JUSTIFICATION

En juin 2017, le Conseil d'agglomération a approuvé la Modification no.1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

Cette modification prévoit que:

- du montant supplémentaire convenu avec le Ministre, une somme maximale de 3 369 400 \$ est réservée pour le réaménagement et la mise aux normes de l'immeuble où se déroulent les activités de l'École de cirque de Verdun;

- les dépenses admissibles encourues depuis le 31 mai 2012 par cet organisme seront prises en compte dans la convention à signer avec la Ville;
- la Ville accepte également que des représentants du ministre de la Culture et des Communications accompagnent L'École dans la réalisation de son projet en suivant les grands principes du Programme d'aide aux immobilisations (PAI) du Ministère.

Le comité de gestion de l'Entente sur le développement culturel a encadré l'intégration des grands principes du Programme d'aide aux immobilisations (PAI) du MCC dans la convention avec l'organisme.

L'acquisition des équipements est requise afin d'équiper l'École en vue de la prochaine session.

L'approbation du projet de convention et sa signature permettent à l'École d'effectuer les acquisitions sans attendre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 284 154 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-016 Entente 2017-2020/Années antérieures CM17 0089.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La contribution financière est réalisée en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 et en partie dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

La dépense de 284 154 \$ est subventionnée à 100 % par le MCC dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 0\$. La dépense a fait l'objet des recommandations de crédit suivantes: 17-04.01.02.00-0010 et 15-04.01.03.00-0161.

Contributions reçues au cours des 5 dernières années

Contributions pour l'École de cirque de Verdun	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Accorder à l'École de cirque de Verdun, une gratuité de loyer		17 786,40 \$ (CA13 210411) 11 625,11 \$ CA13 210353) 9244,79\$ (CA13 210189)	125 000 \$ (CA14 210187) 17 786,40 \$			25141,27 \$ (CA17 210167)
Verdun - CA16 210316 - Accorder une contribution financière non récurrente aux organismes Corporation l'Espoir et École de cirque de Verdun, totalisant 10 000 \$, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir					562,67 \$	

pour personnes ayant des limitations fonctionnelles (volet Arrondissement - année 2016). (1163397001)						
Verdun - Accorder une contribution financière dans le cadre de programmes	1827\$ (CA12 210296)	2412\$ (CA13 210233) 256,69 (CA13 210409)	18 854,00\$ (CE141976) 193,72\$ (CE14 210386) 2 815\$ (CA14 210221)	651,32 \$ -(CA15 210328) 2 298 \$- (CA15 210188) 11 772\$ (CE15 1163)		
Verdun - - CA13 210411- 3 décembre 2013 - Accorder une compensation sous forme d'une gratuité de loyer, d'une valeur de 17 786,40 \$, à l'École de cirque de Verdun aux fins d'utilisation du Studio A de l'Édifice Guy-Gagnon, pour la tenue de ses activités du 1er janvier au 30 juin 2014. (1132735005)						
Verdun - CA12 210453 - Accorder une contribution financière de 40 000 \$ à l'École de cirque de Verdun pour la relocalisation durant les travaux prévus à l'Édifice Guy-Gagnon. (1122196014)	40 000 \$					
Verdun - CA12 210241 - Autoriser le versement d'une contribution financière d'un montant de 8 798 \$ à l'École de cirque de Verdun, pour la tenue d'animation sur le terrain de l'Édifice Guy-Gagnon et du parc Monseigneur-J.-A.-Richard, dans le cadre du festival Montréal complètement cirque, du vendredi 6 juillet au dimanche 8 juillet 2012.	8 798 \$					
Total	50 625\$	41 556,99 \$	164 649,1 \$	14 562,67 \$ 721,32\$	25 \$ 141,27\$	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit dans l'action 10 du Plan d'action de l'administration municipale, contenu dans le document intitulé *Plan Montréal durable 2016-2020*, qui vise à «Préserver le patrimoine et promouvoir la culture».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution financière permettra à l'organisme de compléter l'acquisition des équipements spécialisés destinés à l'École.
Ne pas approuver la contribution financière retardera l'acquisition des équipements spécialisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée par le Service des communications. De plus, un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2017 - Approbation de la convention de soutien financier par le Comité exécutif puis le Conseil municipal.
Automne 2017 - Acquisition des équipements spécialisés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel et du Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturelle. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nicole OLLIVIER, Verdun

Lecture :

Daniel D DESJARDINS, 31 août 2017
Nicole OLLIVIER, 25 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Monique CÔTÉ

ENDOSSÉ PAR

Michèle PICARD

Le : 2017-08-25

Conseillère en planification

Chef de division - Équipements culturels et art public

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Roseline RICO
Directrice - Développement culturel

Approuvé le : 2017-08-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice - Service de la culture

Approuvé le : 2017-09-04

**Dossier # : 1171654012**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire, accorder un soutien financier de 3 085 246 \$ à l'École de cirque de Verdun pour le projet d'aménagement de l'école - volet travaux, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet.

Conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire, il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 3 085 246 \$ à l'École de cirque de Verdun pour le projet d'aménagement de l'école - volet travaux, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-05 12:27**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1171654012

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire, accorder un soutien financier de 3 085 246 \$ à l'École de cirque de Verdun pour le projet d'aménagement de l'école - volet travaux, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'Entente de développement culturel 2016-2017 a été approuvée par le conseil d'agglomération en 2016. Dans sa lettre adressée au maire de Montréal en janvier 2017, le ministre de la Culture et des Communications (MCC) confirmait une aide financière supplémentaire concrétisée en juin 2017 dans une modification no 1 à cette entente. Elle visait notamment le financement de du projet de l'École de cirque de Verdun (l'École) à hauteur maximale de 3 369 400 \$.

Une première convention signée entre le ministère de la Culture et des Communications et L'École a été résiliée et sera remplacée par deux nouvelles conventions conformes aux dispositions de la modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

Le projet global, situé dans un ancien aréna appartenant à la Ville, comprend deux volets:

- la construction du nouveau lieu de diffusion culturelle, Quai 5160, inauguré le 25 août 2017 et financé par la Ville et l'arrondissement de Verdun;
- la mise à niveau des locaux occupés par l'École, projet subventionné par le MCC.

Le réaménagement des locaux de l'École comprenait un espace d'entraînement rénové de 800 m², des studios, des vestiaires, les espaces d'accueil, administratifs et de soutien.

L'objet de ce sommaire décisionnel concerne les travaux. Un autre sommaire complémentaire est soumis aux instances concernant l'acquisition des équipements spécialisés destinés à l'École (dossier décisionnel no 1171654013).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour l'entente sur le développement culturel:

CM17 1055 - 21 août 2017 - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente

sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 conclue entre la Ville et la ministre de la Culture et des Communications et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 (16-032) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 6 550 000 \$ à 21 332 900 \$.

CM17 0809 - 12 juin 2017 - Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 conclue entre la Ville et la ministre de la Culture et des Communications et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 (16-032) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 6 550 000 \$ à 21 332 900 \$.

CG17 0264 du 15 juin 2017 – Approuver la Modification no. 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal portant le montant total de 54 427 215 \$ à 69 210 115 \$, soit un ajout de 14 782 900 \$ provenant du Ministère.

CG16 0618 du 24 novembre 2016 – Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

Pour le Lieu culturel de proximité et l'École de cirque de Verdun:

CA15 210293- Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour l'exécution de travaux dans le cadre du projet d'aménagement du lieu culturel de proximité et de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun dans l'Édifice Guy-Gagnon, situé au 5160 à 5190, boulevard LaSalle / Autoriser une dépense de 13 908 029,06 \$, toutes taxes incluses comprenant le montant du contrat de 13 770 325,80 \$, contingences et taxes incluses et les incidences de 137 703,26 \$, taxes incluses et autoriser l'appropriation d'un montant de 6 354 223,94 \$ du surplus accumulé non affecté dans l'attente du remboursement de 2 639 530,18 \$ qui sera fait par l'École du cirque de Verdun, conditionnellement à la signature de la convention de remboursement avec l'École de cirque afin d'engager les dépenses prévues dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement du lieu culturel de proximité et de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun dans l'Édifice Guy-Gagnon - Appel d'offres public S15-016 (8 soumissionnaires). (1151357001)

DESCRIPTION

L'arrondissement de Verdun était maître d'oeuvre des travaux qu'il a entièrement financés. Les travaux sont exécutés et doivent être remboursés à l'arrondissement par l'École. Comme le règlement d'emprunt pour l'ensemble du projet demeure à être approuvé par le MAMOT, il a été convenu de recommander de verser la contribution financière provenant du MCC en deux temps, à même deux conventions:

- une première tranche de contribution financière serait versée immédiatement pour procéder aux acquisitions d'équipements spécialisés à même une aide d'urgence du MCC (dossier décisionnel no 1171654013).
- le reste de la contribution financière figure dans la convention jointe au présent dossier. La signature est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT au cours de l'automne 2017. Cela permettra à la Ville de signer la convention de contribution financière à la réception de l'approbation du MAMOT,

afin de verser à l'École le montant requis pour rembourser l'arrondissement de Verdun (objet de ce dossier décisionnel).

Dépenses réelles arrondissement	Total	Dossiers décisionnels
Construction, honoraires professionnels, etc.	3 085 246 \$	Objet de ce dossier décisionnel
Équipements spécialisés	284 154 \$	
		Objet du dossier décisionnel no 1171654013
TOTAL des dépenses	3 369 400 \$	

Ventilation de la subvention du MCC dans les deux conventions

Sources de financement (incluant taxes)	Total	Dossiers décisionnels
Partie de la subvention concernant les travaux et autres dépenses admissibles après vérification et acceptation des dépenses par le MCC.	3 085 246 \$	Objet de ce dossier décisionnel
Partie de la subvention pour l'aide d'urgences destinées à acquérir les équipements spécialisés dont les dépenses sont admissibles après vérification et acceptation des dépenses par le MCC.	284 154 \$	
		Objet du dossier décisionnel no 1171654013
TOTAL DE LA SUBVENTION INITIALE DU MCC	3 369 400 \$	

Le montant final de la contribution financière du MCC doit représenter un maximum de **84 % des dépenses admissibles après vérification et acceptation de ces dépenses par le MCC.**

JUSTIFICATION

En juin 2017, le Conseil d'agglomération a approuvé la Modification no. 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

Cette modification prévoit que:

- du montant supplémentaire convenu avec le Ministre, une somme maximale de 3 369 400 \$ est réservée pour le réaménagement et la mise aux normes de l'immeuble où se déroulent les activités de l'École de cirque de Verdun;
- les dépenses admissibles encourues depuis le 31 mai 2012 par cet organisme seront prises en compte dans la convention à signer avec la Ville;
- la Ville accepte également que des représentants du ministre de la Culture et des Communications accompagnent L'École dans la réalisation de son projet en

suivant les grands principes du Programme d'aide aux immobilisations (PAI) du Ministère.

Le comité de gestion de l'Entente sur le développement culturel a encadré l'intégration des grands principes du Programme d'aide aux immobilisations (PAI) du MCC dans la convention avec l'organisme (dépenses admissibles, etc.).

L'arrondissement de Verdun doit être remboursé pour les travaux.

L'approbation du projet de convention par le Conseil municipal et sa signature conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT permettront à l'École de rembourser l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 3 085 246 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-032-1, suite à l'approbation du MAMOT autorisant le règlement le modifiant (CM17 1055).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

La dépense de 3 085 246 \$ est subventionnée à 100 % par le MCC dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 0\$. La dépense a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 16-04.01.05.00-0084.

Contributions reçues au cours des 5 dernières années

Contributions pour l'École de cirque de Verdun	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Accorder à l'École de cirque de Verdun, une gratuité de loyer		17 786,40 \$ (CA13 210411) 11 625,11 \$ CA13 210353) 9244,79\$ (CA13 210189)	125 000 \$ (CA14 210187) 17 786,40 \$			25141,27 \$ (CA17 210167)
Verdun - CA16 210316 - Accorder une contribution financière non récurrente aux organismes Corporation l'Espoir et École de cirque de Verdun, totalisant 10 000 \$, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour personnes ayant des limitations fonctionnelles (volet Arrondissement - année 2016). (1163397001)					562,67 \$	

Verdun - Accorder une contribution financière dans le cadre de programmes	1827\$ (CA12 210296)	2412\$ (CA13 210233) 256,69 (CA13 210409)	18 854,00\$ (CE141976) 193,72\$ (CE14 210386) 2 815\$ (CA14 210221)	651,32 \$ -(CA15 210328) 2 298 \$- (CA15 210188) 11 772\$ (CE15 1163)		
Verdun - - CA13 210411- 3 décembre 2013 - Accorder une compensation sous forme d'une gratuité de loyer, d'une valeur de 17 786,40 \$, à l'École de cirque de Verdun aux fins d'utilisation du Studio A de l'Édifice Guy-Gagnon, pour la tenue de ses activités du 1er janvier au 30 juin 2014. (1132735005)						
Verdun - CA12 210453 - Accorder une contribution financière de 40 000 \$ à l'École de cirque de Verdun pour la relocalisation durant les travaux prévus à l'Édifice Guy-Gagnon. (1122196014)	40 000 \$					
Verdun - CA12 210241 - Autoriser le versement d'une contribution financière d'un montant de 8 798 \$ à l'École de cirque de Verdun, pour la tenue d'animation sur le terrain de l'Édifice Guy-Gagnon et du parc Monseigneur-J.-A.-Richard, dans le cadre du festival Montréal complètement cirque, du vendredi 6 juillet au dimanche 8 juillet 2012.	8 798 \$					
Total	50 625\$	41 556,99 \$	164 649,1 \$	14 562,67 \$	721,32\$	25 \$ 141,27\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit dans l'action 10 du Plan d'action de l'administration municipale, contenu dans le document intitulé *Plan Montréal durable 2016-2020*, qui vise à «Préserver le patrimoine et promouvoir la culture».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution financière permettra à l'École de rembourser l'arrondissement de Verdun dans les meilleurs délais pour les travaux.

Ne pas approuver la contribution financière aurait comme impact de retarder à l'année 2018 le remboursement de l'arrondissement de Verdun pour les travaux qu'il a financés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée par le Service des communications. De plus, un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2017 - Approbation du règlement d'emprunt au Conseil municipal.

Septembre 2017 - Approbation de la convention d'aide financière par le Comité exécutif puis le Conseil municipal.

(La signature de la convention par la Ville demeure conditionnelle l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT).

Automne 2017 - Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT.

Automne 2017 - Signature de la convention de contribution financière.

Automne 2017 - Remboursement de l'arrondissement de Verdun par l'École.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel et du Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturelle. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nicole OLLIVIER, Verdun

Daniel D DESJARDINS, Service des finances

Lecture :

Daniel D DESJARDINS, 31 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Monique CÔTÉ

ENDOSSÉ PAR

Michèle PICARD

Le : 2017-08-25

Conseillère en planification

Chef de division - Équipements culturels et art
public

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

Approuvé le : 2017-09-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice - Service de la culture

Approuvé le : 2017-09-05



Dossier # : 1171654008

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire, accorder un soutien financier de 11 000 000 \$ à la Compagnie de théâtre le Carrousel pour la réalisation du projet Le Cube, centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet.

Conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire, il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 11 000 000 \$, à la compagnie de théâtre Le Carrousel, pour la réalisation du projet *Le Cube, centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse*, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-05 12:25

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1171654008

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire, accorder un soutien financier de 11 000 000 \$ à la Compagnie de théâtre le Carrousel pour la réalisation du projet Le Cube, centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'Entente de développement culturel 2016-2017 a été approuvée par le conseil d'agglomération en 2016. Dans sa lettre adressée au maire de Montréal en janvier 2017, le ministre de la Culture et des Communications confirmait une aide financière supplémentaire, concrétisée en juin 2017 dans une modification no 1 à cette entente et visant notamment le financement de deux projets structurants, dont le projet porté par la Compagnie de théâtre le Carrousel, à hauteur maximale de 11 000 000 \$.

Le projet le Cube, *Centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse*, est un projet culturel, social et communautaire majeur d'immobilisation dans l'arrondissement de Ville-Marie et vise à aménager les espaces de création pour les compagnies de théâtre Le Carrousel et Le Clou dans l'ancienne église Sainte-Brigide-de-Kildare.

Le Carrousel est l'organisme porteur du projet.

Le projet a débuté et le concours d'architecture est en cours.

Une première convention signée entre le ministère de la Culture et des Communications et Le Carrousel a été résiliée et sera remplacée par une nouvelle convention conforme aux dispositions de la modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0264 - 15 juin 2017- Approuver la Modification no. 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal portant le montant total de 54 427 215 \$ à 69 210 115 \$, soit un ajout de 14 782 900 \$ provenant du Ministère.

CM17 1055 - 21 août 2017 - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 conclue entre la Ville et la ministre de la Culture et des Communications et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 (16-032) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 6 550 000 \$ à 21 332 900 \$.

CE16 0794 - 11 mai 2016 - Autoriser la cession du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et la Compagnie de théâtre le Carrousel (CE13 1743) en faveur de l'organisme le Cube, centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse, pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions. L'autorisation de cession s'inscrit dans le cadre de la réalisation du projet de collecte de fonds pour le projet d'immobilisation le Cube. Approuver un projet de convention à cet effet. 1166344001.

DESCRIPTION

Le projet vise la requalification partielle de l'église Sainte-Brigide-de-Kildare et plus largement son site immédiat, situé au 1153, rue Alexandre-deSève dans l'arrondissement de Ville-Marie. L'ancienne église est actuellement la propriété du Centre communautaire Sainte-Brigide. Elle sera subdivisée en copropriété divise.

Le Carrousel et le Théâtre Le Clou seront copropriétaires du bâtiment. Trois studios, de l'espace d'entreposage et des bureaux administratifs seront aménagés. De plus, le Cube accueillera en résidence « longue durée » une compagnie de la relève en théâtre pour les jeunes publics qui profitera des bureaux, d'un espace d'entreposage et d'un accès aux studios.

Coût du projet

Dépenses	Total
Construction, contingences, honoraires professionnels, etc.	13 514 922 \$

Financement

Sources de financement	Antérieur	2017	2018	2019	Total	Pourcentage	Statut du financement
Subvention du MCC - Ville de Montréal (présent dossier décisionnel)	50 000 \$	2 500 000 \$	7 500 000 \$	1 000 000 \$	11 000 000 \$	81,39 %	Objet de cette demande
	72 110 \$	1 100 000 \$	110 000 \$	140 000 \$	1 400 000 \$	10,36 %	
						2,04 %	
		-72 110 \$		276 198 \$	276 198 \$	6,21 %	

Patrimoine canadien		56 000 \$		570 000 \$	212 724	
Mise de fonds - Le Cube						
Mise de fonds - CCSB						
TOTAL	122 110 \$	3 583 890 \$	8 180 000 \$	1 628 922 \$	13 514 922 \$	100,0 %

Selon les règles du MCC pour ce projet, la contribution financière objet de cette demande de soutien financier de 11 M\$ ne peut excéder 85% des dépenses admissibles du projet.

JUSTIFICATION

En juin 2017, le Conseil d'agglomération a approuvé la Modification no. 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

Cette modification prévoit que:

- du montant supplémentaire convenu avec le Ministre, une somme maximale de 11 000 000 \$ est réservée pour le réaménagement et la mise aux normes de l'immeuble où se déroulent les activités de la compagnie de théâtre Le Carroussel;
- les dépenses admissibles encourues depuis le 14 mai 2013 par cet organisme seront prises en compte dans la convention à signer avec la Ville;
- la Ville accepte également que des représentants du ministre de la Culture et des Communications accompagnent Le Carroussel dans la réalisation de son projet en suivant les grands principes du Programme d'aide aux immobilisations (PAI) du Ministère.

Le comité de gestion de l'Entente sur le développement culturel a encadré l'intégration des grands principes du Programme d'aide aux immobilisations (PAI) du MCC dans la convention avec l'organisme.

La signature de la convention avec Le Carroussel demeure conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 11 000 000 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-032, suite à l'approbation du MAMOT autorisant le règlement le modifiant (CM17 1055).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

La dépense de 11 000 000 \$ est subventionnée à 100 % par le MCC dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 0\$. La dépense a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 16-04.01.05.00-0083.

Contributions reçues par l'organisme Compagnie de théâtre Le Carroussel, par année, au cours des 5 dernières années:

Contributions pour Compagnie de théâtre Le Carroussel	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Service de la culture - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$ à deux organismes culturels, dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - CE13 1743		25 000 \$				
Conseil des arts de Montréal (CAM) Fonctionnement quadriennal (FQUAD)* Programme de tournées (T)* et **	63 000 \$ 7 297 \$	63 000 \$ 14 055 \$	63 000 \$	63 000 \$ 15 991 \$	63 000 \$	63 000 \$
Total	70 297\$	102 055 \$	63 000 \$	78 991 \$	63 000 \$	63 000 \$

Sources:

* *Données transmises par le CAM.*

** Rapports annuels du CAM 2012 (p. 55), 2013 (p. 55), 2014 (p. 69), 2015 (p. 66).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit dans l'action 10 du Plan d'action de l'administration municipale, contenu dans le document intitulé *Plan Montréal durable 2016-2020*, qui vise à «Préserver le patrimoine et promouvoir la culture».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet Le Cube permettra aux compagnies de théâtre Le Carroussel et Le Clou de disposer de lieux pour soutenir la création théâtrale destinée aux jeunes publics.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée par le Service des communications. De plus, un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2017 - Approbation de la convention d'aide financière pour le montant maximal de la subvention par le Comité exécutif puis le Conseil municipal. La signature de la convention demeure conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT.

Automne 2017 - Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT.

Automne 2017 - Signature de la convention avec l'Organisme.

2017 - Concours d'architecture

2018 - Plans et devis

2018 - Octroi du contrat de construction

2019 - Travaux de construction et acquisition des équipements

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel et du Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturelle. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Daniel D DESJARDINS, Service des finances

Lecture :

Daniel D DESJARDINS, 31 août 2017
Maryse BOUCHARD, 28 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Monique CÔTÉ
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-25

Michèle PICARD
Chef de section - Équipements culturels et art public

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gina TREMBLAY

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE

Chef de division - Développement culturel

Approuvé le : 2017-09-01

Directrice - Service de la culture

Approuvé le : 2017-09-04



Dossier # : 1177511003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à L'Espace Ludique pour des améliorations locatives dans son projet d'expansion et d'agrandissement / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à L'Espace Ludique pour des améliorations locatives dans son projet d'expansion et d'agrandissement;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et L'Espace Ludique établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-05 09:17

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177511003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à L'Espace Ludique pour des améliorations locatives dans son projet d'expansion et d'agrandissement / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'Espace Ludique, un organisme à but non lucratif (OBNL), se veut un lieu de travail collaboratif dédié à l'industrie du jeu vidéo indépendant. Il est un noyau central de rassemblement de la communauté du jeu vidéo montréalaise. Il accueille et accompagne des développeurs de jeux vidéos indépendants en démarrage qui, arrivant à un certain niveau de croissance, déménagent dans de plus grands locaux en laissant la place à d'autres développeurs et studios en démarrage.

Aujourd'hui, L'Espace Ludique est à pleine capacité et les demandes de plusieurs développeurs indépendants et de studios, aussi bien locaux qu'internationaux (ex. États-Unis), souhaitant venir s'y installer, ne cessent d'augmenter. Il a présenté au Service du développement économique (SDÉ) une demande de soutien financier de 284 000 \$ pour son projet d'expansion de ses espaces de travail. La demande de soutien financier soumise par l'OBNL est en pièce jointe.

L'Espace Ludique a pour mission d'encadrer et de supporter la création de startups dans l'industrie du jeu indépendant ainsi que le développement et la croissance de PME dans ce domaine, déjà établies à Montréal.

L'organisme a ouvert ses portes au public, en février 2015, grâce à une contribution financière de la Ville (94 K\$) ainsi que le soutien d'autres partenaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0924 – 16 septembre 2014 : Accorder un soutien financier non récurrent de 94 000 \$ à Espace Ludique, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'implantation d'un espace de co-travail et d'incubation spécialisé dans le domaine des jeux vidéo.

CE11 0975 - 22 juin 2011 : Approuver la nouvelle stratégie de développement économique 2011 - 2017, Montréal / Espace pour créer et réussir.

DESCRIPTION

En vue de répondre à la demande croissante, l'organisme a initié un projet d'expansion et d'agrandissement de ses espaces. Ce projet prévoit l'ajout d'un espace d'environ 464 m² adjacent à l'espace actuel, qui est d'une superficie de 1217 m². Le projet d'agrandissement des espaces impliquerait également le réaménagement de l'ensemble des espaces actuels, la construction de nouvelles salles de réunion, l'intégration d'un espace dédié aux événements et l'ajout d'espaces de travail fermés.

Selon le promoteur, ce projet d'agrandissement lui permettrait non seulement de répondre à ses besoins actuels d'accueillir de nouveaux studios et développeurs indépendants, mais aussi de développer une programmation d'activités et d'événements plus importante qui répondrait encore mieux aux besoins de l'industrie. Il s'agit, entre autres, d'offrir des classes de maître, des séances de développement des affaires, des démonstrations spécifiques à l'industrie du jeu, des panels, des ateliers, etc.

Partenaires clés

Ce projet bénéficie de l'appui stratégique et financier de plusieurs acteurs de l'industrie du jeu vidéo. Il s'agit de la Coop La Guilde (des développeurs de jeux vidéo), de l'Université Concordia, de Loto-Québec, de la Banque de développement du Canada, d'Outerminds, d'AudioKinetic et de Turbulent Media.

Coûts et financements

Le coût total du projet d'expansion de L'Espace Ludique s'élève à 407 K\$. Les dépenses prévues concernent les frais de construction ainsi que l'achat d'ameublement et d'équipements technologiques. Quant à la structure du financement, elle se présente sous forme de commandites, d'un financement interne et d'une subvention de la Ville. Les commandites, s'élevant à 82,5 K\$, sont octroyées par des acteurs clés de l'industrie du jeu vidéo indépendant tels que l'Université Concordia et Loto-Québec. L'Espace Ludique participe de son côté avec un financement interne de 40,5 K\$. (Voir tableau ci-après)

Les coûts et le financement prévus :

Coûts	Immobilisation (travaux de construction, de plomberie, d'électricité; l'achat d'équipements technologiques, etc.)	311 000 \$ (dont 290 K\$ pour la construction du nouvel espace)
	Coûts de réalisation du projet (les plans d'architecture, les permis, les livraisons, les frais du designer, etc.)	30 500 \$
	Flux de trésorerie (audit, assurances, électricité, administrateur de projet, etc.)	65 500 \$
	Total des coûts	407 000 \$
Financement	Commandites	
	Loto Québec	25 000 \$
	Université Concordia	20 000 \$
	AudioKinetic	15 000 \$
	Outerminds	10 000 \$
	BDC	7500 \$
	Turbulent Media	5000 \$
	Total	82 500 \$
	Financement interne	
	Espace Ludique	40 500 \$
	Total	40 500 \$

Subvention	
Ville de Montréal (présente demande)	100 000 \$
Total	100 000 \$
Autres partenaires (à venir)	184 000 \$
Total des financements	407 000 \$

Étant donné que la contribution de 94 K\$ octroyée à l'organisme en 2014 portait sur l'aménagement des locaux et l'achat de matériel multimédia, la contribution visée par la présente demande devrait porter sur de nouveaux éléments, soit le projet d'agrandissement et notamment la construction de nouveaux espaces. Aussi, en considérant l'expertise et la notoriété acquise par L'Espace Ludique depuis son lancement, il est possible de croire que le promoteur pourrait trouver d'autres sources de financement privées.

Une convention de contribution financière prévoit les conditions et modalités de versement de la contribution dont, notamment, la présentation d'un budget équilibré par des engagements formels de nouveaux partenaires avant le deuxième versement.

Finalement, il est souhaitable que l'annonce de la contribution municipale crée un effet de levier et permette à L'Espace Ludique de compléter le financement de son projet.

JUSTIFICATION

Ce projet répond aux priorités de la Ville en matière de développement économique, notamment l'appui aux industries créatives, au domaine du numérique et à l'entrepreneuriat. Il s'agit d'un partenariat stratégique considérant des retombées économiques très prometteuses. Sa mise en œuvre permettrait d'accroître l'innovation, la collaboration et la création de nouvelles entreprises et d'emplois dans un créneau porteur. En effet, L'Espace Ludique est un acteur important de l'écosystème des développeurs des jeux vidéo indépendants. Il promeut la collaboration et l'innovation dans une industrie qui fait rayonner Montréal à l'international. De plus, il encourage et supporte la création de nouveaux studios, la création de nouveaux emplois et attire des studios internationaux.

L'Espace Ludique a répondu aux attentes de la Ville exprimées dans le dossier de la contribution de 94 000 \$. Les résultats des deux premières années d'existence de l'organisme sont prometteurs et ses retombées économiques sont très positives. Depuis sa création, L'Espace Ludique a accueilli près de 30 studios qui ont créé plus de 100 emplois. Selon le promoteur, l'impact économique de ces studios est évalué à plus de 20 M\$. Par ailleurs, à ce jour, plus de 160 événements ont été organisés à L'Espace Ludique permettant d'attirer plus de 2500 participants. Également, plus de 20 délégations internationales (Chine, Allemagne, Brésil, etc.) ont été accueillies à L'Espace Ludique. Ces accompagnements, événements et activités d'accueil lui ont permis d'acquérir une grande notoriété dans le milieu. Plusieurs studios à succès ont vu le jour dans L'Espace Ludique et l'ont quitté par la suite. Le studio Outerminds, qui a commencé avec 4 employés et qui en compte aujourd'hui près de 18, est un bon exemple.

Le projet d'agrandissement des espaces permettrait d'accueillir plus de développeurs de jeux vidéos indépendants ainsi que de leur offrir des conditions favorables afin d'innover et de développer des projets, à Montréal, dont ils détiendront la propriété intellectuelle. La réalisation du projet favoriserait la transition d'une industrie de service à une industrie créatrice de propriétés intellectuelles, ce qui représente une priorité du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI). En effet, le MESI a mandaté Investissement Québec pour offrir un programme visant à soutenir le développement de la propriété intellectuelle dans le secteur du jeu vidéo.

Le projet permettrait également à L'Espace Ludique de bonifier sa programmation, d'attirer

de nouveaux studios aussi bien nationaux, qu'internationaux, plus de délégations internationales et de contribuer au rayonnement de Montréal et à son positionnement comme capitale de la créativité numérique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 100 K\$. Les crédits requis sont inscrits au budget du Service du développement économique. Cette dépense serait entièrement assumée par l'agglomération. Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Espace Ludique encourage le développement d'une culture d'affaires collaborative et respectueuse des principes du développement durable et de la responsabilité sociale des entreprises.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'Espace Ludique contribuerait à promouvoir l'entrepreneuriat en offrant des espaces de travail collaboratif et des services pertinents aux développeurs de jeux vidéo indépendants. Il permettrait aussi de faire rayonner Montréal à l'échelle internationale et faciliterait l'attraction de talents créatifs et innovants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les obligations de l'organisme en matière de communications et de visibilité sont prévues à la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et de L'Espace Ludique (Annexe 2).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne et hiver 2018 : engagements formels de nouveaux partenaires
Été et automne 2018 : travaux d'agrandissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed CHARRADI
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-29

Alain HOUDE
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2017-09-01



Dossier # : 1177698002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter la Convention de services professionnels relativement au projet du Réseau électrique métropolitain (REM) pour la période de planification-conception-construction entre la Ville de Montréal et la CDPQ Infra Inc. / Adopter l'Entente intermunicipale portant sur le prêt de ressources professionnelles requises pour la gestion du projet du REM sur le territoire de la Ville de Brossard entre la Ville de Montréal et la Ville de Brossard / Autoriser, pour 2017, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 1 010 800 \$ (sans impact sur le cadre financier de la Ville) / Autoriser, pour 2018 et suivantes, une augmentation de la base budgétaire de revenus et de dépenses de 1 110 800 \$ (sans impact sur le cadre financier de la Ville).

Il est recommandé :

1. d'adopter la Convention de services professionnels relativement au projet du Réseau électrique métropolitain (REM) pour la période de planification-conception-construction entre la Ville de Montréal et la CDPQ Infra Inc.
2. d'adopter l'Entente intermunicipale portant sur le prêt de ressources professionnelles requises pour la gestion du projet du REM sur le territoire de la Ville de Brossard entre la Ville de Montréal et la Ville de Brossard.
3. d'autoriser, pour 2017, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 1 010 800 \$ (sans impact sur le cadre financier de la Ville).
4. d'autoriser, pour 2018 et suivantes, une augmentation de la base budgétaire de revenus et de dépenses de 1 110 800 \$ (sans impact sur le cadre financier de la Ville).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-30 18:43

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177698002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter la Convention de services professionnels relativement au projet du Réseau électrique métropolitain (REM) pour la période de planification-conception-construction entre la Ville de Montréal et la CDPQ Infra Inc. / Adopter l'Entente intermunicipale portant sur le prêt de ressources professionnelles requises pour la gestion du projet du REM sur le territoire de la Ville de Brossard entre la Ville de Montréal et la Ville de Brossard / Autoriser, pour 2017, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 1 010 800 \$ (sans impact sur le cadre financier de la Ville) / Autoriser, pour 2018 et suivantes, une augmentation de la base budgétaire de revenus et de dépenses de 1 110 800 \$ (sans impact sur le cadre financier de la Ville).

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2015, le Gouvernement du Québec et la Caisse de Dépôt et Placement du Québec (CDPQ) ont conclu une entente relative à la réalisation de projets d'infrastructures. CDPQ Infra Inc., une filiale de la CDPQ, a annoncé en avril 2016 la planification d'un système de transport collectif dans l'axe A10 / Centre-ville de Montréal / Sainte-Anne-de-Bellevue et Deux-Montagnes, appelé Réseau Électrique Métropolitain (REM). Le projet se réalisera en mode conception-construction (ingénierie, approvisionnement et construction – IAC). Le fournisseur qui réalisera le contrat IAC n'est pas encore connu, le projet étant toujours en processus d'appel de propositions.

Le REM est un réseau intégré de transport collectif reliant le centre-ville de Montréal, la Rive-Sud, l'Ouest de l'île, la Rive-Nord et l'aéroport Montréal-Trudeau (voir Plan en pièce jointe). Les 4 antennes du tracé totalisent 67km et comportent des tronçons en surface, aériens et souterrains. À ce jour, 27 stations, 9 terminus d'autobus et 13 stationnements incitatifs sont prévus. La technologie d'un système léger sur rail (SLR) entièrement automatisé a été retenue pour ce projet. Le coût total du projet de la CDPQ Infra Inc. est à ce jour évalué à

plus de 6 milliards de dollars dont une partie du financement sera assurée par les deux paliers gouvernementaux, tel qu'annoncé à l'été 2017.

Sur le territoire de l'agglomération montréalaise, le projet REM est constitué de 20 stations réparties sur un peu plus de 50 km de parcours, traversant (8) arrondissements et six (6) villes liées:

- Arrondissements : Verdun, Sud-Ouest, Ville-Marie, St-Laurent, Ahuntsic-Cartierville, Pierrefonds-Roxboro, Outremont et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.
- Villes liées : Mont-Royal, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland et Sainte-Anne-de-Bellevue.

La partie de l'antenne Rive-Sud localisée sur le territoire de la Ville de Brossard représente quant à elle environ 10 kilomètres de parcours pour 3 stations prévues.

Rôle de la Ville de Montréal

- Pour l'agglomération de Montréal:

La Ville collabore avec la CDPQ Infra Inc. afin d'assurer l'intégration aux milieux d'insertion du projet sur le territoire de l'agglomération. L'objectif est de maximiser les retombées positives de ce projet structurant de transport en commun, telles que les opportunités de redéveloppement et de requalification des milieux urbains, tout en mettant de l'avant les intérêts et les besoins des Montréalais dans le respect des visions des villes et arrondissements composant l'agglomération montréalaise.

Comme le démontre la gouvernance en pièce jointe, ce projet d'envergure de développement de transport collectif est sous la gouverne du service des Infrastructures, de la Voirie et des Transports de la Direction générale adjointe au Développement. Afin d'assurer un guichet unique d'échanges auprès de la CDPQ Infra Inc., une équipe dédiée en gestion de projet a été mise en place. Elle agit à titre de facilitateur et collabore activement à la définition et à la conception du projet avec les représentants de la CDPQ Infra Inc. Cette équipe de gestion combinée aux experts multidisciplinaires de la Ville ainsi qu'aux parties prenantes internes (arrondissements et villes liées) travaille à définir le projet en fonction des besoins et des orientations de l'agglomération montréalaise.

En raison de son ampleur et de la variété des champs d'intervention touchés, le projet REM requiert le travail de nombreux experts et intervenants de la Ville de Montréal en plus de leurs projets habituels. En conséquence, des dotations spécifiques au projet REM sont nécessaires pour assurer une gestion optimale (voir organigramme de fonctionnement en pièce jointe).

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2017-2019 de l'agglomération, une enveloppe budgétaire est déjà prévue pour financer les travaux incidents aux travaux du REM ainsi que les travaux anticipés à ce jour par la Ville de Montréal, notamment à proximité des lieux d'interventions, pour assurer une bonne intégration du projet au milieu et aux actifs collectifs.

- Pour la Ville de Brossard:

La Ville de Brossard a demandé à la Ville de Montréal de lui fournir du support dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre du projet REM sur son territoire. La CDPQ Infra Inc. a accepté que la Ville de Montréal fournisse à la Ville de Brossard ses services professionnels et de la compenser pour ces services rendus sur le territoire de la Ville de Brossard. Ainsi, la Ville de Montréal mettra son expertise au service de la Ville de Brossard à travers des services professionnels dans les champs de compétence requis et ce, suite à l'approbation de la Convention et de l'Entente mentionnées en objet du présent GDD.

Projet de Loi 137 et Entente entre la Ville de Montréal et CDPQ Infra Inc.

Le projet de Loi 137 a été présenté le 11 mai 2017 à l'Assemblée Nationale. Cette loi concerne le projet Réseau électrique métropolitain (la « Loi sur le REM ») et vise à faciliter la réalisation et l'exploitation du projet en allégeant les procédures pour la CDPQ Infra Inc., notamment les délais d'expropriation et l'occupation du domaine public des municipalités affectées par le projet.

L'article 3 du projet de loi prévoit que, dans le cadre de ses activités de réalisation et d'exploitation du projet REM, la CDPQ Infra Inc. est considérée comme étant un mandataire de l'État. L'article 15 du projet de loi prévoit que la responsabilité de l'occupation du domaine public est considérée comme étant une compétence d'agglomération pour les municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de l'agglomération de Montréal.

Le Comité Exécutif de la Ville de Montréal a, le 5 juillet 2017, entériné un projet d'entente entre la Ville de Montréal et CDPQ Infra Inc. intitulée « Entente visée à l'article 14 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain* (la « Loi sur le REM ») ». Cette entente, qui couvre notamment les modalités de collaboration entre la CDPQ Infra Inc. et la Ville de Montréal durant les phases de planification, de conception et de réalisation des travaux ainsi que les modalités de l'occupation du domaine public par CDPQ Infra Inc. ou son fournisseur, prendra effet sous réserve de l'adoption du projet de Loi 137 lors de la reprise de la session parlementaire à l'automne 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1172 – 5 juillet 2017 - Entériner, sous réserve de l'adoption de la Loi concernant le Réseau électrique métropolitain (Projet de loi 137), le projet d'entente intitulée « Entente visée à l'article 14 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain* (la « Loi sur le REM ») » entre CDPQ Infra inc. et la Ville de Montréal relativement au projet du REM.

CG16 0754 – 22 décembre 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM).

CM16 1482 – 20 décembre 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau Électrique Métropolitain (REM).

CG16 0652 – 29 novembre 2016 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet Agglomération).

CE16 1120 – 22 juin 2016 - Adopter la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et la CDPQ Infra Inc. (la Convention)

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet du REM, la Ville collabore avec la CDPQ Infra Inc. et offre son expertise en services professionnels requis pour la planification, la conception et la bonne exécution des travaux de construction, et ce depuis le 1^{er} mai 2016. Par ailleurs, CDPQ Infra Inc. accepte de compenser la Ville de Montréal pour les ressources humaines et les services professionnels qu'elle lui fournit.

La Convention établit les modalités relatives à ces services professionnels jusqu'à la date d'achèvement des travaux de construction du projet REM.

À l'article 5, la Convention prévoit que les services précontractuels exécutés par la Ville de Montréal du 1^{er} mai 2016 au 31 décembre 2016 pourront être compensés par la CDPQ Infra Inc. de façon rétroactive. Ainsi, pour l'année 2016, c'est un montant maximal de deux (2) millions de dollars (soit 8/12^{èmes} de trois (3) millions de dollars) qui sera versé à la Ville de Montréal en contrepartie des services professionnels fournis.

À l'article 8, la Convention prévoit que pour chaque année, à compter du 1^{er} janvier 2017, la Ville de Montréal pourra recevoir de CDPQ Infra Inc. un montant maximal de trois (3) millions de dollars en contrepartie des services professionnels fournis. De plus, un maximum de 500 000\$ par année viendra couvrir les coûts relatifs aux services professionnels de consultants externes. En somme selon l'article 8 de la Convention, la Ville de Montréal pourra recevoir un maximum de 3,5 millions de dollars annuellement de CDPQ Infra Inc. pour les services fournis sur le territoire de l'agglomération montréalaise.

Entente intermunicipale portant sur le prêt de ressources professionnelles requises pour la gestion du projet du REM sur le territoire de la Ville de Brossard (l'Entente)

Puisque la Ville de Montréal collabore avec CDPQ Infra Inc. pour la planification du projet et coordonne les besoins sur l'ensemble du territoire de l'agglomération montréalaise, la Ville de Brossard désire confier à la Ville de Montréal le mandat de lui fournir son expertise pour répondre en partie aux besoins qu'engendre le projet REM sur son territoire. Ce mandat prend la forme de services professionnels fournis par Montréal dans ses champs de compétence relativement à la planification du projet sur l'Antenne Rive-Sud. D'ailleurs, la Convention citée plus haut prévoit que CDPQ Infra Inc. remboursera à la Ville de Montréal les coûts associés aux services professionnels fournis par Montréal à Brossard. De plus, les services professionnels rendus par la Ville de Brossard à la CDPQ Infra Inc. dans le cadre du projet REM seront remboursés par la CDPQ Infra Inc. en transitant par la Ville de Montréal, responsable de la facturation destinée à CDPQ Infra Inc.

L'Entente vise donc à établir le cadre de collaboration entre les deux villes. Elle précise notamment les obligations de chacune, les unités administratives concernées et les mécanismes de facturation.

À l'article 9, l'Entente précise que la CDPQ Infra Inc. compensera les services professionnels fournis sur le territoire de la Ville de Brossard à hauteur maximale de 255 000\$ pour l'année 2017 et 350 000\$ pour les années subséquentes. Pour 2017, le montant sera réparti comme suit : 180 000\$ pour la Ville de Brossard et 75 000\$ pour la Ville de Montréal en compensation de ses services professionnels fournis sur le territoire de la Ville de Brossard. Pour les années subséquentes, la répartition sera comme suit: 175 000\$ pour la Ville de Brossard et 175 000\$ pour la Ville de Montréal. Le versement de la compensation à la Ville de Brossard se fera via la Ville de Montréal qui percevra le montant de CDPQ Infra Inc. et le reversera à Brossard.

En résumé, suivant la Convention et l'Entente, la Ville de Montréal recevra au total un maximum de 2 millions de dollars pour 2016, un maximum de 3 755 000\$ pour 2017 et un maximum de 3 850 000\$ pour les années subséquentes jusqu'à la fin du projet.

Éléments budgétaires

Le portrait financier comporte les revenus pour les services rendus par la Ville de Montréal en 2016, pour les services prévus en 2017 et pour les services prévus pour l'année 2018 et suivantes.

Un budget de fonctionnement additionnel de revenus et de dépenses de 1 010 800\$ est demandé pour l'année 2017. Ce montant correspond au total pouvant être remboursé par la CDPQ Infra Inc. pour 2017 (soit 3 755 000\$) moins ce qui était déjà prévu dans le budget 2017 (soit 2 564 200\$) et moins le montant destiné à la Ville de Brossard (soit 180 000\$).

Pour 2018 et suivantes, une augmentation de la base budgétaire de revenus et de dépenses de 1 110 800\$ est demandée (soit le total de 3 850 000\$ pouvant être remboursé par la CDPQ Infra Inc. par année moins la base budgétaire de 2 564 200\$ et moins le montant de 175 000\$ destiné à la Ville de Brossard).

Ces éléments budgétaires n'ont pas d'impact sur le cadre financier de la Ville et sont nécessaires à la mise en œuvre de l'Entente et de la Convention.

JUSTIFICATION

La Convention permet à la Ville de Montréal d'être dédommagée financièrement par CDPQ Infra Inc. pour les services professionnels rendus dans le cadre du projet REM, sur le territoire de l'agglomération montréalaise et sur le territoire de la Ville de Brossard. L'Entente permet aux Villes de Montréal et de Brossard de collaborer dans le cadre de la planification et de la coordination du projet REM et établit les mécanismes financiers permettant de rembourser les services professionnels rendus. Puisque ces deux documents sont liés par le mécanisme de remboursement des services professionnels sur le territoire de la Ville de Brossard, ils doivent être adoptés simultanément. Les éléments budgétaires sont nécessaires à la mise en œuvre des modalités de la Convention et de l'Entente.

Il est à noter que la Ville de Brossard prévoit entériner les deux ententes, soit la Convention de services professionnels où elle intervient pour les services qui lui seront fournis par Montréal et qui seront remboursés par CDPQ Infra Inc. et l'Entente intermunicipale, le 5 septembre 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tous les montants ci-dessous sont avant taxes. Les taxes applicables s'appliqueront.

Revenus pour services rendus par la Ville en 2016:

Ces revenus n'étaient pas budgétés. Ce montant a donc un impact favorable sur le cadre financier de la Ville. Le montant maximum de revenus que la Ville peut facturer est de 2 000 000 \$. Ces revenus seront facturés et affectés aux postes budgétaires prévus selon les heures effectivement travaillées par les ressources sur le projet.

Revenus pour services rendus en 2017:

Un montant de 2 564 200 \$ de revenu était prévu au budget 2017 dans les différents services. Cela a permis la création de 26 postes lors de la confection du budget 2017. Ce montant n'a pas d'impact sur le cadre financier de la Ville.

Suivant les montants prévus à la Convention et à l'Entente, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et de dépenses de 1 010 800\$ est demandé pour l'année 2017. Il permettra de couvrir notamment les services professionnels externes, la création ou la modification de postes selon les besoins opérationnels du projet et certaines dépenses encourues par la Ville de Montréal.

Ce budget de fonctionnement additionnel n'inclut pas les 180 000 \$ de revenu

supplémentaire qui serviront à compenser la Ville de Brossard pour les services professionnels que cette dernière aura rendu à CDPQ-Infra dans le cadre de l'Entente puisque ce montant transitera par la Ville de Montréal et n'a donc pas d'impact sur le cadre financier de la Ville.

En somme, les revenus de l'entente de 3 755 000 \$ pour 2017 n'auront pas d'impact sur le cadre financier de la Ville car ils serviront à compenser des dépenses équivalentes. Ces revenus seront facturés et affectés aux postes budgétaires prévus selon les heures effectivement travaillées par les ressources sur le projet.

Revenus pour services rendus en 2018 et suivantes:

Tous les montants ci-dessous sont annuels:

Une base budgétaire de 2 564 200\$ de revenu sera prévue au budget de 2018 et suivantes en lien avec les 26 postes créés lors de la confection du budget 2017. Ce montant n'a pas d'impact sur le cadre financier de la Ville.

Suivant les montants prévus à la Convention et à l'Entente, une augmentation de la base budgétaire de revenus et de dépenses de 1 110 800\$ est demandée pour l'année 2018 et suivantes. Elle permettra de couvrir notamment les services professionnels externes, la création ou la modification de postes selon les besoins opérationnels du projet et certaines dépenses encourues par la Ville de Montréal.

Cette augmentation n'inclut pas les 175 000 \$ de revenu supplémentaire qui serviront à compenser la Ville de Brossard pour les services professionnels que cette dernière aura rendu à CDPQ-Infra dans le cadre de l'Entente puisque ce montant transitera par la Ville de Montréal et n'a donc pas d'impact sur le cadre financier de la Ville.

En somme, les revenus annuels de l'entente de 3 850 000 \$ pour 2018 et suivantes n'auront pas d'impact sur le cadre financier de la Ville car ils serviront à compenser des dépenses équivalentes. Ces revenus seront facturés et affectés aux postes budgétaires prévus selon les heures effectivement travaillées par les ressources sur le projet.

Il est à noter que les sommes non dépensées annuellement ne pourront pas être reportées à une année ultérieure.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet REM s'inscrit dans une vision de développement des modes de transport collectif et d'électrification des transports et aura un impact positif sur la réduction de la pollution atmosphérique et des émissions de gaz à effet de serre.

Les interventions permettront également de favoriser les transports actifs, la réduction des îlots de chaleur et l'augmentation de la canopée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de la Convention de services professionnels et l'adoption de l'Entente intermunicipale portant sur le prêt de ressources professionnelles permettront à la Ville de Montréal d'être remboursée pour les services professionnels rendus dans le cadre du projet REM sur le territoire de l'agglomération et sur le territoire de la Ville de Brossard. Si ces ententes ne sont pas signées, la Ville ne pourra pas recevoir de compensation pour ses services.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Résolution du comité exécutif pour l'approbation de ce dossier décisionnel: septembre 2017.
 - Signature de la Convention de services professionnels: septembre 2017.
 - Signature de l'Entente professionnelle entre la Ville de Montréal et la Ville de Brossard: septembre 2017.
- La Ville de Brossard entérinera la Convention et l'Entente le 5 septembre 2017.

L'échéancier détaillé de réalisation du projet REM, qui s'étend de 2017 à 2021, n'est pas encore communiqué. Toutefois, voici les jalons importants connus de la Ville :

- 8 août 2017 - dépôt des offres techniques des deux consortiums qualifiés;
- mi septembre 2017 - dépôt des offres financières par les deux consortiums;
- Automne 2017 - octroi du contrat au fournisseur et début des travaux de construction;
- Fin 2020 - mise en service d'une première antenne du REM.

La réalisation du projet dans les conditions et l'échéancier prévus se feront sous réserve de l'adoption du projet de Loi 137 à l'automne 2017.

Par ailleurs, la Convention et l'Entente seront en vigueur pour les durées suivantes:
La Convention de services professionnels entrera en vigueur à la date de la dernière signature par les parties et demeurera en vigueur jusqu'à la date d'achèvement des travaux de construction du projet. Nonobstant ce qui précède, il est à noter que la Convention prévoit un mécanisme pour couvrir les services professionnels rendus par la Ville de Montréal dans le cadre du projet REM depuis le 1er mai 2016.

L'Entente portant sur le prêt de ressources professionnelles entrera en vigueur à la date de la dernière signature par les parties et prendra fin à la date d'achèvement des travaux de l'Antenne Rive-Sud. Son effet est rétroactif en autant que cela est nécessaire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paul KANAAN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuelle HÉLIAS
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-04

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2017-08-30



Dossier # : 1174368009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 99 338,40\$ toutes taxes comprises à Vélo Québec pour proposer un projet de Plan directeur vélo pour le centre-ville de Montréal. Approuver le projet de convention prévu à cet effet.

Il est recommandé:

1. D'accorder un soutien financier non récurrent de 99 338,40\$ toutes taxes comprises à Vélo Québec pour l'élaboration d'un projet de Plan directeur vélo pour le centre-ville de Montréal;
2. D'approuver le projet de convention prévu à cette fin;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-09-12 14:19

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1174368009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 99 338,40\$ toutes taxes comprises à Vélo Québec pour proposer un projet de Plan directeur vélo pour le centre-ville de Montréal. Approuver le projet de convention prévu à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le centre-ville de Montréal est un immense pôle d'emploi, d'étude, de commerce et de services. On y retrouve, de plus, des parcs, des places publiques et de nombreux attraits touristiques. Dans un contexte où la densité d'emplois et des résidents augmente, il est plus que jamais nécessaire d'y développer davantage les modes de transports actifs que sont la marche et le vélo.

Le vélo est établi comme mode de déplacement au centre-ville, mais son potentiel est loin d'être pleinement exploité selon le portrait diagnostique préparé pour le Plan local de déplacement (PLD) de l'arrondissement de Ville-Marie.

- Le réseau cyclable mériterait d'être développé davantage tout en étant plus convivial:

- Davantage d'axes cyclables séparés de la circulation automobile devraient être aménagés;
- L'aménagement de bandes cyclables devrait être repensé afin d'éviter que les camions de livraison, les autocars et les véhicules continuent à s'y arrêter ou à s'y stationner illégalement;
- Le réseau cyclable devrait être étendu vers les quartiers limitrophes, particulièrement en hiver.

- L'offre de stationnements pour vélos pourrait être bonifiée et améliorée, notamment dans les zones commerciales, les zones d'emplois et aux noeuds de transport en commun en mettant l'accent sur la sécurité.

C'est dans ce contexte qu'il est requis d'accorder une contribution financière à Vélo Québec afin de lui permettre d'élaborer un projet de Plan directeur vélo pour le centre-ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0404 (11 mars 2015) Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000\$ à Vélo Québec Association pour la réalisation d'une étude permettant de dresser un portrait de l'état du vélo au Québec en 2015, incluant un volet sur l'évolution du vélo à Montréal, pour la période du 2 mars au 31 août 2016 et approuver un projet de convention à cette fin;

DESCRIPTION

La démarche proposée par Vélo Québec comporte sept étapes:

Étape 1: Démarrage du projet

- Rencontre de travail avec la division des transports actifs et collectifs et l'arrondissement de Ville-Marie;
- Échéancier, livrables, etc.;

Étape 2: Portrait de l'utilisation du vélo au centre-ville

- Utilisation du vélo (part modale, durée et fréquence des déplacements, motifs, etc.);
- Portrait des conditions de circulation à vélo;
- Évaluation de l'accessibilité des destinations;

Étape 3: Conditions de circulation au centre-ville

- Évaluation de la trame de rue et de sa convivialité pour les cyclistes en fonction des débits de circulation, de la présence ou non d'aménagements cyclables, de la largeur de la chaussée et des limites de vitesse affichées.

Étape 4: Accessibilité des destinations

- Préparation de cartes identifiant les zones d'emplois, commerciales et résidentielles, les parcs, les places publiques et les principaux attraits touristiques en y superposant le réseau cyclable et les rues conviviales au vélo;
- Évaluation de l'offre de stationnements pour vélos (sur rues et hors rues);
- Évaluation de l'offre de BIXI;

Étape 5: Élaboration du plan du réseau cyclable

- Identification des améliorations à apporter au réseau cyclable actuel et proposition de nouveaux liens cyclables à développer;
- Proposition d'une stratégie de mise en oeuvre;
- Identification des coûts d'aménagements;
- Proposition d'un échéancier et d'un budget de mise en oeuvre;

Étape 6: Élaboration du plan de stationnements pour vélos

- Analyse des besoins;
- Proposition d'emplacements pour des supports à vélo en libre accès et à accès contrôlé (vélostation);

Étape 7: Finalisation du Plan

- Commentaires;
- Production du document final;

Le projet de convention joint au dossier est basé sur le modèle de la banque de documents juridiques - Contribution financière (Convention: modèle général). Il permet de définir et d'encadrer la démarche en précisant notamment les obligations de la Ville et celles de Vélo Québec et de convenir d'un échéancier de travail.

JUSTIFICATION

Le centre-ville de Montréal est assurément un secteur très prisé par les cyclistes. Le cœur de la métropole compte près de 100 000 résidents et accueille plus de 300 000 travailleurs, 150 000 étudiants et des milliers de visiteurs, chaque jour. Ses pistes cyclables figurent

parmi les plus achalandées de l'agglomération. Il est essentiel d'adapter et de développer les infrastructures dédiées au vélo au centre-ville afin de mieux répondre aux besoins grandissants des cyclistes. D'où l'importance de réaliser ce Plan directeur.

Le choix de Vélo Québec se justifie par l'expertise que cet organisme a développée dans le domaine depuis de nombreuses années alors qu'il a eu l'occasion de réaliser des études similaires pour plusieurs municipalités au Québec et en Ontario. Vélo Québec se distingue aussi par une excellente connaissance de la pratique du vélo au Québec et à Montréal particulièrement. Grâce à ces atouts, Vélo Québec sera en mesure de compléter le mandat dans un délai relativement court.

L'analyse de l'offre de services déposée par Vélo Québec (voir pièce jointe au présent dossier) nous permet d'affirmer que le montant de la contribution est raisonnable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette nouvelle dépense de 99 338,40\$, taxes incluses, sera financée par le budget de fonctionnement de la division des transports actifs et collectifs.

Cette dépense correspond à un coût net à la charge des contribuables montréalais de 90 709,20\$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations budgétaire et comptable est fourni dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement du vélo s'inscrit notamment dans les orientations du Plan de transport de Montréal adopté en 2008 qui mise entre autres sur un usage accru du vélo partout sur le territoire de l'agglomération. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Avec l'approbation de ce dossier, il sera possible de disposer rapidement d'un document d'orientation qui sera en mesure d'identifier les actions à initier au cours des années qui viennent afin de doter le centre-ville d'infrastructures cyclables performantes et sécuritaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À déterminer.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

13 septembre 2017: Adoption de la résolution par le Comité exécutif à l'effet d'accorder le soutien financier requis à Vélo Québec pour lui permettre de réaliser le mandat;

Automne 2017 : Rencontre de démarrage avec la division des transports actifs et l'arrondissement de Ville-Marie;

Printemps 2018 : Dépôt du rapport final.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel D BÉDARD
Cons. en aménagement - chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-06

Serge LEFEBVRE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-09-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-09-11

CE : 30.001

2017/09/13 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176477002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la présentation d'une demande d'inscription au programme "Enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques" d'Hydro-Québec dans le cadre du projet du site Outremont et de ses abords sur l'avenue Durocher, l'avenue Hutchison et la rue Beaubien Est en conformité avec la réglementation encadrant le développement du projet (RG 06-069).

Il est recommandé :

- 1- d'autoriser la présentation d'une demande d'inscription au programme « Enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques » d'Hydro-Québec dans le cadre du projet du site Outremont et de ses abords sur l'avenue Durocher, l'avenue Hutchison et la rue Beaubien Est;
- 2- d'autoriser le chef de division de la Division des projets urbains (direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire) à signer tous documents en lien avec cette demande, pour et au nom de la Ville.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-09-04 20:55

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176477002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la présentation d'une demande d'inscription au programme "Enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques" d'Hydro-Québec dans le cadre du projet du site Outremont et de ses abords sur l'avenue Durocher, l'avenue Hutchison et la rue Beaubien Est en conformité avec la réglementation encadrant le développement du projet (RG 06-069).

CONTENU

CONTEXTE

Le site Outremont et ses abords : un projet urbain d'envergure

Le projet du site Outremont et de ses abords vise à requalifier une vaste friche industrielle, à consolider le rôle de Montréal comme « ville de savoir », tout en favorisant la revitalisation des secteurs limitrophes. Il est aujourd'hui l'un des projets urbains d'envergure pour lequel la Ville et l'Université de Montréal (UdeM), mais également les gouvernements du Québec et du Canada, consentent d'importants engagements financiers pour améliorer la qualité du cadre de vie et l'attractivité de ce territoire. Pour l'aménagement du site Outremont lui-même, en excluant la construction des pavillons universitaires et les travaux prévus dans les abords du site, les gouvernements du Canada et du Québec et la Ville de Montréal auront investi quelque 175 millions de dollars.

En janvier 2011, la Ville et l'Université de Montréal signent une entente sur les conditions de réalisation du projet du site Outremont. Le nouveau quartier accueillera le futur complexe des sciences et de génie de l'UdeM, incluant plusieurs pavillons d'enseignement et de recherche pour une superficie totale de 300 000 m². Quelque 1 300 logements y seront construits, dont 30 % de logements abordables et sociaux, ainsi qu'une nouvelle cour de services. Plus de 4 hectares de parcs et autres espaces publics seront également aménagés pour répondre aux besoins des populations actuelles et futures. En février 2011, le règlement n°06-069 est adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal pour encadrer la construction des immeubles universitaires et privés et un règlement d'emprunt de 120 M\$ est adopté.

L'aménagement du domaine public et l'enfouissement de fils

En vertu de ces outils d'encadrement et dans le cadre du Plan triennal d'immobilisations 2017-2019, la Ville de Montréal a planifié la réalisation des travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de surface du site Outremont et de ses abords. Ces travaux permettront notamment de prolonger les rues outremontaises vers le site Outremont, située plus au nord, de construire un axe central traversant le nouveau quartier d'ouest en est, en le prolongeant jusqu'à l'avenue du Parc, et de réaménager le domaine public du secteur.

Tel que prescrit par l'article 19 du règlement n°06-069 (voir pièce jointe), ces interventions incluent la création d'un nouveau réseau câblé souterrain permettant de desservir les nouveaux pavillons de l'UdeM, les autres lots institutionnels ainsi que les lots résidentiels du site Outremont.

Mobilisé depuis 2015, l'ensemble des acteurs du projet (services municipaux - SMVT et SIVT -, CSEM et Hydro-Québec) a planifié la réalisation d'un nouveau réseau câblé souterrain pour l'ensemble des voies nouvelles ou prolongées du nouveau quartier, globalement comprises entre la voie de desserte de l'UdeM, au nord du site Outremont, et l'ancienne diagonale ferroviaire au sud, et entre l'avenue McEachran à l'ouest et l'avenue du Parc à l'est (voir détails sur la figure1).

Aussi, pour permettre la desserte en électricité des nouveaux pavillons de l'UdeM dès leur ouverture en septembre 2019, il était urgent de raccorder le nouveau réseau du site à celui existant de l'avenue du Parc. À cet égard, la Ville de Montréal et la CSEM ont coordonné en 2017 le prolongement du nouveau réseau souterrain de l'avenue Durocher (entre l'axe central et la rue Beaubien Est) et de la rue Beaubien Est (entre l'avenue Durocher et l'avenue du Parc). L'emplacement du réseau souterrain a été arrimé avec l'aménagement de surface prévu de l'avenue Durocher et de la rue Beaubien Est, afin de répondre aux objectifs d'amélioration du domaine public (élargissement des trottoirs, verdissement, etc.). L'ensemble de ces interventions constitue la phase 1 d'enfouissement du réseau câblé du site.

Pour compléter les interventions prévues à l'est du site Outremont, la phase 2 de l'enfouissement du réseau aérien existant reste à être réalisée. Pour ce faire, Hydro-Québec exige une résolution du conseil municipal, objet de la présente demande. Cette intervention concerne plus précisément les rues suivantes:

- l'avenue Durocher (entre l'avenue Atlantic et la rue Beaubien est);
- la rue Hutchison (entre l'avenue Atlantic et la rue Beaubien est);
- la rue Beaubien (entre l'avenue Durocher et le réseau câblé souterrain existant).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0041 - 23 janvier 2017 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour la réalisation des plans et devis et des travaux électriques dans le cadre du projet du site Outremont - Dépense totale de 515 675,65\$, taxes incluses (fournisseur unique);
CM15 0557 - 27 avril 2015 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet de Développement des abords du site Outremont (PDUES) »;

CM15 0501 - 25 avril 2015 - Approuver deux ententes entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique en vue de la construction d'un viaduc ferroviaire au-dessus de la future rue dans l'axe central du Campus Outremont dans l'arrondissement Outremont. La première entente porte sur la construction du pont et la seconde sur son entretien / Autoriser une dépense maximale de 55 000 \$ conformément aux termes de l'entente de construction;

CM14 0293 - 24 mars 2014 - Approuver un projet d'Addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128);

CM11 0173 - 24 mars 2011 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le

financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont;

CM11 0129 - 22 février 2011 - Adopter le Règlement 04-047-34 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) (Campus Outremont);

CM11 0128 - 22 février 2011 - Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal;

CE11 0186 - 17 février 2011 - Approuver les recommandations du rapport final de faisabilité technique et financière du projet du campus Outremont et de ses abords, incluant la structure de financement.

DESCRIPTION

Afin de finaliser les interventions planifiées, l'enfouissement du réseau câblé aérien de certains tronçons de rues du projet reste à réaliser. Ces interventions se situent à l'est du site Outremont et constituent la phase 2 de l'enfouissement du réseau câblé du site. Elles sont prévues pour les voies suivantes (voir figure 1) :

- l'avenue Durocher (entre l'avenue Atlantic et la rue Beaubien est) : 180 mètres;
- la rue Hutchison (entre l'avenue Atlantic et la rue Beaubien est) : 250 mètres;
- la rue Beaubien (entre l'avenue Durocher et le réseau câblé souterrain existant) : 40 mètres.

En ce sens, la Direction de l'urbanisme a préparé une demande d'inscription au programme "Enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques" d'Hydro-Québec pour compléter la phase 2 d'enfouissement du projet. Si la demande est acceptée, Hydro-Québec assumera les frais suivants :

- ingénierie des réseaux électriques;
- réalisation de travaux aériens connexes en périphérie du réseau retiré;
- déploiement du réseau électrique souterrain;
- retrait du réseau aérien.

La Ville assumera la réalisation des ouvrages de génie civil d'Hydro-Québec (les massifs, les conduits et les puits d'accès) et le contrôle de la qualité de ces ouvrages. La Commission des services électriques de Montréal (CSEM) réalisera ces travaux pour le compte de la Ville, moyennant un remboursement. Ces interventions sont prévues au PTI 2018-2020 du projet. Le présent sommaire vise à obtenir l'autorisation de soumettre une demande d'aide financière de la part d'Hydro-Québec dans le cadre du programme dédié à l'enfouissement.

JUSTIFICATION

Hydro-Québec demande une résolution du conseil municipal pour autoriser la demande de la municipalité d'inscription au programme d'enfouissement, objet du présent dossier. Pour se conformer au règlement 06-069 et en cohérence avec la volonté de requalifier le domaine public du site Outremont et de ses abords, la Ville souhaite réaliser la phase 2 d'enfouissement du réseau câblé du projet sachant qu'Hydro-Québec pourrait assumer la partie des frais admissibles au programme. Ces interventions s'effectueraient sur les

tronçons de l'avenue Durocher, de l'avenue Hutchison et de la rue Beaubien précisés à la figure 1, à l'est du site Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux d'enfouissement de la phase 2 sont prévus au PTI 2018-2020. La résolution demandée au conseil municipal permettra d'inscrire ces interventions au programme d'Hydro-Québec. Si la demande d'inscription est acceptée, les coûts d'enfouissement admissibles au programme seront pris en charge par Hydro-Québec.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet du site Outremont et ses abords a été identifié comme «projet phare d'aménagement» par le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise (Montréal durable, 2016-2020).

Par ailleurs, la Ville de Montréal et l'Université de Montréal se sont engagées, dans *l'Entente sur les conditions de réalisation entre l'Université de Montréal et la Ville relatif à la réalisation du projet du campus Outremont* (CM11 0128 et CM14 0293), à obtenir la certification LEED pour l'aménagement de quartiers (LEED-AQ). Ce projet permettra la consolidation, la densification et le verdissement d'un secteur stratégique du cœur de l'île de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'enfouissement du réseau câblé n'est pas planifié et réalisé conjointement avec l'aménagement des rues visées, les travaux d'enfouissement devront être réalisés dans une phase subséquente. Cette intervention en deux temps aura pour conséquence de :

- occasionner des coûts de projet supplémentaires;
- dénaturer les aménagements déjà réalisés;
- prolonger la période d'entrave du domaine public dans le secteur Atlantic;
- nuire à l'accessibilité du site;
- ralentir le développement économique du secteur;
- créer des contraintes et des impacts supplémentaires auprès des riverains.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du conseil municipal visée : 25 septembre 2017

Dépôt de la demande chez Hydro-Québec : automne 2017

Calendrier des travaux visé pour la phase 1 : 2015-2019

Calendrier des travaux visés pour la phase 2 :

- avenue Durocher : 2020-2021
- rues Hutchison et Beaubien : 2021-2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre SAINTE-MARIE, Service des infrastructures_voirie et transports , Direction
Sophie LABERGE, Outremont , Direction des travaux publics
Pierre DUBOIS, Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques

Lecture :

Pierre DUBOIS, 18 août 2017
Sophie LABERGE, 15 août 2017
Pierre SAINTE-MARIE, 14 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre GUILBAUD
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-14

Lucie CAREAU
chef de division par interim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-08-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-08-31



Dossier # : 1173894003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (195 000 579.39\$)

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (195 000 579.39\$)

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-30 16:05

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173894003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (195 000 579.39\$)

CONTENU

CONTEXTE

La réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations reliées à des compétences municipales a été utilisée en totalité en 2015 et 2016.

Le budget de 2017 a autorisé une nouvelle affectation à cette réserve de l'ordre de 205 000 000\$.

En 2017 des intérêts de 579.39\$ ont été calculés pour l'année 2016.

Ce dossier vise à faire un paiement au comptant pour l'année 2017 de 195 000 579.39\$

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0188 - le 24 février 2014 -Adoption du Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales (14-010)

CM14 0082 - 17 février 2014 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations. (23 M\$)

CM14 1161 - 10 décembre 2014 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales. (45 M\$)

CM15 1397 - 11 décembre 2015 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales. (111,0 M\$)

CM16 1320 - 15 décembre 2016 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales. (205,0 M\$)

CM15 1496 - 15 décembre 2015 - Adoption de la résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (68 248 700.92\$)

CM16 0354 - 23 mars 2016 - Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle

des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (13 545 124.73\$)

CM16 0959 - 24 août 2016 - Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes restantes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (97 572 423.03\$)

DESCRIPTION

La réserve pour paiement au comptant s'élève actuellement à 205 M\$. L'utilisation de cette réserve pourrait permettre de réaliser le dernier financement requis dans plusieurs règlements d'emprunt (Voir tableau en pièce jointe)

JUSTIFICATION

L'administration municipale convient de la nécessité d'investir dans la remise en état des infrastructures de la Ville et d'accroître le paiement comptant des immobilisations. Pour ce faire, elle a décidé d'alimenter une réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations. En 2017, un montant récurrent de 23 M\$ s'ajoute à celui de 182 M\$ adopté en 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réserve financière s'élève actuellement à 205 000 579.39\$ avec les intérêts. Après l'utilisation de 195,0 M\$, le solde de la réserve s'élèvera à 10 M\$. Cette somme sera utilisée ultérieurement.

Ce paiement au comptant de 195 000 579.39\$ permettra d'éviter un emprunt de 195 000 579.39\$. Les intérêts évités, pour la première année, sont estimés à 4,4\$ et globalement, sur toute la période, à 31,7 M\$.

Ce paiement au comptant n'affecte pas les charges fiscales des dettes des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette décision est recommandée en conformité aux politiques, aux règlements et aux orientations budgétaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale VENNE
Conseillère en finances

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-29

Diane CORBEIL CADOTTE
Chef de division - budget

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2017-08-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2017-08-29



Dossier # : 1173894004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (72 700 118.40\$)

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (72 700 118.40\$)

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-30 16:06

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173894004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (72 700 118.40\$)

CONTENU

CONTEXTE

La réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations reliées à des compétences d'agglomération a été utilisée en totalité en 2015 et 2016.

Le budget de 2017 a autorisé une nouvelle affectation à cette réserve de l'ordre de 102 700 000\$.

En 2017 des intérêts de 118.40\$ ont été calculés pour l'année 2016.

Ce dossier vise à faire un paiement au comptant pour l'année 2017 de 72 700 118.40\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0106 - le 27 février 2014 -Adoption du Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération. (RCG14-007)

CG14 0055 - 24 février 2014 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération. (4,7 M\$)

CG14 0558 - 12 décembre 2014 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération. (22,7 M\$)

CG15 0738 - 10 décembre 2015 - Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération. (76,7 M\$)

CG16 0681 - 16 décembre 2016 - Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération. (102,7 M\$)

CG15 0786 - 28 décembre 2015 - Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération. (27 450 821.49\$)

CG16 0501 - 26 août 2016 - Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération. (76 724 020.63\$)

DESCRIPTION

La réserve pour paiement au comptant s'élève actuellement à 102 700 118.40\$. L'utilisation de cette réserve pourrait permettre de réaliser le dernier financement requis dans plusieurs règlements d'emprunt. (Voir tableau en pièce jointe)

JUSTIFICATION

L'administration municipale convient de la nécessité d'investir dans la remise en état des infrastructures de la Ville et d'accroître le paiement comptant des immobilisations. Pour ce faire, elle a décidé d'alimenter une réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations. En 2017, un montant récurrent de 4,7 M\$ s'ajoute à celui de 98 M\$ adopté en 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réserve financière s'élève actuellement à 102 700 118.40\$ avec les intérêts. Après l'utilisation de 72,7 M\$, le solde de la réserve s'élèvera à 30 M\$. Cette somme sera utilisée ultérieurement.

Ce paiement au comptant de 72 700 118.40\$ permettra d'éviter un emprunt de 72 700 118.40\$. Les intérêts évités, pour la première année, sont estimés à 1,7 M\$ et globalement, sur toute la période, à 6,4M\$.

Ce paiement au comptant n'affecte pas les charges fiscales des dettes des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette décision est recommandée en conformité aux politiques, aux règlements et aux orientations budgétaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale VENNE
Conseillère en finances

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-29

Diane CORBEIL CADOTTE
Chef de division - budget

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2017-08-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2017-08-29



Dossier # : 1175175009

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver les rapports d'activités 2015-2016 et 2016-2017 relatifs au Fonds de développement des territoires

Il est recommandé :

- d'approuver les rapports d'activités 2015-2016 et 2016-2017 relatifs au Fonds de développement des territoires;
- de transmettre ces rapports au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre les rapports disponibles sur le site Internet de la Ville pour le bénéfice de la population.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-31 15:25

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175175009

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver les rapports d'activités 2015-2016 et 2016-2017 relatifs au Fonds de développement des territoires

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi) a institué le Fonds de développement des territoires (FDT) pour aider les municipalités régionales de comté et les agglomérations à assumer leur nouveau rôle en matière de développement local et régional. Ce Fonds permet de soutenir toute mesure qui s'y rattache.

Une entente relative au Fonds de développement des territoires est intervenue entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Elle couvre les années 2015-2020. Elle prévoit que l'agglomération doit établir ses priorités d'intervention et ses politiques de soutien au milieu. L'agglomération doit également assurer la gestion de son Fonds et en demeure imputable. L'article 21 prévoit que la Ville doit produire et adopter un rapport d'activités pour chaque année de l'entente.

Le présent dossier vise à faire adopter les rapports d'activités concernant les périodes allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 et du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0196 – 18 mai 2017 – Approuver l'entente 2015-2020 relative au Fonds de développement des territoires à intervenir entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

CG16 0636 – 24 novembre 2016 – Autoriser l'augmentation du budget du Service du développement économique d'une somme de 2 085 681 \$ en provenance du Fonds de développement des territoires / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent su revenu additionnel attendu

CG16 0347 – 19 mai 2016 – Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 \$ aux six (6) organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME

MTL / Accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80 \$ à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC / Accorder un prêt de 25 674 192 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL et de 4 176 376 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ / Approuver les projets d'entente de délégation à cet effet.

CG16 0343 – 19 mai 2016 – Approuver une entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires.

DESCRIPTION

Les contributions financières reçues dans le cadre du FDT ont permis de financer des projets et des activités liés au réseau PME MTL et à des grands projets prioritaires de l'administration montréalaise

Années	Contribution FDT (\$)	Projets et activités
2015-2016	6,46 M\$	Réseau PME MTL Budget de fonctionnement et Fonds Jeunes entreprises et Fonds de développement de l'économie sociale
2016-2017	8,55 M\$	Réseau PME MTL - Budget de fonctionnement et Fonds Jeunes entreprises et Fonds de développement de l'économie sociale Grands projets prioritaires - Création d'une zone de logistique - Réalisation d'actions structurantes spécifiques aux parcs et zones industriels - Développement de la filière d'électrification des transports - Développement d'un pôle de chimie verte - Mise en valeur des artères commerciales - Appui à l'innovation et à l'écosystème des startups - Appui au développement du secteur touristique - Appui à des actions ciblées de concertation (en matière de développement local et régional (Complément de financement de l'année 2017 de Concertation régionale de Montréal)

L'annexe A de l'entente FDT vient préciser le contenu des rapports d'activités. Ceux-ci doivent être déposés sur le site Web de la Ville au bénéfice de la population.

JUSTIFICATION

Les deux rapports viennent répondre aux exigences de reddition de compte de l'entente FDT

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le dépôt des rapports permet à la Ville de se conformer aux exigences de l'entente FDT et autorise le MAMOT à verser à la Ville le solde de la somme de 8,55 M\$ prévue pour l'année 2016-2017, soit 1,71 M\$

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les rapports seront rendus disponibles à la population sur le site Internet de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Transmettre les rapports d'activités 2015-2016 et 2016-2017 au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- Rendre disponible sur le site web de la Ville les rapports d'activités 2015-2016 et 2016-2017 pour le bénéfices de la population

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-30

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

Géraldine MARTIN
Directrice

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2017-08-31



Dossier # : 1171097005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la charte de la Ville de Montréal, une offre de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la planification , la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de deux saillies de trottoir dans l'avenue des Pins Ouest

Il est recommandé :

d' accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de deux saillies de trottoir dans l'Avenue des Pins.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-01 13:43

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1171097005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la charte de la Ville de Montréal, une offre de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la planification , la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de deux saillies de trottoir dans l'avenue des Pins Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des infrastructures, voirie et transport (SIVT) est responsable de l'aménagement, de la réfection (entretien majeur) et du développement du réseau de voirie artérielle de la Ville de Montréal en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105). Sachant que l'ensemble des rues sur lesquelles il souhaite intervenir sont de la juridiction du conseil de la Ville, l'arrondissement de Ville-Marie a offert d'y réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que « le conseil de la ville peut, aux conditions qu'il détermine, déléguer à un conseil d'arrondissement la réalisation d'un projet relié à une compétence relevant de ce dernier ». Cette délégation de pouvoirs nécessite l'adoption par le Conseil municipal d'une résolution à cet effet, résolution qui fait l'objet du présent dossier.

L'arrondissement de Ville-Marie propose de prendre en charge la construction d'avancées de trottoir dans l'avenue des Pins Ouest faisant partie du réseau artériel afin de rendre plus sécuritaire le passage des piétons. De fait, l'arrondissement justifie une intervention rapide à cet endroit ainsi. « *Les saillies sont une mesure d'apaisement de la circulation qui vise principalement à réduire la vitesse et à rendre les intersections plus sécuritaires pour les piétons. La construction des saillies sur l'avenue des Pins permettra un déplacement plus sécuritaire des étudiants de l'Académie Michèle-Provost.* »

C'est dans ce contexte que la Direction des transports recommande, sous certaines conditions, d'accepter cette offre de fourniture de services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1174657004 - À venir - Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des

transports, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de deux saillies sur l'avenue Des Pins

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie pour prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux de construction de deux avancées de trottoir dans l'avenue des Pins Ouest situé en face de l'Académie Michèle-Provost entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue McGregor (voir le plan de localisation en pièce jointe).

JUSTIFICATION

Comme les travaux seront exécutés dans une rue artérielle qui relève de la compétence de la ville centre, celle-ci doit déléguer à l'arrondissement de Ville-Marie, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

En raison de la faible portée des travaux, de son expertise chez le personnel dans cet arrondissement, l'arrondissement de Ville-Marie est en mesure de réaliser rapidement ces travaux.

Il importe de mentionner que l'arrondissement devra obtenir auprès de la Direction des transports les spécifications et conditions techniques en regard des projets de réaménagement. À ce titre, l'arrondissement devra obtenir l'accord du Directeur de la Direction des transports avant de procéder au lancement de l'appel d'offres public. Le sommaire décisionnel d'octroi de contrat de l'arrondissement devra également prévoir une intervention du Service des finances du SIVT et identifier la Division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel comme partie prenante.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction des transports s'engage à assumer les coûts de réalisation, à l'intérieur des budgets prévus du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications proposées par l'arrondissement visent à favoriser un aménagement urbain plus sécuritaire et centré sur les déplacements actifs et collectifs et une meilleure qualité des milieux de vie résidentiels en y apaisant la circulation et ce, en accord avec la "Vision Zéro".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de réaliser à court terme les travaux de l'avenue des Pins Ouest entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue McGregor.

Les mesures d'atténuation des impacts sur la circulation seront prises en charge par l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes activités de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le service des communications de la Ville centre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: Avril 2018

Réalisation des travaux: Été 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain DUFRESNE, Ville-Marie

Lecture :

Alain DUFRESNE, 31 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-30

Guy PELLERIN
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-09-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-09-01



Dossier # : 1175304002

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division du greffe de la cour municipale , Section du greffe et du soutien à l'audience
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Demande de nomination de deux juges à la cour municipale.

Recommander au conseil d'agglomération de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler deux postes de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-11 16:46

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175304002

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division du greffe de la cour municipale , Section du greffe et du soutien à l'audience
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Demande de nomination de deux juges à la cour municipale.

CONTENU

CONTEXTE

La cour municipale de la Ville de Montréal est composée de 31 juges qui exercent leurs fonctions à temps plein et de façon exclusive afin d'exercer leur juridiction en matière civile, pénale et criminelle sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération de Montréal.

Annuellement, dans l'exercice de ses compétences c'est plus de 259 000 dossiers qui sont portés aux rôles de la cour municipale.

Le processus de concours et de nomination des juges municipaux relève de la compétence exclusive du gouvernement du Québec et plus précisément de la ministre de la Justice. Par ailleurs, l'article 7 du *Règlement sur la procédure de sélection des candidats à la fonction de juge de la Cour du Québec, de juge d'une cour municipale et de juge de paix magistrat* , RLRQ c T-16, r.4.1 (chapitre 3) prévoit ce qui suit :

« Lorsqu'un juge doit être nommé et après avoir pris en considération les besoins exprimés par le juge en chef de la Cour du Québec ou, le cas échéant, ceux exprimés par la municipalité où est situé le chef-lieu de la cour municipale et par le juge en chef adjoint de la Cour du Québec responsable des cours municipales, le secrétaire ouvre, à la demande du ministre, un concours et fait publier dans le Journal du Barreau du Québec et sur le site Internet du ministère de la Justice un avis invitant les personnes intéressées à soumettre leur candidature. »

Des échanges ont déjà eu lieu entre les représentants de la Ville de Montréal, le juge-président de la cour municipale de la Ville de Montréal et le juge en chef adjoint de la Cour du Québec responsable des cours municipales pour convenir d'adresser une demande à la ministre de la Justice pour combler des postes de juge. Comme requis par les représentants du ministère de la Justice, le présent sommaire vise à officialiser cette demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0211 – 18 mai 2017 – Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de procéder au comblement de quatre postes à la cour

municipale de la Ville de Montréal.

CG16 0262 – 21 avril 2016 – Demander à la ministre de la Justice d’entreprendre les procédures nécessaires au lancement d’un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

CG16 0136 – 25 février 2016 – Demander à la ministre de la Justice d’entreprendre les procédures nécessaires au lancement d’un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

CG15 0711 – 26 novembre 2015 – Demander à la ministre de la Justice d’entreprendre les procédures nécessaires au lancement d’un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de procéder au comblement de trois postes à la cour municipale de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Demande de nomination de deux juges à la cour municipale.

JUSTIFICATION

Le 8 juin 2017, l’honorable Nathalie Duchesneau a quitté ses fonctions de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal puisqu’elle fut nommée juge à la Cour du Québec. Au courant de l’année 2018, l’honorable Evasio Massignani quittera ses fonctions de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal et prendra sa retraite, comme le prévoit l’article 92.1 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, RLRQ c T-16, et l’article 39 de la *Loi sur les cours municipales*, RLRQ c. C-72.01.

L’absence de ces juges se répercutera sur la tenue des audiences qui devront alors être assumées ponctuellement par divers juges provisoires rémunérés à la séance.

Également, la Cour suprême du Canada, dans la décision *R. c. Jordan*, requiert que l’administration de la justice s’exerce dans un délai raisonnable dans le but de respecter la *Charte canadienne des droits et libertés*.

La gestion efficace des fonds publics et la saine administration de la justice à la cour municipale nécessitent la nomination de deux juges pour remplacer de manière permanente les juges Nathalie Duchesneau et Evasio Massignani et assumer leurs assignations à temps plein et de façon exclusive, comme le prévoit l’article 45.1 de la *Loi sur les cours municipales*, RLRQ c C-72.01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L’absence prolongée de deux juges municipaux entraîne des coûts plus élevés pour leur remplacement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le cas échéant, une stratégie de communication sera établie avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie GRAVEL
C/s greffière adjointe et chef de section du greffe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-20

Yves BRIAND
Directeur des services judiciaires

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Yves BRIAND
Directeur des services judiciaires

Approuvé le : 2017-08-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Approuvé le : 2017-08-11



Dossier # : 1177670001

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement du mandat de Madame Kathryn Verville-Provencher à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un second terme de 3 ans, se terminant en août 2020. Nommer Madame Jessica Condemi à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en septembre 2020.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'approuver le renouvellement du mandat de Madame Kathryn Verville-Provencher à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un second terme de 3 ans, se terminant en août 2020.

De nommer, pour le secteur Est, Madame Jessica Condemi à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en septembre 2020, en remplacement de Madame Denise Felsztyna.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-30 16:52

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177670001

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement du mandat de Madame Kathryn Verville-Provencher à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un second terme de 3 ans, se terminant en août 2020. Nommer Madame Jessica Condemi à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en septembre 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil jeunesse de Montréal a été créé par le conseil municipal de la Ville de Montréal par le règlement 02-177, Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (Section II, Article 3), dont une présidence et une vice-présidence.

Renouvellement du mandat d'un membre :

L'article 5 du Règlement 02-177 prévoit que les membres peuvent compléter consécutivement un maximum de deux mandats de trois ans.

Nomination d'un nouveau membre:

Un poste est à pourvoir en octobre 2017 à la suite du départ d'une membre lorsque son premier mandat s'est terminé.

L'article 7 du règlement mentionne qu'en cas de vacance, le poste doit être comblé par le conseil de ville, dans les 90 jours où elle survient.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0665 en date du 18 août 2014 - Nommer Mme Kathryn Verville-Provencher, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en

août 2017.

CM14 0234 en date du 24 mars 2014 - Nommer Mme Jessika Brosseau et M. Pascal Rousseau, à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en mars 2017 et Mme Denise Felsztyna à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en avril 2017. Nommer M. Mountagha Sow à titre de président et Mme Chahinaze Fala à titre de vice-présidente pour un mandat de 9 mois, soit jusqu'en décembre 2014.

CM02 0777 - Adopter le projet de règlement constituant le Conseil jeunesse de Montréal.

DESCRIPTION

Renouvellement de mandat :

Mme Kathryn Verville-Provencher terminera son premier mandat le 31 août 2017 . Elle souhaite poursuivre son implication pour un second terme.

Date de fin du 1er mandat	Date de début du 2e mandat	Date de fin du 2e mandat
31 août 2017	1er septembre 2017	31 août 2020

Nomination d'une nouvelle membre:

Mme Jessica Condemi sera nommée à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour pourvoir le poste laissé vacant depuis le départ de Mme Denise Felsztyna.

Le règlement 02-177 stipule que les membres sont nommés pour trois ans.

Nom	Date de début du mandat	Date de fin du mandat	En remplacement de
Mme Jessica Condemi	1er octobre 2017	30 septembre 2020	Mme Denise Felsztyna

Membre n'ayant pas renouvelé au terme de son 1er mandat:

Nom	Date de fin du mandat
Mme Denise Felsztyna	30 avril 2017

JUSTIFICATION

Renouvellement du mandat d'une membre :

Madame Kathryn Verville-Provencher est membre depuis le 1er septembre 2014 et démontre depuis ce moment l'intérêt, la motivation et les habiletés pour assumer ses fonctions à titre de membres.

Nomination d'une nouvelle membre:

L'appel de candidatures réalisé au printemps 2016 a été diffusé dans le réseau des

organismes jeunesse, dans les institutions d'enseignement, dans le réseau de la Ville et dans divers journaux.

Étapes de réalisation lors de la campagne de recrutement :

1. Appel de candidatures : publication de communiqués de presse, diffusion dans les organismes jeunesse, dans les institutions d'enseignement et dans le réseau municipal.
2. Présélection des candidatures selon la représentativité hommes/femmes, et la diversité culturelle, linguistique et sociale de la jeunesse montréalaise tel que stipulé dans le Règlement (Section II, Article 4)
3. La constitution d'un comité de sélection composé de 5 personnes : trois représentants des quatre partis politiques siégeant au conseil municipal, un fonctionnaire responsable du dossier de la jeunesse au Service de la diversité sociale et des sports et la coordination du Conseil jeunesse de Montréal.
4. Entrevues de sélection des candidats par le comité
5. Création d'une banque de candidatures ayant réussi l'entrevue de sélection pour des nominations éventuelles.

Le comité de sélection était composé de Mme Marie-Eve Brunet, élue de Verdun pour Équipe Coderre, Mme Laurence Lalonde-Lavigne, élue de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour Projet Montréal, Mme Virginie Harvey, responsable du soutien aux élus pour Coalition Montréal, M. Mehdi Lekehal, responsable du dossier de la jeunesse à la Direction de la diversité sociale et des sports (observateur) et Mme Geneviève Coulombe, coordonnatrice du Conseil jeunesse de Montréal (observatrice). Aucun représentant de Le vrai changement pour Montréal n'a pu être délégué.

Soixante-deux candidatures ont été reçues au cours de la campagne de recrutement. Seize n'ont pas été retenues en regard des critères de sélection. Vingt-cinq personnes ont été rencontrées en entrevue et seize ont été sélectionnées pour être inscrites sur la liste de réserve.

La candidature de Mme Jessica Condemi a été sélectionnée parmi les personnes inscrites sur la liste de réserve. Ce choix tente d'assurer une représentativité de la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise et une parité entre les hommes et les femmes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total pour le fonctionnement du Conseil jeunesse de Montréal est de 228 000\$ en 2017. Le montant alloué pour le fonctionnement du Conseil jeunesse de Montréal est assuré à 100% par la Ville de Montréal. La création d'une banque de candidatures permet de limiter les coûts engendrés par le processus d'appel de candidatures.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implication de jeunes montréalais et montréalaises au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien du nombre de membres requis assurant le bon fonctionnement dans la poursuite des activités du CjM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publicité dans les journaux et communiqué de presse pour annoncer la campagne de recrutement.
Diffusion de la campagne de recrutement sur les réseaux sociaux et le site Internet du CjM.
Communiqué de presse annonçant les nominations.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

25 septembre 2017 : date visée pour l'approbation au conseil municipal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Henri SCABORO
Secrétaire-rechercheur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-28

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_
soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957

Approuvé le : 2017-07-28



Dossier # : 1176898001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Mme Lise Guillemette à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour un mandat de trois (3) ans.

Attendu que le Conseil d'agglomération doit nommer quatre des administrateurs du conseil de l'Administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal, et qu'un de ces quatre postes est actuellement, je recommande :
d'approuver la nomination de Mme Lise Guillemette à titre de membre du conseil d'administration de l'OMHM.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-09-01 13:36

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176898001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Mme Lise Guillemette à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour un mandat de trois (3) ans.

CONTENU

CONTEXTE

L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) est une organisation qui gère et développe du logement social et abordable pour les personnes et familles à faible revenu ou à revenu modéré. Sa mission est d'améliorer les conditions de vie de familles et de personnes à faible revenu en offrant des logements et des services de qualité tout en favorisant leur pouvoir d'influence et d'action.

40 000 personnes résident dans les quelque 23 000 logements du parc immobilier de l'OMHM et environ 15 000 autres dans des logements subventionnés conventionnés appartenant à des propriétaires privés, des OBNL en habitation et des coopératives.

Les lettres patentes de l'OMHM prévoient que le conseil d'administration est composé de neuf (9) membres :

- Cinq (5) sont nommés par le conseil d'agglomération;
- Deux (2) sont élus par l'ensemble des locataires de l'Office, conformément à la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., Chapitre S-8) et ses amendements;
- Deux (2) sont nommés par le ministre responsable de la Société d'habitation du Québec (SHQ), après consultation parmi les groupes socio-économiques les plus représentatifs du territoire de l'Office.

Les mandats ont une durée de trois (3) ans. Les statuts et règlements de l'OMHM prévoient que les membres restent en poste malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'au renouvellement de celui-ci ou jusqu'à leur remplacement.

M. Cheikh Diop, nommé pour 3 ans en avril 2016, vient de démissionner du conseil. Un poste est donc à combler.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 16 0284 - 21 avril 2016 - Reconduction des mandats de M. Robert Labelle et Mme Johanne Goulet à titre d'administrateurs de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et nomination de trois (3) nouveaux membres, soit Mme Sylvie Crispo, M. Christian Champagne et M. Cheikh Diop

- CG 13 0191 - 30 mai 2013 - Reconduction du mandat de Mme Johanne Goulet à titre de membre du conseil d'administration de l'OMHM
- CG 12 0241 - 21 juin 2012 - Nomination de Mme Myrlande Mayrand et de MM. Robert Labelle et Alain Tassé à titre de membres du conseil d'administration de l'OMHM

DESCRIPTION

Mme Guillemette compte à son actif 32 ans de service au sein de la fonction publique, dont cinq ans pendant lesquels elle a occupé le poste de vice-présidente de la Société d'habitation du Québec. À ce titre, elle a administré tous les programmes d'habitation sociale et communautaire, incluant le programme de supplément au loyer, et a œuvré aux relations avec les partenaires au sein du Fonds québécois d'habitation communautaire. Elle a également veillé à la planification budgétaire de la Société et à la reddition de comptes requise par la SCHL. Mme Guillemette détient un baccalauréat en administration des affaires, option comptabilité (B.A.A.), et a été membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA) de 1981 à 2016, jusqu'à sa récente retraite. L'expérience professionnelle de Mme Guillemette apportera à l'OMHM une solide connaissance de la gouvernance du logement social, de même que des habiletés spécifiques en matière de gestion en ce domaine.

Le CV de Mme Guillemette se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La nomination de Mme Guillemette assure au CA de l'OMHM l'expertise et la connaissance requise pour accompagner l'organisation dans l'atteinte de ses objectifs. Son parcours de gestionnaire et sa participation au sein d'autres CA font d'elle un atout pour l'organisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les membres du conseil d'administration reçoivent des allocations de présence pour les séances du conseil ou lorsqu'ils sont délégués à d'autres instances. Cette mesure a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal (résolution 8805778). La politique actuellement en vigueur à l'OMHM fixe les allocations de présence à 200 \$ par réunion et prévoit une limite de 5 000 \$ par membre. Cette mesure ne s'applique pas aux membres du conseil qui sont fonctionnaires, employés de la Ville, conseillers municipaux ou employés de l'OMHM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'offre de logements de l'OMHM participe à l'atteinte des objectifs du Plan de développement durable : elle constitue une réponse aux besoins sociaux (accès à un logement salubre et abordable pour plus de 55 000 personnes), et participe au maintien de l'équité, de la solidarité et de la cohésion sociale. Au niveau de la gestion immobilière proprement dite, les axes retenus dans le plan stratégique de l'OMHM s'inscrivent dans

l'esprit du développement durable : pérennisation du parc, conservation et amélioration du bâti, amélioration de la qualité des milieux de vie. Le maintien d'un conseil d'administration expérimenté et compétent, également en mesure de répondre aux enjeux sociaux vécus par la clientèle, est donc essentiel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination d'un nouvel administrateur est requise pour assurer la continuité du fonctionnement du conseil d'administration de l'OMHM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune. La personne nommée sera avisée par lettre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'acte constitutif de la Corporation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rebecca LAZAROVIC
Conseiller(ère) en développement - habitation

ENDOSSÉ PAR

Martin WEXLER
C/d planification de l'habitation

Le : 2017-08-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation

Approuvé le : 2017-08-30

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-09-01



Dossier # : 1177209005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 6e partie de la programmation d'événements publics 2017.. Autoriser l'occupation du domaine public du 17 septembre au 31 octobre 2017.

Il est recommandé :

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2017 - 6e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-05 12:31

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177209005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 6e partie de la programmation d'événements publics 2017.. Autoriser l'occupation du domaine public du 17 septembre au 31 octobre 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la sixième partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2017. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés.

Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE17 1084 - 14 juin 2017 - Approuver la 5e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 17 juin au 16 septembre 2017.
- CE17 0808 - 18 mai 2017 - Approuver la 4e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 mai au 16 juin 2017
- CE17 0558 - 12 avril 2017 - Approuver la 3e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 avril au 1er juillet 2017.
- CE17 0378 - 15 mars 2017 - Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 1er avril au 18 juin 2017.
- CE16 0155 - 8 février 2017 - Approuver la 1ère partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 mars au 24 septembre 2017.
- CE16 1983 - 7 décembre 2016 - Approuver la 9e partie de la programmation d'événements publics 2016 et quelques événements pour 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 17 décembre 2016 au 19 février 2017.
- CE16 1768 - du 9 novembre 2016 - Approuver la 8e partie de la programmation d'événements publics 2016 et quelques événements pour 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 novembre au 6 février 2017.

DESCRIPTION

Les événements suivants, coordonnés par la Division des événements publics, se réaliseront sur le domaine public du 17 septembre au 31 octobre 2017. Ces événements sont:

Événements	Organismes	Dates

Cani-course	Fondation BEA	17 septembre 2017
Mc Run Mtl	McRUN Stedent Running Club	19 septembre 2017
Cross Country CIMF	Collège international Marie-de-France	20 septembre 2017
Marathon de Montréal	Festival de la santé inc.	23 et 24 septembre 2017
Marche contre le Mélanome	Réseau Mélanome Canada	24 septembre 2017
Run for OutReach	McGill Faculty of Dentistry	30 septembre 2017
1001 beautés du gris	Forum des citoyens aînés de Montréal	1 octobre 2017
La plantation « journée des arbres TD »	Les amis de la montagne	1 octobre 2017
Marche Centraide des 1000 parapluies	Centraide du Grand Montréal	3 et 4 octobre 2017
Une nuit dans la rue	Dans la rue	5 octobre 2017
Challenge Stanley Volant	Chemin des Mille Rêves	7 octobre 2017
Cross Country GMAA	GMAA	11 octobre 2017
Défi Chaîne de vie	Transplant Québec	14 octobre 2017
Montréal marche pour la santé mentale	Fondation Montréal marche pour la santé mentale	15 octobre 2017
La Grande Marche de Montréal	Le Grand défi Pierre Lavoie	22 octobre 2017
Tour du Mont-Royal Bréboeuf	Collège Jean-de-Brébeuf	22 octobre 2017
Fête de la sorcellerie - 375e/5@7	375e	27 octobre 2017
La marche des zombies-375e	Les productions MAL et 375e	28 octobre 2017
Fête de la sorcellerie - 375e	Mosaic	29 octobre 2017
10 km pour la santé mentale	Réseau Qualaxia Network	29 octobre 2017

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

La contribution technique estimée pour les services de la Ville s'élève à 365 000\$, pour les événements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'un-e agent-e de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :
- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.
- Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kevin DONNELLY
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-30

Kevin DONNELLY
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2017-08-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2017-09-05



Dossier # : 1170498003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 200 000 \$ pour l'année 2017 pour le remboursement à l'Office municipal d'habitation de Montréal des frais encourus pour l'hébergement temporaire et les autres mesures d'urgence dispensées dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis.

D'autoriser pour l'année 2017 une dépense additionnelle maximale de 200 000 \$ au montant déjà prévu de 250 000 \$ (CE16 1818), pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence encourus par l'Office municipal d'habitation de Montréal, dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-30 11:29

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170498003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 200 000 \$ pour l'année 2017 pour le remboursement à l'Office municipal d'habitation de Montréal des frais encourus pour l'hébergement temporaire et les autres mesures d'urgence dispensées dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de référence pour les personnes sans-logis est une activité financée par la Ville de Montréal dont la gestion est sous la responsabilité de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). Sur une base continue, le Service offre depuis 2003 de l'hébergement et divers services d'aide aux personnes sans logis dans les situations suivantes:

- pénurie de logements abordables pour les familles (particulièrement pendant la période du 1er juillet);
- sinistres;
- évacuations reliée à la lutte à l'insalubrité;
- préparation des logements avant une intervention d'extermination de parasites (dans des cas exceptionnels seulement).

Depuis 2008, la majorité des interventions du Service de référence concerne l'aide aux personnes sinistrées. En vertu d'une entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, l'organisme Jeunesse au soleil et le Service de sécurité incendie de Montréal visant à assurer la prestation d'aide aux personnes sinistrées, la Ville s'est engagée à maintenir en opération le Service de référence pour prendre en charge les ménages à reloger après la période initiale de 48 à 72 heures assumée par la Croix-Rouge.

La convention signée avec l'OMHM comporte deux types de coûts:

- Le premier type est fixe et correspond au mandat donné à l'OMHM de fournir les ressources humaines et matérielles pour offrir les services d'accompagnement et

d'aide aux personnes sans logis incluant la tenue d'une liste des logements disponibles ainsi que l'aide aux ménages vulnérables pour la préparation de leur logement avant une extermination;

- Le second est variable et concerne l'hébergement temporaire pour lequel les coûts sont remboursés par la Ville.

En vertu de l'article 5.1.2 de la convention signée, la Ville s'est engagée à rembourser les frais d'hébergement encourus par l'Office dans le cadre du Service de référence qu'il dispense conformément à la présente convention, et ce, dans les trente (30) jours de l'approbation de chaque demande de remboursement qui doit être soumise à la Directrice accompagnée des pièces justificatives pertinentes.

Par sa résolution du 21 novembre 2016 (CM16 1261), le conseil municipal a accordé un soutien financier maximal de 675 000 \$ en 2017, 685 000 \$ en 2018 et 695 000 \$ en 2019 pour la poursuite des activités d'accompagnement et d'aide offertes par le Service de référence pour les personnes sans logis (premier type de dépenses). Auparavant, le 16 novembre 2016, le comité exécutif avait autorisé (CE16 1818) une dépense annuelle pour une somme maximale de 250 000 \$, pour les années 2017, 2018 et 2019, pour le deuxième type de dépenses, soit le remboursement des frais encourus par l'OMHM pour l'hébergement temporaire et les autres mesures d'urgence dispensés par le Service de référence pour les personnes sans logis.

À la suite de plusieurs sinistres importants survenus depuis le début de l'année et à quelques évacuations d'immeubles comportant un grand nombre de logements, il s'avère que la provision de 250 000 \$ n'est pas suffisante pour l'année 2017. Au 30 juin 2017, un montant de 215 000 \$ sur 250 000 \$ avait déjà été dépensé (soit 86 % du budget prévu).

Le présent sommaire propose d'augmenter ce budget d'une somme additionnelle maximale de 200 000 \$ soit donc un total de 450 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1261 - novembre 2016: Accorder un soutien financier maximal de 675 000 \$ en 2017, 685 000 \$ en 2018 et 695 000 \$ en 2019 pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une extermination;

CE16 1818 - novembre 2016: Autoriser une dépense annuelle pour une somme maximale de 250 000 \$, pour les années 2017, 2018 et 2019, pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence encourus par l'Office municipal d'habitation de Montréal, dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis.

DESCRIPTION

Il est proposé d'allouer au Service de référence pour les personnes sans logis une somme additionnelle de 200 000 \$, pour l'année 2017, aux fins de l'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence.

JUSTIFICATION

Il est coutumier que le nombre de sinistres, et donc les coûts qui en découlent, fluctue d'une année à l'autre. Les prévisions sont donc basées sur des moyennes. En 2016, les dépenses réelles ont été de 202 218 \$ et, pour les années 2015 et 2014, 245 030 \$ et 263 312 \$ respectivement.

Pour 2017, la demande d'hébergement temporaire est en hausse. L'équipe du Service de

référence a connu un premier semestre 2017 marqué par de nombreux incendies et des évacuations importantes, ce qui a doublé le nombre de ménages à héberger. 170 ménages ont été hébergés au cours des 6 premiers mois de 2017 comparativement à 175 ménages hébergés pour toute l'année 2016. Plusieurs sinistres ont touché des clientèles vulnérables avec peu de ressources.

En ce qui a trait aux lieux d'hébergement, le contexte est différent des années précédentes. D'une part, le YMCA, partenaire habituel du Service de référence, a dû offrir un hébergement à de nombreux demandeurs d'asile, ce qui a réduit ses disponibilités. D'autre part, plusieurs hôtels étaient complets en raison des célébrations entourant le 375^e anniversaire de Montréal. Dès lors, il a été plus difficile de bénéficier de taux avantageux. La Croix-Rouge a d'ailleurs rencontré la même difficulté pour assurer l'hébergement des sinistrés des inondations.

Bien que le Service de référence applique les politiques nécessaires pour limiter la durée moyenne d'hébergement, celle-ci a augmenté depuis l'année dernière, passant de 14 à 16 jours. Cela s'explique en partie par le fait que trois familles nombreuses (4, 5 et 6 enfants) sont restées en hébergement plus de 2 mois avant que de grands logements convenables et abordables soient trouvés. Deux chambres d'hôtel par famille étaient requises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le dépassement d'ici la fin de l'année est évalué à un maximum de 200 000 \$ pour maintenir les services requis d'hébergement pour une dépense maximale totale de 450 000 \$.

Le financement de cette dépense additionnelle sera pris à même le budget de fonctionnement de la Direction de l'habitation alloué aux honoraires professionnels et techniques. Il s'agit d'une dépense assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Venir en aide aux ménages sans logis ou sinistrés est un geste de solidarité qui contribue concrètement au maintien du caractère inclusif de Montréal, une dimension importante d'un développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ces budgets supplémentaires permettra de continuer à offrir des services d'hébergement d'urgence à des ménages démunis ou sinistrés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Claude GIRARD
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-31

Martin WEXLER
C/d planification de l'habitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation

Approuvé le : 2017-08-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-08-24

CE : 30.012

2017/09/13 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.013

2017/09/13 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1171081002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert d'un budget de 559 800 \$ de l'arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), suite au regroupement des activités du SMRA, l'arrondissement a procédé à l'ajustement concernant le transfert du budget pour la location des véhicules

D'autoriser le transfert d'un budget de 559 800 \$ de l'arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA). Suite au regroupement des activités du SMRA, l'arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension a procédé à l'ajustement concernant le transfert du budget pour la location des véhicules.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-30 11:20

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1171081002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert d'un budget de 559 800 \$ de l'arrondissement de Villera-y-St-Michel-Parc-Extension vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), suite au regroupement des activités du SMRA, l'arrondissement a procédé à l'ajustement concernant le transfert du budget pour la location des véhicules

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le SMRA a pris en charge l'entretien, la réparation et les modifications des véhicules et équipements, la planification des acquisitions et remplacement de véhicules et équipements, la création des devis d'acquisition du matériel roulant, l'identification des ententes-cadres, la gestion des contrats de location de matériel roulant sans opérateur et les contrats de location d'un an et plus ou contractuels récurrents sur plusieurs années, les travaux de modification, d'entretien et de réparation, les mises en service et les mises au rancart.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 16 1779 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent, pour une période de deux ans à partir du 1^{er} janvier 2017, quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location avec opérateur et modifier (1) le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) ainsi que (2) le Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissements (02-002) afin d'exclure les pouvoirs relatifs au matériel roulant des activités déléguées aux conseils d'arrondissement en vertu de ces règlements.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Suite au regroupement des activités du SMRA, l'arrondissement de Villera-y-St-Michel-Parc-

Extension a procédé à l'ajustement concernant le transfert du budget pour la location des véhicules.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville pour l'année 2017 et les années subséquentes puisqu'il s'agit de virement budgétaire entre deux unités d'affaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le SMRA ne sera pas en mesure d'honorer les contrats de location entérinés par l'arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Pascale COLLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathia BRUNET
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-25

Paul MASSÉ
Directeur - Ateliers mécaniques et de
proximité

CE : 30.015

2017/09/13 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.016

2017/09/13 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176692001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) afin que soit déléguée au directeur de la Direction de l'habitation toute décision relative à l'acceptation, la gestion et l'exécution des engagements pris en faveur de la Ville en conformité avec la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels

Il est recommandé d'adopter un règlement modifiant le *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004) afin que soit déléguée au directeur de la Direction de l'habitation la prise de toute décision relative à l'acceptation, la gestion et l'exécution des engagements pris en faveur de la Ville en conformité avec la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* de la Ville de Montréal, notamment les décisions liées :

- À l'encaissement des contributions financières et des garanties prévues à ces engagements;
- À la signature de tout acte d'hypothèque en faveur de la Ville;
- À la mainlevée de tout droit réel consenti à titre de garantie;
- Au consentement de la Ville aux opérations cadastrales relatives aux lots grevés d'une hypothèque en faveur de la Ville; et
- Au consentement de la Ville à l'établissement de droits réels sur les lots grevés d'une hypothèque en faveur de la Ville.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-29 11:59

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176692001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) afin que soit déléguée au directeur de la Direction de l'habitation toute décision relative à l'acceptation, la gestion et l'exécution des engagements pris en faveur de la Ville en conformité avec la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels

CONTENU

CONTEXTE

En 2005, le comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* (la « Stratégie »), laquelle a ensuite fait l'objet de modifications par le comité exécutif en 2015.

La Stratégie vise :

- Le maintien de la mixité sociale en encourageant le développement, dans les grands sites, d'une gamme diversifiée de logements pour répondre aux besoins des citoyens ayant des revenus variés, favorisant ainsi la création de communautés mixtes et inclusives;
- Le soutien de la production de logements abordables en facilitant la réalisation de logements sociaux et communautaires et en stimulant la production de logements abordables privés.

Conformément à la Stratégie, les promoteurs immobiliers prennent des engagements envers la Ville de Montréal. Ces engagements, qui sont consignés dans une lettre adressée à la Ville et signée uniquement par le promoteur, revêtent un caractère bilatéral lorsque la Ville accepte cette lettre d'engagement. La gestion des engagements relève de la Direction de l'habitation.

Aussi, les promoteurs déposent auprès de la Direction de l'habitation des garanties financières afin d'assurer le respect de leurs engagements. Ces garanties prennent le plus

souvent la forme de lettres de garantie bancaire. Les engagements en matière de logements sociaux et communautaires peuvent aussi être garantis au moyen d'une hypothèque publiée au registre foncier, en faveur de la Ville, sur le lot ou la partie de lot destiné à la réalisation des logements sociaux et communautaires. Enfin, pour s'adapter à l'échéancier de mise en place du financement de construction par le promoteur, des chèques visés ou des traites bancaires peuvent être acceptés à titre de garantie, de manière temporaire dans l'attente de leur remplacement par une lettre de garantie bancaire ou une hypothèque.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE05 1708 (2005-08-24) – Adoption de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels

CE 12 0338 (2012-03-14) – Création d'un Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles

CE15 2254 (2015-12-09) – Adoption de modifications à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels

CM15 1498 (2015-12-14) – Accepter que tous les promoteurs signataires d'ententes comportant l'obligation de réaliser des logements abordables privés puissent se prévaloir, à leur choix, soit des critères tels que stipulés dans leur entente soit de critères modifiés dans le cadre de l'application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels

DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande l'adoption d'un règlement modifiant le *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004) afin de déléguer au directeur de la Direction de l'habitation la prise de toute décision relative à l'acceptation, la gestion et l'exécution des engagements pris en faveur de la Ville en conformité avec la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* de la Ville de Montréal.

Le règlement modificatif vise deux objectifs : le premier est de prévoir, de manière expresse, le pouvoir du directeur de poser certains gestes qu'il est déjà habilité à poser, tandis que le second objectif est de prévoir une nouvelle délégation pour certains gestes qui requièrent actuellement une décision du comité exécutif.

En premier lieu, le règlement modificatif vise à consigner de manière expresse le pouvoir du directeur de la Direction de l'habitation de gérer et d'assurer le respect des engagements pris par les promoteurs en conformité avec les paramètres de la Stratégie, afin d'éviter une certaine confusion notamment chez les promoteurs et les institutions financières. La présente délégation vise donc à ce que ces pouvoirs soient expressément prévus dans le règlement de délégation, par souci de clarté auprès des tiers.

En deuxième lieu, le règlement modificatif délègue au directeur certaines décisions qu'il n'est actuellement pas habilité à prendre, soit :

- L'acceptation des engagements;
- La signature d'actes d'hypothèque en faveur de la Ville;
- L'octroi de mainlevées d'hypothèques; et

- Le consentement, à titre de créancier hypothécaire, aux modifications cadastrales et à l'établissement de droits réels.

À noter que la délégation sera valide tant pour les futurs engagements que pour les engagements ayant été pris jusqu'à présent.

JUSTIFICATION

Puisque les décisions du directeur de la Direction de l'habitation seront prises en conformité avec les paramètres de la Stratégie, lesquels ont fait l'objet de l'approbation des instances, il y a lieu de déléguer ces décisions au directeur afin de simplifier le processus décisionnel et de désengorger les instances.

En étant habilité à accepter les engagements pris par les promoteurs, le directeur pourra parfaire la formation du contrat et lui donner un caractère bilatéral, ce qui permettra à la Ville, au besoin, d'intenter un recours judiciaire pour assurer le respect des engagements.

Il est à noter que le pouvoir de donner mainlevées d'hypothèques est actuellement délégué au fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). Le Règlement RCE 02-004 est ainsi modifié afin de déléguer ce pouvoir au directeur de la Direction de l'habitation, en ce qui a trait aux hypothèques garantissant des engagements pris en vertu de la Stratégie. Celui-ci sera mieux à même d'évaluer le respect des engagements par le promoteur immobilier. Cette recommandation est faite avec l'accord du chef de la division des transactions immobilières du SGPI.

Enfin, le consentement de tout créancier hypothécaire est requis pour autoriser des modifications cadastrales et la publication de droits réels sur le lot grevé de l'hypothèque. Le directeur de la Direction de l'habitation est bien placé pour évaluer l'impact de ces demandes sur les projets de logements sociaux et communautaires dont la réalisation est garantie par hypothèque.

À noter que la présente délégation pourra éventuellement être revue afin d'en assurer la conformité avec la réglementation qui mettra en œuvre les nouveaux pouvoirs en matière de logement abordable conférés par l'adoption du projet de loi 122 (*Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire n'a aucun impact financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent sommaire n'a aucun impact en matière de développement durable, hormis celui de consolider l'application de la Stratégie d'inclusion, et ainsi maintenir la mixité sociale montréalaise, reconnue comme facteur de développement urbain viable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Préciser de manière expresse les pouvoirs que possède déjà le directeur de la Direction de l'habitation et lui déléguer des pouvoirs additionnels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune étape subséquente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis SAUVÉ, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Denis SAUVÉ, 27 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élise BÉLAND
Conseiller en développement - Habitation

ENDOSSÉ PAR

Bernard CYR
Cadre sur mandat

Le : 2017-03-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation

Approuvé le : 2017-08-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-08-24



Dossier # : 1171179006

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023)

Il est recommandé :
d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-05 08:47

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1171179006

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023)

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023) a été adopté le 24 août 2017 par le conseil d'agglomération. Il s'agit d'un programme dédié aux commerçants et aux propriétaires immobiliers commerciaux qui sont situés sur la rue Sainte-Catherine Ouest et ses abords, pendant les travaux majeurs d'infrastructure qui doivent débuter en 2018 et une fois que ceux-ci seront réalisés. Les gens d'affaires du secteur visé par le programme pourront bénéficier du soutien proposé par le Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine.

Une erreur s'est glissée dans la demande de rédaction du règlement, ce qui entraîne une contradiction entre un élément qui apparaît à ce dernier et l'information inscrite au dossier décisionnel 1171179002.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0393 (24 août 2017) : Adopter le règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023)

DESCRIPTION

La modification proposée au règlement a pour objectif de corriger le taux de subvention prévu à l'article 11 afin de subventionner le coût des travaux à un taux de 40 % et non au tiers (33,3 %) tel qu'il y apparaît actuellement. Les maxima prévus au même article demeurent inchangés.

JUSTIFICATION

Au dossier décisionnel 1171179002, le Service du développement économique proposait une subvention égale à 40 % du coût des travaux admissibles, sans dépasser
- 50 000 \$ pour les bâtiments comportant jusqu'à 10 mètres de façade principale

- 150 000 \$ pour les bâtiments comportant plus de 10 mètres et jusqu'à 20 mètres de façade principale
- 300 000 \$ pour les bâtiments comportant plus de 20 mètres de façade principale

Or, le texte de l'article 11 du règlement adopté mentionne plutôt une subvention au tiers du coût des travaux admissibles. Ceci entraîne une contradiction entre ce qui représentait la proposition du Service du développement économique et ce qui est maintenant effectif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications proposées n'auront aucun impact puisque les informations financières inscrites au dossier décisionnel 1171179002 étaient basées sur un taux de subvention de 40 %.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M - Sainte-Catherine encourage la participation et la concertation des gens d'affaires du secteur commercial et puisque les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans le principe qui vise une collectivité au cœur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la modification proposée n'était pas adoptée, ceci aurait pour effet de maintenir le taux de subvention au tiers du coût des travaux admissibles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Camille BÉGIN, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-01

Géraldine MARTIN
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2017-09-01



Dossier # : 1177580002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte 2.6.1 intitulée « Le patrimoine bâti » incluse à la partie II du Plan d'urbanisme, à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, par l'ajout de 6 secteurs à valeur intéressante.

De recommander au conseil municipal l'adoption du Règlement modifié intitulé Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte 2.6.1 intitulée « Le patrimoine bâti » incluse à la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, par l'ajout de 6 secteurs à valeur intéressante tel qu'il est illustré à l'annexe 1 du Règlement.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-31 18:15

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1177580002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte 2.6.1 intitulée « Le patrimoine bâti » incluse à la partie II du Plan d'urbanisme, à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, par l'ajout de 6 secteurs à valeur intéressante.

CONTENU**CONTEXTE****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERSébastien MANSEAU
conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177580002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte 2.6.1 intitulée « Le patrimoine bâti » incluse à la partie II du Plan d'urbanisme, à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, par l'ajout de 6 secteurs à valeur intéressante.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) de l'arrondissement du Sud-Ouest a reçu le mandat d'élaborer des mesures réglementaires et de soutien aux propriétaires suite à une motion du conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire du mardi 6 septembre 2016 (Résolution CA 16 22 0335).

La motion vise l'adoption des modifications réglementaires afin de renforcer les mesures de protection, et la mise en valeur des caractéristiques architecturales et paysagères des noyaux villageois de Saint-Henri et d'actualiser le Plan d'action sur le patrimoine bâti des secteurs établis (2012-2015) de manière à réduire les pressions immobilières sur ce patrimoine modeste, en arrimage avec le prochain Plan d'action en patrimoine de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 17 22 0032- 7 février 2017 - un contrat a été octroyé à la firme Atelier Christian Thiffault pour réaliser une analyse paysagère des noyaux villageois Saint-Augustin et Sainte-Marguerite, un guide de sensibilisation et un guide d'encadrement réglementaire, afin d'alimenter et accompagner la DAUP dans l'élaboration des mesures réglementaires visant la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti.

DESCRIPTION

La modification réglementaire consiste à modifier la carte 2.6.1 intitulée « Le patrimoine bâti » incluse à la partie II du Plan d'urbanisme, à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, par l'ajout de 6 secteurs à valeur intéressante , tel illustré à l'annexe 1 joint au projet du règlement . Les limites du secteur ont été redéfinies afin d'inclure le village Turcot afin de cerner la problématique de l'ensemble des noyaux villageois de Saint-Henri.

Le secteur visé par la présente modification est situé dans l'aire de paysage de Saint-Henri,

il est délimité au nord par la voie ferrée et la rue Notre-Dame, au sud par la rue Saint-Ambroise, à l'ouest la rue de Carillon et à l'est de l'avenue Atwater tel qu'illustré à la carte A jointe en annexe au présent sommaire décisionnel .

Le présent mandat s'inscrit dans le cadre du Plan d'action du Patrimoine bâti des secteurs établis 2012-2015 dont les objectifs sont :

1. Assurer le développement continu des connaissances;
2. Améliorer les mesures de protection et de préservation du patrimoine;
3. Mettre en valeur le patrimoine de l'arrondissement.

En 2013, l'arrondissement a entrepris la mise à jour du Plan d'action sur le Patrimoine bâti des secteurs établis 2012-2016. Un contrat de services professionnels a été octroyé à la firme spécialisée en patrimoine Patri-Arch., auteur de l'étude typo-morphologique 2005 et à l'origine de la division du territoire en unités de paysage. Le but du mandat était de fournir un inventaire détaillé des immeubles d'intérêt patrimonial (IIP) notamment en ce qui concerne les ensembles significatifs. Cette mise à jour a relevé 768 bâtiments dans l'ensemble de l'arrondissement du Sud-Ouest au lieu de 233 bâtiments identifiés en 2005. Dans le secteur visé par la présente modification, 222 bâtiments ayant un intérêt patrimonial sont localisés sur un nombre total de 232, en plus de ceux déjà désignés en 2005.

Suite à cette mise à jour, la DAUP a entrepris une démarche de réflexion dans le but de déterminer les actions en matière de patrimoine afin de :

- Freiner la démolition d'immeubles constituant le patrimoine modeste des noyaux villageois de Saint-Henri;
- Protéger son patrimoine architectural et historique et assurer un meilleur contrôle des interventions sur les bâtiments;
- Contrer la disparition des composantes architecturales d'origine, matériaux et des techniques traditionnelles;
- Assurer l'équité dans le traitement des projets de transformation pour les bâtiments ayant un intérêt patrimonial;
- Renforcer l'attachement du public et favoriser sa participation à la conservation du patrimoine.

Des demandes de citation de bâtiments à titre de monument historique ont déjà été formulées au conseil du patrimoine de Montréal (CPM) dans le secteur visé par la présente modification. Un désir anime les citoyens de Saint-Henri qui se mobilisent pour sauvegarder ces immeubles modestes composant le paysage urbain de ce quartier ouvrier de Montréal et qui conçoivent la citation comme un moyen de s'opposer aux démolitions qui dénaturent les noyaux villageois. Dans son rapport, le CPM est conscient que la valeur du patrimoine dit modeste du quartier repose non pas strictement sur la valeur intrinsèque de chacun des bâtiments considérés isolément, mais par leur apport au cadre bâti dans son ensemble.

Les moyens de gestion du cadre bâti actuels sont insuffisants pour assurer la conservation et la mise en valeur de ces milieux sensibles. Les normes du règlement d'urbanisme ainsi que les objectifs et critères généraux du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déterminés par l'arrondissement pour encadrer les interventions sur cadre bâti ne sont pas adaptés spécifiquement aux caractéristiques intrinsèques de ces anciens noyaux villageois.

JUSTIFICATION

Une analyse paysagère des ensembles significatifs d'immeubles, identifiés lors de la mise à

jour de l'analyse typo-morphologique en 2013 qui ne sont actuellement pas inclus dans la carte du patrimoine bâti, a été réalisée. L'analyse retrace l'évolution du quartier Saint-Henri en décrivant les principales phases de développement de son cadre bâti, la formation du lotissement et la trame urbaine. Ce phasage historique est suivi par l'affectation actuelle des secteurs à la carte 2.6.1 intitulée « Le patrimoine bâti » incluse à la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) tel qu'illustré à la carte B jointe en annexe au présent sommaire décisionnel .

Suite à l'étude effectuée, 6 nouveaux secteurs ont été identifiés comme secteurs à valeur intéressante, ces derniers prennent une valeur et un sens davantage significatif et devraient être inscrits à la carte du Patrimoine bâti tel qu'illustré à la carte C jointe en annexe au présent sommaire. Afin de préserver davantage leurs caractéristiques et protéger ce patrimoine modeste, ces secteurs devraient être inscrits à la carte du Patrimoine bâti tel qu'illustré à l'annexe 1 jointe au projet de Règlement .

- **Ensemble significatif A** (4.9-Ste-Marguerite)
- **Ensemble significatif B** (4.11-Paroisse Saint-Zotique Est / 4.9- Ste-Marguerite)
- **Ensemble significatif C** (4.12- Ste-Elisabeth-du-Portugal / 4.15- Paroisse St-Zotique Ouest)
- **Ensemble significatif D** (4.14-Village Turcot)
- **Ensemble significatif E** (4.16-Chemin de la Côte-Saint-Paul)
- **Ensemble significatif F** (4.15-Paroisse Saint-Zotique-Ouest)

Les ensembles identifiés sont des traces fortes et des témoins d'un passé industriel durant lequel la limite entre le bâti résidentiel et les infrastructures ferroviaires était quasi inexistante. Ces derniers sont d'ailleurs autant porteurs de sens dans la compréhension et le vécu de Saint-Henri que les actuels secteurs délimités au Plan d'Urbanisme.

Recommandation de la DAUP :

Considérant les pressions immobilières dues principalement au redéveloppement des quartiers centraux ;

Considérant le nombre croissant de demandes de permis de démolition, transformation et construction traitées dans l'arrondissement depuis près de quinze ans ;

Considérant le défi de l'arrondissement de restreindre les démolitions et d'améliorer les mesures de protection et de préservation du patrimoine afin d'assurer un meilleur contrôle des interventions sur les bâtiments ;

Considérant la volonté de l'arrondissement de mettre en place les moyens de valoriser ces éléments modestes qui participent à la composition des paysages de Saint-Henri ;

Considérant que les moyens de gestion du cadre bâti sont jugés insuffisants pour assurer la conservation et la mise en valeur du site d'intervention. La réglementation actuelle encadrant les interventions sur cadre bâti n'est pas adaptée spécifiquement aux caractéristiques intrinsèques de ces anciens noyaux villageois de Saint-Henri.

La DAUP recommande la modification de la carte 2.6.1 intitulée « Le patrimoine bâti » incluse à la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, par l'ajout de 6 secteurs à valeur intéressante tel qu'il est illustré à l'annexe 1 jointe au projet de Règlement .

Recommandation du Comité mixte du 31 mars 2017 :

Lors de sa séance du 31 mars, le Comité mixte a émis un avis préliminaire favorable allant dans le même sens que la recommandation de la DAUP.

Recommandation du CCU du 11 avril 2017 :

Lors de sa séance du 11 avril, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable allant dans le même sens que la recommandation de la DAUP.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Na

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

6 Juin 2017

- CA: avis de motion et adoption du projet de règlement de modification du Plan d'urbanisme.
- CA :adoption d'une résolution de contrôle intérimaire.

Mi-Juin 2017

- assemblée publique de consultation.

13 septembre 2017

- CE: recommandation d'adoption du règlement de modification du Plan d'urbanisme au conseil municipal.

25 septembre 2017

- CM: adoption du règlement de modification du Plan d'urbanisme.

Juillet 2017

- procédure de modification de la réglementation d'urbanisme requise pour tenir compte du présent règlement de modification du Plan d'urbanisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs et aux orientations du Plan d'urbanisme de Montréal et aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lamia TOUABI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-04-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1164810001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec changements, en vertu des dispositions de l'article 89 (3) de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 2155 et 2175, rue Saint-Patrick ainsi que la construction et l'occupation à des fins résidentielles, commerciales et communautaires de nouveaux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Patrick et Island dans l'arrondissement Le Sud-Ouest »

Il est recommandé :
d'adopter, avec changements, conformément au paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 2155 et 2175, rue Saint-Patrick ainsi que la construction et l'occupation à des fins résidentielles, commerciales et communautaires de nouveaux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Patrick et Island dans l'arrondissement du Sud-Ouest ».

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-31 16:00

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164810001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec changements, en vertu des dispositions de l'article 89 (3) de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 2155 et 2175, rue Saint-Patrick ainsi que la construction et l'occupation à des fins résidentielles, commerciales et communautaires de nouveaux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Patrick et Island dans l'arrondissement Le Sud-Ouest »

CONTENU

CONTEXTE

Contexte

Le 28 mars dernier, le conseil municipal a adopté un projet de règlement (P-17-040) afin d'autoriser la démolition de deux édifices situés aux 2155 et 2175, rue Saint-Patrick ainsi que la construction d'un bâtiment à vocation principalement résidentielle d'environ 285 logements, en bordure du canal de Lachine, à l'ouest de la rue Island, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Le projet a par la suite fait l'objet d'une consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) aux mois de mai et juin derniers. Le rapport de l'OCPM a été rendu public le 11 août et déposé à la séance du conseil municipal du 21 août. Le présent sommaire addenda fait l'analyse des recommandations de l'OCPM et en propose les suites appropriées. La pièce jointe addenda comprend un tableau qui fournit le détail de l'analyse.

Décisions antérieures

CM17 0839 - 21 août 2017 - Dépôt du rapport de l'OCPM sur le projet immobilier du 2175 de la rue Saint-Patrick – Projet de règlement P-17-040, et le conseil en prend acte - Sommaire décisionnel 1171079011

CM17 0355 - 28 mars 2017 - Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 2155 et 2175, rue Saint-Patrick ainsi que la construction et l'occupation à des fins résidentielles, commerciales et communautaires de nouveaux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Patrick et Island dans l'arrondissement Le Sud-Ouest », et soumettre le dossier à l'OCPM pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi - Sommaire décisionnel 1164810001

Recommandations de l'OCPM et suivi

Le rapport de la commission est favorable au projet et comprend huit recommandations portant sur les paramètres du projet lui-même, l'aménagement des abords du site ainsi que sur des considérations générales liées à la planification et à l'aménagement du quartier environnant.

Recommandation 1.1 - Construire la partie du bâtiment comprenant les logements sociaux en première étape.

Comme le recommande la commission, le projet de règlement précise que la construction du bâtiment qui abrite les logements sociaux doit débuter avant que puisse être autorisée la démolition des bâtiments occupant le site sur lequel seront construites les copropriétés.

Recommandation 1.2 - Maintenir la superficie, la typologie et le nombre de logements sociaux qui étaient prévus avant que la cour soit agrandie.

L'agrandissement de la cour répond à la recommandation du Comité Jacques-Viger, qui a précisé dans son avis l'emplacement où devait se faire la réduction de l'implantation du l'immeuble, entraînant une légère réduction de la superficie du bâtiment prévu pour le logement social. L'ajout de studios, non prévus au départ, visait à répondre aux besoins spécifiques de la clientèle d'un organisme.

Recommandation 2 - Le type et la couleur de la brique.

Le règlement a été modifié pour préciser le type et la couleur de la brique.

Recommandation 3 - L'ajout de mesures de verdissements dont un jardin communautaire sur le toit du bâtiment communautaire.

Le projet de règlement prévoit un aménagement paysager des espaces libres privilégiant la plantation d'arbres et de végétaux. L'aménagement d'un jardin communautaire sur le toit du bâtiment communautaire ne peut être prévu dans le cadre d'un financement par le programme AccèsLogis.

Recommandation 4 - Assurer une température, un niveau d'humidité et un climat acoustique confortables à l'intérieur des logements.

Le règlement prévoit déjà des mesures visant à assurer un niveau de confort acoustique adéquat à l'intérieur des logements. Le programme AccèsLogis ne permet pas de pourvoir à la climatisation des logements sociaux.

Recommandation 5 - Présenter rapidement le projet d'aménagement de la rue Island. L'arrondissement a été informé des souhaits de la commission à cet effet.

Recommandation 6 - Accessibilité universelle du bâtiment et des voies et accès environnants.

Le site et ses abords seront aménagés de façon à répondre à ces exigences.

Recommandation 7 - Assurer que les futurs développements immobiliers dans le quartier tiennent compte des besoins et aspirations des populations locales, qu'ils visent le bénéfice collectif et qu'ils participent à la création de quartiers complets.

Les intervenants municipaux partagent les préoccupations de la commission à cet effet.

Recommandation 8 - Bonifier les outils d'intervention afin de favoriser le maintien des populations locales dans les quartiers centraux de Montréal : programmes AccèsLogis, programme de maintien des logements locatifs, décontamination des sols, création de réserves foncières.

La Ville et l'arrondissement partagent les préoccupations de la commission et interviennent dans ce sens.

Modification du projet de règlement

Le projet de règlement a été modifié pour préciser (art. 25) le type de brique à employer comme parement principal du bâtiment.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles GALIPEAU
Chargé de projets

IDENTIFICATION

Dossier # :1164810001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu des dispositions de l'article 89 (3) de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 2155 et 2175, rue Saint-Patrick ainsi que la construction et l'occupation à des fins résidentielles, commerciales et communautaires de nouveaux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Patrick et Island dans l'arrondissement Le Sud-Ouest » et mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir la consultation publique requise par la loi.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2011, Bâtir son quartier et la Société d'amélioration de Pointe Saint-Charles (SOCAM) poursuivent leurs efforts afin que la construction de logements communautaires et d'espaces non résidentiels à vocation communautaire et d'économie sociale soit prévue lors du redéveloppement du terrain situé en bordure du canal de Lachine, à l'angle des rues Island et Saint-Patrick.

En 2012, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté un premier projet de résolution visant à autoriser un projet de développement en vertu de la procédure de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Malgré l'appui des élus de l'arrondissement et du milieu communautaire, ce premier projet de développement a été abandonné, notamment en raison des coûts liés à la décontamination des sols.

En 2014, un nouveau promoteur a fait l'acquisition de la propriété et a élaboré un deuxième projet de développement avec Bâtir son quartier et la SOCAM. Le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a été saisi de la demande de PPCMOI et a décidé, en janvier 2016, de refuser d'adopter le premier projet de résolution autorisant la construction de bâtiments résidentiels et mixtes sur le site concerné. Les motifs ayant justifié la position du conseil d'arrondissement sont les suivants :

- les dérogations demandées à la réglementation touchent les usages, la hauteur et la densité;
- la volumétrie et l'implantation présentées n'offrent aucune ouverture significative du projet sur le canal ou sur le quartier;
- le projet propose d'ajouter jusqu'à 265 logements supplémentaires sur un terrain aux abords du canal de Lachine, dont au moins 185 unités de condominium;

- le projet constituerait un précédent supplémentaire quant à la transformation résidentielle à la pièce des abords du canal de Lachine et participerait donc à la diminution des espaces du nord de Pointe-Saint-Charles dédiés à l'emploi;
- la voie de camionnage et de transit importante que représente la rue Saint-Patrick et son incidence sur la qualité de vie des résidents des unités résidentielles qui borderaient la voie.

En février 2016, le promoteur a déposé une demande afin qu'un règlement visant l'autorisation du projet de développement soit adopté par le conseil municipal en vertu de la procédure prévue à l'article 89 (3) de la Charte de la Ville de Montréal. De mai à décembre 2016, la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire a travaillé de concert avec le promoteur afin de bonifier le projet de développement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 22 0046 - 12 janvier 2016 - Refus d'adopter le premier projet de résolution de PPCMOI afin d'autoriser la construction et l'occupation d'un bâtiment mixte sur le site délimité par le parc du Canal-de-Lachine et les rues Saint-Patrick et Island, 2155 à 2175, rue Saint-Patrick (dossier 1156860010📎)

CA12 22 0196 - 5 juin 2012 - Adoption d'un premier projet de résolution de PPCMOI afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment industriel et la construction d'un nouveau bâtiment respectant une hauteur maximale prescrite de 23 m et comportant des usages résidentiels, commerciaux et industriels sur le terrain situé au 2155 à 2175, rue Saint-Patrick (lots 1 380 524, 2 096 900, 1 380 723 et 2 096 901) (dossier 1124243009📎)

DESCRIPTION

LE SITE

Le site d'intervention est localisé dans la portion nord du quartier Pointe-Saint-Charles, en bordure du canal de Lachine, à l'angle des rues Saint-Patrick et Island. Il est situé à l'intérieur du périmètre du Lieu historique national du Canada du Canal-de-Lachine. La propriété est formée de plusieurs lots (1 380 524, 1 380 723, 1 573 906, 2 096 900 et 2 096 901) dont la superficie totalise un peu plus de 9 900 m². La propriété accueille actuellement un bâtiment de 2 et 3 étages situé en fond de lot, dont le quai de chargement arrière empiète sur la propriété de Parcs Canada. Le quai fait actuellement l'objet d'un bail.

Le bâtiment est sous-exploité. Les locaux situés au 2155, rue Saint-Patrick ont été occupés pendant plusieurs années par l'entreprise d'insertion Formétal, mais l'entreprise a été relocalisée dernièrement. Les locaux rattachés au 2175, rue Saint-Patrick ont fait l'objet d'une succession d'occupations commerciales et industrielles. Le centre local d'emploi de Pointe Saint-Charles occupe d'ailleurs toujours ces locaux.

Historiquement, il s'agit de l'emplacement d'une ancienne corderie, la Consumers Cordage, exploitée de 1853 à 1948. Les bâtiments actuels ayant été construits entre 1949 et 1969, il reste peu de traces des bâtiments ayant été occupés par la corderie. Toutefois, la chaufferie de l'immeuble (où l'on trouve côte à côte des aménagements hydrauliques, un moteur à vapeur et des bouilloires au charbon et à mazout) ainsi que les vestiges d'un mur demeurent visibles à la limite nord du site. Il s'agit, selon Parcs Canada, d'une ressource rare quant à l'évolution des modes d'énergie industrielle.

LE PROJET

Le projet de développement prévoit la démolition du bâtiment existant, la décontamination des sols et la construction d'un nouveau bâtiment. Ce bâtiment comporte trois volumes de

construction s'articulant autour d'une cour intérieure commune à l'ensemble du site. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- 270 logements (le règlement autoriserait un maximum 285 logements, car ce nombre pourrait être modifié à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution de la conception des aménagements intérieurs);
- une superficie maximale de 3 000 m² dédiée aux activités communautaires et/ou commerciales;
- un total de 225 unités de stationnement en sous-sol.

Un premier volume de construction de 6 étages serait érigé à l'angle des rues Saint-Patrick et Island. Ce volume présenterait une diversité d'usages, c'est-à-dire que des usages résidentiels de type social ou communautaire seraient présents du deuxième au sixième étage (approximativement 7 000 m²), tandis que des usages commerciaux et communautaires seraient répartis aux deux premiers étages.

Deux autres volumes de construction de 6 étages seraient érigés en bordure du parc du Canal-de-Lachine et seraient occupés exclusivement par un usage résidentiel (approximativement 22 000 m²). Ces deux volumes de construction seraient séparés par une ouverture de pleine hauteur d'une largeur de 8 m. À noter que le sixième étage de ces volumes de construction serait composé de mezzanines abritant une partie des logements.

La superficie résidentielle brute totale des logements sociaux et communautaires représente approximativement 25 % de la superficie résidentielle brute totale du projet.

Conformément à la stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal, le promoteur a signé une lettre d'engagement, le 26 juillet 2016. Selon cette entente, le promoteur s'engage à fournir approximativement 25 % de la superficie résidentielle brute totale du projet en logements sociaux et communautaires et 5 % des logements privés sous la forme de logements abordables. Selon les spécifications actuelles du projet, ceci correspondrait à une superficie totale de logements sociaux et communautaires approximative de 7 000 m² et de 10 logements abordables. Depuis novembre 2016, la Ville détient une garantie financière au montant de 1 139 000 \$ afin d'assurer la réalisation des logements sociaux et communautaires.

Les trois volumes de construction seraient réunis par un sous-sol commun où se trouvent diverses aires techniques (bassin de rétention, équipements mécaniques) et de services (stationnement, rangement, etc.).

L'implantation du bâtiment offre des marges de recul de :

- 6 m des rues Saint-Patrick et Island;
- 4 m de distance par rapport au parc du Canal-de-Lachine;
- 10 m de la limite latérale ouest du site.

La cour intérieure serait notamment accessible par les rues Saint-Patrick et Island. Elle représenterait 24 % de la superficie totale du lot dont l'aménagement paysagé comprendra des éléments de rappel historique et de commémoration tels que le tracé du canal d'alimentation qui desservait jadis ce site et d'autres industries situées entre le site et le bassin des Prêtres. L'accès au stationnement intérieur est localisé dans la rue Saint-Patrick, évitant ainsi de circuler dans la rue Island. La réalisation du projet permettra le réaménagement de la rue Island afin d'y privilégier uniquement les déplacements en transport actif (vélos et piétons).

De plus, il est prévu qu'une superficie d'environ 214 m² de la propriété soit cédée à Parcs Canada afin de préserver les vestiges de l'ancienne corderie. Un rappel du tracé du canal

d'alimentation serait aussi effectué au sol.

LA RÉGLEMENTATION

Le projet est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de Montréal et du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et s'inscrit dans la tendance actuelle visant la requalification des abords du parc du Canal-de-Lachine où plusieurs sites à vocation industrielle ont fait place à une occupation résidentielle et commerciale.

Schéma d'aménagement et de développement :

Affectation : résidentielle
Densité minimale : 80 logements par hectare brut
Taux d'implantation au sol : moyen ou élevé

Plan d'urbanisme :

Affectation : secteur mixte
Densité : bâti de 2 à 6 étages hors sol
Taux d'implantation au sol : moyen ou élevé

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) :

Catégories d'usages : I.4A (Industriel) et C.7A (Entrepôt, marchandise en gros, transport et distribution)
Hauteur en mètres : minimum 9 m et maximum 20 m
Taux d'implantation : minimum de 35 % et maximum de 100 %
Densité : maximale de 3,0

LES DÉROGATIONS

Malgré sa conformité aux documents de planification, le projet déroge à quelques éléments de la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, modifié).

Les usages

Autoriser certains usages de la famille « habitation », « commerce » et « équipements collectifs et institutionnels ».

La hauteur

Autoriser une hauteur maximale de 25 m pour les volumes implantés en bordure du parc du Canal-de-Lachine.

La densité

Autoriser une densité maximale de 3,2.

Les marges

Autoriser un empiètement des étages supérieurs du deuxième bâtiment dans la marge latérale bordant le parc du Canal-de-Lachine à proximité du mur historique.

La localisation et la superficie de plancher des usages commerciaux

Ne pas limiter la superficie des usages commerciaux à 200 m² par établissement et autoriser que le deuxième étage soit occupé simultanément par un usage de la famille « habitation » et des usages de la famille « commerce » et « équipements collectifs et institutionnels ».

L'aménagement d'un café-terrasse

Autoriser l'aménagement d'un café-terrasse dans toutes les cours pour certains usages de la famille « commerce » et « équipements collectifs et institutionnels ».

Autres dérogations

En plus des dérogations au règlement d'urbanisme (01-280, modifié), des dérogations au règlement sur les PIIA et au règlement de lotissement sont à prévoir afin :

- de ne pas assujettir la construction du bâtiment à la procédure de PIIA;
- de ne pas assujettir les opérations cadastrales nécessaires à la réalisation du projet de construction à la procédure de PIIA.

L'avis du comité Jacques-Viger

Le projet a été présenté au comité Jacques-Viger (CJV) le 4 novembre 2016. Le comité a émis un avis favorable à la réalisation du projet en vertu de l'article 89,3° de la Charte de la Ville de Montréal. Cette recommandation est néanmoins assortie de certains commentaires visant à bonifier le projet.

Extrait de l'avis du comité :

« Considérant les éléments énoncés ici haut (*sic*) , le CJV émet un avis favorable au projet soumis. Cependant, le CJV est d'avis que les améliorations suivantes devront être apportées au projet, en plus d'une bonification de l'architecture proposé (*sic*) afin de s'ingérer (*sic*) davantage au caractère du canal, tout en évitant de retravailler le revêtement de brique comme un simple plaquage :

1. Le projet devra être modulé au niveau de la densité afin d'élargir la cour intérieure dans la portion sud-ouest, entre l'ouverture vers la rue et celle marquant le canal de dérivation;
2. Le projet devra être modifié de manière à évoquer de manière plus significative la présence du canal de dérivation sur le site;
3. L'aménagement paysager devra être revu afin de contribuer davantage à l'insertion du projet au site. »

Le contenu intégral de l'avis du comité Jacques-Viger se trouve en pièce jointe.

Le projet a été révisé afin de tenir compte de l'avis du comité Jacques-Viger. D'une part, le bâtiment situé à l'intersection des rues Saint-Patrick et Island a été tronqué afin d'élargir la cour intérieure; d'autre part, l'aménagement de la cour intérieure a été bonifié afin de souligner davantage la présence du canal d'alimentation.

Les conditions

La réalisation du projet de développement sera assortie de nombreuses conditions relatives :

- à la documentation additionnelle devant être fournie lors des demandes de permis;
- aux délais de réalisation;
- aux composantes architecturales et paysagères.

Les composantes architecturales et paysagères mentionnées précédemment concernent les objets suivants :

- les marges minimales et les empiètements maximaux dans ces marges;
- le taux d'implantation minimal et maximal;

- le nombre de logements maximal;
- les matériaux de parement, leur couleur et leur agencement;
- la superficie maximale de l'affichage commercial;
- le niveau sonore maximal à l'intérieur d'un logement;
- la localisation des cases de stationnement pour vélo;
- la superficie, l'accessibilité et l'aménagement de la cour intérieure;
- l'aménagement des espaces extérieurs.

JUSTIFICATION

Le secteur du canal de Lachine est en mutation depuis de nombreuses années. La transformation ou le remplacement des bâtiments industriels permettent d'introduire de nouveaux usages (résidentiel, commercial et communautaire) adaptés à la dimension récréotouristique du canal.

Les motifs suivants permettent de justifier les dérogations prévues :

- l'importante dénivellation du sol entre la rue Saint-Patrick et le niveau du parc du Canal-de-Lachine et la présence de mezzanines au dernier étage justifient la dérogation visant la hauteur maximale du deuxième bâtiment;
- le coût de la décontamination du sol et le nombre de logements sociaux justifient le dépassement de la densité maximale autorisée;
- la cession d'une partie du terrain à Parcs Canada afin de protéger et de valoriser les vestiges de l'ancienne corderie justifie la dérogation quant à la marge;
- les dérogations visant l'aménagement d'un café-terrasse se justifient par l'opportunité de créer des espaces extérieurs dynamiques et de tisser des liens avec les espaces publics environnants.

La réalisation du projet de développement permettra d'améliorer les liens entre le parc du Canal-de-Lachine et le quartier par :

- la démolition du bâtiment permettant ainsi l'aménagement du passage piéton prévu sur la propriété voisine (projet Myst) entre la rue Saint-Patrick et le parc du Canal-de-Lachine, car il existe actuellement une servitude de passage en faveur du bâtiment actuel afin d'assurer l'accès véhiculaire au quai de chargement;
- la création d'une percée visuelle dans la partie ouest du site;
- le retrait de la circulation automobile dans la portion de la rue Island située au nord de la rue Saint-Patrick.

La réalisation du projet de développement permettra la construction de logements sociaux ou communautaires et de logements abordables. De plus, elle augmentera l'offre de locaux pour les organismes communautaires dans le quartier, car la totalité du rez-de-chaussée ainsi qu'une partie du deuxième étage du volume situé à l'angle des rues Saint-Patrick et Island pourront être occupés par des activités communautaires.

Finalement, bien que le projet nécessite la démolition du bâtiment industriel existant, des interventions sont prévues afin de souligner l'intérêt patrimonial du lieu. Parmi ces interventions, mentionnons :

- le rappel de la localisation du canal d'alimentation;
- la sérigraphie de photographies historiques sur diverses cloisons de verre;
- l'installation de panneaux d'interprétation;
- la cession d'une partie de terrain occupée par les vestiges du mur (Parcs Canada prévoit mettre en valeur ces vestiges au cours des prochaines années).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En matière de développement durable, le projet de développement soutient :

- la cohésion sociale et la solidarité;
- l'accès aux espaces verts et aux équipements de loisir;
- un aménagement urbain centré sur les déplacements actifs et collectifs;
- la densification et la mixité des fonctions urbaines.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement est essentielle à la construction des logements sociaux prévus au projet de développement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal, l'OCPM sera chargé de tenir des audiences publiques de consultation et de rendre compte de cette consultation au conseil municipal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au comité exécutif : mars 2016

Avis de motion et mandat de consultation par le conseil municipal : mars 2016

Procédure de consultation par l'OCPM : avril-juin 2016

Adoption par le conseil municipal : août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain VILLENEUVE, Le Sud-Ouest

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline LÉPINE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-01

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-03-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-03-03



Dossier # : 1170607007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant la démolition de deux bâtiments et la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte, sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du Cadastre du Québec - Conseil d'agglomération

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 10 août 2017; De soumettre pour adoption au Conseil d'agglomération, en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte de la Ville, le projet de règlement autorisant la démolition de deux bâtiment et la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-15 17:15

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170607007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant la démolition de deux bâtiments et la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte, sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du Cadastre du Québec - Conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Quelques corrections de nature strictement administrative furent apportées au projet de règlement avec le Service des affaires juridiques afin d'en améliorer sa compréhension.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - avis favorable

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement
économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1170607007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant la démolition de deux bâtiments et la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte, sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du Cadastre du Québec - Conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'approbation, en vertu de l'article 89.4 de la Charte de la Ville de Montréal, a été déposée par la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour la démolition de deux bâtiments résidentiels de 3 étages, aux 2231-35 et 2239-43 rue de Champlain, au sud de la rue Sherbrooke et pour la construction d'un projet de remplacement.

Cette procédure, selon l'article 89.4^o de la Charte de la Ville de Montréal, permet au conseil municipal d'adopter des règlements dérogeant à tout règlement d'un arrondissement pour la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement.

Cette procédure n'implique ni consultation publique ni demande de processus référendaire. Elle permet d'adapter les normes prévues au règlement d'urbanisme à certaines réalités sociales, tout en assurant la conformité du projet au Plan d'urbanisme.

Le conseil d'agglomération a compétence dans ce domaine du logement social et doit donner son approbation au projet.

La SHDM, mandataire de la Ville de Montréal et créée en 1988, est une société à but non lucratif, financièrement autonome, c'est-à-dire ne recevant aucune subvention de la Ville. Elle a pour mission de contribuer au développement social et économique de la Ville de Montréal par la mise en valeur d'actifs immobiliers de nature résidentielle, institutionnelle, industrielle, commerciale et culturelle sur le territoire de celle-ci.

La SHDM s'engage à développer le présent projet avec un organisme communautaire ayant l'expertise dans le domaine et pouvant accompagner la clientèle visée vers la stabilité résidentielle. Plusieurs organismes partenaires ont déjà assuré l'attribution et la gestion des logements et des services de plusieurs projets (SODHAC, Accueil Bonneau, HAPOPEX,

SOCAM, Coopérative d'habitation Anderson, Maison l'Intervalle, Projet logement Montréal...).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Conditions actuelles

- o Bâtiments situés à proximité de l'Hôpital Notre-Dame et du Parc Lafontaine sur la rue de Champlain, présentant une pente vers la rue Ontario;
- o Construits dans les années 1910 à 1930;
- o Acquis par la SHDM en 1982 et 1983 et actuellement vacants;
- o Triplex jumelés de 3 étages totalisant 6 logements (5 ½);
- o Brique brune ou rouge, fenêtres verticales à guillottes et passage piéton (ancienne porte cochère pour le bâtiment de brique rose);
- o Selon les rapports d'experts : problèmes structuraux importants, affaissement du mur mitoyen et conditions de sol peu favorables entraînant des coûts de rénovation prohibitifs.

Projet de remplacement

- o Projet résidentiel destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement;
- o Construction d'un bâtiment de 3 étages, reprenant le gabarit existant et totalisant 23 logements (studios de 28 à 33 mètres carrés);
- o Reprise du rythme parcellaire et des ouvertures verticales;
- o Reprise de l'alignement en retrait au nord (porte d'entrée et bureau) et de l'alignement à 0 au sud;
- o Implantation en L, autour d'une cour intérieure servant d'espace tampon entre le projet, la ruelle et les bâtiments voisins;
- o Une salle communautaire, une buanderie et un bureau sont projetés pour cette clientèle ayant besoin d'accompagnement;
- o Il est prévu, pour la révision par Titre VIII, un traitement architectural contemporain ainsi qu'un type de revêtement et des couleurs de matériaux intégrés au bâti existant;
- o Le projet ne prévoit aucune case de stationnement.

Dérogation

Le projet présente la démolition de deux bâtiments et déroge au règlement d'urbanisme quant au nombre de cases de stationnement.

JUSTIFICATION

- o Le projet répond aux objectifs du Plan d'action montréalais en itinérance pour l'intégration de clientèles vulnérables ayant besoin d'aide et d'hébergement;
- o Le secteur concentre déjà des logements et des services communautaires pour des clientèles itinérantes ou à risque d'itinérance avec 720 hébergements d'urgence (seulement 5% réservés aux femmes) et 10 organismes communautaires;
- o La SHDM possède dans le secteur 3 bâtiments, gérés par l'accueil Bonneau (Maisons Eugénie Bernier, Paul-Grégoire et Le Christin) proposant 135 studios et 11 logements;
- o La SHDM s'engage à réaliser ce projet en collaboration avec un organisme

communautaire, au bénéfice d'une clientèle ayant besoin d'aide et d'hébergement;
o Au plan de l'architecture, le projet est compatible avec le milieu et présente des qualités d'intégration en termes d'implantation, d'alignement et de volume : reprise du gabarit, des alignements, du parcellaire et de la verticalité des ouvertures;
o Par ailleurs, le projet n'est pas susceptible d'entraîner d'impacts négatifs pour ce qui est de l'ensoleillement ou de la circulation. Les résidants ne sont pas véhiculés et le secteur est bien desservi en transports en commun à proximité du centre-ville;
o Le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable pour cette demande lors de sa séance du 10 août 2017.

Pour ces raisons, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à cette demande de démolition des deux bâtiments résidentiels situés aux 2231-35 et 2239-43 rue de Champlain et de construction d'un bâtiment de remplacement de 23 logements destinés à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet d'architecture sera élaboré dans le respect de la politique de développement durable de la SHDM. Un devis de performance de base sera lié au recyclage et la revalorisation des rebuts de démolition et de construction, à l'aménagement du site et de la cour intérieure pour contrer les îlots de chaleur, à l'efficacité énergétique et à la performance de l'enveloppe du bâtiment, au choix des matériaux et des ressources et à la qualité des environnements intérieurs. Le transport actif sera encouragé car aucune case de stationnement automobile n'est prévue. Du stationnement pour vélos sera fourni conformément au règlement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet permet de construire 23 logements destinés à des personnes en situation d'itinérance ayant besoin d'aide et d'hébergement et visant une stabilité résidentielle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération – adoption d'un avis de motion et du projet de règlement;
Conseil d'agglomération – adoption du règlement 89.4;
Révision architecturale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet peut être autorisé en vertu de l'article 89 paragraphe 4 de la Charte, l'habitation prévue étant destinée à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement. En conséquence et à la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - avis favorable

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-10

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

CE : 40.006

2017/09/13 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.007

2017/09/13 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1171250001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 64 M\$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles", dépenses relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

Il est recommandé:

d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 64 M\$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles".

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-09-04 20:41

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1171250001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 64 M\$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles", dépenses relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Pour répondre aux besoins de la planification du PTI, le Service de la gestion et de la planification immobilière doit faire adopter un nouveau règlement d'emprunt afin de permettre la réalisation de travaux de protection sur les immeubles qui sont en tout ou en partie de compétences d'agglomération.

Les travaux seront réalisés entre autres sur les immeubles du Service des Incendies (SSIM), du Service de police (SPVM), et la partie agglomération d'immeubles industriels et autres programmes.

Le règlement d'emprunt visant le même objet, mais pour les dépenses locales a déjà été adopté par le conseil de la ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0162 du 27 avril 2017 : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 38 000 000 \$ afin de financer des travaux de protection d'immeubles.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire adopter un règlement d'emprunt de 64 M\$ pour financer le programme de protection d'immeubles sous la responsabilité, en tout ou en partie, du Conseil d'agglomération

JUSTIFICATION

Le règlement d'emprunt existant, dédié aux programmes relevant en tout ou en partie du Conseil d'agglomération, est utilisé à 95 % et n'est plus suffisant pour couvrir les dépenses à venir du programme du PTI 2017-2019 et 2018-2020 du début de l'année 2018. Un nouveau règlement d'emprunt est nécessaire afin de couvrir les dépenses de maintien et d'amélioration de ces actifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Répartition des montants :

Programmes		2018 (M\$)	2019 (M\$)
30910	Programme d'amélioration locative des immeubles administratifs	3 730	1 000
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	600	400
42211	Programme de réfection des bâtiments dans les grands parcs	1 000	1 200
64021	Programme de protection - Immeubles du SPVM	7 000	10 000
64023	Programme de rénovation des bâtiments du SIM	15 720	16 000
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	3 000	3 000
66169	Programme de développement durable dans les édifices municipaux	250	300
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	1 500	0
Total requérant		32 800	31 900

Cette dépense est entièrement de responsabilité de l'Agglomération. La période d'amortissement est de 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce règlement d'emprunt permettra de financer la réalisation de certains programmes réduisant l'empreinte écologique des bâtiments.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report d'obtention de ce règlement pourrait retarder la réalisation de certains programmes en cours de conception.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion CG septembre 2017

Adoption du règlement CG janvier 2018

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire vers mars 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed JERM
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-30

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Approuvé le : 2017-09-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-09-01

CE : 40.009

2017/09/13 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.001

2017/09/13 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1170132003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer les rapports d'activités 2016 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger

Il est recommandé :

De prendre acte du dépôt, conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) et à l'article 21 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), des rapports annuels d'activités 2016 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-28 17:19

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170132003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer les rapports d'activités 2016 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) et à l'article 21 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), les instances rendent compte de leurs activités au conseil municipal par le dépôt de leur rapport annuel 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0005 - 23 janvier 2017 - Dépôt du rapport d'activités 2015 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.
CM15 1159 - 14 octobre 2015 - Dépôt du rapport d'activités 2014 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.
CM15 0103 - 23 février 2015 - Dépôt du Rapport d'activités 2013 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.
CM13 0692 - 26 août 2013 : Dépôt du Rapport d'activités 2012 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.

DESCRIPTION

Dépôt du Rapport d'activités 2016 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Rapport d'activités 2016 du Comité Jacques-Viger.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe
au directeur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-28

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjointe au directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2017-08-28



Dossier # : 1174396014

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er août 2017 au 31 août 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Il est recommandé :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} août 2017 au 31 août 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-09-05 12:18

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174396014

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1 ^{er} août 2017 au 31 août 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, accordées par le fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ainsi, couvrant la période du 1^{er} août 2017 au 31 août 2017, il est démontré qu'il y a eu deux (2) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1480 - 16 août 2017 - De prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 juillet 2017 conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des transactions d'acquisition ou d'aliénation d'immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} août 2017 au 31 août 2017, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que prévu à l'article 4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-09-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-09-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-09-05